



Communauté d'Agglomération  
de Lens-Liévin



PRÉFÈTE  
DU  
PAS-DE-CALAIS

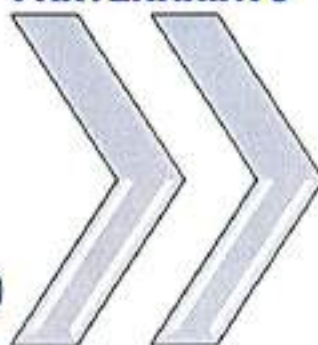


## Contrat de Ville

**Des partenaires s'engagent au service  
de la population des 21 Quartiers Prioritaires  
de la Politique de la Ville...**



**PARTENARIATS**



## SOMMAIRE

### PARTIE 1

Préambule .....	1
L'édito du Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin .....	2
L'édito de la Préfète du Pas-de-Calais .....	4

### La Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin .....

- Les éléments de langage commun .....
- Présentation de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin .....
- Les politiques nationales, régionales, départementales et locales de planification et programmation et contrats de partenariats pour la mise en œuvre des stratégies et de projets structurants du territoire .....
- Des articulations avec ces documents stratégiques, fondés sur des diagnostics partagés et répondant aux besoins spécifiques du territoire .....
- Evolution de la politique de la ville à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin .....
- Les éléments de diagnostic .....
- Des atouts du territoire .....
- Les pistes de travail du Projet de Territoire de Cohésion Sociale .....

### PARTIE 2 La Géographie Prioritaire 2015-2020 .....

- Historique de la politique de la ville sur le territoire .....
- Les critères de sélection des quartiers prioritaires Politique de la Ville réglementaires .....
- Le Décret .....
- La notion de « Quartier vécu » .....
- Les territoires en veille active .....
- Les cartes et fiches quartiers .....

### PARTIE 3 Le contrat de ville, un contrat unique .....

- Un contrat partenarial .....
- Un contrat construit autour de 4 enjeux fondamentaux et impliquant les habitants .....
- Les conseils citoyens et leur représentation .....
- Un contrat de projets .....
- Des outils au service du développement des territoires .....
- Une nouvelle gouvernance partenariale .....
- Une animation refondée sur les partenariats .....
- Un nécessaire dispositif de suivi et d'évaluation .....
- Des programmations annuelles et le plan d'actions .....
- Une mobilisation des partenaires .....

### PARTIE 4 Les signatures .....

### PARTIE 5 Les annexes en fonction de leurs signatures .....



## PREAMBULE

La loi du 21 février 2014 indique que la politique de la ville vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :

- ✓ Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
- ✓ Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics
- ✓ Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
- ✓ Agir pour l'amélioration de l'habitat ;
- ✓ Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins
- ✓ Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- ✓ Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- ✓ Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique
- ✓ Reconnaître et valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers
- ✓ Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.

La circulaire du 30 juillet 2014 du premier ministre évoque 3 piliers sur lesquels repose le contrat de ville:

- **Un pilier « cohésion sociale »** avec pour objectifs prioritaires le soutien aux familles monoparentales et la solidarité entre générations. Ce pilier assurera un investissement supplémentaire dans les domaines de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de la culture et du développement des activités physiques et sportives. Il organisera une stratégie territoriale d'accès aux droits et aux services, de promotion de la citoyenneté par l'apprentissage du français et de lutte contre les discriminations. Il prévoit des mesures de soutien aux associations.
- **Un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »** dans l'objectif d'une amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants. Les contrats de ville programmeront la création d'équipements, la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans le quartier. Ils détailleront les initiatives prises pour l'amélioration des relations entre police et population.
- **Un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »** avec pour objectif la réduction de moitié sur la durée du contrat des écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération. Les contrats de ville assureront la mobilisation de Pôle emploi et des missions locales, mobiliseront de manière quantifiée les contrats aidés et les aides à l'emploi. Des moyens spécifiques au développement économique sont également affichés.

Le **Contrat de Ville** est un outil de la Politique de la Ville aux services des habitants des quartiers prioritaires. Il est inscrit dans une démarche de Projet de Territoire de Cohésion Sociale couvrant les 36 communes de la CALL (*en cours de finalisation*). Ce dernier constitue le volet social du Projet de Territoire à venir.





Jean TIROLE, Prix Nobel de l'Economie, disait que « *L'avenir économique et social de notre pays est intimement lié à celui des quartiers les plus démunis* ». C'est en s'appuyant sur cette réflexion que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite faire des conditions de vie des habitants des quartiers les plus démunis un de ses axes prioritaires.

Améliorer la vie de nos concitoyens est l'un de nos objectifs et nous devons toujours nous demander comment rétablir l'égalité d'accès à l'emploi, aux soins, à des logements de qualité, aux loisirs et à la culture dans les quartiers qui doivent bénéficier aussi de la sécurité.

Certes, les soubresauts économiques ne nous ont pas épargnés au fil des ans. Et depuis la crise de 1993, elle est devenue toujours plus aigüe et se déploie dans une réalité sociale très différente.

Mais nous devons désormais être attentifs à prendre en compte la nouvelle donne et le rôle croissant du cadre de vie que nous pouvons offrir aux habitants actuels et futurs de notre territoire. Cette dimension s'articule autour de deux axes stratégiques et donc la définition d'un choix politique fondateur.

Le premier étant de s'orienter vers l'avenir et de mener une réflexion prospective. Ce sont des impératifs, des devoirs pour des responsables politiques soucieux de répondre aux enjeux et aux défis que notre société doit relever. Penser l'avenir nécessite de prendre en compte les évolutions de notre société, les changements de modes de vie, les ruptures des pratiques sociales, les nouveaux besoins des citoyens, notamment en termes de services publics. C'est aussi accorder de la reconnaissance aux citoyens et donner du sens, car les territoires s'animent de sens grâce aux populations qui y vivent.

Le second étant la solidarité. Dans un univers en crise profonde, dans une société qui se fragmente, où l'exclusion ne cesse de croître, il est de notre responsabilité de réaffirmer cette valeur du collectif en pratiquant une solidarité active. Cette solidarité doit s'exercer avant tout en direction des personnes et des territoires.

Aussi, pour les communes relevant de la géographie prioritaire, soit 19 sur le territoire de l'agglomération, le défi a été d'élaborer un projet avec tous, pour leurs quartiers, en tenant compte des dimensions sociales, urbaines et économiques autour des quatre piliers fondamentaux que sont :

- l'amélioration de l'inclusion sociale et le développement de la cohésion sociale,
- l'amélioration de l'habitat, du cadre de vie, de l'environnement,
- le renforcement de l'attractivité des quartiers prioritaires Politique de la Ville,
- le renforcement de l'égalité des chances et la lutte contre toutes les discriminations.

La politique de la ville a 30 ans ! Et aujourd'hui, elle ne se définit plus de la même manière. Jusqu'à présent les politiques sociales et urbaines avaient été dissociées. D'une part, des actions en faveur de la cohésion sociale à travers le CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) étaient mises en œuvre dans les quartiers. D'autre part, les PRU (programmes de rénovation urbaine) conduisaient à des transformations conséquentes des quartiers. Le lien entre ces deux politiques n'était pas toujours suffisamment pris en compte, parfois au détriment des habitants.

Malgré les efforts réalisés au cours de ces dernières années tant au niveau de la cohésion sociale que sur le volet urbain, force est de constater que des quartiers souffrent encore d'une image négative et de retards de développements.

Notre ambition collective est donc d'enrayer cette situation. Il nous importe d'intégrer ces deux enjeux majeurs dans un dispositif unique autour d'un projet de territoire partagé auquel s'ajoute le développement économique et de l'emploi.



Et les premières actions porteront sur les habitants, qui auront désormais une place particulière tant dans la construction des actions en faveur des quartiers, que dans leur suivi et leur évaluation. Il est aujourd'hui incohérent de penser, de mettre en place des politiques pour des habitants sans que ceux-ci y soient associés.

Les citoyens doivent être en capacité d'agir et non de subir. Leur implication se traduit par la création des premiers Conseils Citoyens composés d'habitants, mais aussi de représentants d'associations ou de personnes travaillant dans les quartiers : commerçants, petites entreprises ou encore médecins et professions paramédicales...

Depuis trop longtemps, les habitants souffrent dans leurs quartiers parce qu'ils ont un sentiment d'abandon. C'est pourquoi, nous voulons que le contrat de ville dise que non seulement nous les entendons, mais en plus nous allons créer avec eux un quartier d'excellence. Les habitants subissent un quartier qu'ils ne maîtrisent plus. Or, ils doivent retrouver la fierté de leur quartier, un endroit où il se passe des choses positives, où ils ont grandi, où ils évoluent, où ils travaillent, où ils bâtissent leur vie familiale, leur vie sociale... Le Contrat de Ville ne vaut que s'il place l'habitant au cœur du quartier et qu'il permette ainsi de favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes et d'actions collectives, ainsi que l'investissement des habitants et des acteurs de terrain dans la vie de leur quartier.

Sur l'axe du renouvellement urbain, les enjeux sont triples et nous ne devons pas séparer l'urbain de l'humain tout comme il n'y a pas lieu de séparer le renouvellement urbain des questions d'emploi, de développement économique, de cohésion sociale ou de vie culturelle. Trois quartiers, trois cœurs urbains verront prochainement une profonde mutation en tenant compte de ces aspects, à savoir le 12/14 de Lens, le Vent de Bise de Liévin et le quartier de la République à Avion.

**A travers ce contrat de ville, nous mènerons donc une ambition commune : faire de l'agglomération de Lens-Liévin, un territoire où chacun trouve sa place. C'est en ce sens que nous développerons une politique de la Ville ambitieuse, attentive aux besoins de tous, veillant à construire du lien social, culturel, associatif entre tous, à travers tous les quartiers, avec tous les habitants et toutes les générations.**

**Sylvain ROBERT**  
Président de la Communauté  
d'agglomération de  
Lens-Liévin  
Maire de Lens



Le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour la période 2015-2020 est issu de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine votée le 21 février 2014.

Ce texte approuvé par le parlement répond à une double ambition :

- ✎ réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines,
- ✎ améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Afin d'atteindre ces objectifs, le cadre de réflexion, la gouvernance, et les instruments de la politique de la ville ont été repensés.

**Le cadre de réflexion**, pour commencer. Ce contrat de ville s'appuiera sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée basée sur un critère unique, le taux de pauvreté des habitants. L'objectif est à la fois de changer le regard porté sur les quartiers populaires et de se concentrer sur l'essentiel, à savoir les habitants des quartiers et en particulier les plus jeunes.

**La gouvernance ensuite**. Le portage effectif des contrats a été confié en copilotage à l'Etat et aux intercommunalités. Dans le respect des prérogatives communales et dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière, cette innovation vise à assurer une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale de tous les engagements des signataires et des partenaires du contrat de ville. En complément à ce portage, la participation des habitants des quartiers à travers **la création des conseils citoyens** est essentielle à la réussite du contrat.

Enfin, les instruments de la politique de la ville. Le contrat de ville, adossé à un projet de territoire, a vocation à être unique, partenarial, complet, et diversifié. Pour ce faire, il développe les trois grandes dimensions de politique de la ville : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique, et le renouvellement urbain. La mobilisation du droit commun reste le levier technique, humain et financier prioritaire pour l'ensemble des partenaires. Il sera consolidé par les crédits spécifiques politique de la ville.

Avec ce contrat de ville, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'engage dans la politique de la ville en mobilisant l'ensemble des partenaires (institutions, collectivités, opérateurs) mais aussi les habitants des quartiers prioritaires de son territoire.

Ce document se doit d'être opérationnel afin de renforcer la cohérence de l'action publique en respectant les compétences de chacun.

Il convient maintenant, après cette première étape décisive, de faire face au défi le plus important pour nos territoires : faire vivre ce document tout au long des six prochaines années. Une seule préoccupation devra conduire notre action : améliorer de manière décisive les conditions de vie de nos concitoyens. Je vous remercie déjà pour votre mobilisation.

La Préfète du Pas-de-Calais



## LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

### DES ELEMENTS DE LANGAGE COMMUN



- **Projet de Territoire d'Agglomération** : Contrat politique par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources. Il détermine les actions qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire, partagées par l'ensemble des communes appartenant à la Communauté d'agglomération.
- **Projet de Territoire de Cohésion Sociale PTCS** : orientations et stratégies du territoire en matière de développement économique, cohésion sociale, aménagement, logement, transport, environnement,...
- **Cohésion Sociale** : accès équitable aux ressources, respect de la dignité dans la diversité, autonomie personnelle et collective, participation responsable.
- **Politique de la Ville** : ciblée sur les Quartiers Prioritaires Politique de la Ville QPV conciliant intervention urbaine et sociale, vise à rapprocher la situation de ces QPV de la moyenne EPCI.
- **Contrat de Ville** : outil contractuel de mise en œuvre de la Politique de la Ville.

## PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

### 36 communes

Ablain-Saint-Nazaire, Acheville, Aix-Noulette, Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Bénifontaine, Billy-Montigny, Bouvigny-Boyeffles, Bully-les-Mines, Carency, Eleu-dit-Leauwette, Estevelles, Fouquières-lès-Lens, Givenchy-en-Gohelle, Gouy-Servins, Grenay, Harnes, Hulluch, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Meurchin, Noyelles-sous-Lens, Pont-à-Vendin, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Servins, Souchez, Vendin-le-Vieil, Villers-au-Bois, Vimy, Wingles.



Agglomération de 36 communes, regroupant 247 603 habitants, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, créée en 2000, a succédé au District de Lens-Liévin, première intercommunalité créée en août 1968. Elle se situe sur le versant sud de la métropole lilloise.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin fait partie de l'unité urbaine de Douai-Lens. L'unité urbaine est caractérisée par son appartenance à l'ex-bassin minier, un territoire densément peuplé composé notamment d'une multitude de cités minières et ouvrières, de centres urbains (Lens, Douai) et de secteurs plus ruraux.

Le revenu fiscal médian par unité de consommation de l'unité urbaine de Douai-Lens s'élève à près de 14 830 euros en 2011, soit un niveau assez faible parmi les unités urbaines régionales. La zone qui s'étend de Mazingarbe à Billy-Montigny possède une densité de peuplement soutenue et concentre des revenus faibles, particulièrement au nord de Liévin, au sud de Lens, à Sallaumines.

Ces zones correspondent soit à des anciennes cités minières/ouvrières comme indiqué précédemment, soit à des grands ensembles comme à Avion ou Grande Résidence à Lens.

Elle se singularise par 3 aspects majeurs : elle est composée de multiples communes urbaines de dimensions moyennes ou réduites, relève pour une large part d'une logique de conurbation, et est handicapée par une situation sociale caractérisée par un chômage généralisé de près de 19% de la population. L'agglomération marquée par la crise minière et industrielle est touchée par des difficultés liées à l'emploi, au logement et aux friches industrielles.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a adopté les compétences suivantes :

#### 4 compétences obligatoires :

- Le développement économique.
- L'aménagement de l'espace communautaire.
- L'équilibre social de l'habitat.
- La politique de la ville : dispositifs contractuels de développement urbain et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire, dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

#### 3 compétences optionnelles :

- L'eau.
- L'assainissement.
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Auxquelles s'est ajoutée récemment la Compétence Culture et Sport.



LES POLITIQUES NATIONALES, REGIONALES, DEPARTEMENTALES ET LOCALES DE PLANIFICATION ET PROGRAMMATION ET CONTRATS DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES ET DES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE :



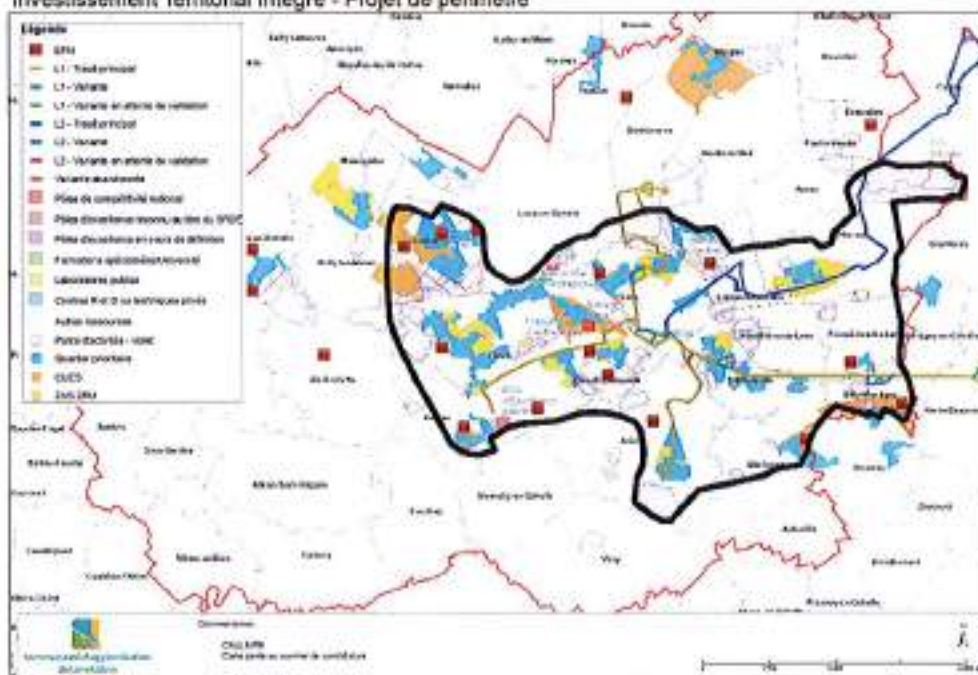
- ✓ La Stratégie de développement économique cible les opportunités et avantages comparatifs du territoire (économie touristique, filières d'excellence, agriculture péri-urbaine...) et développe un volet formation pour une meilleure adéquation au marché de l'emploi.
- ✓ Le Plan Local de Développement Economique, co-construit avec le Conseil Régional est en voie d'adoption sur la base d'une Stratégie Economique approuvée par délibération du 15 décembre 2014.
- ✓ Le Schéma de Cohérence Territoriale de 2008 (prochainement révisé) fixe les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- ✓ Le Nouveau Plan de Déplacement Urbain (dont l'adoption sera proposée au Conseil Syndical SMT du 25 juin 2015), définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises pour les dix prochaines années.
- ✓ Le Programme Local de l'Habitat 2014-2020 développe les objectifs et moyens renouvelés d'une solidarité d'agglomération autour de l'accès au logement et de l'attractivité territoriale : mise en marché de 1310 logements par an, amélioration et adaptation du parc existant, logement adapté aux publics spécifiques, gouvernance renforcée.
- ✓ Le Contrat Territorial de Développement Durable 2012-2015 retenait 5 orientations : développement d'une nouvelle destination touristique, implication des habitants dans le projet de territoire, aménagement durable, développement des filières porteuses, offre d'équipements et services de qualité. La réflexion autour du prochain CTDD intégrera le Pacte Territorial Jeunesse élaboré en partenariat avec la CALL et en voie de finalisation, ainsi que, le cas échéant, les projets du contrat de ville répondant aux orientations prioritaires du Département du Pas-de-Calais sur le territoire.
- ✓ La convention-cadre 2015-2019 avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) est orientée autour du nouveau PLH, du traitement des abords du Bus à Haut Niveau de Service BHNS, des grands projets et de l'aménagement économique.

DES ARTICULATIONS AVEC CES DOCUMENTS STRATEGIQUES, FONDÉS SUR DES DIAGNOSTICS PARTAGÉS ET REpondant AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE



- ✓ L'insertion professionnelle, repérage et valorisation des compétences.
  - ✓ La stratégie de peuplement : coordination du peuplement et parcours résidentiels, nouvel axe fort du PLH 2014-2020, porté à l'échelle communautaire en concertation avec les communes, les bailleurs et les autres partenaires institutionnels.
  - ✓ La rénovation des quartiers et la diversification de l'offre locative sociale, notamment à destination des publics spécifiques.
  - ✓ La diversification des aménagements et des outils favorisant la mobilité préconisée dans le SCOT et le PDU, ce dernier identifiant également les enjeux de droit à la mobilité pour tous (communication envers les publics cibles, amélioration de l'offre de transport collectif, tarification attractive, meilleure accessibilité du réseau).
  - ✓ Le Développement de l'offre de services de proximité, y compris le développement culturel et sportif.
  - ✓ Le Soutien aux activités commerciales et économiques et notamment la promotion de l'artisanat.
- La CALL s'est également engagée dans le dispositif régional Investissement Territorial Intégré (ITI) qui intègre dans son périmètre les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Investissement Territorial Intégré - Projet de périmètre





## EVOLUTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A LA CALL

En 2013, la grande concertation lancée par le Ministre de la Ville François LAMY a permis l'expression de tous les acteurs (institutionnels, associations, habitants,...). Elle a souligné la nécessité de mettre en œuvre une nouvelle génération de contrat de ville au plus proche des quartiers et de leur population.

La CALL, en collaboration avec les communes concernées, a travaillé sur une contribution partagée. Cette dernière a largement contribué à l'évolution des pratiques au sein même de l'agglomération et notamment à la nécessité de revoir le consensus « politique des villes ».

Ainsi, la CALL a engagé, en amont de la définition de la géographie prioritaire et de l'élaboration du contrat de ville, une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un **Projet de Territoire de Cohésion Sociale (PTCS)** sur l'ensemble de l'agglomération.

Pour orienter le contenu du Contrat de Ville, la CALL s'appuie sur cette démarche de PTCS.

## LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La CALL s'appuie sur l'analyse réalisée par le Cabinet ORGECO à partir des différents documents de diagnostics existants relatifs au territoire de la CALL et en particulier à ses communes en Politique de la Ville.

La situation de décrochage social, économique et urbain se retrouve globalement dans l'ensemble des communes concernées.

Sans en reprendre les termes exhaustifs, sont mis en évidence les éléments suivants :

Les observatoires ou diagnostics territoriaux (dont les travaux récents de la Mission Bassin Minier) décrivent le contexte dans lequel s'élabore le projet territorial, dans une agglomération dont les problématiques sont représentatives de celles de l'ensemble de l'ex-bassin minier.

Ce contexte détermine la manière dont vont se poser les enjeux du projet de cohésion sociale :

- ✓ Dans un ancien territoire industriel en mutation,
- ✓ Qui présente des caractéristiques urbaines spécifiques
- ✓ Qui doit surmonter des handicaps d'ordre structurel
- ✓ Qui doit prendre en compte la faible capacité contributive des communes et des populations concernées.

Le potentiel et la dynamique de redéveloppement et de changement d'image (grands projets, UNESCO, Louvre Lens, pôles d'innovation, excellence sportive...) ne participent pas uniquement au développement du territoire. Ils doivent aussi contribuer à compenser les séquelles du passé, ce qui en atténue les effets immédiats.

En termes de cohésion sociale, le risque est de voir se creuser l'écart entre la population qui pourrait bénéficier de cette dynamique et celle plus fragile qui resterait « à l'écart ».

### Une conurbation aux centralités multiples et une inscription dans l'aire métropolitaine Lilloise :

Le pôle central Lens-Liévin représente à peine plus du quart de la population totale de l'agglomération. C'est une situation atypique par comparaison avec les agglomérations françaises de taille comparable.

Cette caractéristique détermine en premier lieu la manière dont se posent les enjeux de mobilité et de desserte, la question de l'équilibre territorial et les perspectives de développement économique et démographique de l'agglomération.

Le poids du parc minier et du parc social en grands collectifs, leur concentration dans certains quartiers mais aussi leur diffusion sur une partie importante du territoire tendent à favoriser la concentration des populations les plus précaires (sans mettre en question les actions visant à assurer une plus grande diversité et une plus grande « mixité »).

Ces facteurs structurels peuvent favoriser des « mobilités sélectives » (départ des catégories « les plus aisées » hors de l'agglomération ou vers sa périphérie) et des processus de reproduction sociale au sein des catégories disposant d'un moindre capital économique, scolaire ou culturel.

### La faible capacité contributive des populations et des communes :

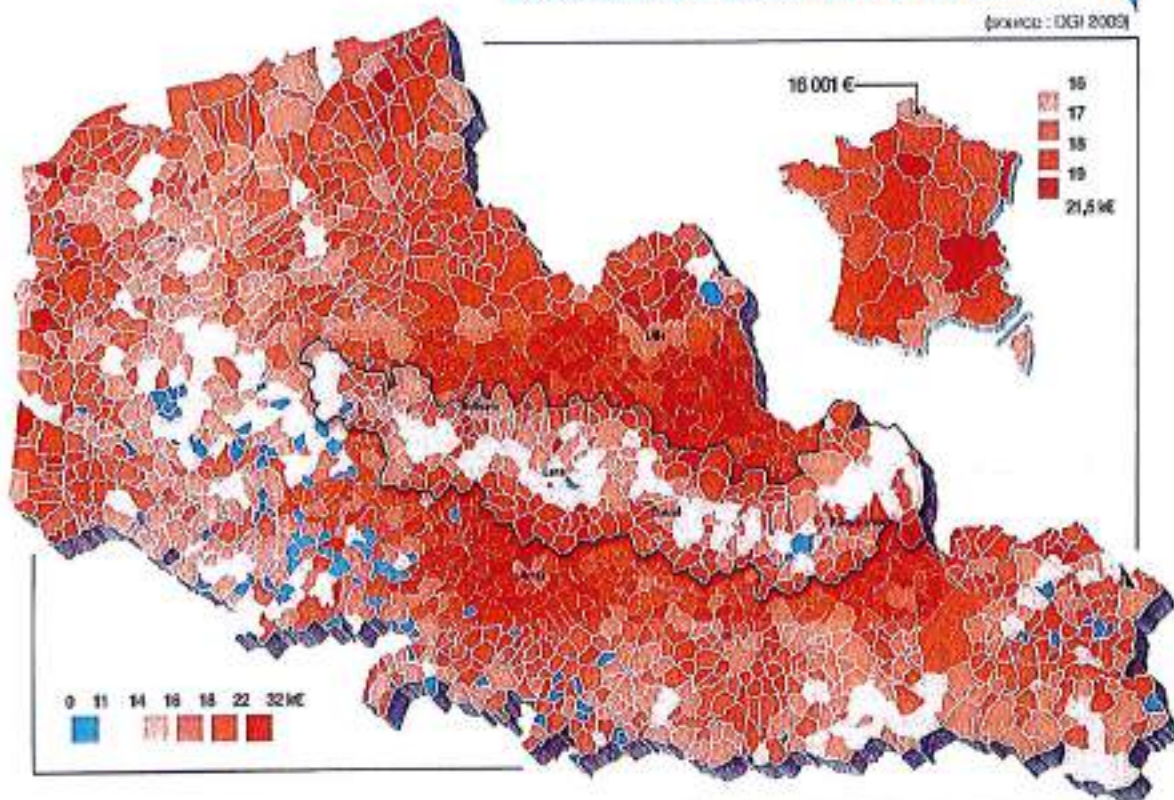
A l'échelle de la CALL, il n'existe pas véritablement de communes ou de grands quartiers « aisés ». La capacité contributive des ménages et les moyens financiers des communes restent globalement limités et déterminent la manière de concevoir la solidarité territoriale.

Pour apporter une réponse à hauteur des besoins, le projet territorial peut donner une meilleure lisibilité au projet et mieux organiser l'action publique ou le partenariat mais il nécessite avant tout un renforcement des moyens financiers et humains affectés au territoire.



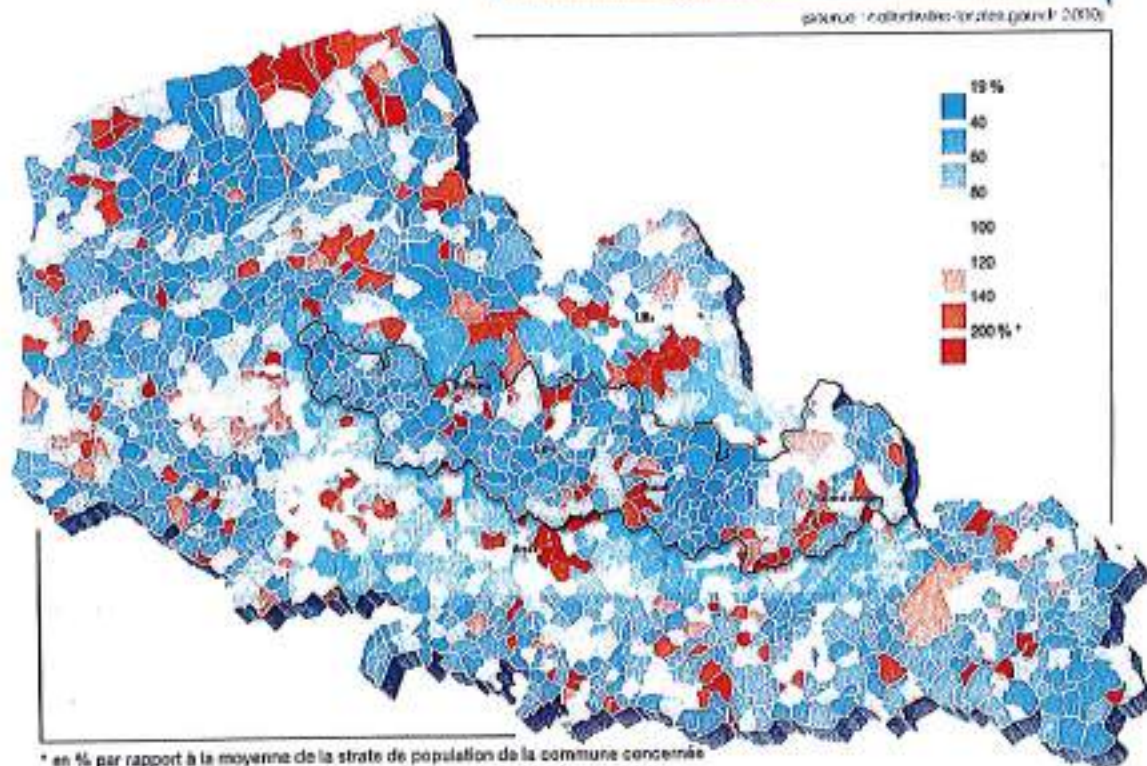
## Le revenu médian par unité de consommation

(source : DGI 2003)



## La potentiél fiscal des communes de la région

(source : collectivités locales pour l' 2003)





## L'analyse de l'indice de développement humain

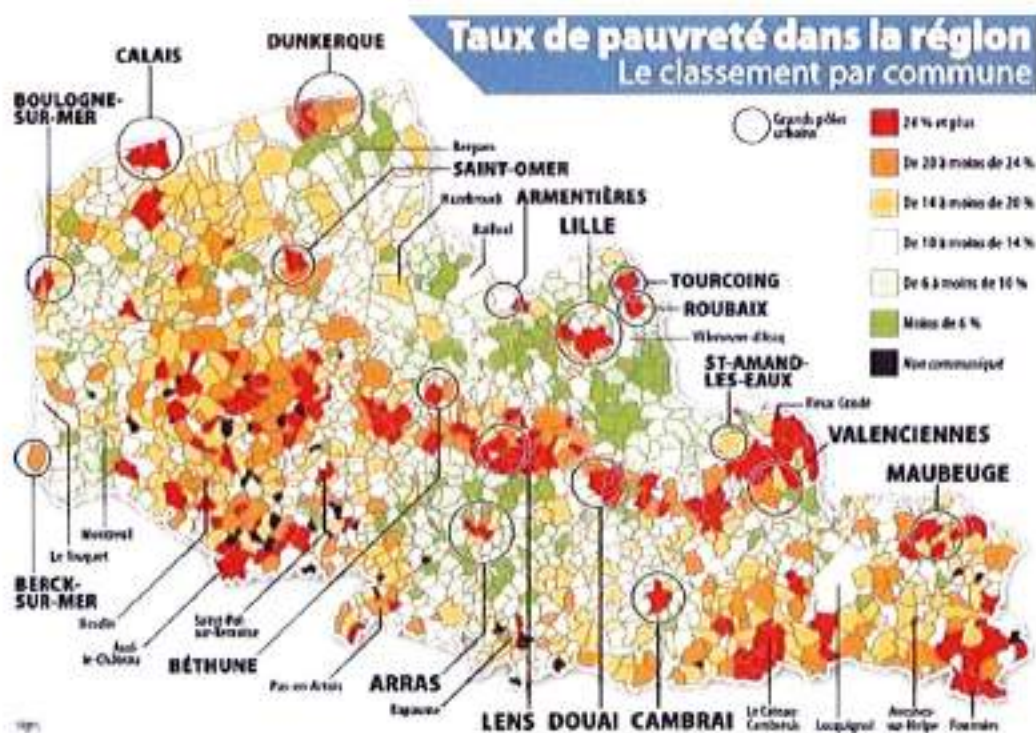
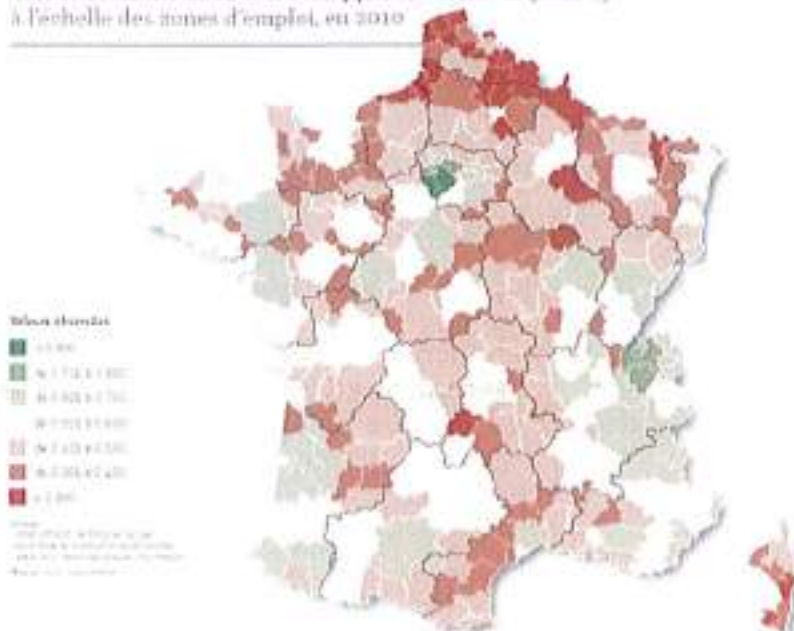
L'IDH est un indice statistique composite qui s'appuie sur trois grands facteurs

- la santé,
- l'éducation
- le niveau de vie.

La région Nord – Pas-de-Calais s'est distinguée par un travail d'approfondissement de cet indicateur qui peut aujourd'hui se décliner jusqu'au niveau communal (IDH-4). Les variables de l'IDH-4 sont composées :

- du pourcentage d'adultes diplômés (d'au moins un CAP)
- du revenu fiscal médian par unité de consommation
- de l'indice comparatif de mortalité (toutes causes et tous âges) calculé par l'ORS Nord – Pas-de-Calais

Calcul de l'Indicateur de Développement Humain (IDH-4) à l'échelle des zones d'emploi, en 2010



Cet indice n'est pas décliné au niveau infra-communal mais traduit la situation de la région Nord-Pas-de-Calais et des communes qui la composent. Aussi, l'analyse de cet indicateur semble intéressante avant même d'affiner le diagnostic par axe ou par thème.



### Des ambitions de redéveloppement dans un territoire hérité :

Le Territoire de Lens-Liévin est porteur d'une dynamique globale de redéveloppement et de changement d'image, qui s'appuie notamment sur un Projet de Développement Intégré communautaire articulé sur :

• Un urbanisme durable, aménagement original de grande qualité qui conjugue histoire et avenir, donne un cadre de vie et de travail agréable, avec des éco-cités, des transports économes et connectés et une infrastructure numérique de pointe :

- La mise en valeur exemplaire de la nature comme armature urbaine du territoire (Schéma Directeur Euralens Centralité de Michel Desvigne et C. de Portzamparc),
- La rénovation thermique et patrimoniale des cités minières pour en faire de véritables éco-cités.
- Le développement de nouveaux modes durables de déplacements, transports publics et communications.

• Une attractivité économique dans des secteurs clefs, s'appuyant sur les atouts actuels ou à venir du territoire en lien avec la Troisième Révolution Industrielle :

- L'ambition d'une économie touristique autour du Louvre-Lens et d'un territoire labellisé UNESCO et Pays d'Art et d'Histoire,
- Cinq clusters structurants :
  - Un cluster numérique, positionnant le territoire sur la carte mondiale des savoir-faire numériques au service de la culture et de l'art,
  - Un pôle « Eco-matériaux et performance énergétique (EKWATION) » exploitant les savoir-faire accumulés et l'exemplarité de la rénovation des cités minières, partenaire des pôles de compétitivité TEAM2 et MATIKEM,
  - Le renforcement du pôle d'excellence Euralogistic, centre de gravité régional d'un pôle logistique d'ambition européenne, en s'appuyant sur la croissance de la plate-forme trimodale Delta 3 et sur la proximité des pôles de compétitivité I-Trans et PICOM,
  - Un cluster « Economie du sport et du bien-être (VIVALLEY) » exploitant la notoriété internationale des équipements sportifs existants,
  - La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin capitale des « Métiers d'Art » grâce à l'opportunité de l'arrivée du Louvre-Lens et du futur Pôle de Conservation des Œuvres.

• Une meilleure qualité de vie avec une élévation du niveau social et culturel, au bénéfice de la population et particulièrement les jeunes :

- La culture comme levier de renaissance,
- Un volet formation ambitieux pour offrir aux entreprises les ressources humaines qu'elles recherchent et placer les habitants en situation de saisir les nouvelles opportunités d'emploi.

Cette dynamique contribue au développement du territoire mais ses impacts sont atténués par le fait qu'elle doit aussi remédier aux séquelles économiques, physiques et culturelles héritées du passé industriel, avec le risque qu'une partie de la population ne puisse bénéficier de ce redéveloppement et se sente davantage exclue. C'est un des enjeux du Projet de Territoire de Cohésion Sociale porté par la Communauté d'Agglomération et qui trouve sa traduction dans le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH 2015-2020) qui fixe une ambition d'offrir à chacun un logement attractif, économique et adapté dans les quartiers, les cités minières et les communes rurales du territoire.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération entend renouveler son action au service de la rénovation des quartiers et patrimoines sociaux et développer ainsi son action dans le cadre du volet Renouvellement Urbain du Contrat de Ville en cours de finalisation.

En effet, le parc locatif social représente plus de 46 000 logements à l'échelle de l'agglomération de Lens Liévin, soit près de la moitié du parc total de logements. Il est à la fois concentré dans quelques communes du territoire, réparti pour l'essentiel dans plusieurs communes du centre urbain et fortement représenté dans le parc de ces dernières :

- Concentré dans quelques communes de l'agglomération: cinq communes (Lens, Liévin, Avion et Sallaumines, Harnes) regroupent plus de la moitié du parc locatif social de l'agglomération,

- Réparti pour l'essentiel dans plusieurs communes au sein de l'agglomération : le parc locatif social se répartit dans 31 des 36 communes de la CALL mais plus de 90% du parc est situé dans 17 communes.

	% logements sociaux dans la commune	% logements SOGINORPA dans le parc social communal	% du parc SOGINORPA de la CALL	% du parc SOGINORPA de la CALL (cumulé)
Lens	57%	49%	18%	18%
Liévin	56%	48%	13%	31%
Noyelles-sous-Lens	63%	84%	7%	38%
Sallaumines	70%	59%	7%	44%
Avion	57%	41%	6%	51%
Grenay	76%	85%	6%	57%
Harnes	46%	61%	6%	63%
Bully-les-Mines	47%	61%	6%	68%
Mazingarbe	63%	68%	5%	73%
Wingles	42%	70%	4%	77%
Fouquières-lez-Lens	45%	78%	4%	81%
Méricourt	52%	34%	3%	84%
Billy-Montigny	48%	45%	3%	87%
Vendin-le-Vieil	45%	65%	3%	89%
Sains en Gohelle	46%	56%	2%	92%
Angres	43%	71%	2%	94%
autres communes minières	24%	42%	6%	100%
autres communes	4%	6%		
<b>CA Lens-Liévin</b>	<b>48%</b>	<b>54%</b>	<b>100%</b>	

La présence de l'habitat minier au sein de l'offre sociale est une des particularités du parc social dans l'agglomération de Lens-Liévin (au même titre que dans les autres agglomérations de l'ex bassin minier). L'essentiel de ce parc est propriété de Maisons et cités mais SIA Habitat, bailleur HLM, est également propriétaire et gestionnaire de logements en cité minière.



	% logements sociaux dans la commune	% du parc social de la CALL	% du parc social de la CALL (cumulé)
La re	57%	20%	20%
Liévin	56%	15%	35%
Arion	57%	8%	43%
Salzumines	70%	8%	49%
Harnes	46%	5%	55%
Méricourt	52%	5%	60%
Bully-les-Mines	47%	5%	64%
Noyelles-sous-Lens	63%	4%	69%
Mazingarbe	63%	4%	73%
Grenay	76%	4%	77%
Billy-Montigny	46%	3%	80%
Villégies	42%	3%	83%
Fouquières-lez-Lens	45%	2%	86%
Vendin-le-Vieil	45%	2%	88%
Salins-en-Gohelle	46%	2%	90%
Loos-en-Gohelle	34%	2%	92%
Angres	43%	2%	93%
autres communes	19%	7%	100%
CA Lens-Liévin	48%	100%	

Même si le parc Maisons et Cités n'est passé que récemment sous le statut HLM, son importance (22 717 logements), son rôle dans le fonctionnement du marché locatif, le niveau des loyers pratiqués ou encore les financements publics mobilisés pour sa rénovation amenaient déjà à le considérer de fait comme un parc locatif institutionnel à vocation sociale.

La spécificité typologique du parc minier au sein du parc social Maisons et Cités doit être particulièrement prise en compte : le parc minier est un parc de maisons individuelles, sous des formes diverses : cités jardins, habitat groupé dense, logements en bande, ... Dans les communes où ce parc est fortement représenté, ces caractéristiques aboutissent mécaniquement – pour des situations sociales comparables à l'échelle des quartiers – à sous-estimer le degré de concentration des ménages en difficulté par comparaison avec les quartiers d'habitat social en grands collectifs, où la densité de population est plus élevée.

Dans un contexte de taux de chômage élevé et de forte précarité à l'échelle de l'ensemble de la population, cette situation favorise la concentration des ménages les plus précarisés dans un grand nombre de quartiers d'habitat social, ou du moins dans des quartiers qui ne se réduisent pas à quelques grands quartiers d'habitats HLM en collectif dans l'agglomération.

Elle fait également peser de fortes contraintes et limite les effets des politiques publiques visant à favoriser les parcours résidentiels ou à assurer une plus grande diversité ou une plus grande « mixité » dans les quartiers. Ces facteurs d'ordre structurel favorisent des « mobilités sélectives », qui se traduisent par le départ des catégories « les plus aisées » hors de l'agglomération ou vers les communes périurbaines plus résidentielles.

La configuration urbaine du territoire de la CALL et le rapport entre ville centre et périphéries présentent également des particularités qui vont déterminer, sous plusieurs aspects, la manière dont se posent les enjeux de cohésion sociale (équilibres de peuplement et attractivité résidentielle notamment) à l'échelle du territoire et donc les modalités de mise en œuvre d'une stratégie communautaire.

agglomérations	superficie	nombre de communes	population	poids de population de la ville centre	
Hérin Carvin	112	14	125 000	Hérin 22%	Carvin 14% 35%
Reims	172	16	221 000	81%	
Artois Comm	553	65	226 000	Béthune 11%	Bruay 10% 21%
Metz	277	44	230 000	52%	
Lens Liévin	240	36	247 000	Lens 14%	Liévin 13% 27%
Dijon	240	24	251 000	61%	
Nancy	142	20	257 000	41%	
Orléans	334	22	272 000	42%	
Clermont Ferrand	300	21	287 000	49%	
Tours	390	22	287 000	47%	

Le territoire de la CALL ne s'organise donc pas seulement dans un rapport entre une ville-centre prédominante par son poids démographique et des communes péri-urbaines ou rurales de plus petite taille. Dans sa partie centrale, qui regroupe les anciennes communes minières, la CALL est composée d'un ensemble de communes de taille moyenne qui forment un tissu urbain quasi continu.

#### DES ATOUTS DU TERRITOIRE

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se situe au cœur du Bassin Minier et se caractérise par une accessibilité par tous moyens de transport et notamment par la mise en place du Bus à Haut Niveau de Service.

Sa densité de population est de 1027 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui est particulièrement élevé par rapport au territoire national.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est une conurbation dont le tissu urbain est très dense dans sa partie centrale, plus lâche au nord vers le canal de la Deûle et au sud vers les collines de l'Artois.

De grands équipements culturels, sportifs, d'enseignement, de santé et de mémoire structurent l'espace communautaire. L'activité économique par l'importance du foncier qu'elle occupe ainsi que les pôles commerciaux de grande envergure viennent renforcer le paysage urbain caractéristique de l'agglomération.

Les espaces naturels situés majoritairement sur les communes rurales, les équipements de plein-air, de loisirs et les imposants terrils animent le paysage contrasté du territoire.

Des pôles d'excellence implantés et en cours de développement, des éco-sites novateurs, ainsi qu'un pôle tertiaire et de services (quartier des gares à Lens) en pleine mutation témoignent du visage dynamique de l'agglomération.

En 2012, 50 800 jeunes poursuivaient leurs études dans les différents

Type d'établissements	Nombre	Effectifs
Ecoles	188	26000
Collèges	25	12000
Lycées	10	10000
Enseignement supérieur	5	2800

Par ailleurs, le territoire est maillé de nombreuses associations qui témoignent d'une réelle participation des habitants dans l'animation des communes. Des pratiques intergénérationnelles viennent en appui de ces pratiques.

Le territoire présente également un dynamisme économique y compris dans les quartiers prioritaires. Il bénéficie d'une Maison de l'Emploi, d'une Mission Locale et d'un PLIE qui couvrent



l'ensemble des 36 communes. En outre, des outils sont présents sur le territoire (plateforme pour l'emploi des jeunes, Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance, Orphelins Apprentis d'Auteuil,...) permettent de donner des perspectives à la jeunesse particulièrement touché par les difficultés d'accès ou de retour à l'emploi.

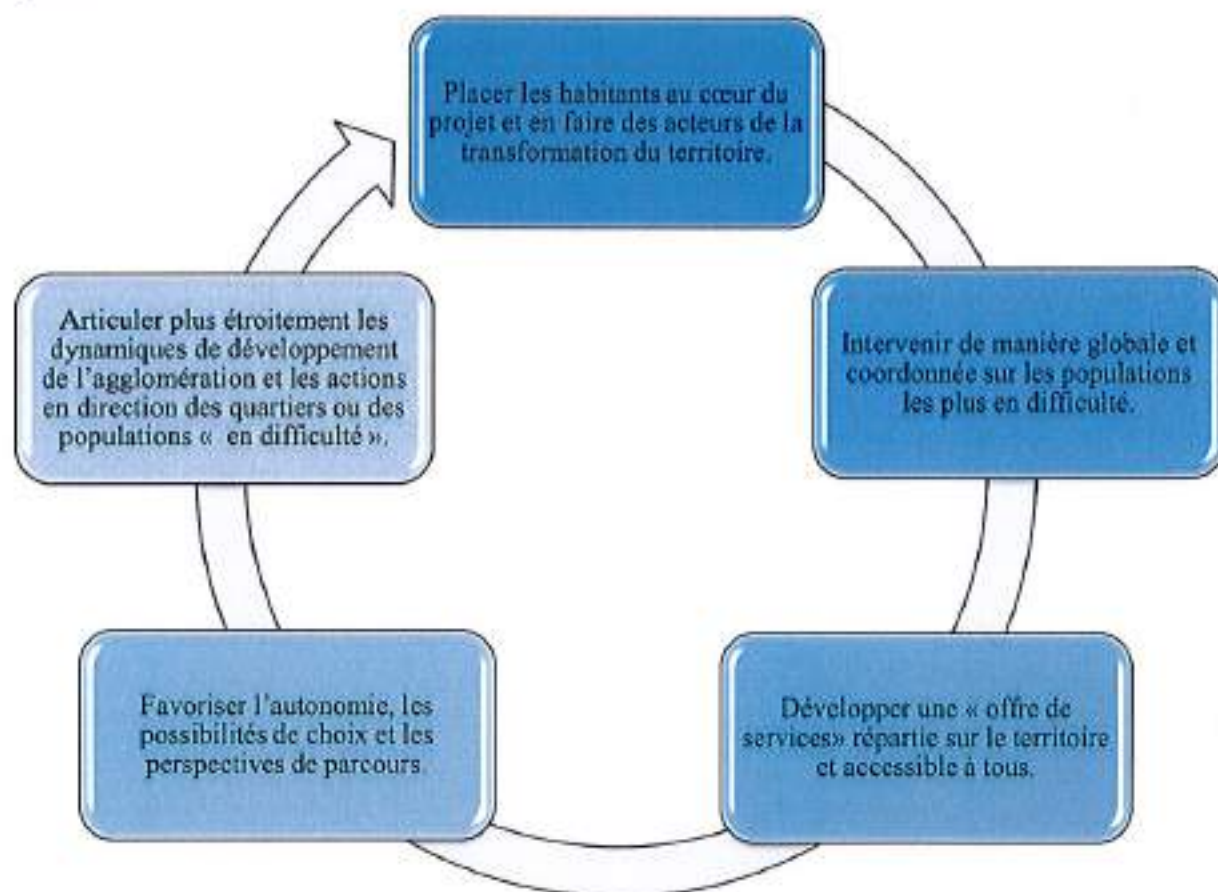
Le développement du numérique est assurément une dimension nouvelle pour impulser un renouveau du territoire. Que ce soit par la création des Etablissements Publics Numériques, du Pôle Numérique Culturel, du Centre de Ressources Numériques Territorial, ou encore par les filières d'excellence économique liées au cluster Louvre Lens Vallée.

### LES PISTES DE TRAVAIL DU PTCS

La CALL a engagé courant 2014 les réflexions en vue de l'élaboration d'un Projet de Territoire de Cohésion Sociale en direction de l'ensemble de son territoire soit 36 communes. Pour mener à bien cette mission, la CALL a recours à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (Cabinet ORGECO Douai).

Lors de la première phase, évoquée ci-dessus, le cabinet a procédé à l'analyse des documents stratégiques et données d'observation existantes. La formalisation de celle-ci (cf. annexe) a été présentée aux élus.

Après des réunions de travail avec les élus des 36 communes, il est ressorti les premières orientations stratégiques du projet territorial qui pourrait s'organiser autour de quelques grands enjeux :



Le PTCS concerne les 36 communes. Il trouve logiquement une déclinaison de ses orientations sur les territoires en Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

## LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 2015-2020

### HISTORIQUE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE :

Le territoire de la CALL est engagé dans la Politique de la Ville depuis le classement de 4 quartiers en « Développement Social des Quartiers » à la fin des années 1980. Dans les années 90, les Districts de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin ont co-signé leurs engagements dans le volet « Solidarité » du Contrat d'Agglomération.

Début 2000, apparaît le Contrat de Ville partenariat entre la CALL, l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général qui concernait 21 communes (Aix-Noulette, Angres, Annay-sous-Lens, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Elcu-dit-Leauwette, Fouquières-lez-Lens, Grenay, Harnes, Lens, Liévin, Loison-sous-Lens, Loos-en-Gohelle, Mazingarbe, Méricourt, Noyelles-sous-Lens, Sains-en-Gohelle, Sallaumines, Vendin-le-Vieil, Wingles).

En 2007, la signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale entre la CALL, les communes et l'Etat mettait en place un nouveau dispositif sur un territoire plus restreint (17 quartiers prioritaires sur 12 communes : Angres, Avion, Billy-Montigny, Bully-les-Mines, Grenay, Harnes, Lens, Liévin, Mazingarbe, Méricourt, Sallaumines, Wingles). Près de 70 000 habitants étaient concernés par cette géographie prioritaire.

### LES CRITERES DE SELECTION DES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE REGLEMENTAIRES

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a porté réforme de la Politique de la Ville et notamment inscrit dans son article 5 :

*« I. — Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :*

*1° Un nombre minimal d'habitants ;*

*2° Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine.*

*Dans les départements et collectivités d'outre-mer, ces quartiers peuvent être caractérisés par des critères sociaux, démographiques, économiques ou relatifs à l'habitat, tenant compte des spécificités de chacun de ces territoires.*

*Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités d'application du présent I, qui entre en vigueur à une date qu'il fixe et au plus tard le 1er janvier 2015.*

*II. — La liste des quartiers prioritaires, établie par décret, fait l'objet d'une actualisation dans l'année du renouvellement général des conseils municipaux. Dans les départements et collectivités d'outre-mer, il est procédé, si la rapidité des évolutions observées le justifie, à cette actualisation tous les trois ans. »*

Le poids démographique minimal est de 1000 habitants pour les aires urbaines de plus de 9 900 habitants.

Les ménages à bas revenus sont des ménages ayant des ressources inférieures à 60% du revenu fiscal médian de référence.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville représentent, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, une population de 56 000 habitants avec des revenus fiscaux médians de 7 100 € à 11 000 €.



## LE DECRET

Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains (NOR : VJSV1430720D) est joint en annexe. Il définit les communes concernées par quartier, en application de l'article 5 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

## LA NOTION DE « QUARTIER VECU »

Le « Quartier vécu » reprend le périmètre du quartier réglementaire et inclut les équipements et structures qui lui sont rattachés, que fréquentent les habitants des quartiers prioritaires tels que repris ci-après.

## LES TERRITOIRES EN VEILLE ACTIVE

Sont considérés comme « Territoires en veille » les territoires sortis du Contrat Urbain de Cohésion Sociale non couverts par la géographie prioritaire. Ne pouvant plus être éligibles aux crédits spécifiques, ils devront bénéficier d'une intervention renforcée du droit commun.

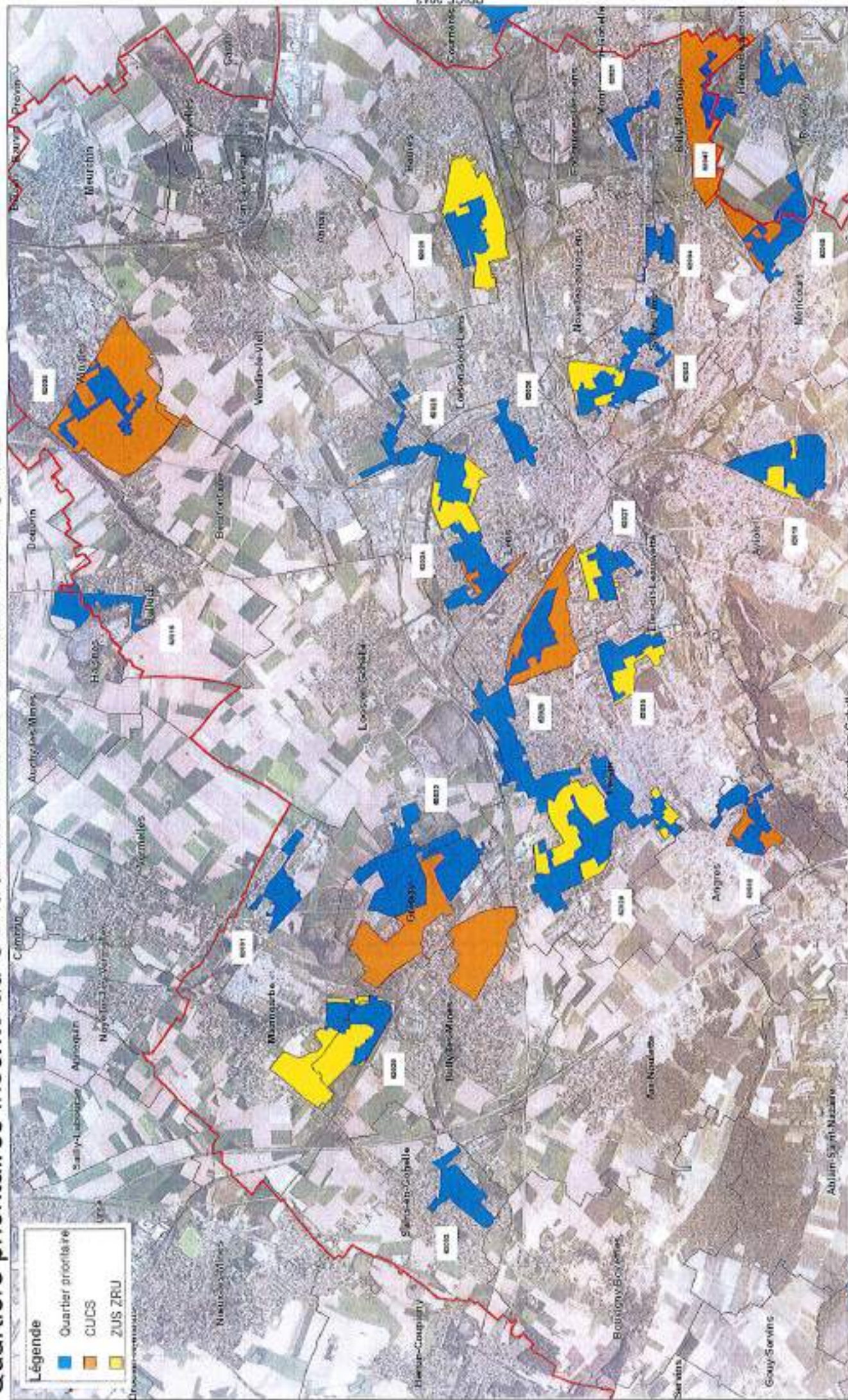
### CALL – Quartiers éligibles à la Politique de la Ville 2014 - 2020

Code	Quartier Prioritaire	Commune(s)	Population Source RFL 2011	Revenu fiscal médian	Page
QP062002	Camus	Angres	1220	10 800 €	24
QP062016	Quartier Saint-Elie - Fosse 13	Hulluch (Haisnes)	695	10 400 €	29
QP062019	<b>République - Cité 4 (NPNRU)</b>	Avion	5000	7 700 €	33
QP062020	Cité Des Brebis	Bully-les-Mines / Mazingarbe	2170	9 400 €	41
QP062021	Cité Du Transvaal - Centre	Fouquières-lez-Lens / Billy-Montigny	1900	9 100 €	47
QP062022	Cité 5 - Cité 11	Grenay / Loos-en-Gohelle	3780	9 900 €	54
QP062023	Cité Bellevue	Harnes	2440	8 900 €	60
QP062024	<b>Cité 12-14 (NPNRU)</b>	Lens	2380	9 900 €	64
QP062025	Grande Résidence	Lens / Vendin-le-Vieil / Loison-sous-Lens	5050	7 100 €	69
QP062026	Cité 2	Lens	1640	9 500 €	78
QP062027	Sellier Cité 4	Lens / Eleu-dit-Leauwette	1800	7 900 €	83
QP062028	Calonne - Marichelles - <b>Vent De Bise (NPNRU)</b>	Liévin	7080	8 900 €	90
QP062029	Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	Liévin / Lens / Loos-en-Gohelle	5260	9 800 €	94
QP062030	Blum - Salengro - 109	Liévin	2250	8 600 €	101
QP062031	3 Cités	Mazingarbe	1190	8 700 €	105
QP062032	Cité 10	Sains-en-Gohelle	1640	9 700 €	109
QP062033	Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	Sallaumines	4260	9 300 €	113
QP062034	Quartier du 3/15	Sallaumines / Méricourt	1420	8 200 €	117
QP062035	Cité Des Taberneaux	Wingles	2380	11 000 €	123
QP062045	Quartier Du Maroc - La Canche	Méricourt (Rouvroy)	1680	9 700 €	127
QP062047	Languedoc - Cité 10	Billy-Montigny (Rouvroy)	814	8 900 €	131
<b>21 quartiers 19 communes</b>			<b>56049</b>		

LES CARTES  
ET FICHES  
QUARTIERS



# Quartiers prioritaires inscrits au Contrat de Ville 2015-2020 de la CALL



**Légende**

- Quartier prioritaire
- CUICS
- ZUS ZRU


  
 Communauté d'Agglomération  
 de Lens-Liévin

Commentaires :  
 CALL PV











# QP062002 - Camus - Angres



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire



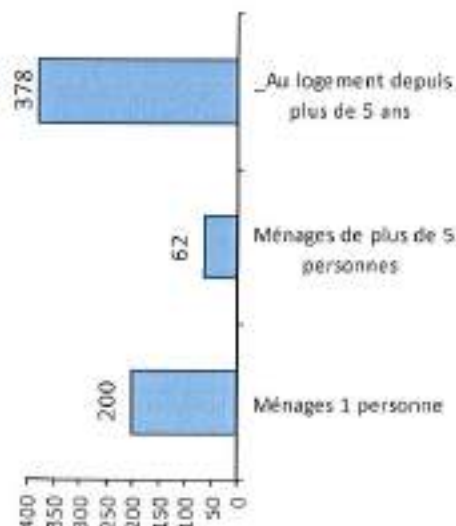
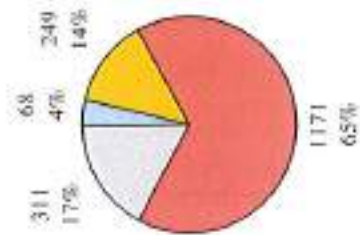
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger surfectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

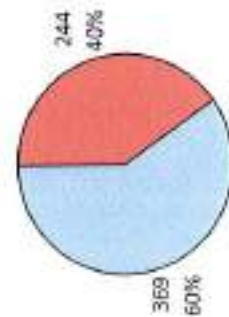
nombre d'individus des ménages : 1488

0 à 3 ans	68
4 à 5 ans	35
6 à 10 ans	87
11 à 14 ans	75
15 à 17 ans	52
18 à 25 ans	141
25 à 64 ans	719
65 à 74 ans	128
75 ans et plus	183

□ moins de 3 ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans

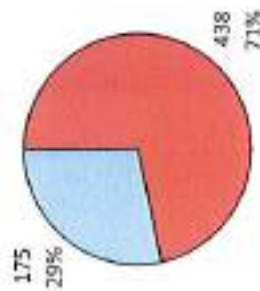
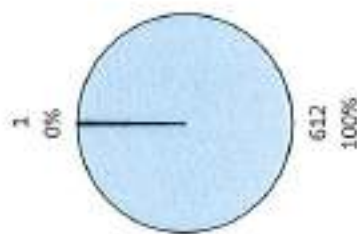


■ \_En dessous du seuil □ \_Au dessus du seuil



Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ Locataires □ Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 0 à 25%

part de logement en location : 0 à 55%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : 25 à 30%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 15 à 20%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : 20 à 25%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 0 à 65%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 30

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 25 à 30%

Nb médecins généralistes pour 10000h : 60 à 90

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p><b>CONTRAT SOCIAL</b></p> <p>banque cadre de l'Anet, la création d'équipements nouveaux va nous permettre de développer des actions en faveur des populations.</p> <p>- Le Musée de l'air, troisième musée-services, Service de coordination Petite Enfance-Enfants-jeunes, accueil de loisirs permanents des jeunes de 12 à 17 ans, accueil des jeunes isolés de 18 à 26 ans. Permanences sociales - assistantes sociales, Mission locale, référent RSA social, référent RSA santé.</p> <p>- L'Espace Jean Frenet, médiathèque et lieu dédié à l'accompagnement des usagers de loisirs particuliers dans les nouvelles activités périscolaires, les ateliers de relais assistants maternelles intercommunal, les accueils de loisirs extrascolaires, la permanence de la protection nationale et infantile, et des manifestations culturelles à destination du jeune public. La médiathèque, ouverte depuis moins d'une année, compte déjà plus de 600 adhérents</p> <p>- La micro-crèche, ouverte en 2012 pour élargir l'ensemble des modes de garde pour les plus petits.</p> <p>- La Maison de la Citoyenneté, et son aménagement paysager et espace de jeux, qui accueille les enfants des écoles maternelle et primaire et ceux des accueils de loisirs pour les repas, et mise à disposition des habitants à l'occasion d'événements particuliers, au cœur des nouveaux quartiers</p> <p>- La Maison des Associations - mise à disposition des associations de la ville</p> <p>- Le Jardin des Muids, premier espace intercommunal favorise les rencontres entre les enfants des écoles et les personnes âgées</p> <p>- La cyber-café, ouverte à tout est particulièrement fréquentée par des seniors en quête d'initiation aux nouvelles technologies mais toujours prête à favoriser les rencontres et renforcer le lien social</p> <p>Toutefois, nous sommes conscients de la situation de nos quartiers et de nos habitants. Des habitants satisfaits à leurs quartiers et de nos produits de la population.</p>	<p>Présence économique importante</p> <p>Des données sociales alarmantes.</p> <p><b>Pauvreté et dépendance</b> ses projections 2030 : 211 familles ont des revenus compris à 50% ou plus par les allocations de la CAP (20%) et 137 familles (18% des allocations) ne vivent que des prestations sociales.</p> <p>On remarque ainsi que sur 704 familles au RUC, 290 familles, soit 40%, ont un RUC inférieur à 50% de SMIC. Et représentent 36,8% en 2012.</p> <p>75% des familles issues des quartiers prioritaires sont bénéficiaires du CCAS.</p> <p>36,4% de familles monoparentales sur l'ensemble des foyers angevins</p> <p>Développement des phénomènes de <b>délinquance</b> sur le territoire communal.</p> <p><b>Disturbes scolaires</b> liés à l'environnement social et familial, pertes culturelles, qui génèrent décrochage scolaire et phénomènes de délinquance, de mal-être et de repli sur soi.</p> <p>L'imposabilité depuis 2013 de scolariser les enfants dès l'âge de 2 ans, ne fera qu'accroître ces problèmes. De plus la <b>non scolarisation</b> des enfants de 2 ans pénalise l'arrivée de nouveaux enfants à la crèche et entrave le rebond à l'emploi des quartiers.</p>	<p>Mettre en place des actions stratégiquement ciblées, des réponses ciblées afin de toucher la public cible et à sensibiliser sur les questions de :</p> <p>- <b>parentalité</b> tant il paraît évident à présent que les contrats éducatifs sont déterminants dans les trajectoires des futurs adultes et les incertitudes des <b>risques</b> et il semble urgent d'agir sur cet aspect social. Prévenir les risques sociaux plutôt que de devoir en séparer les conséquences (Aller au-devant des parents pour leurs les informer sur les services de soutien éducatif), Favoriser la médiation familiale et les temps et espaces de soutien éducatif, Favoriser la médiation intercommunale si possible lorsque les couples se séparent.</p> <p>- <b>Développer un "guide"</b> point info familialiste pour informer, détailler le contenu et le déroulement des actions.</p> <p>- Appuyer les actions de soutien sur des accueils de loisirs parents-enfants</p> <p>- Soutenir également les parents d'adolescents</p> <p>- Renforcer le partenariat établissements scolaires/structures communales</p> <p>- Développer l'école, mettre en place des permanences de professionnels (médiation-fam-écol, violence des personnes âgées isolées, etc)</p> <p>- <b>Renforcer</b> des actions en direction des personnes âgées isolées, en appuyant sur les jeunes (jeunes citoyens)</p> <p>- Procéder à un nettoyage afin de mettre en place une sorte de réseau d'aide et d'écoute (jeune nouvelle, également aux services concernés)</p> <p>- Soutenir le commerce ambulant, lien social A1 en aut.</p> <p>- Permettre aux familles de participer à différents ateliers (cuisine, couture, ...) afin de favoriser le lien social</p> <p>- <b>Favoriser les loisirs et la parageon des habitants (renforcement du RNU)</b></p>	<p>Désaménager certains rues (Abbassée, Perruche, Dymetique) pour rompre avec l'isolement, et ainsi favoriser la circulation des personnes tout en respectant la tranquillité des habitants.</p> <p><b>Aménager et redynamiser</b> les espaces publics communs, les espaces verts, les espaces protégés tels que les jardins, en redonnant les abords, uniformisant les abords, luttant contre les constructions parasitaires, aménagement des parcs ou des petites parcelles agricoles ou sylvaines, ils doivent respecter les règlements du contrat de location et règlement d'urbanisme.</p> <p>Aménager des espaces ou aires de jeux et de repos sécurisés, en vue d'y créer des lieux intergénérationnels.</p> <p>Mettre en place une <b>nouvelle stratégie de peuplement</b></p> <p>Travailler de concert avec la politique de peuplement</p> <p>Favoriser le mixité sociale</p> <p>Rendre ou travailler en partenariat le positionnement des logements Conjoint et PLU et ainsi limiter le regroupement de ces logements sur des zones restreintes</p> <p>Travailler en partenariat les demandes de logements issues des <b>Conjoint</b></p> <p><b>Peuplement</b> (Etat/collectivité)</p> <p>Favoriser le parcours résidentiel des familles et notamment le parcours des familles déjà installées sur le territoire ;</p> <p>Par la mise en place d'un Atelier Peuplement tel qu'il existait lors de l'ANRU avec les artisans bailleurs, services sociaux, service état, ville</p>
<p><b>LOGEMENTS</b></p> <p>Assez bonne mixité entre logements résidentiels et logements sociaux ; cohabitation de populations de niveaux sociaux divers.</p> <p>Bon nombre des logements de la géographie prioritaire relève du <b>part locatif</b> social.</p> <p>Bonne connaissance de nos familles, qui fréquentent à 80% au moins un service ou locaux, un équipement de la ville, ou participent aux animations, aux ateliers ou adhérent à une ou plusieurs associations.</p> <p>Les bailleurs sociaux (3 présents sur la ville) qui sont prêts à s'engager dans le contrat de ville.</p> <p>Non équipements et services</p> <p>Nature <b>non associatif</b></p> <p>Non transports en commun, nos commerces, nos professionnels de santé</p> <p>Les nouveaux quartiers ont bénéficié d'aménagements paysagers de qualité, il n'en reste pas moins que les anciennes cités minières ont elles aussi une <b>bonne</b> qualité d'aménagement des espaces.</p>	<p>Certains quartiers demeurent <b>enclavés</b> et les espaces intermédiaires sont productifs à des actes de délinquance. Considérés comme dangereux, ils isolent la population et entravent les échanges avec les habitants des autres quartiers.</p> <p>Une <b>absence</b> des constructions parasitaires, de déviances et de nuisances séparations (particulier), les jardins privés, n'ajoute, permettent l'image des quartiers.</p> <p>Dépendance entre les dispositifs bailleurs/services Etat/ service ville notamment face à l'accès au logement</p> <p>L'absence de concertation entre ville et bailleurs et leurs mécanismes du terrain a débouché sur une cartographie, de logements repérés en conjoint professionnel, inadéquate (concentration sur des zones restreintes, regroupement, ...)</p>	<p>Disaménager certains rues (Abbassée, Perruche, Dymetique) pour rompre avec l'isolement, et ainsi favoriser la circulation des personnes tout en respectant la tranquillité des habitants.</p> <p><b>Aménager et redynamiser</b> les espaces publics communs, les espaces verts, les espaces protégés tels que les jardins, en redonnant les abords, uniformisant les abords, luttant contre les constructions parasitaires, aménagement des parcs ou des petites parcelles agricoles ou sylvaines, ils doivent respecter les règlements du contrat de location et règlement d'urbanisme.</p> <p>Aménager des espaces ou aires de jeux et de repos sécurisés, en vue d'y créer des lieux intergénérationnels.</p> <p>Mettre en place une <b>nouvelle stratégie de peuplement</b></p> <p>Travailler de concert avec la politique de peuplement</p> <p>Favoriser le mixité sociale</p> <p>Rendre ou travailler en partenariat le positionnement des logements Conjoint et PLU et ainsi limiter le regroupement de ces logements sur des zones restreintes</p> <p>Travailler en partenariat les demandes de logements issues des <b>Conjoint</b></p> <p><b>Peuplement</b> (Etat/collectivité)</p> <p>Favoriser le parcours résidentiel des familles et notamment le parcours des familles déjà installées sur le territoire ;</p> <p>Par la mise en place d'un Atelier Peuplement tel qu'il existait lors de l'ANRU avec les artisans bailleurs, services sociaux, service état, ville</p>	<p>Mettre en place des actions stratégiquement ciblées, des réponses ciblées afin de toucher la public cible et à sensibiliser sur les questions de :</p> <p>- <b>parentalité</b> tant il paraît évident à présent que les contrats éducatifs sont déterminants dans les trajectoires des futurs adultes et les incertitudes des <b>risques</b> et il semble urgent d'agir sur cet aspect social. Prévenir les risques sociaux plutôt que de devoir en séparer les conséquences (Aller au-devant des parents pour leurs les informer sur les services de soutien éducatif), Favoriser la médiation familiale et les temps et espaces de soutien éducatif, Favoriser la médiation intercommunale si possible lorsque les couples se séparent.</p> <p>- <b>Développer un "guide"</b> point info familialiste pour informer, détailler le contenu et le déroulement des actions.</p> <p>- Appuyer les actions de soutien sur des accueils de loisirs parents-enfants</p> <p>- Soutenir également les parents d'adolescents</p> <p>- Renforcer le partenariat établissements scolaires/structures communales</p> <p>- Développer l'école, mettre en place des permanences de professionnels (médiation-fam-écol, violence des personnes âgées isolées, etc)</p> <p>- <b>Renforcer</b> des actions en direction des personnes âgées isolées, en appuyant sur les jeunes (jeunes citoyens)</p> <p>- Procéder à un nettoyage afin de mettre en place une sorte de réseau d'aide et d'écoute (jeune nouvelle, également aux services concernés)</p> <p>- Soutenir le commerce ambulant, lien social A1 en aut.</p> <p>- Permettre aux familles de participer à différents ateliers (cuisine, couture, ...) afin de favoriser le lien social</p> <p>- <b>Favoriser les loisirs et la parageon des habitants (renforcement du RNU)</b></p>



Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL</p>	<p>Un axe économique moyen : deux moyennes supérieures et des commerces de proximité.</p> <p>Mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics.</p> <p>Éducation, information et permisances des différents dispositifs de droit commun.</p> <p>Commune bien desservie par les transports en commun.</p>	<p>Plus de 50% de la population sales empliés se trouve dans les quartiers en géographie précaire. Elle est en constants augmentations.</p> <p>Les élèves de Pôle Emploi ne réalisent pas la réalité, car leur nombre d'entraîneurs ne sont pas limités.</p> <p>Trop nombreuses relations abusives de la part de Pôle Emploi d'un public souvent incapable de se faire entendre, les précautions d'usage.</p> <p>Limites de la clause d'insertion : trop peu de CDD débouchent sur des CDI.</p> <p>Il faut bien reconnaître que les compétences des communes en matière d'emploi sont plus que limitées.</p> <p>La mobilité reste un frein sans être un blocage.</p>	<p>Prévenir les emplois de loyer et factures énergétiques.</p> <p>Pour cela multiplier ou mettre en place avec les bailleurs et services sociaux des relations d'échanges sur les ménages en difficultés, pour mutualiser les informations les aides et favoriser l'accompagnement des familles.</p> <p>Ainsi que multiplier l'information auprès des familles sur les réductions des dépenses de consommations d'énergie.</p> <p>Inclure les personnes à l'inscrire à Pôle Emploi (accès contrainte aides, formations, bilan de compétences...).</p> <p>Poursuite d'ateliers : rédaction de CV, atelier de loi, simulation d'entretien...</p> <p>Développer des axes liés à la mobilité (connaissance des moyens de transport, co-voiturage...)</p> <p>Informier sur les possibilités locales d'emploi permettant de franchir les services à la personne (CESU, autoentrepreneur...)</p> <p>Insister au développement du commerce de proximité</p>
<p>SAUVEGARDE DES CONTACTS</p>	<p>Ouverture de la médiathèque qui favorise l'accès gratuit à la culture, implantées au cœur du quartier des écoles, elle s'intègre dans le circuit quotidien des habitants, touchés ainsi un large public... elle favorise ainsi les synergies.</p> <p>Large partenariat avec les écoles et la micro-entreprise.</p> <p>Fortes implications de la Ville pour favoriser l'accès aux loisirs (CAJ, CLM, ...)</p> <p>Activités gratuites et de qualité proposées dans le cadre des MAJ.</p> <p>Accès gratuits aux nouvelles technologies grâce à l'ouverture de la cyber-base.</p> <p>Grâce aux diverses associations et à l'accueil de loisirs, les jeunes trouvent une place de fait dans la vie sociale de la commune.</p>	<p>Des effectifs élevés par classe (cf à 28 élèves) qui ne favorisent pas un suivi individualisé des élèves en difficultés.</p> <p>Non spécialisation des enfants dès l'âge de deux ans.</p> <p>35 % des élèves suivis par le BASED sont issus des quartiers prioritaires.</p> <p>Trop de jeunes sortent de système scolaire sans formation.</p> <p>Encore trop d'illégalité d'accès à l'emploi pour les femmes.</p> <p>Malgré les diverses actions en direction des personnes âgées, beaucoup restent isolés.</p>	<p>Mise en place du P.E.I.T. : développement des actions d'accompagnement individuelles.</p> <p>Mise en place d'ateliers parentaux afin de travailler les publics en difficultés, renforcer les dispositifs permettant d'acquiescer le respect et l'orientation des publics vers l'offre scolaire, éducative, culturelle et sportive, développer le champ de la prévention santé en partenariat avec les établissements scolaires (tabac, alcoolisme, consommation addictive...) encourager le citoyenisme et l'implication des jeunes dans la vie de la cité.</p> <p>Mise en place d'une commission d'accompagnement des jeunes à la recherche d'un établissement scolaire.</p> <p>Améliorer la culture et le lien en allant à la rencontre des habitants (bibliothèque de rue)</p> <p>Mettre en place des ateliers culturels avec les enfants des écoles.</p> <p>Renforcer les expositions ou manifestations culturelles.</p> <p>Permettre et développer des actions engagées.</p> <p>Mise en place d'actions pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.</p> <p>Lutter contre les inégalités sociales : intervention du CCAS dans le cadre de l'accès au loisir, au sport et à la culture comme moyen de réussite éducative.</p>

## ANGRES

QP062002

### Liste des équipements rattachés :

- Collège Jean Vilar
- Stade Jesse Owen
- Complexe Latosi – école de musique
- Foyer Louis Lecoutre
- Espace de Citoyenneté
- Ecole Pasteur
- Espace Jean Ferrat (Médiathèque, Périscolaire, CLSH, PMI)
- Ecole Dolto
- Micro-crèche
- Ecole Curie
- Plan d'eau
- Stade Pierru
- Camp de migrants
- Moulin de Tous (service enfance-jeunesse, CAJ)
- Stade Iddir
- Maison des associations



# QP062016 - Quartier Saint Elie, Fosse 13 - Hulluch (Haisnes, Douvrin)



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire

Communitaires :  
Contrat de Ville 2015-2020  
CALL BCS



Communauté d'agglomération  
de Lens-Liévin

0 125 250 500 M

N



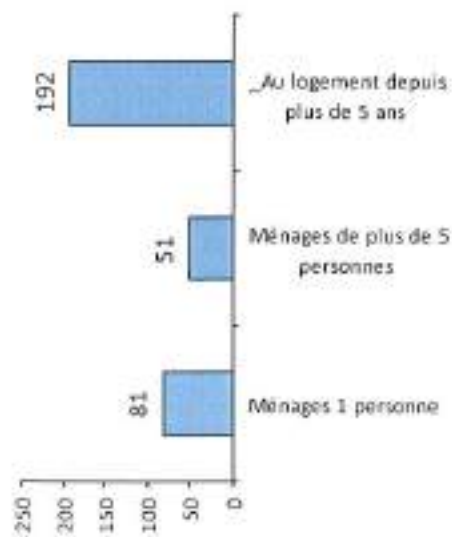
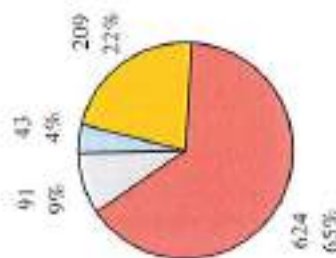
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carrés concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

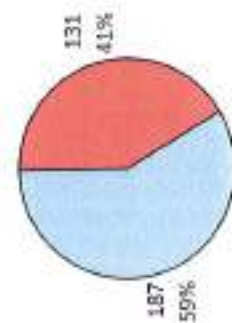
nombre d'individus des ménages 876

0 à 3 ans	43
4 à 5 ans	21
6 à 10 ans	82
11 à 14 ans	61
15 à 17 ans	45
18 à 25 ans	97
25 à 64 ans	436
65 à 74 ans	40
75 ans et plus	51

moins de 3 ans 4 à 18 ans 18 à 64 ans plus de 65 ans

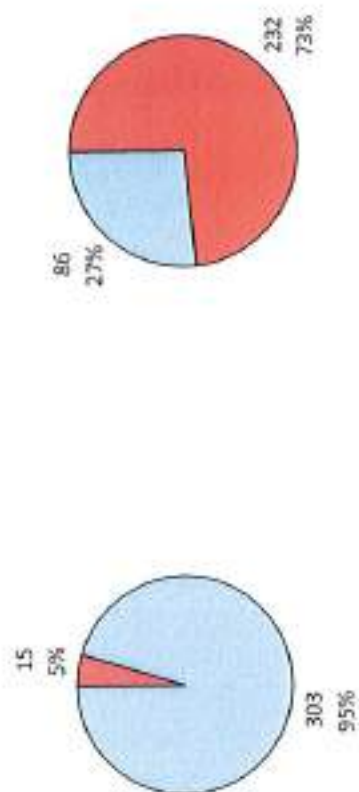


En dessous du seuil Au dessus du seuil



Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

Logement collectif Logement individuel Locataires Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 0 à 25%

part de logement en location : 65 à 75%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : 35 à 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 0 à 15%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : 20 à 25%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : 15 à 20%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 65 à 70%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 30

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 15 à 20%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 90 à 140

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 6 à 110

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p><b>COHESION SOCIALE</b></p>	<p>Activités jeunesse (CAJ) Ecoles Manifestations annuelles (fête du sport, fête des moissonniers, fête foraine, brocante) Les TAP permettent l'accès à de nouvelles activités Recrutement du personnel lié à des compétences spécifiques</p>	<p>Délinquance - stupéfiants - alcoolisme - incivilités Dégradation du tissu familial, grande précarité Absentéisme scolaire - illettrisme Situations d'isolement, notamment personnes âgées Regroupements de jeunes Déresse sociale</p>	<p>Renforcement des activités jeunesse, à travers le CAJ, des activités dédiées à l'enfance, à travers les temps d'éducation scolaires et périscolaires, micro-crédits récréatifs Travail de mixité avec les structures de proximité en lien avec l'école développement d'ateliers de tous types en direction de publics difficiles Développement de la parité et favoriser accompagnement global (renforcement lien famille-école) Développement de la formation des personnels encadrants Promouvoir actions innovantes dans le milieu scolaire Accès à l'emploi et à la formation Soutien aux actions de réussite éducative Lutte contre le décrochage scolaire</p>
<p><b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b></p>	<p>Equipements de proximité (DOJO, CAJ, SCR, complexe sportif des Moutettes, écoles, parcs publics avec aires de jeux Réaménagement de la RD 947 (rue Roger Salengro) achevé en 2014.</p>	<p>Logements miniers et 60 % du parc social de la ville La démolition des cités Camus a laissé place à des terrains en friche Logements dégradés, précarité énergétique Espaces publics dégradés</p>	<p>Réaménagement du quartier des Moutettes avec construction d'une salle polyvalente, Simplification des trames viaires, désenclavement du secteur Lien avec les bailleurs sociaux en vue de la requalification des parcs de logements. - repérage bâtiments énergivores Réalisation de parcours santé/ajoutés Diversification de l'offre de logements Adaptation de l'offre et faciliter l'accès à la propriété Prise en compte paramètres environnementaux</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>Flux routiers importants sur la RD 947, sur la route de Lens et la Route de Vermelles Positionnement stratégique</p>	<p>Taux chômage élevé Fermeture de la briquetterie Peu de commerces de proximité, manque d'attractivité et de densité commerciale Pas ou peu d'emploi sur le secteur Mobilité faible</p>	<p>Possibilité de développement du quartier des Moutettes via la réalisation de quelques cellules commerciales et / ou pole santé en continuité de la boulangerie existante Volonté de développer le commerce de proximité, renforcement du marché hebdomadaire et des liens avec le QPV. Accompagnement à l'utilisation des moyens de transports en commun, partagés, alternatifs, doux... Faciliter l'accès ou l'acquisition de moyens déplacements Favoriser l'accessibilité des habitants aux applications du numérique dans leur quotidien</p>
<p><b>EGALITE DES CHANCES</b></p>	<p>Absence de discrimination dans les accueils Vie associative dense</p>	<p>Niveau scolaire très faible, situations d'échecs rendant l'accès à l'emploi et à l'intégration au monde du travail difficile Population peu mobile 9 enfants en primaire vont bénéficier d'un PPRN</p>	<p>Ouverture en 2014 d'un espace public numérique "mobile" sur la commune qui doit permettre de réduire la fracture numérique et l'accès de tous au même, favoriser l'accès et soutenir aux collectivités niveau d'information lutte contre l'illettrisme</p>

**QP 062016**

**Ville d'HULLUCH**

Liste des équipements rattachés

- Groupe scolaire Les petits mousses et Yves Cousteau
- Complexe sportif des Mouettes
- Local Commune Résidentiel
- DOJO
- Centre Animation Jeunesse



# QP062019 - République, Cité 4 - Avion



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire



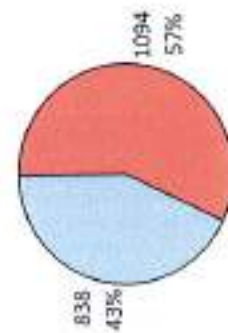
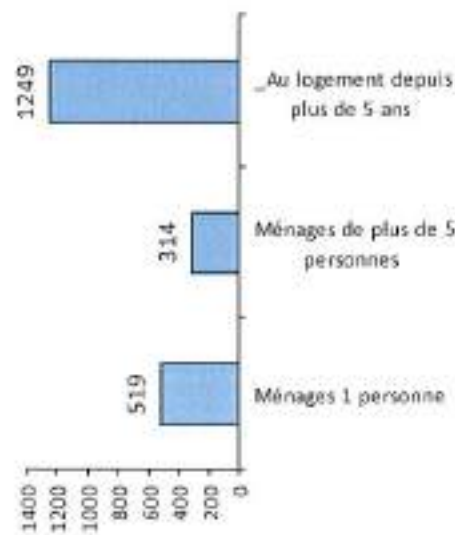
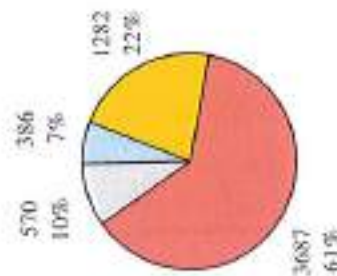
## Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger surfactif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

nombre d'individus des ménages 5355

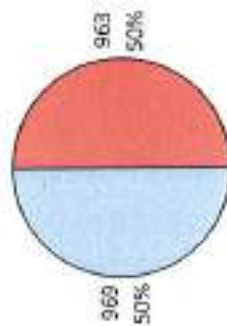
0 à 3 ans	386
4 à 5 ans	200
6 à 10 ans	470
11 à 14 ans	363
15 à 17 ans	249
18 à 25 ans	516
25 à 64 ans	2601
65 à 74 ans	313
75 ans et plus	257

moins de 3 ans 4 à 18 ans 18 à 64 ans plus de 65 ans

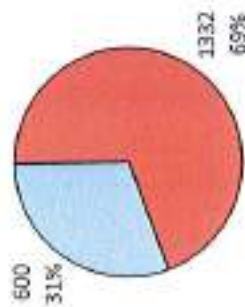


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

Logement collectif  
Logement individuel



Locataires  
Propriétaires



## Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 45 à 55%

part de logement en location : 75 à 85%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : plus de 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : plus de 30%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : plus de 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 75 à 80%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 60 à 70%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 0 à 20

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 25 à 30%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 30 à 60

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p>COHESION SOCIALE</p> <p>Lien social/éducation/jeunesse/parentalité/santé</p> <p>prévention délinquance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité (réunion publique)</li> <li>- Education (TAP/CIT, PRE, Accompagnement scolaire...) - Elaboration du Projet Educatif/Territorial</li> <li>- Aides à la parentalité (culture, sport, enfance, jeunesse, gardes d'enfants, Cycles d'intervention Thématiques, passerelles famille-écoles, PMO, Infobouque, RAM, ...)</li> <li>- Efficacité des interventions</li> <li>- Continuité des actions</li> <li>- Mutualisation/transversalité des services municipaux</li> <li>- Meilleur accès aux soins santé</li> <li>- Participation des habitants - implication</li> <li>- Amplification et renforcement des associations dans les projets (FPH, NOE, plage de la glissière, jardins portables, le village des droits de l'enfant...)</li> <li>- Accompagnement social (santé)</li> <li>- Actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées</li> <li>- cellule de veille (rencontres thématiques inter communales sur la prévention de la délinquance et les incivilités)</li> <li>- accès aux droits (PAD sur le quartier)</li> <li>- les ateliers NOE,</li> <li>- Mise en place des aînés de la Jeunesse</li> <li>- Coopération Ville/Education Nationale sur le Harcèlement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible offre de soins (non libéré d'invalider des médecins en secteur prioritaire - diversification médicale - rôle important de l'Etat - engagement 611)</li> <li>- Délai très long pour les consultations spécialistes</li> <li>- Problème de la santé mentale et physique liés à la précarité (obésité, souffrance, dépression, addiction...)</li> <li>- renforcer une offre de services multiformes (santé, jeunesse, PMI, accès aux droits, associations, services publics...)</li> <li>- assurer une meilleure participation des parents dans leurs fonctions de parents (surtout les familles monoparentales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'actions diverses qui visent à permettre un accès à tous, à faciliter les parcours des personnes les plus fragilisées, améliorer le vivre ensemble dans les quartiers (actions culturelles - théâtre, ateliers d'écriture, cours d'alphabétisation, travail sur l'estime et la confiance en soi, les activités sportives comme un vecteur d'insertion et de vivre ensemble, les activités de loisirs pour améliorer la qualité de vie)</li> <li>- La laïcité et la citoyenneté élargies des thèmes transversaux que l'on retrouve dans plusieurs axes stratégiques</li> <li>- mettre en place le conseil citoyen</li> <li>- mieux orienter les populations</li> <li>- Mieux développer une offre de services</li> <li>- Mieux vivre et s'épanouir dans son quartier</li> <li>- développer au mieux le lien social</li> <li>- favoriser la fréquentation des équipements de la commune</li> </ul> <p>Culture et sport</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer la place de la culture comme vecteur d'émancipation et d'intégration</li> <li>- Encourager la pratique sportive comme vecteur de lien social, d'apprentissage de règles de vie en société et mise en avant de valeurs essentielles (respect, entraide, estime de soi)</li> <li>- Promouvoir un accès égal à la culture pour tous</li> <li>- permettre à un accès à tous et pour tous : sport, culture, Santé</li> <li>- Consolider des actions dans le cadre de l'ARS</li> <li>- Lutter contre la désertification médicale (rôle important de l'Etat)</li> <li>- Mener des actions adéquates</li> <li>- mieux orienter les populations</li> <li>- Mieux développer une offre de services</li> <li>- Lutter contre le renoncement aux soins</li> <li>- Réduire les inégalités sociales et territoriales via le Contrat Local de Santé de la CALL (présence médicale et spécialisés sur les quartiers)</li> <li>- Mettre en place un conventionnement pluriannuel avec les organismes institutionnels (besoin d'un financement pérenne pour des actions devant être menées sur du long terme)</li> <li>- Création d'actions santé (personnels médico-social) à l'échelle communale et communautaire pour la prévention, prévention et éducation à la santé</li> <li>- Développement des actions de prévention tenant compte des besoins prioritaires constatés dans les quartiers</li> <li>- développement des actions en lien avec la santé</li> <li>- lutte contre l'obésité, l'asthme, l'addiction alimentaire, le tabac, l'alcool, les addictions, la famille...</li> </ul> <p>Reussite éducative - excellence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une cellule de veille destinée à repérer les situations en risque de rupture et permettre ainsi d'anticiper</li> </ul>

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</p>	<p>Mixité sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transformation partielle de l'habitat (cadre de la conversion ANRU)</li> <li>- Densifications, constructions, aménagements des espaces publics, réhabilitations, résidences alternatives</li> <li>- Accompagnement social et résidentiel</li> </ul> <p>Transformation importante du quartier complétée par des dossiers DDU (éclairage, restauration salle de sport, cheminement écovélopié...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre les habitants acteurs de leur propre sécurité</li> <li>- Rendre les habitants participants au cœur des projets (réunions publiques, diagnostics en marchant... groupes de travail...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traiter les secteurs des quartiers non traités par l'ANRU</li> <li>- + de participation et d'implication des habitants</li> <li>- Commerces de proximité faible</li> <li>- Améliorer la gestion quotidienne des espaces communs sur les quartiers ville travailleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la socialisation dès le plus jeune âge en renforçant les structures d'accueil et en favorisant la mise en place d'une politique tarifaire adaptée (port-loyers, crèches, accueil des enfants de 2 ans, cantines...)</li> <li>- Favoriser des rencontres aux entrées et aux sorties des écoles afin de créer des amitiés conviviaux d'échange réciproques entre parents, professionnels de l'éducation et enfants</li> <li>- Mise en réseau des acteurs (ville, associations...) animée par la CALL (remontée des besoins...)</li> <li>- au même titre que la ville numérique, faire des QPV des quartiers numériques = V2V dans toutes les classes, formation des enseignants, mise à disposition de tablettes, achat de logiciels adaptés aux différents âges scolaires (cf annexe n°3) - zone 4</li> <li>- Donner toutes les chances à chaque enfant (prendre en compte l'environnement social, familial et culturel de l'enfant pour favoriser les conditions de réussite de son parcours scolaire, consolider l'offre d'accès des enfants et des jeunes aux activités culturelles, sportives et de loisirs, lutter contre le décrochage scolaire).</li> <li>- Nouvelles formes de coopération de parents/école</li> <li>- Coopération de peuplement des quartiers</li> <li>- Mise en place d'un outil de connaissance partagée de l'occupativité des logements (type observatoire)</li> <li>- Travailler à l'élaboration et au suivi d'une charte de peuplement à l'échelle communautaire respectant l'équilibre du territoire et des communes.</li> <li>- mettre en place une structure (type conférence intercommunale) regroupant bailleurs, Etat, communes, CAF, écocitoyenneté... pour assurer le suivi et l'évaluation de la charte</li> <li>- parcours résidentiels :       <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la coordination des interventions des différents acteurs de la phase de construction à celle de peuplement (production, attribution, accès)</li> <li>- Favoriser la mobilité des populations vers les logements les mieux adaptés aux besoins (ex. mise en place de réunions inter-bailleurs)</li> </ul> </li> <li>- Accompagnés vers le premier logement (Renforcer les dispositifs d'accès Fonds Solidarité Logement, outils ressources...)</li> <li>- Assurer au niveau du QPV le suivi du PULH (Plan Local Habitat)</li> <li>- Développer des outils de médiation... au plus près des quartiers</li> <li>- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle</li> <li>- problématique des sortants de prison (logement, insertion, emploi, socialisation, troubles psychologiques)</li> <li>- Bien vivre » et « bien-être » dans son logement</li> <li>- Renforcer la lutte contre le logement indigne en amont (mise en place en place d'un permis de louer)</li> <li>- Travailler sur l'accessibilité (personnes à mobilité réduite, personnes âgées...)</li> <li>- Favoriser l'appropriation de leurs logements par les locataires (ex. familiarisation avec les maîtres mots innovants (logements HQE par exemple))</li> <li>- Lutter contre la précarité énergétique (sensibilisation à une gestion raisonnée de la ressource) d'électricité et de chauffage</li> <li>- Mettre une réflexion sur les équipements permettant l'économie d'eau potable dans et logements neufs et existants</li> <li>- Utilisation des nouvelles technologies de l'industrialisation et de la communication (NFTC) = capteurs et compteurs intelligents par exemple</li> <li>- Lutter contre la précarité énergétique</li> <li>- travail à mener avec les fournisseurs (énergie - électricité, chauffage, eau) via le CCAS</li> <li>- Poursuite de la rénovation urbaine</li> <li>- Placer l'habitant au cœur des projets d'aménagement et en faire des acteurs de la transformation du territoire</li> <li>- Favoriser l'accessibilité sociale à la propreté</li> <li>- Reflexion sur la connexion entre les quartiers (études stratégiques sur les entrées de ville, de quartiers visant notamment au désenclavement)</li> </ul>



Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic taux de chômage, taux d'endettement, nombre de ménages dépendant des minima sociaux</li> <li>- Châtelier école</li> <li>- Clauses Insertion (ANRU1) (ne doivent concerner que les jeunes arrivants)</li> <li>- Proximité avec les Missions locales - PLIE - Partenariat avec la collectivité - Renforcement Economie sociale et solidaire (Epicrite solidaire, restaurant solidaire, atelier de couture...) El FOUAD</li> <li>- soutien à la création et à l'initiative économique</li> <li>- les services civiques</li> <li>- coordination avec l'Etat et la mission locale (groupe ressource de septembre 2013 à mars 2014</li> <li>- mise en place d'une plateforme pour les villes AVICOM - Mériscourt - Vimy pour le dispositif Garantie Jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse de tissu économique sur le territoire</li> <li>- Veiller aux suivis et l'accompagnement individuel de proximité</li> <li>- Problème des sous-administrations (emploi, santé, transport...) et des sous-équipements (faire le lien avec le Projet de Territoire de la CALL)</li> <li>- Améliorer le suivi individuel des DE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler sur les fractures urbaines avec les habitants (dés)urbain.</li> <li>- Amener l'habitant à être acteur de l'amélioration de son cadre de vie (Gestion Urbaine de Proximité, job d'été, services civiques, FFEI...)</li> <li>- Formation des habitants... à la rénovation urbaine</li> <li>- Désenclaver les quartiers</li> <li>- Promouvoir un urbanisme durable, innovant, accessible à tous (loyers/pris adaptés aux populations des quartiers PV)</li> <li>- Intervenir sur le cadre de vie pour lutter contre le sentiment d'insécurité (ex : aménagements routiers, éclairage public ...)</li> <li>- Optimiser la construction de logements sociaux sur les secteurs du quartier où l'ANRU 1 n'est pas intervenu</li> <li>- Installation de nouvelles activités sur le quartier</li> <li>- Meilleure mobilité dans le parc résidentiel</li> <li>- Conseil Citoyen</li> <li>- s'appuyer sur l'existence de la GUP signée en 2013 - le FTU</li> <li>- Sensibiliser l'habitant aux enjeux environnementaux figurant dans les projets mis en œuvre dans leur quartier</li> <li>- Ateliers de formation citoyenne aux enjeux de développement durable et aux pratiques éco-responsables (ex : formation éco-quartiers)</li> <li>- Renforcer le maillage des actions via le CLSFD et les cellules de veille de Sécurité</li> <li>- Intervenir sur le cadre de vie pour redonner un sentiment de sécurité</li> <li>- Mettre des actions de prévention de la délinquance et travailler sur la prévention des addictions</li> <li>- Améliorer la relation entre la police et la population (ex-fores)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insertion professionnelle</li> <li>- Coordonner les outils existants en matière d'emploi, insertion (veille sur la situation de l'emploi, meilleure habillage...)</li> <li>- développer les classes d'insertion sociales dans les marchés publics et les chantiers écoles alliant insertion et formation qualifiante + obligation +</li> <li>- développer les modes de garde (avec une attention particulière pour les familles monoparentales) de façon à faciliter l'accès à la formation et/ou à l'emploi (+ égalité des chances hommes/femmes)</li> <li>- Concevoir pour les jeunes un dispositif de recherche de stages afin de faciliter l'insertion du jeune... faire comprendre aux parents que c'est le jeune qui recherche un stage et pas eux</li> <li>- Renforcer la présence de services publics de l'emploi dans les quartiers</li> <li>- Prolonger les services de proximité (logement, emploi, mobilisation, troubles psychologiques... d'entre 12... aux 18 ans) services résidentiels</li> <li>- Développer des dispositifs spécifiques (financement de permis de conduire, permis de mobylettes...)</li> </ul> <p>Rapatriage et valorisation des compétences professionnelles dans les quartiers prioritaires politique de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer du lien entre organismes chargés de l'emploi et de la formation, l'Education nationale et le monde de l'entreprise</li> <li>- Redonner de l'ambition aux habitants et développer l'esprit d'initiative</li> <li>- Favoriser l'implémentation d'entreprises sur le territoire et améliorer le recrutement local en renforçant par exemple l'apprentissage et la formation en alternance (notamment sur des métiers en tension)</li> <li>- valoriser les modèles de réussite économique, sociale, dans les quartiers</li> <li>- Offres de services et développement économique</li> <li>- Favoriser le commerce de proximité (développement d'un schéma commercial cohérent)</li> <li>- Favoriser la reprise des PME-PME, et soutenir la création d'activité dans les quartiers</li> <li>- Soutenir l'artisanat local</li> <li>- Développer des « radars » d'entreprises sur les zones économiques des quartiers (ZAC des 14)</li> <li>- Présence des actions dans les quartiers (animations, permanences...), attention toutefois à ne pas décentrer les services publics afin de ne pas ghettoïser les quartiers, les liens avec le centre ville reste à favoriser.</li> </ul>

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
EGALITE DES CHANCES  -Diversité -Egalité des chances et réussite sport, culture comme secteur -Handicap, accessibilité -intégration : un travail sur la mémoire du Quartier			<ul style="list-style-type: none"> <li>-commerces locaux (cf. au-dessus)</li> <li>-sensibiliser sur la communication des activités avec zoomermap et local360.</li> <li>- Améliorer la desserte des quartiers en matière de transports publics (en lien avec le PDCU) et le BUSIS car de concertation (renforcer leur rôle de transport régulier)</li> <li>-Développer les dispositifs spécifiques (prêt de 2 roues, permis de conduire, quelz'usage envis. de passer...)</li> <li>(Etudier la faisabilité économique de la gratuité des bus)</li> <li>- Mettre en place une politique tarifaire adaptée aux caractéristiques socio-économiques de notre population (Etudier la faisabilité économique de la gratuité des bus)</li> <li>- Requalification des friches industrielles</li> <li>-Favoriser la mise en réseau des acteurs oeuvrant auprès des entreprises (CCI...)</li> <li>-Travailler avec les propriétaires privés pour remettre sur le marché des terrains ou des bâtiments (incitations...)</li> <li>-Développement des formations à l'alternance en concertation avec les acteurs économiques</li> <li>-Education Nationale de qualité</li> <li>-Meilleur accompagnement par une formation avec maximum de chance et de moyens de réussir</li> <li>-Dotation de moyens aux opérateurs de l'emploi et aux établissements scolaires pour un meilleur accompagnement</li> <li>-Moyens importants humains et financiers au niveau des Maisons de l'emploi - Déplacement dans les quartiers</li> </ul> Numérique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et soutenir les équipements structurants socioculturels et sportifs</li> <li>- Appropriation de ces équipements et espaces par les habitants comme état des lieux de vie</li> <li>- Au même titre que la ville numérique, faire des QEV des quartiers numériques = VPI dans toutes les classes, formation des enseignants, mise à disposition de tablettes, achat de logiciels adaptés aux différents âges scolaires.</li> </ul>



## AVION QP062019

### Utilisation des équipements sportifs

#### A la République

- Stade Abel Guillemant et vestiaires:
  - o FCPTT
  - o Ecole municipale des sports
  - o Ecoles primaires
  
- Salle Amédée Capron :
  - o Club de tennis
  - o USOA judo
  - o Collège P. Langevin
  
- Terrain de Foot Picasso :
  - o Lycée P. Picasso
  
- Maison des Habitants :
  - o Club de Gymnastique (renforcement musculaire)

#### Au Quatre

- Terrain de pétanque (rue Descartes) :
  - o Amicale du Vieux 4

**Equipements sur les Quartiers République et Quatre : QP062019 AVION**

- 1 lycée
- 1 collège
- 3 écoles élémentaires (primaires et maternelles)
- 1 centre Culturel Fernand Léger (bibliothèque, ludothèque, PMI, CAJ, Relais Assistante maternelles, locaux associatifs –resto du cœur, el fouad, secours populaire, couture, danse)
- 1 maison de services publics « Maison des Habitants » (DSU, PRE, délégué de préfet, permanences, Point d'accès aux droits, locaux associatifs...)
- 1 agence Pas De Calais Habitat
- 1 école d'éducateurs AFERTES
- 2 terrains foot et 3 salles de sport dont 1 en réhabilitation
- 1 parc urbain
- 2 zones avec 70 jardins ouvriers (au nord près du Parc Urbain – 34 jardins et au sud – près du Stade Guillemant 36 jardins)
- 1 bois et un jardin partagé situés proche du stade Guillemant
- 1 mosquée
- 1 cabinet médical (2 médecins)
- 1 association d'Economie Sociale et Solidaire El Fouad (Local associatif, restauration solidaire)
- 1 pharmacie sur le quartier de la République
- 1 pharmacie sur la cité Quatre
- 1 salon de coiffure sur le quartier République
- 1 point chaud sur le quartier République
- 1 concession automobile (Renault-Derache)
- 1 boulangerie pâtisserie sur la cité Quatre
- 2 supermarchés sur le quartier République : Leader Price et Simply Market et une pompe essence (simply market)
- 1 café ruraliste sur le Quatre
- 1 café PMU sur le Quatre
- 1 épicerie sur le Quatre
- 1 snack sur le Quatre
- 1 friterie sur le quartier de la République
- 2 terrains de pétanque (le vieux Quatre et la Perche)



# QP062020 - Cité des Brebis - Bully-les-Mines, Mazingarbe

Quartier prioritaire  
Quartier  
prioritaire





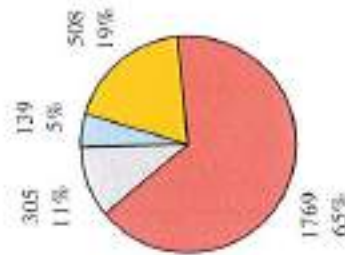
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

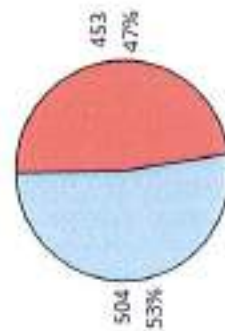
nombre d'individus des ménages : 2416

0 à 3 ans	139
4 à 5 ans	68
6 à 10 ans	195
11 à 14 ans	143
15 à 17 ans	102
18 à 25 ans	250
25 à 64 ans	1214
65 à 74 ans	126
75 ans et plus	179

□ moins de 3ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans



■ \_En dessous du seuil □ \_Au dessus du seuil



Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ Locataires □ Propriétaires

■ \_Logement collectif □ \_Logement individuel



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 25 à 45%

part de logement en location : 65 à 75%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : 35 à 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 20 à 25%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA sociale : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 70 à 75%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 40 à 50

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 15 à 20%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 90 à 140

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 6 à 110

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



## Communes de Bully-les-Mines et de Mazingarbe

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
COHESION SOCIALE	<p>Attachement des habitants à leur quartier</p> <p>Résidence Maréchal Lédéric: présence du point jeune (lien social-citoyenneté)</p>	<p>Cité des Brébis : absence de structure dédiée aux habitants (excepté centre social de Mazingarbe)</p> <p>Incivilités: dégradations, dépôt sauvages</p> <p>Sécurité</p>	<p>Réhabilitation de la Bergerie en Maison de quartier</p> <p>Instauration de permanences d'institutions tel que les acteurs de l'insertion, CCAS...</p>
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	<p>Résidence Maréchal Lédéric: travaux de rénovation en cours sur les Immeubles (LTO)</p> <p>Logements bien entretenus dans l'ensemble</p>	<p>Maison et cité : parc locatif obsolète</p> <p>Espaces verts mal entretenus</p> <p>Reconquête des friches</p> <p>Restructuration urbaine</p> <p>Absence de jeux pour enfants</p>	<p>Maison et cité : plan de rénovation du patrimoine immobilier minier</p> <p>Sécurisation des espaces verts</p> <p>Responsabiliser les habitants</p> <p>Résidentialisation des logements locatifs</p> <p>Amélioration du cadre de vie</p> <p>Rénovation de la salle Jean Vasseur</p> <p>Requalification de l'ancienne friche des grands bureaux</p>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	<p>Proximité de quelques commerces</p> <p>Présence du marché hebdomadaire</p> <p>Régie de quartier mais peu impliquée dans la vie du quartier</p> <p>Antennes Mission locale</p>	<p>Manque de services (santé)</p>	<p>Régie de quartier implication à développer</p> <p>Mise en place de permanences à la Maison de quartier</p> <p>Création de services supplémentaires : services publics</p> <p>Accompagnement des publics en recherche d'emploi (mobilisation des dispositifs), insertion professionnelle</p>
EGALITE DES CHANCES	<p>Réhabilitation de l'école G. Sand</p>		<p>Plan de réussite éducative</p> <p>Accompagnement à la parentalité</p>



### **Cité des Brebis**

#### **Liste des équipements rattachés**

- ✓ Salle Jean Vasseur
- ✓ -Centre culturel Jean Macé
- ✓ -Espace François Mitterrand
- ✓ -Espace culturel Edouard Pignon
- ✓ -Centre animation jeunesse



PILOTS	AUSAIS	FÉLIXIENS	Perspectives sur la durée de l'impact
<p>De nombreux projets et actions portés par le Centre Social sur l'axe "mieux vivre ensemble"</p> <p>Beaucoup de solidarité qui s'organise</p>	<p>Le Centre Social élargit son champ d'action</p> <p>Mise en place d'une cellule de veille sur les brefs</p> <p>Un habitat mixte rénové</p> <p>Des services de proximité présents</p> <p>Une offre de loisirs assez conséquente</p> <p>Création d'un centre culturel sur la commune (et d'un projet culturel)</p> <p>Mult Accueil (20 places, Centre Social des brefs)</p> <p>Boisse informatique au Centre Social / ateliers imprimants 3D</p>	<p>Faibles revenus des populations</p> <p>Les familles monoparentales représentent près de 20% des ménages</p> <p>Beaucoup d'associations au niveau communal, assez peu finalement impliquées sur la vie du Quartier, un tissu associatif à renouveau (à recréer)</p> <p>Peu de liens entre les axes</p> <p>Des personnes isolées et en situation de grande précarité</p> <p>Banalisation de certains comportements (Alcool, tabac, cannabis, violence, ...)</p> <p>Difficulté d'accès aux soins</p> <p>Une inertie des publics à organiser</p> <p>Difficulté à mobiliser le public jeune/jeune adulte sur des dynamiques collectives</p> <p>Le public sénior exprime de nouveaux besoins et attentes finalement assez peu ou mal pris en compte</p>	<p>Renforcer et développer des réponses de proximité (citoyenneté, famille, seniors, jeunesse, culture, estime de soi, ...)</p> <p>Développer des actions collectives</p> <p>Favoriser et Accompagner les initiatives</p> <p>Fédérer les acteurs, favoriser les coopérations</p> <p>Renforcer la lutte contre les discriminations en terme de Santé (accès aux droits, ...)</p> <p>Favoriser et accompagner l'engagement</p> <p>Mieux valoriser l'actant</p> <p>Mieux prévenir les conduites à risques</p>
<p>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</p>	<p>Le Centre Social élargit son champ d'action</p> <p>Mise en place d'une cellule de veille sur les brefs</p> <p>Un habitat mixte rénové</p> <p>Des services de proximité présents</p> <p>Une offre de loisirs assez conséquente</p> <p>Création d'un centre culturel sur la commune (et d'un projet culturel)</p> <p>Mult Accueil (20 places, Centre Social des brefs)</p> <p>Boisse informatique au Centre Social / ateliers imprimants 3D</p>	<p>La question de la mobilité est préoccupante</p> <p>Fort sentiment d'incivilité</p> <p>Des difficultés à formuler des réponses aux actes d'incivilités</p> <p>Peu de mixité dans l'habitat</p> <p>Une mixité des publics à organiser</p> <p>Une configuration de la commune qui implique une certaine décentration des services</p> <p>Des logements énergivores et des comportements à faire évoluer de manière durable</p> <p>Des outils numériques à mieux mobiliser</p> <p>Cohabitation compliquée avec la population des gens du voyage (sédentaire ou pas)</p> <p>Pas de structure d'accueil de la petite enfance</p>	<p>Renforcer les réponses de proximité sur les thématiques concernées (développement durable, implication dans la vie de la CDC, services de proximité, ...)</p> <p>Développer des actions collectives</p> <p>Favoriser et Accompagner les initiatives</p> <p>Fédérer les acteurs, favoriser les coopérations</p> <p>Développer et renforcer l'offre de mobilité</p> <p>Mieux utiliser l'offre de mobilité (élastant)</p> <p>Mieux mobiliser et développer l'outil numérique au service des nouveaux besoins</p> <p>Favoriser un bien vivre ensemble</p>
<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</p>	<p>Des acteurs présents sur le territoire (Maison Locale, Regie de Quartier, Service emploi Insertion main)</p>	<p>Les jeunes et les seniors, les plus impactés par le chômage</p> <p>Problème de mobilité</p> <p>Contexte social et économique compliqué</p> <p>Des problématiques de plus en plus complexes</p> <p>Un réseau des partenaires à renforcer</p> <p>Besoin des CDO et CDI</p> <p>Le chômage de longue durée a tendance à augmenter</p> <p>Fortes augmentations du public des 15-17 ans à la Mission Locale et du tiers de jeunes privés</p> <p>Les jeunes bacheliers ont de plus en plus de mal à s'insérer</p>	<p>Renforcement des réponses de proximité sur les thématiques concernées (emploi, initiative, ...)</p> <p>Développement des actions collectives</p> <p>Favoriser et Accompagner les initiatives</p> <p>Fédérer les acteurs, favoriser les coopérations</p>
<p>EQUALITE DES CHANCES</p>	<p>Des actions visant à lutter contre les inégalités portées par le Centre Social (lutter contre l'illettrisme, projet école des sol, les seniors pour des bons plans, ...)</p> <p>Des actions visant à favoriser l'implication citoyenne</p> <p>Le mult'accueil accès aux brefs</p>	<p>Pas de programme de réussite éducative (sur Mazingarbe)</p> <p>Nombreuses difficultés scolaires</p> <p>Fort taux de chômage, grande précarité</p> <p>Difficultés à organiser le collectif et manière générale la mobilisation des habitants</p> <p>Mobilité (géographique et culturelle)</p>	<p>Renforcement des réponses de proximité sur les thématiques concernées (égalité, accès aux droits, services de prox, réussite éducative, ...)</p> <p>Développement des actions collectives</p> <p>Favoriser et accompagner les initiatives</p> <p>Fédérer les acteurs, favoriser les coopérations</p> <p>Mieux valoriser les résultats</p>

<b>La liste des équipements rattachés par QPV,</b>	<b>Adresse</b>
Ecole Curie	Rue de Souchez
Médiathèque	Rue A. Lefebvre
Foyer Curie	Rue de Souchez
Espace Culturel	Rue A. Lefebvre
Salle H. Darras	Rue Briquet
Centre Social	Place de la Marne
CAJ	Place de la Marne
Collège Blaise Pascal	Rue du Chat Noir
École Jaurès	Impasse Gournay
Salle Jaurès	Impasse Gournay
Stade Bailleux	Impasse Gournay
Salle Dumoulin Bouquet	Boulevard Basly



# QP062021 - Cité du Transvaal Centre - Fouquières-lez-Lens, Billy-Montigny



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire



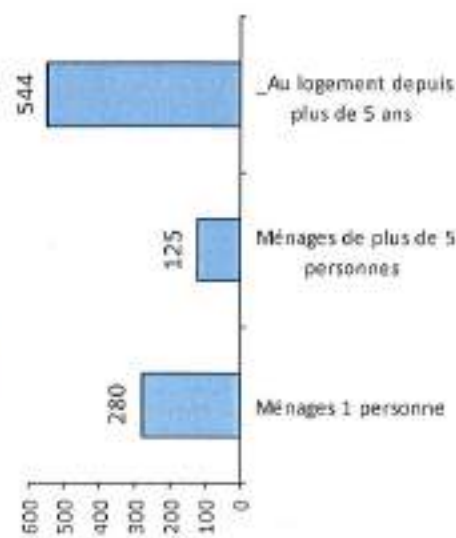
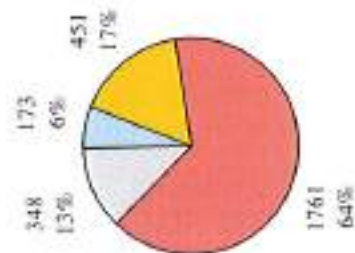
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sureffectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

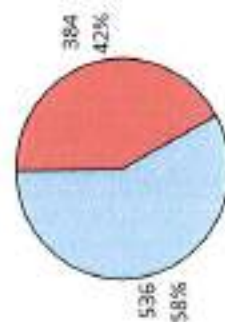
nombre d'individus des ménages : 2385

0 à 3 ans	173
4 à 5 ans	68
6 à 10 ans	163
11 à 14 ans	121
15 à 17 ans	99
18 à 25 ans	298
25 à 64 ans	1115
65 à 74 ans	134
75 ans et plus	214

□ moins de 3 ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans



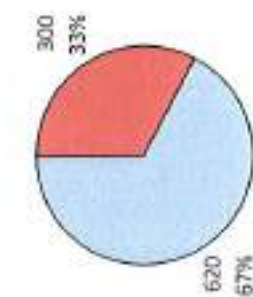
■ \_En dessous du seuil □ \_Au dessus du seuil



Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ Locataires □ Propriétaires

■ \_Logement collectif □ \_Logement individuel



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 0 à 25%

part de logement en location : 55 à 65%

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



## QP062021 Commune de Fouquières-lez-Lens

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
COHESION SOCIALE	Existence du secteur associatif (association de parents d'élèves, association sportive...)	Faibles revenus Population insuffisamment sensible à certains soins de santé Familles monoparentales	
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Un habitat horizontal disposant de jardin, peu d'immeubles collectifs Existence d'équipements publics et de grands espaces naturels Proximité du passage du futur bus à haut niveau de service		
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI			
EGALITE DES CHANCES		Résignation	

**QP062021**

**Ville de FOUQUIERES-LEZ-LENS**

Liste des équipements rattachés :

- Ecole Jules Ferry
- Collège Emile Zola
- Centre Culturel Jules Mousseron
- Salle Jacques Brel
- Salle François Mitterrand
- Stade Léo Lagrange / Terrain de football
- EHPAD (Établissement Hospitalier pour Personnes Adultes Dépendantes)  
"Coquelicots et Bleuets"
- Espace de proximité Stanislas TKACZYK (place Carnot)
- Espace de proximité Eric Tabarly
- Salle Voltaire (monde associatif)
- Futur Parc Natura Sport labellisé EURALENS



Enjeux	Atouts	Faiblesses	Axes	perspectives
Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tissu associatif dense et varié avec un noyau d'associations facilement mobilisable sur les projets</li> <li>- Equipements sportifs et culturels lieux de loisirs à proximité (stade Gabriel Peri, Parc Urbain, Espace Léon Delfosse...)</li> <li>- Structures d'accueil enfance et petite enfance développées (Multiaccueil)</li> <li>- Création récente d'un PU situé en centre-ville</li> <li>- présence du CCAS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un taux de chômage plus élevé que sur l'unité urbaine Douai-Lens sur la commune et plus encore sur les quartiers</li> <li>- Un nombre important de jeunes sans diplôme ou à faibles qualifications</li> <li>- une proportion importante de familles monoparentales</li> <li>- une tendance au fatalisme, au repli sur soi et à la sous-estimation</li> <li>- un rapport à l'école difficile pour de nombreux parents</li> </ul>	Inclusion sociale et laïcité (jeunesse, citoyenneté, sport, culture...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encourager les activités des associations sportives en direction des habitants quel que soit leur âge et en faire un vecteur de lien social</li> <li>- développer le programme culturel de l'espace Delfosse (expo, débats, concerts...), organiser des prêts de livres et temps de lectures (initiatives médiathèque en direction notamment des publics âgés et/ou présentant un handicap)</li> <li>- développer les actions intergénérationnelles et interculturelles (ateliers mémoires, journées sport pour tous...)</li> <li>- favoriser la démarche participative</li> <li>- soutenir la parentalité</li> </ul>
			Insertion professionnelle – repérage et valorisation des compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la création de partenariat entre les différents acteurs emploi/formation (maison de l'emploi, PLIE, AFPA...)</li> <li>- Permettre aux demandeurs d'emploi (notamment les jeunes) de s'informer, de s'orienter et de construire un parcours professionnel (intervention du PU)</li> <li>- travailler, grâce à des intervenants extérieurs, sur la confiance en soi</li> <li>- favoriser l'information aux entreprises et commerces locaux quant aux compétences professionnelles des habitants</li> </ul>
			Réussite éducative – excellence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative des enfants (aide au développement d'ateliers type « café lecture »)</li> <li>- conforter les savoirs de base par la mise en place d'ateliers avec intervenants extérieurs (lecture, écriture, théâtre)</li> <li>- valoriser le travail effectué par les enfants</li> </ul>
			Santé physique et mentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>-favoriser le partenariat des acteurs santé (médecins, associations type Fil d'Arianna...)</li> <li>- mettre en place un atelier Santé Ville</li> <li>- Développer les actions de prévention (addiction, obésité...) et orienter vers les structures susceptibles de prendre les habitants en charge en fonction de leurs pathologies</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jardin public réaménagé</li> <li>- Existence d'une cellule de veille et d'un club de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parc privé ancien voire vétuste</li> <li>- Pas de foncier disponible pour d'éventuelles constructions neuves ou d'aménagements paysagers</li> <li>- Cadre de vie restant à améliorer</li> <li>- respect de l'environnement</li> </ul>	Coordination du peuplement des quartiers et parcours résidentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuyer sur les outils existants (PLH...)</li> <li>- lutter contre les « marchands de sommeil »</li> </ul>
			Bien vivre et « bien-être » dans son logement – Lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les partenariats avec les bailleurs sociaux</li> <li>- favoriser la communication et l'intervention de toute structure susceptible d'intervenir dans la sensibilisation des habitants aux possibles économies</li> </ul>

Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement		et de la propreté trop souvent négligés par les habitants	Poursuite de la rénovation des quartiers	<p>énergétiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre les actions en faveur de l'environnement</li> <li>- Impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie (fleurrissement, mobilier urbain...)</li> </ul>
			Agir sur la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le pilotage partenarial en matière de sécurité et de prévention et poursuivre le travail réalisé dans le cadre de la cellule de veille</li> <li>- sensibiliser aux droits et devoirs de chacun</li> <li>- mettre en place des actions de prévention de la délinquance en y associant les parents</li> <li>- intégrer la problématique « sécurité » dans les aménagements à venir du quartier</li> </ul>
Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- existence d'un tissu commercial important et diversifié (ex RN 43 et rue Jaurès)...</li> <li>- présence de services publics (mairie, CCAS, La Poste...)</li> <li>- bonne desserte en transports en commun (ligne BuLe, gare ferroviaire à proximité)</li> </ul>	-... mais qui a souffert de la crise économique (durée de vie de certains commerces inférieure à 2 ans...)	Développement économique des quartiers	- poursuivre le soutien à la création et/ou reprise d'activités commerciales
			Développement de l'offre de services de proximité et requalification des espaces et équipements publics de proximité	- améliorer les partenariats afin de rechercher la mise en place de permanences au sein des quartiers (maison de l'emploi...)
			Soutien à la mobilité des habitants	
			Aller vers la ville intelligente (numérique...)	- améliorer l'utilisation des NTIC des habitants quel que soit leur âge (cyberbase, intervention des agents de police spécialisés...)
Renforcer l'égalité des chances			L'égalité des chances pour tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- démocratiser l'accès à la culture et donner à tous la possibilité de s'approprier différents outils (numérique, livre, DVD...)</li> <li>- lutter contre l'échec scolaire et l'illettrisme (école, activités périscolaires, ateliers culturels...)</li> <li>- Mener des actions permettant la mixité en termes d'âges, de sexe, d'origines culturelles)</li> </ul>



## Equipements rattachés BILLY-MONTIGNY QP062021 et QP062047

### • Equipements scolaires :

- ✓ Ecoles Louise Michel (QPV Transvaal Centre)
- ✓ Ecole Doisneau (QPV Transvaal Centre)
- ✓ Groupe scolaire Voltaire/Sévigné (QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ Collège David Marcel (accueillant des élèves des deux QPV)
- ✓ Ecole Suzanne Lanoy (QPV Languedoc – cité 10)

### • Equipements culturels :

- ✓ Médiathèque Nelson Mandela (menant des actions en direction des deux QPV)
- ✓ Espace culturel Léon Delfosse (proximité du QPV Transvaal Centre et accueillant également du QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ Espace culturel Léo Ferré (proximité du QPV Transvaal Centre)
- ✓ Espace socio-culturel Picasso (QPV Transvaal Centre)

### • Equipements sportifs :

- ✓ Stade Paul Guerre et tous ses équipements intérieurs : (vocation à accueillir les publics des deux QPV)
- ✓ Piscine municipale Louis Aragon (proximité QPV Languedoc – cité 10 et vocation à accueillir les publics des deux zones)
- ✓ Stand de tir (proximité du QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ City stade centre sportif Lucien Delannoy (proximité du QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ Boulodrome de la cité 10 (proximité du QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ Ecole de danse (proximité du QPV Transvaal - Centre)
- ✓ Parc Léo Lagrange
- ✓ Stade Gabriel Péri (proximité du QPV Transvaal - Centre et vocation à accueillir les publics des deux zones)

### • Equipements sociaux :

- ✓ Salle d'œuvres sociales (proximité du QPV Transvaal - Centre et vocation à accueillir des publics des deux zones)
- ✓ CCAS (vocation à accueillir les publics des deux QPV)
- ✓ Crèche et halte-garderie (proximité du QPV Transvaal - Centre et vocation à accueillir les publics des deux QPV)
- ✓ Centre de loisirs (QPV Languedoc – cité 10 et vocation à accueillir les publics des deux zones)
- ✓ Centre Germinal CAJ (QPV Languedoc – cité 10 et vocation à accueillir les publics des deux zones)
- ✓ PUJ (proximité du QPV Transvaal – Centre et vocation à accueillir les publics des deux zones)
- ✓ Foyer pour personnes âgées Guy Mollet (vocation à accueillir les publics des deux zones)

### • Equipement de loisirs

- ✓ Parc Urbain (proximité du QPV Transvaal - Centre et vocation à accueillir les publics des deux zones)



# QP062022 - Cité 5 Cité 11 - Grenay, Loos-en-Gohelle



Quartier prioritaire  
Quartier  
prioritaire



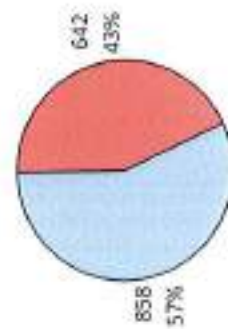
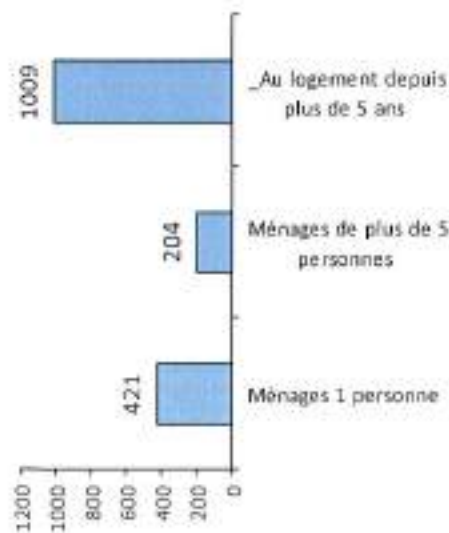
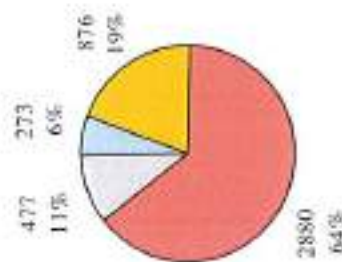
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pour avant intégrer des populations limitrophes)

nombre d'individus des ménages : 4029

0 à 3 ans	273
4 à 5 ans	130
6 à 10 ans	307
11 à 14 ans	256
15 à 17 ans	183
18 à 25 ans	431
25 à 64 ans	1972
65 à 74 ans	188
75 ans et plus	289

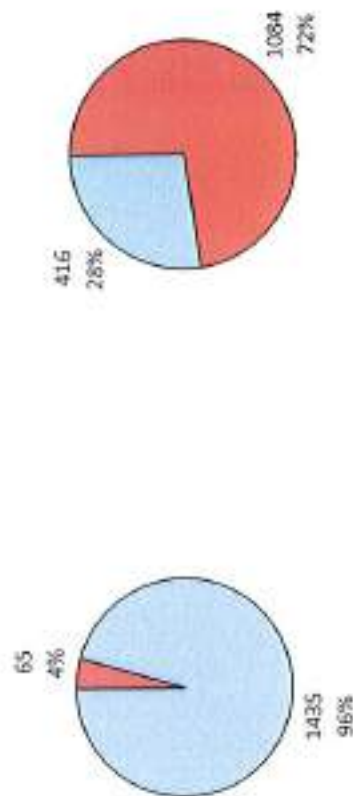
□ moins de 3ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans



Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ Locataires ■ Propriétaires

■ Logement collectif  
■ Logement individuel



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 0 à 25%  
part de logement en location : 65 à 75%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 0 à 20  
part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : plus de 30%

Nb médecins généralistes pour 10000h : 0 à 30  
Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0

Plans	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
COHESION SOCIALE	<p>Nombreuses actions mises en place ont eu un impact auprès des habitants (fréquentation). La ville est fortement impliquée, à travers ses actions, sur les thématiques de la réussite éducative, l'accès à la culture, la lecture, la citoyenneté et le lien social, les loisirs et nouvelles technologies.</p> <p>Valeurs municipales de réorganisation et de structuration des services (pôle médiatique, CCAS) : transversité et transversalité des actions portées principalement par les services, plans de formation, qualification des intervenants comme levier vers un fonctionnement en mode projet.</p>	<p>Population jeune mais vieillissement attendu (vieillesse et disparition progressive des ayants droits représente un enjeu social de taille : le remplacement des occupants par des populations fragiles sur le plan économique et social souvent ouvriers ou demandeurs d'emploi à pour conséquence la paupérisation de parc ancien).</p> <p>Précarité importante.</p> <p>Forte proportion de familles monoparentales</p> <p>% de la population active est au chômage (taux de chômage des 15-64 ans en 2019 : 22,9 %), 725 demandeurs d'emploi ( 17 % sont non indemnisés) Juillet 2013</p> <p>1375 familles bénéficiaires de la CMU et CMUC - Juin 2013</p> <p>448 foyers bénéficiaires du RSA (représente 633 personnes) : 62 % de femmes et 76 % des moins de 25 ans ( liens à l'emploi : la santé, la mobilité, le logement).</p>	<p>Réaliser l'arrivée de la médiathèque - poursuivre les ateliers de pratiques artistiques et les rencontres amateurs/professionnels- les parcours du spectateur ( accueil de spectacle ) - renforcer les actions liées à la parentalité et l'accès aux droits sociaux et aux soins - poursuivre et pérenniser le dispositif FBE de façon intégrée au fonctionnement des services municipaux - Renforcer les actions d'autonomisation des publics notamment les jeunes ( CAJ - PU - Espace Publics Numériques) - Proposer et développer les activités de loisirs et sportives - Mettre en place le PET. Poursuivre le programme d'actions intergénérationnelles.</p>
	<p>Les Cité 5 et 11 sont fortement dotées d'équipement structurants ( culturels, sportifs de proximité). A la cité 5 : Espace culturel Rosny Coiffreux, la résidence sociale pour jeunes ; L'espace coolen ( actions jeunesse, mini Golf, skate park, espace solidarité pour les actions du CCAS et de l'association Mieux Vivre à Gony. Présence associations : billard club ; Le groupe scolaire Prévent/Boisson. A la cité 11 : le local de proximité Espace V.Delion, l'école de musique, le Payer Sème age mercier, Le groupe scolaire Pré/Binois, la salle de sport Bigotte et aubas du Fort Parvrogue et Pain d'écolette, le citéjudo, le moto club, les boules d'or, l'AGG...</p>	<p>Une population qui connaît des difficultés sociales et pour qui la santé s'est posée comme une priorité.</p>	
	<p>Population en augmentation ( proportion des moins de 20 ans importante )</p> <p>Partenariat consolidé avec les acteurs culturels, scolaires, éducatifs populaire, sanitaires et sociaux.</p> <p>Actions collaboratives et participatives existantes.</p> <p>Temps associé / dense et dynamique.</p>	<p>Secteur d'éducation prioritaire : Clôture du collège et écoles de son secteur de recrutement, ex REP +</p>	<p>Poursuivre le PRE et l'intégrer pleinement dans le volet éducation du contrat de ville.</p> <p>Renforcer et structurer les initiatives citoyennes à travers notamment la constitution du Conseil citoyen, le FPA, les groupes de parole, les NQE.</p>
CADRE DE VIE ET RENEUVELLEMENT URBAIN	<p>Les cités minières sont constituées de maisons individuelles mitoyennes, avec jardins et disposent de grandes potentialités en terme de qualité résidentielle.</p> <p>La cité 5 regroupe un grand nombre d'équipements à la fois éducatifs, culturels et sociaux. Les espaces publics sont très agréés et laissent place à une végétation abondante. La cité a été rénovée dans sa globalité. L'aire d'accueil intercommunale ( Saine en Gabelle et Mazingarbe) des gens du voyage « Aire de Gascogne » fait partie de la cité.</p> <p>La cité 11, compte 438 logements type Soginova - reprend la cité jardin qui représente le plus grand nombre d'atouts sur la commune. L'égalité des logements est assurée. Les bâtiments présentent une réelle qualité architecturale, les espaces publics et privés sont traités avec un grand soin. Les logements sont constitués de T3 et T4.</p> <p>Travail de ces 25 dernières années sur la "centralité" et le désenclavement des cités minières vers le village Daniel Bouteux. Construction en cours de la Médiathèque Estaminot...</p> <p>Habitat minier : cité d'une valeur patrimoniale notamment au titre de l'UNESCO ( cité 5 - exceptionnelle - Cité 11 = remarquable + dotée cité jardin).</p>	<p>Forte proportion de logements locatifs du fait du parc social.</p> <p>Les difficultés sociales constatées à l'échelle de la commune sont liées à l'importance et au poids du parc locatif minier. Celui-ci contribue à la satisfaction des besoins de logements mais il est également, de par sa vocation, structuré pour répondre aux besoins de logement de locataires dont une partie peut se trouver temporairement ou durablement dans une situation sociale difficile.</p> <p>62 % des logements sont occupés par des locataires dont 50 % bénéficient des aides au logement.</p> <p>La cité est encore occupée à 70% d'ayants droits des mines. L'ensemble des locataires a l'aide au logement. Cette cité pose la question du remplacement progressif des ayants droits par des populations qui présentent des difficultés sociales et économiques importantes.</p>	<p>Les perspectives communales ne relèvent pas d'une logique de renouvellement urbain ou de renouvellement massif et à court terme de l'offre de logements (démolition - reconstruction).</p> <p>Projet aménagement de l'entrée de ville, aménagement d'axe de jeux intergénérationnelle, réhabilitation du skate park, aire de camping car...</p> <p>Mise en place de parcours d'intégration : travail axé sur la mémoire des cités, et l'utilisation des supports numériques ( concours intergénérationnel).</p> <p>Poursuivre l'amélioration de la qualité résidentielle globale des cités (qualité d'usage et usage des logements, des espaces publics, des espaces privés...).</p> <p>Poursuite du travail d'intervention des jeunes demandeurs d'emploi notamment sur le patrimoine communautaire " les jobs d'été".</p> <p>Poursuivre le partenariat avec le bailleur Maisons et Cité (favoriser l'émergence d'actions impliquant les habitants des cités dans la valorisation de cadre de vie initié au travers les fêtes de cité ( sensibilisation à la qualité du cadre de vie et au respect des espaces extérieurs, mobilisation et participation sur l'entretien des parcelles privées etc.)</p>



<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>En lien avec ses partenaires (Mission Locale, CAF, Pôle emploi, le CC62...), le CCAS développe un service insertion important dans l'accompagnement des BRSA de la sphère solidarité en vue de réduire les freins à l'emploi (santé, logement, mobilité...)</p> <p>Partenariat renforcé entre les services notamment la RH et PIJ et l'antenne de la Mission Locale présente sur le territoire</p>	<p>Présence sur le territoire de populations très éloignées de l'emploi ( Forte proportion des BRSA de la sphère solidarité)</p> <p>Nombre de demandeurs d'emploi élevé</p> <p>Forte proportion d'actifs/ demandeurs d'emploi sans formation et peu qualifiés</p> <p>Une partie des jeunes en fin de scolarité quittent le système scolaire sans formation ni perspective professionnelle</p> <p>La compétence en matière d'accès à l'emploi échappe en grande partie à la commune mais peut s'exercer dans le cadre d'un partenariat</p>	<p>Valoriser le développement personnel comme un facteur d'insertion professionnelle ( actions ateliers de soi ; image, les modes de communication</p> <p>Développer des actions liées à la mobilité pour permettre l'accès à l'emploi</p> <p>Favoriser l'accès à l'information par le biais des Espaces Publics Numériques notamment (réunion collective décentralisée avec les structures de l'emploi MDE, Pôle emploi, DIRECCTE...)</p> <p>Inclure des classes d'insertion dans le marché public</p> <p>Tirer profit des possibilités locales en matière d'emploi ou de mise en activité (travaux- chantiers- réponse aux besoins de service), en mobilisant le plus possible les dispositifs ( Service civique jeune, emplois d'avant, contrat apprentissage, contrat jeune majeur...)</p> <p>Reconstruire les opérations Jobs @</p>
<p><b>EGALITE DES CHANCES</b></p>	<p>Forte implication de la ville dans les actions relevant de l'accès à la culture et de la réussite éducative</p> <p>Mise en Place du Projet éducatif Local</p> <p>Une pratique locale du partenariat avec les établissements scolaires et les acteurs de l'éducation nationale</p>	<p>Classement du collège et des 5 écoles de son recrutement (dont 2 présentes sur le quartier) en REP +</p> <p>Deux décrochages constatés à la sortie du collège et à l'âge de 18 ans</p>	<p>Poursuivre l'accès aux loisirs, sport et à la culture et lecture cursus moyen de réussite éducative ( Pôle Médiation Littéraire, PEI et PRE), améliorer les conditions d'accès pour tous aux activités proposées (financières notamment)</p> <p>Renforcer la capacité de prise en charge des élèves en échec scolaire par des actions hors temps scolaire</p> <p>Poursuivre des actions de lutte contre toute forme de discrimination (démarche intégrée à l'ensemble des services et actions de la commune)</p>

**LES EQUIPEMENTS DE LA VILLE DE GRENAY**

**Cité 5 :**

- Espace culturel Ronny Coutteure
- Résidence sociale pour jeunes « le Prieuré »
- Salle de sport Fasquel
- La maison de quartier
- Les locaux des services techniques municipaux
- Ecole primaire F.Buisson
- Ecole maternelle J.Prévert
- Espace Public Numérique Louvre Lens n°1- école buisson
- Espace de proximité Coolen (CAJ, salle de solidarité accueillant les activités en faveur des familles en difficultés, une laverie sociale et les activités de l'association Mieux Vivre à Grenay)
- Mini-golf
- Skate Park
- Aire d'accueil intercommunale des gens du voyage
- Place d'Artois

**Cité 11 :**

- Salle de sport Bigotte
- Aire de jeu Pain d'alouette
- Terrain de multisports
- Ecole primaire E.Bince
- Ecole maternelle J.Prin
- Stade de football Fauvergue
- Local de proximité – Espace V.Dehon
- Local associatif « Boules d'Or » association de pétanque
- Association Moto-club
- Ecole de Musique et Harmonie Municipal
- Foyer-club 3<sup>ème</sup> Age : Mercier
- Le RASED
- Salle polyvalente Mercier

**Centre-ville :**

- La Médiathèque- Estaminet (Médiathèque ; RAM ; PIJ ; CAJ ; PMI service enfance et loisirs ; service communication ; service jeunesse ; Mission locale ; ludothèque ; aire de jeux extérieure pour jeune enfant)
- Le Parc Aragon (terrain de tennis + aire de jeu intergénérationnelle)
- Aire de Camping-Car (en projet)
- Ecole maternelle Morieux
- Ecole primaire Rostand
- Espace Public Numérique n°2 – Ecole Rostand
- Le collège Langevin-Wallon
- La Mairie
- Le CCAS – Mairie Annexe
- Salle polyvalente CARIN
- Foyer Damiens
- Salle des fêtes- Place Daniel Breton
- Local associatif Delaforge
- Le béguinage-Résidence soleil
- Foyer de vie « Les glycines »

**Cité 40 :**

- Local associatif (Judo-club et Les boules Lyonnaises)



## Commune de Loos-en-Gohelle

### Liste des équipements de rattachement :

- Equipements scolaires :
- Ecole Maternelle S. Merlin
- Ecole Maternelle C. Moreau
- Ecole Maternelle V. Hugo
- Ecole Primaire E. Basly
- Ecole Primaire A. Lamendin
- Ecole Primaire O. Leroy
- Collège R. Cassin
  
- Equipements sociaux-culturels :
- Médiathèque Municipale de Loos-en-Gohelle
- Cybercoin
- Maison de Quartier A. Bernard
- Salle Caullet
- Jardins Familiaux - Greloos
- Espace public de proximité Chênelet
- Centre Communal d'Action Sociale
- Centre Jeunesse Julie Nodot
  
- Equipements sportifs :
- Salle de sport Dubois



# QP062023 - Cité Bellevue - Harnes

Quartier prioritaire  
Quartier  
prioritaire





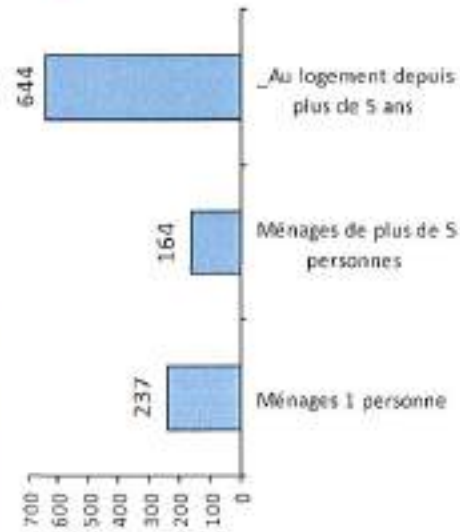
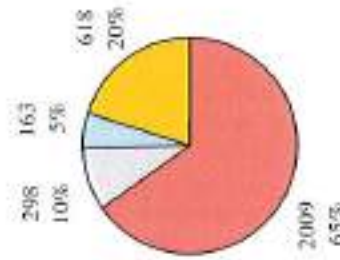
**Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE**

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur/sous/poids par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

nombre d'individus des ménages : 2790

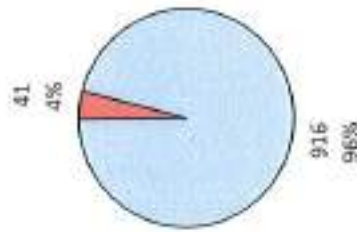
0 à 3 ans	163
4 à 5 ans	86
6 à 10 ans	219
11 à 14 ans	168
15 à 17 ans	145
18 à 25 ans	314
25 à 64 ans	1397
65 à 74 ans	143
75 ans et plus	155

moins de 3 ans  
  4 à 18 ans  
  18 à 64 ans  
  plus de 65 ans

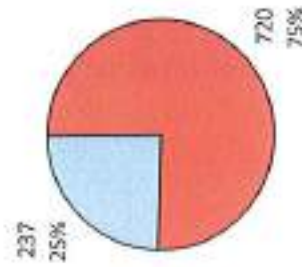


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

Logement collectif  
 Logement individuel



Locataires  
  Propriétaires



**Eléments d'analyse issus du kit CGET**

part de logement HLM : 25 à 45%

part de logement en location : 65 à 75%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : plus de 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : plus de 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 70 à 75%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 0 à 20

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : plus de 30%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 0 à 30

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p><b>COHESION SOCIALE</b></p>	<p>beaucoup de nouveaux équipements publics au sein de la zone la MJC, le CCAS et la future médiathèque, les conseils de quartier, et le démarche GUP incarnant un nouveau processus de « en » de participation des habitants dans les projets opération PRUNCE dynamique associative notamment les associations sportives fortement présentes sur le territoire de la commune</p>	<p>manque de labilité de l'action des conseils de quartier auprès des autres habitants absence d'observatoire et de données chiffrées à jour peu de renouveau dans le bénévolat réflexivité de former les bénévoles (associations et conseils de quartier) absence de maison des associations et/ou de centre social, même si la MJC existe. l'équipement demeure trop petit (espace d'accueil 30 places) manque de travail en commun avec les autres villes</p>	<p>développer une nouvelle dynamique via le conseil citoyen à développer via les nouveaux contrats de ville à développer amorcer des projets communs à l'échelle de plusieurs villes voir des 2 agglom. CAH-C, CALL</p>
<p><b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b></p>	<p>renovation urbaine engagée par les bailleurs sans les crédits annu des accords fonciers et de reconversion (ex: zone normale, maître) les 2 ZACS la gestion urbaine de proximité via les diagnostics marchant associant acteurs et habitants l'intégralité des projets fonciers assurent une nouvelle logique de développement un partenariat bilatéral, ville bien insérée par la cellule de veille prévention de la délinquance une dynamique GUP qui prend son sens 2. Equipement structurant en cours de construction via permis de construire les flux en effect, le reste de la ville se déplacent en cœur de bus pour aller à la médiathèque le label Evallera de nombreux équipements neufs ou restaurés : nouveaux saie de sport, régionale Marché, nouveau CCAS, future médiathèque, musique, MJC ... améliorent le cadre de vie</p>	<p>absence de crédits d'investissement dans les contrats urbains de cohésion sociale manque de travail en commun avec les autres villes à l'échelle intercommunale pas d'agence d'urbanisme ni d'observatoire urbain sur le territoire absence d'outil commun avec les autres villes</p>	<p>débloquer de fonds en investissement signature d'une charte GUP quelle suite à donner de l'avenir ? amorcer des projets communs à l'échelle de plusieurs villes voir des 2 agglom. CAH-C, CALL</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>association page volonté politique de développer un service insertion et des actions d'insertion au CCAS les 2 ZACS écoles EPARECA sur l'ancien marché des chantiers écoles en projets les contrats d'insertion plusieurs jeunes en contrat au sein de la maître et du CCAS le BC bus</p>	<p>l'emploi n'est pas une compétence municipale, nous ne sommes pas suffisamment sollicités par les acteurs de l'emploi pour positionner du public dans un souci d'efficacité, la municipalité et le CCAS du fait de leur proximité avec le public devraient être associés afin de se faire les relais de sensibilisation des publics les « éloignés de l'emploi manque de travail en commun avec les autres villes Absence d'outils et d'action en commun</p>	<p>potentialité de terrain à développer pourquoi ne pas créer une dynamique partenariale de type cellule de veille pour l'emploi</p>
<p><b>EGALITE DES CHANCES</b></p>	<p>arrivée de la future médiathèque afin de démocratiser l'accès à la culture, la lecture et l'accès au numérique le livre les à proximité</p>	<p>manque de labilité du PRU auprès des partenaires et du public manque d'engagement des partenaires manque de travail en commun avec les autres villes</p>	<p>dynamique partenariale à réinventer la médiathèque deviendra un outil de démocratisation de la culture au sens large</p>



## Politique de la Ville

**Le quartier vécu :** correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité etc.)

### Infrastructures et équipements relevant du quartier vécu :

- **Le Pôle d'Équipements Publics Mimoun - Bellevue** (*Chemin de la deuxième voie - complexe Mimoun*), qui comprend :

- \* le CCAS,
- \* la Salle de sport Mimoun et le Dojo,
- \* l'Épicerie Sociale,
- \* la Protection Judiciaire de la jeunesse,
- \* la Conciergerie,
- \* la Maison des Initiatives citoyennes,
- \* la Mosquée,
- \* la future Médiathèque,
- \* la future Antenne Maisons et Cités,
- \* la ZAL

- **Autres Infrastructures et équipements publics :**

- l'École de musique (*97 Bis Résidence Henri Barbusse*),
- la Piscine Municipale (*Résidence Henri Barbusse*),
- le Point Information Jeunesse (*25 bis rue des Fusillés*),
- le Centre Culturel Jacques Prévert (*rue de Montceau-les-Mines*),
- le Complexe Bella Mandel (*avenue Barbusse*),
- la salle LCR (*rue de Colmar*),
- la salle Pocognoli (*1 rue de Saint Avoird*)
- la salle Préseau (*rue de Belgrade*)
- la salle Chopin (*rue Commercy*)
- la salle Schulz (*rue Saint Claude*),
- la salle Danel (*rue Bloise Pascal*),
- la future Salle de Sport Régionale Maréchal
- le musée de l'école et de la mine (*20-24 Rue Montceau*)
- le musée d'histoire et d'archéologie (*50 Rue André Deprez*)

- **Les écoles maternelles et primaires :**

- \* Écoles maternelle et primaire H. Barbusse (*avenue Henri Barbusse*),
- \* École maternelle Zola (*rue Château Salins*),
- \* École élémentaire Joliot Curie (*rue Saint Claude*),
- \* le RASED (*6 rue d'Église*),
- \* École élémentaire Pasteur (*rue de Pologne*),
- \* École maternelle Anatole France (*rue Saint Claude*),
- \* École maternelle Paul Langevin (*Grand'Place*),

- **Le Collège Victor Hugo** (*rue François Delattre*),

- **Les associations relevant du quartier vécu :**

Association de Gestion des Association Citoyennes

Le Club de prévention spécialisé

La BGE

L'Harmonie Municipale

L'association Grapeos

La Cie Tassion

Association PAGE

Les Clubs de Sport : Harnes Hand Ball Club, UASH Football, Harnes Volley Ball, Volley Club Harnes Filles, Judo Club Harnésien, Aikido Club



# QP062024 - Cité 12/14 - Lens



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire

L'occidentales-Ville



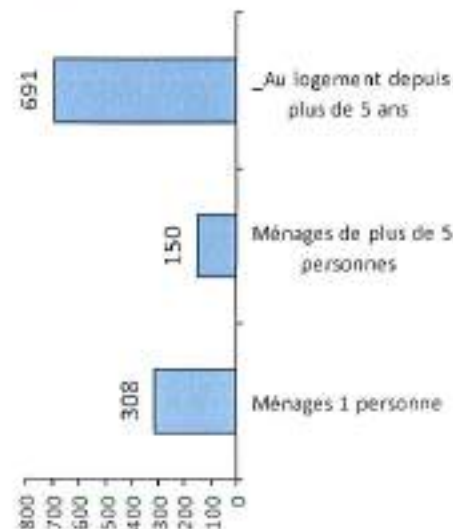
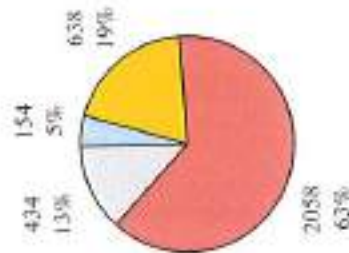
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

*NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carrés) concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)*

nombre d'individus des ménages 2850

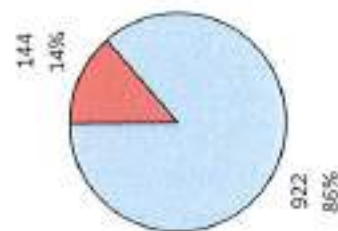
0 à 3 ans	154
4 à 5 ans	74
6 à 10 ans	220
11 à 14 ans	188
15 à 17 ans	156
18 à 25 ans	271
25 à 64 ans	1353
65 à 74 ans	162
75 ans et plus	272

□ moins de 3 ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans

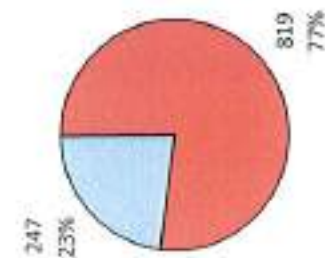


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ Logement collectif  
□ Logement individuel



■ Locataires  
□ Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGGET

part de logement HLM : 0 à 25%

part de logement en location : 55 à 65%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : 35 à 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 70 à 75%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 30

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 25%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 0 à 30

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 6 à 110

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0







**GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 2015-2020**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS**  
**VILLE DE LENS**  
**QP062024 QP062025 QP062026 QP062027 QP062029**

**Cité 2 : QP062026**

Salle Paul Sion*	rue Paul Sion
Groupe scolaire Basly/Roland*	boulevard du Marais
Stade Léo Lagrange*	rue du Chemin vert
(?! local SSM)	rue Dusouich

**Résidence Sellier/Cité 4 : QP062027**

Centre socio-culturel F. Vachala	rue Edouard Manet
Groupe scolaire Maës*	rue Abel Pentel
Groupe scolaire Voltaire*	rue Saint Valentin
Locaux associatifs	rue Saint Amé
Cercle amical du 4	place Saint Léonard
Stade René Mazereuw*	rue Jules Ferry

**Cité 9 : QP062029**

Salle Jacques Brel	rue La Pérouse
Groupe scolaire Marie Curie	rues La Rochefoucauld et La Pérouse
Stade Georges Carpentier*	rue Georges Carpentier

**Cité 12/14 : QP062024**

Groupe scolaire Jean Macé *	parvis de l'église Saint Edouard et grand chemin de Loos
Salle Bourez *	rue Cook
Salle René Houdart **	rue des Marronniers
Dispensaire SIA	rue Auguste Lefebvre
Stade Albert Debeyre**	rue Louise Michel
Ecole maternelle La Fontaine*	rue Benjamin Franklin
Foyer Louis Voisin*	rue Alfred Jacquemart
Ancien LEP*	parvis de l'église Saint Edouard
Groupe scolaire Marcelin Berthelot*	rue Auguste Lefebvre

**Grande Résidence : QP062025**

Centre socio-culturel A. Dumas	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire 2	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire Georges Lapierre	avenue Salvador Allende
Piscine Olympique Municipale*	rue Robert Schuman
Gymnase Jean Zay*	rue Robert Schuman
Crèche Suzanne Lacore	rue Andersen
Halle de sports Louis Faucquette*	rue du Traité de Westphalie
Groupe scolaire Jules Verne*	rue du Traité de Westphalie

\* situé à la limite des contours proposés par l'Etat

\*\* situé en dehors des contours proposés par l'Etat



# QP062025 - Grande Résidence - Lens, Vendin-le-Vieil, Loison-sous-Lens



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire

Commentaires :

Contrat de Ville 2015-2020  
C/ALL BC3



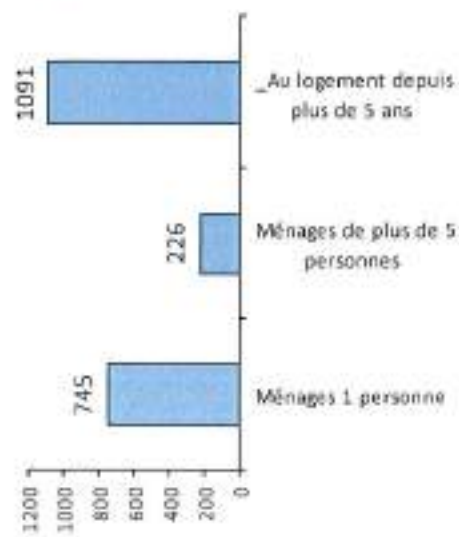
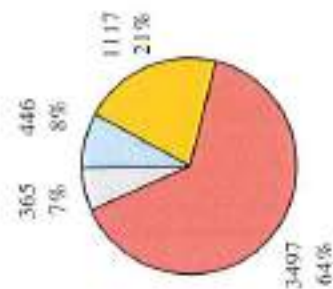
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sureffectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

nombre d'individus des ménages : 5060

0 à 3 ans	446
4 à 5 ans	208
6 à 10 ans	437
11 à 14 ans	298
15 à 17 ans	174
18 à 25 ans	583
25 à 64 ans	2549
65 à 74 ans	196
75 ans et plus	169

moins de 3 ans 4 à 18 ans 18 à 64 ans plus de 65 ans



Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

Logement collectif  
Logement individuel



Locataires  
Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : plus de 75%

part de logement en location : plus de 85%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : plus de 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : plus de 30%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : plus de 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : plus de 80%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : plus de 70%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 30

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 25%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 30 à 60

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 6 à 110

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



# GRANDE RESIDENCE & CITE 8

LENS 01/06/2025

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p><b>Equipements de services de base :</b>                      2 commerces locaux (supermarché et boulangerie) + 1 école + 1 centre socio-culturel + 1 ALSH (religieux 5/75 ans) + 1 centre de loisirs + 1 multi-accueil (10 semaines à 4 ans)                      Centre socio-culturel fermé par la population après avoir mis en place des ateliers de travail des habitants ; interdiction de la population et en particulier les femmes pour rejoindre aux ateliers de la population et en particulier des familles.                      Faute d'avis des habitants en matière d'animation globale ; d'insécurité de l'accompagnement de la vie quotidienne et du cadre de vie ; Identification du centre social Dumas.</p>	<p><b>Services à la personne :</b>                      Services institutionnels (MCS, PMI, permanences CCAS, Maison Locale, Baladeurs...), et associatifs (Ateliers de personnes (AOT, Culture &amp; Usages, CLUC, Via Digne, Delégation Kojalians, ACMEFOR...)                      Bonne connaissance des institutions par la population qui les sollicite en cas de besoin.</p>	<p>Locaux peu suffisamment adaptés au centre socio-culturel (particulièrement à l'usage des ateliers sociaux)                      Absence d'activités pédales enfants (reçue par les ALSH de mercredi après-midi et vacances scolaires)                      Peu d'activités dédiées pour les enfants durant les temps extrascolaires ; 1 atelier au centre social culturel - écoles en travaux, accueils de loisirs en dehors du quartier ; ALSH 5/75 ans le mercredi après-midi à la Cité 12/14 et 1 ALSH 11/15 ans durant les vacances scolaires à la Cité 2                      Des équipements de sport publics sous-utilisés en raison des habitants du quartier ; Habits effectués au CLEDS, club de natation, au RC Lens basket.</p>	<p>1. Organiser une série de ateliers de centre socio-culturel dans les locaux existants + renforcer l'aspect du centre socio-culturel dans le cadre de son projet (projets)                      2. Adapter le projet pédagogique des ALSH et du CLEDS à la réalité du quartier et au projet global de développement du quartier (renforcement, performance, complémentarité des activités)                      3. Par le biais du multi-accueil, garantir un nombre de places suffisant en faveur des parents à la recherche d'un emploi et dans un souci d'attractivité du quartier pour les adultes des entreprises voisines (CAC, CHL...), et permettre le développement des ateliers d'accompagnement de la population (particulièrement en lien avec l'EN)                      4. Connaître mieux le quartier et inviter les habitants à participer à des ateliers de concertation, les écoles, les associations, les commerçants et les habitants de tous horizons (cf. propositions Co-social)                      5. Réflexion sur la recherche de complémentarité en termes d'activités éducatives entre Lens, Valenciennes et Lezou-sous-Lens.</p>
<p><b>Santé :</b>                      Proximité du Centre Hospitalier de Lens et centre de santé médical général (médecin généraliste, infirmières spécialisées, pharmacien, opticien, dentiste, soins à domicile)                      2 médiations généralistes et 1 kinésithérapeute                      1 pharmacie dédiée au cœur du quartier (parties commerciales)                      Proximité de l'unité de soins aux addictions La 5 quai + le Centre Médico-Psychologique (CMP)</p>	<p>Manque d'articulation entre les acteurs de proximité ; absence de certains acteurs relais de proximité et de l'orientation vers les dispositifs existants dans le quartier ;                      Manque de recours aux institutions en cas de problèmes de la part des habitants.</p>	<p>Manque d'articulation entre les acteurs de proximité ; absence de certains acteurs relais de proximité et de l'orientation vers les dispositifs existants dans le quartier ;                      Manque de recours aux institutions en cas de problèmes de la part des habitants.</p>	<p>Renforcement de la proximité des acteurs de proximité ;                      1. développer (quartiers et zones de proximité) la proximité avec les habitants en s'appuyant sur les lieux d'accueil existants (centres socio-culturels, SSM) dans chaque quartier pour encourager la présence des institutions (MCS, CAF, CCAS, Pôle emploi, Maison locale) et ainsi élargir la présence (CDEF, ALSH, ALSH, ...)                      2. co-construire une plateforme participative pour établir une offre articulée en faveur du bien-être des familles et intégrer un service de partage ou de suivi pour le traitement de chaque individu (MCS-CAF-CCAS) ; Pôle Emploi/Maison locale/Maison de l'Emploi ; EN ; services sociaux) ; identifier les instances d'orientation et agir pour établir le lien social.</p>
<p><b>Jeunesse :</b>                      Proximité de Centre Hospitalier de Lens et centre de santé médical général (médecin généraliste, infirmières spécialisées, pharmacien, opticien, dentiste, soins à domicile)                      2 médiations généralistes et 1 kinésithérapeute                      1 pharmacie dédiée au cœur du quartier (parties commerciales)                      Proximité de l'unité de soins aux addictions La 5 quai + le Centre Médico-Psychologique (CMP)</p>	<p>Manque d'investissement de quartier structure notamment orientée vers la jeunesse, de services dédiés aux problématiques de la jeunesse ;                      Rassemblements de jeunes liés à l'emploi qui conduisent à des préférences de départs ;                      Relations tendues délégués, relations entrecroisées notamment lors de conflits ;                      Manque d'articulation entre les acteurs de proximité (Maison locale, MCS, ...)</p>	<p>Manque d'investissement de quartier structure notamment orientée vers la jeunesse, de services dédiés aux problématiques de la jeunesse ;                      Rassemblements de jeunes liés à l'emploi qui conduisent à des préférences de départs ;                      Relations tendues délégués, relations entrecroisées notamment lors de conflits ;                      Manque d'articulation entre les acteurs de proximité (Maison locale, MCS, ...)</p>	<p>Renforcement de la proximité des acteurs de proximité ;                      1. développer (quartiers et zones de proximité) la proximité avec les habitants en s'appuyant sur les lieux d'accueil existants (centres socio-culturels, SSM) dans chaque quartier pour encourager la présence des institutions (MCS, CAF, CCAS, Pôle emploi, Maison locale) et ainsi élargir la présence (CDEF, ALSH, ALSH, ...)                      2. co-construire une plateforme participative pour établir une offre articulée en faveur du bien-être des familles et intégrer un service de partage ou de suivi pour le traitement de chaque individu (MCS-CAF-CCAS) ; Pôle Emploi/Maison locale/Maison de l'Emploi ; EN ; services sociaux) ; identifier les instances d'orientation et agir pour établir le lien social.</p>
<p><b>Jeunesse :</b>                      Proximité de Centre Hospitalier de Lens et centre de santé médical général (médecin généraliste, infirmières spécialisées, pharmacien, opticien, dentiste, soins à domicile)                      2 médiations généralistes et 1 kinésithérapeute                      1 pharmacie dédiée au cœur du quartier (parties commerciales)                      Proximité de l'unité de soins aux addictions La 5 quai + le Centre Médico-Psychologique (CMP)</p>	<p>Manque d'investissement de quartier structure notamment orientée vers la jeunesse, de services dédiés aux problématiques de la jeunesse ;                      Rassemblements de jeunes liés à l'emploi qui conduisent à des préférences de départs ;                      Relations tendues délégués, relations entrecroisées notamment lors de conflits ;                      Manque d'articulation entre les acteurs de proximité (Maison locale, MCS, ...)</p>	<p>Manque d'investissement de quartier structure notamment orientée vers la jeunesse, de services dédiés aux problématiques de la jeunesse ;                      Rassemblements de jeunes liés à l'emploi qui conduisent à des préférences de départs ;                      Relations tendues délégués, relations entrecroisées notamment lors de conflits ;                      Manque d'articulation entre les acteurs de proximité (Maison locale, MCS, ...)</p>	<p>Renforcement de la proximité des acteurs de proximité ;                      1. développer (quartiers et zones de proximité) la proximité avec les habitants en s'appuyant sur les lieux d'accueil existants (centres socio-culturels, SSM) dans chaque quartier pour encourager la présence des institutions (MCS, CAF, CCAS, Pôle emploi, Maison locale) et ainsi élargir la présence (CDEF, ALSH, ALSH, ...)                      2. co-construire une plateforme participative pour établir une offre articulée en faveur du bien-être des familles et intégrer un service de partage ou de suivi pour le traitement de chaque individu (MCS-CAF-CCAS) ; Pôle Emploi/Maison locale/Maison de l'Emploi ; EN ; services sociaux) ; identifier les instances d'orientation et agir pour établir le lien social.</p>
<p><b>Jeunesse :</b>                      Proximité de Centre Hospitalier de Lens et centre de santé médical général (médecin généraliste, infirmières spécialisées, pharmacien, opticien, dentiste, soins à domicile)                      2 médiations généralistes et 1 kinésithérapeute                      1 pharmacie dédiée au cœur du quartier (parties commerciales)                      Proximité de l'unité de soins aux addictions La 5 quai + le Centre Médico-Psychologique (CMP)</p>	<p>Manque d'investissement de quartier structure notamment orientée vers la jeunesse, de services dédiés aux problématiques de la jeunesse ;                      Rassemblements de jeunes liés à l'emploi qui conduisent à des préférences de départs ;                      Relations tendues délégués, relations entrecroisées notamment lors de conflits ;                      Manque d'articulation entre les acteurs de proximité (Maison locale, MCS, ...)</p>	<p>Manque d'investissement de quartier structure notamment orientée vers la jeunesse, de services dédiés aux problématiques de la jeunesse ;                      Rassemblements de jeunes liés à l'emploi qui conduisent à des préférences de départs ;                      Relations tendues délégués, relations entrecroisées notamment lors de conflits ;                      Manque d'articulation entre les acteurs de proximité (Maison locale, MCS, ...)</p>	<p>Renforcement de la proximité des acteurs de proximité ;                      1. développer (quartiers et zones de proximité) la proximité avec les habitants en s'appuyant sur les lieux d'accueil existants (centres socio-culturels, SSM) dans chaque quartier pour encourager la présence des institutions (MCS, CAF, CCAS, Pôle emploi, Maison locale) et ainsi élargir la présence (CDEF, ALSH, ALSH, ...)                      2. co-construire une plateforme participative pour établir une offre articulée en faveur du bien-être des familles et intégrer un service de partage ou de suivi pour le traitement de chaque individu (MCS-CAF-CCAS) ; Pôle Emploi/Maison locale/Maison de l'Emploi ; EN ; services sociaux) ; identifier les instances d'orientation et agir pour établir le lien social.</p>
<p><b>Jeunesse :</b>                      Proximité de Centre Hospitalier de Lens et centre de santé médical général (médecin généraliste, infirmières spécialisées, pharmacien, opticien, dentiste, soins à domicile)                      2 médiations généralistes et 1 kinésithérapeute                      1 pharmacie dédiée au cœur du quartier (parties commerciales)                      Proximité de l'unité de soins aux addictions La 5 quai + le Centre Médico-Psychologique (CMP)</p>	<p>Manque d'investissement de quartier structure notamment orientée vers la jeunesse, de services dédiés aux problématiques de la jeunesse ;                      Rassemblements de jeunes liés à l'emploi qui conduisent à des préférences de départs ;                      Relations tendues délégués, relations entrecroisées notamment lors de conflits ;                      Manque d'articulation entre les acteurs de proximité (Maison locale, MCS, ...)</p>	<p>Manque d'investissement de quartier structure notamment orientée vers la jeunesse, de services dédiés aux problématiques de la jeunesse ;                      Rassemblements de jeunes liés à l'emploi qui conduisent à des préférences de départs ;                      Relations tendues délégués, relations entrecroisées notamment lors de conflits ;                      Manque d'articulation entre les acteurs de proximité (Maison locale, MCS, ...)</p>	<p>Renforcement de la proximité des acteurs de proximité ;                      1. développer (quartiers et zones de proximité) la proximité avec les habitants en s'appuyant sur les lieux d'accueil existants (centres socio-culturels, SSM) dans chaque quartier pour encourager la présence des institutions (MCS, CAF, CCAS, Pôle emploi, Maison locale) et ainsi élargir la présence (CDEF, ALSH, ALSH, ...)                      2. co-construire une plateforme participative pour établir une offre articulée en faveur du bien-être des familles et intégrer un service de partage ou de suivi pour le traitement de chaque individu (MCS-CAF-CCAS) ; Pôle Emploi/Maison locale/Maison de l'Emploi ; EN ; services sociaux) ; identifier les instances d'orientation et agir pour établir le lien social.</p>

## COHESION SOCIALE





**GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 2015-2020**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS**  
**VILLE DE LENS**  
**QP062024 QP062025 QP062026 QP062027 QP062029**

**Cité 2 : QP062026**

Salle Paul Sion*	rue Paul Sion
Groupe scolaire Basly/Roland*	boulevard du Marais
Stade Léo Lagrange*	rue du Chemin vert
(?! local SSM)	rue Dusouch

**Résidence Sellier/Cité 4 : QP062027**

Centre socio-culturel F. Vachala	rue Edouard Manet
Groupe scolaire Maës*	rue Abel Pentel
Groupe scolaire Voltaire*	rue Saint Valentin
Locaux associatifs	rue Saint Amé
Cercle amical du 4	place Saint Léonard
Stade René Mazereuw*	rue Jules Ferry

**Cité 9 : QP062029**

Salle Jacques Brel	rue La Pérouse
Groupe scolaire Marie Curie	rues La Rochefoucauld et La Pérouse
Stade Georges Carpentier*	rue Georges Carpentier

**Cité 12/14 : QP062024**

Groupe scolaire Jean Macé *	parvis de l'église Saint Edouard et grand chemin de Loos
Salle Bourez *	rue Cook
Salle René Houdart **	rue des Marronniers
Dispensaire SIA	rue Auguste Lefebvre
Stade Albert Debeyre**	rue Louise Michel
Ecole maternelle La Fontaine*	rue Benjamin Franklin
Foyer Louis Voisin*	rue Alfred Jacquemart
Ancien LEP*	parvis de l'église Saint Edouard
Groupe scolaire Marcelin Berthelot*	rue Auguste Lefebvre

**Grande Résidence : QP062025**

Centre socio-culturel A. Dumas	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire 2	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire Georges Lapierre	avenue Salvador Allende
Piscine Olympique Municipale*	rue Robert Schuman
Gymnase Jean Zay*	rue Robert Schuman
Crèche Suzanne Lacore	rue Andersen
Halle de sports Louis Faucquette*	rue du Traité de Westphalie
Groupe scolaire Jules Verne*	rue du Traité de Westphalie

- \* situé à la limite des contours proposés par l'Etat
- \*\* situé en dehors des contours proposés par l'Etat

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<b>COHESION SOCIALE</b>	<p>Tissu associatif</p> <p>Groupes scolaires et équipements publics sportifs à proximité</p>	<p>problème d'identification des habitants au quartier (éloignement à l'accès aux services dû fait de l'existence de trois villes sur un même quartier)</p> <p>Pas de services sociaux de proximité ou associations d'aides aux personnes au sein du quartier</p>	<p>Créer une dynamique de quartier en croisant les services des trois communes</p>
<b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<p>Mixité sociale sur la cité du 8</p> <p>Projets en cours (agrandissement LIDL, maisons des associations CAI, Projet Maisons et Cités)</p>	<p>Vétusté de certains habitats et équipements</p> <p>Configuration des voies</p>	<p>Rétrocession de la voie ferrée couplée à la trame verte qui se poursuivrait jusque le secteur de la grande résidence : nouvelles perspectives de développement durable</p>
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b>	<p>Proximité de la zone du Bois RIGAULT</p> <p>Offres de services commerciaux</p> <p>Possibilité de complémentarité des services économiques entre la ville de Loison sous Lens et Lens</p>	<p>Plus d'offres de services artisanaux de tyge boucherie boulangerie mais présents sur Loison Sous Lens</p>	<p>Agrandissement de LIDL</p> <p>Création de cellules commerciales sur le projet Maisons et Cités (réhabilitation urbaine)</p>
<b>EGALITE DES CHANCES</b>			



**QP062025**  
**VENDIN-LE-VIEIL**

**Liste des équipements rattachés**

- Ecole élémentaire Jules Ferry
- BCD Ecole Maternelle
- Halle de Sports Jules Ferry
- Espace du 8 en limite du secteur lensois

PILERS	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p><b>COHESION SOCIALE</b></p>	<p>Les rencontres citoyennes avec la population du quartier.</p> <p>L'existence d'un médiateur au sein du quartier.</p> <p>Le partenariat intercommunal avec la Ville de Vendrin-le-Viel.</p> <p>Une vie associative qui s'affirme.</p> <p>Le potentiel de jardins partagés issus de la tradition culturelle des anciens mineurs, la position stratégique d'une ancienne friche propriété de Maisons &amp; Cité.</p> <p>La création d'une Eco-cité doit la vocation est de tendre à la qualité des espaces urbains et paysagers (corridor biologique Nord/Sud) et de recréer des espaces de vie et de Centralité au cœur du quartier.</p> <p>Les perspectives de la reconversion de la friche industrielle "ARREMA" en zone atelier artisanale au P.L.U. avec création d'un tissu à très courte rotation en vue de la production locale de bois de chauffage pour le biomasse.</p> <p>Le projet de création de voies douces au sein du quartier, en interconnexion avec la boucle verte et la reconquête du fanionne ligne de chemin de fer du boulevard de la République de Vendrin-le-Viel (qui se prolonge sur la Centrale Résidence).</p>	<p>Mettre en place une politique de proximité avec les habitants, jeunes et moins jeunes en étroite collaboration avec les plus éloignés de l'emploi.</p> <p>Le départ à la retraite prochaine, de notre médiateur sur le quartier.</p> <p>Une jeunesse en déshérence par manque d'infrastructure et de lieux d'accueil.</p> <p>Le goulot serré des transports (bus) identifiés en R.E.P. → (déplacement collège / ZAV)</p> <p>Un taux de chômage particulièrement élevé</p> <p>Un déficit de locaux préjudiciable au développement du tissu associatif</p> <p>Le déficit d'ingénierie des ateliers d'initiative locale.</p> <p>Un caractère de centralité qui manque au cœur du quartier.</p> <p>Existence de friches, dents creuses, délaissés de terrains sans réels moyens d'intervention.</p> <p>L'existence d'une friche industrielle au cœur de quartier anciennement classée "SEVESO" sans faut.</p> <p>A ce jour absence de projet de SMART GRIDS sur le secteur (TR).</p> <p>Un déficit de mobilités douces sécurisées desservant l'ensemble du quartier (Lotion/Vendrin (friche ligne SNCV côté Vendrin)/lens).</p> <p>Un bâti ancien morcelé et hétéroclite souvent érigé par un peu isolé et peu entretenu au général.</p> <p>Un déficit de commerce de proximité et de services à la personne, principalement concentrés sur le haut de la rue Devouges.</p> <p>Un taux de chômage particulièrement élevé</p> <p>Un accès de proximité des publics en recherche d'emploi restant, accentué par le manque de mobilité des habitants de la Cité 8.</p> <p>La Cité 8 est en phase de réalisation d'un éco-quartier, et dans le cadre d'une action prioritaire en direction de la mobilité des futurs habitants, pourrait se doter d'un réseau haut débit en fibre optique, lutter ainsi contre l'empoussié "carbonar" liés aux déplacements, en favorisant le télé-travail. Ces infrastructures sont quasi-inexistantes aujourd'hui à l'échelle de la Cité. Les activités économiques de la ZAV LES ORSEAUX pourraient y être associées.</p>	<p>Lutter contre l'isolement social</p> <p>Encourager l'expression et la promotion des jeunes et favoriser leur esprit d'initiative</p> <p>Soutenir les actions de réussite éducative</p> <p>Soutenir les fonctions parentales</p> <p>Optimiser l'accès aux habitants des quartiers à l'emploi et la formation</p> <p>Construire des parcours d'insertion réussis</p> <p>Encourager l'engagement associatif et/ou citoyen</p> <p>Agir pour une meilleure mixité fonctionnelle de l'offre de services de proximité</p> <p>Identifier et valoriser les paramètres environnementaux dans l'aménagement durable du territoire et de cadre de vie.</p> <p>Accompagner l'utilisation des moyens de transports (transport en commun, transport partagé ou mode doux) dans une logique d'autonomisation des publics.</p> <p>Lutter contre la fracture et le précarité énergétique</p> <p>Faire de l'habitant un acteur participant activement et durablement à la qualité de son logement et de son environnement.</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>Un projet de zone mixte sur près de 2,5 ha, susceptible de mobiliser sur de l'emploi, de l'insertion ou/et de la réinsertion en lien avec les entreprises existant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.</p> <p>Une zone d'activités économiques légères en phase d'achèvement sur les prochaines années.</p> <p>Même en l'absence d'un dispositif de parage des demandeurs d'emploi par les élus, volontaire à être facilitateur dans les démarches en mobilisant des réseaux de professionnels</p>	<p>Un déficit de commerce de proximité et de services à la personne, principalement concentrés sur le haut de la rue Devouges.</p> <p>Un taux de chômage particulièrement élevé</p> <p>Un accès de proximité des publics en recherche d'emploi restant, accentué par le manque de mobilité des habitants de la Cité 8.</p> <p>La Cité 8 est en phase de réalisation d'un éco-quartier, et dans le cadre d'une action prioritaire en direction de la mobilité des futurs habitants, pourrait se doter d'un réseau haut débit en fibre optique, lutter ainsi contre l'empoussié "carbonar" liés aux déplacements, en favorisant le télé-travail. Ces infrastructures sont quasi-inexistantes aujourd'hui à l'échelle de la Cité. Les activités économiques de la ZAV LES ORSEAUX pourraient y être associées.</p>	<p>Agir pour une meilleure mixité fonctionnelle de l'offre de services de proximité</p> <p>Soutenir aux activités commerciales et économiques en lien avec les zones d'activité des quartiers.</p> <p>Soutenir aux activités commerciales et économiques en lien avec les zones d'activité des quartiers.</p> <p>Optimiser l'accès aux habitants des quartiers à l'emploi et la formation</p>
<p><b>EGALITE DES CHANCES</b></p>	<p>Sur le volet du handicap, la Commune de Lotion a déjà activement en vue de l'implémentation d'un accord de jour regroupement des infrastructures des accueils de jour de la VIE ACTIVE de LENS et LEVINI sur le quartier de la géographie prioritaire de la Cité 8. L'ouvrage a été mesuré en 2015.</p> <p>Un partenariat devrait s'engager autour de la livraison de produits frais, issus de projet de maraîchage, en particulier.</p> <p>Favoriser l'implémentation d'un E.S.A.T. par le Maire de la zone privée du H.G.D. Madame Khadija (UNIMAD), Conseillère Conjointe et Familiale, coordonne une action au sein du quartier en direction des Assistants Maternels.</p> <p>Une dizaine d'assistants maternels auront à ces réunions d'informations et d'échanges.</p> <p>Un logement d'urgence, au cœur du quartier, répond à des situations nécessitant une mobilisation rapide auprès de familles en quête d'un toit.</p> <p>Un dispositif de lutte contre la précarité énergétique a été mis en place, en lien avec le Conseil Général, il perçutera sur les prochaines années par une maîtrise en charge des administratifs concernés.</p> <p>Une cyberbase récemment dotée de matériel récent reçoit les publics les plus éloignés des TIC, en vue de lutter contre la fracture numérique de la Cité 8.</p>	<p>Au niveau du S.A.I. (Service d'Accueil de Jour) et du projet P.E.S.A.T. (jeunes C.A.T.), des infrastructures complémentaires devront être pensées en vue d'appuyer les familles et les semi-pensionnaires des services adaptés à leurs besoins.</p>	<p>Optimiser les usages du numérique.</p> <p>Mettre en œuvre les conditions favorisant l'agilité des chances</p>



**VILLE DE LOISON SOUS LENS QP062025**

Liste des équipements rattachés par QPV (en rouge équipements du quartier Politique Ville, en noir équipements hors QPV pouvant être sollicités)

<b>DESIGNATION</b>	<b>LIEU</b>	<b>Nature</b>
<b>Salle Raoul DUHAMEL</b>	Rue Jean-Jacques ROUSSEAU	Salle Municipale
<b>Complexe Sportif Christian WERMERS</b> Salle Polyvalente Salle de Gym Salle Cyr Louis RAUX	Rue Jean-Jacques ROUSSEAU	Equipements Sportifs Municipaux
		Equipements Sportifs Municipaux
		Equipements Sportifs Municipaux
		Equipements Sportifs Municipaux
<b>Foyer Lucien HARMANT</b>	Place de la Renaissance	Salle Municipale
<b>Salle Aimable CUVELIER</b>	Rue Raymond SPAS	Salle Municipale
<b>Ecole Maternelle : Les Marronniers</b>	Rue Georges DEVOUGES	Ecole
<b>Salle Jean ROSTAND</b>	Rue Jean-Jacques ROUSSEAU	Maison du Temps libre
<b>Ecole Maternelle : Henri MATISSE</b>	Rue Emile BASLY	Ecole - Structure d'accueil
<b>Stade Municipal : Louis BERRO</b>	Rue du Stade	Stade municipal
<b>Siège Colombophile</b>	Rue Georges DEVOUGES	Association
<b>Salle Gérard BOIDIN</b>	Rue Georges DEVOUGES	Garderie municipale
<b>Espace Henri MOREL</b>	Rue Jean-Jacques ROUSSEAU	Association
<b>Salle Louis BIRIEN</b>	Rue Raymond SPAS	Accueil Jeunesse - Associations
<b>Bâtiment : CAMBLAIN-CHATELAIN</b>	Rue Casimir BEUGNET	Centre de Loisirs
<b>Ecole Primaire : Lino VENTURA</b>	Rue Georges DEVOUGES	Ecole
<b>Salle Oiga LEJEUNE</b>	Rue Raymond SPAS	GUIE - Permanence de quartier (adulte-relais - CAF - ...)
<b>Centre de Santé : Christian WERMERS</b>	Rue Léon BLUM	P.M.I.
<b>Maison de la Solidarité : (CARM)</b>	Rue Léon BLUM	GUIE - Action sociale



# QP062026 - Cité 2 - Lens

Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire



PRIGE 2013



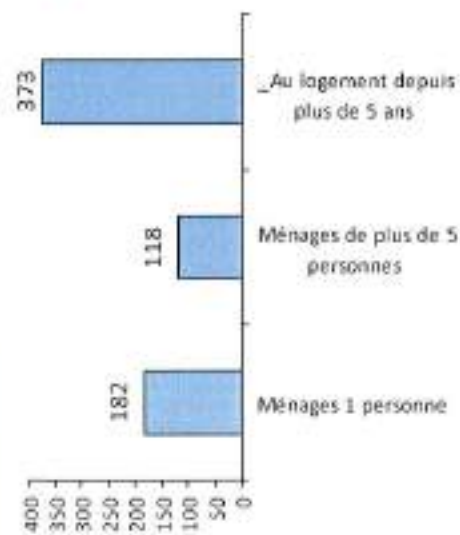
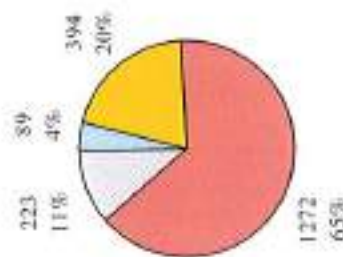
Éléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

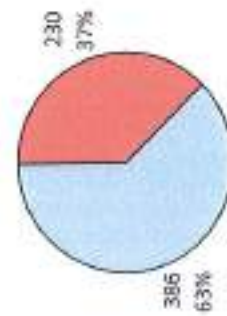
nombre d'individus des ménages : 1755

0 à 3 ans	89
4 à 5 ans	63
6 à 10 ans	135
11 à 14 ans	113
15 à 17 ans	83
18 à 25 ans	199
25 à 64 ans	850
65 à 74 ans	87
75 ans et plus	136

moins de 3 ans 4 à 18 ans 18 à 64 ans plus de 65 ans

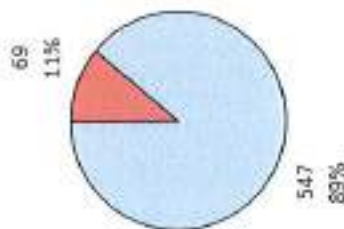


En dessous du seuil Au dessus du seuil

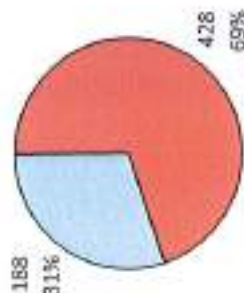


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

\_Logement collectif  
\_Logement individuel



Locataires Propriétaires



Éléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 0 à 25%

part de logement en location : 55 à 65%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : plus de 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : plus de 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 65 à 70%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : plus de 50

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 15 à 20%

Nb médecins généralistes pour 100000h : plus de 140

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0







**GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 2015-2020**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS**  
**VILLE DE LENS**  
**QP062024 QP062025 QP062026 QP062027 QP062029**

**Cité 2 : QP062026**

Salle Paul Sion*	rue Paul Sion
Groupe scolaire Basly/Roland*	boulevard du Marais
Stade Léo Lagrange*	rue du Chemin vert
(? local SSM)	rue Dusouich

**Résidence Sellier/Cité 4 : QP062027**

Centre socio-culturel F. Vachala	rue Edouard Manet
Groupe scolaire Maës*	rue Abel Pentel
Groupe scolaire Voltaire*	rue Saint Valentin
Locaux associatifs	rue Saint Amé
Cercle amical du 4	place Saint Léonard
Stade René Mazereuw*	rue Jules Ferry

**Cité 9 : QP062029**

Salle Jacques Brel	rue La Pérouse
Groupe scolaire Marie Curie	rues La Rochefoucauld et La Pérouse
Stade Georges Carpentier*	rue Georges Carpentier

**Cité 12/14 : QP062024**

Groupe scolaire Jean Macé *	parvis de l'église Saint Edouard et grand chemin de Loos
Salle Bourez *	rue Cook
Salle René Houdart **	rue des Marronniers
Dispensaire SIA	rue Auguste Lefebvre
Stade Albert Debeyre**	rue Louise Michel
Ecole maternelle La Fontaine*	rue Benjamin Franklin
Foyer Louis Voisin*	rue Alfred Jacquemart
Ancien LEP*	parvis de l'église Saint Edouard
Groupe scolaire Marcelin Berthelot*	rue Auguste Lefebvre

**Grande Résidence : QP062025**

Centre socio-culturel A. Dumas	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire 2	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire Georges Lapierre	avenue Salvador Allende
Piscine Olympique Municipale*	rue Robert Schuman
Gymnase Jean Zay*	rue Robert Schuman
Crèche Suzanne Lacore	rue Andersen
Halle de sports Louis Faucquette*	rue du Traité de Westphalie
Groupe scolaire Jules Verne*	rue du Traité de Westphalie

\* situé à la limite des contours proposés par l'Etat

\*\* situé en dehors des contours proposés par l'Etat



# QP062027 - Sellier Cité 4 - Lens, Eleu-dit-Leauwette



Quartier prioritaire  
Quartier  
prioritaire



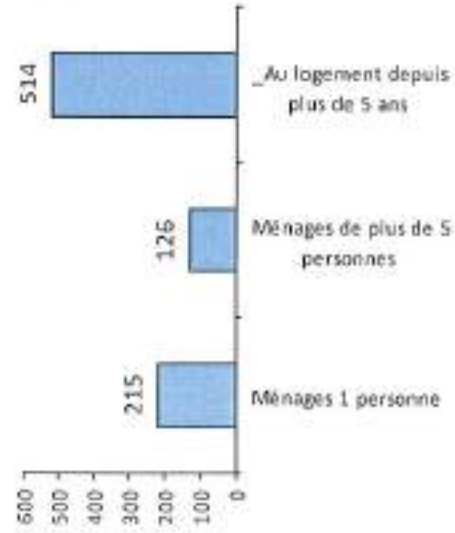
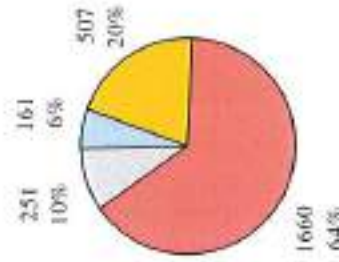
## Éléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

nombre d'individus des ménages 2328

0 à 3 ans	161
4 à 5 ans	78
6 à 10 ans	189
11 à 14 ans	147
15 à 17 ans	93
18 à 25 ans	260
25 à 64 ans	1149
65 à 74 ans	114
75 ans et plus	137

moins de 4 ans 4 à 18 ans 18 à 64 ans plus de 65 ans

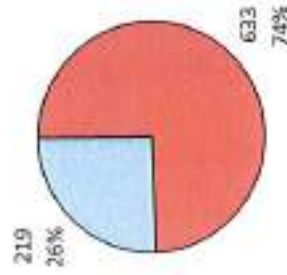


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

Logement collectif  
Logement individuel



Locataires Propriétaires



## Éléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 25 à 45%

part de logement en location : 65 à 75%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : plus de 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : plus de 30%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : plus de 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 70 à 75%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 40 à 50%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 30 à 40

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 0 à 15%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 60 à 90

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



Miens	Abords	Faiblesse	Perspectives sur la durée du Contrat
<p><b>Equipements et services de base:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1. Gymnase néo-va - 1 centre socio-culturel structurel et réseau + 1 micro-cinéma + 1 stade (1 terrain de foot) + locaux associatifs (rue St Voltaire) + salle des fêtes du centre du 4 + 1 salle de sport (Voltaire)</li> <li>Centre aéré-vauxiel réservé par la population avec mise en place d'activités en faveur des habitants : interface entre les associations locales et les services pour répondre aux besoins de la population.</li> <li>Forme associée des habitants en matière d'animation globale, d'implication de l'accompagnement de la vie quotidienne et du cadre de vie.</li> <li>Identificateurs du centre socio-culturel (Voltaire) comme lieu ressources</li> </ul> <p><b>Services à la personne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Services institutionnels (parrainages MDS, PAI, CDAJ, Balivers...) et associatifs (droit à la personne (A.P.S.), 3 de Caer, Secours Populaire Français...)</li> <li>Bonne connaissance des institutions par la population qui les sollicite en cas de besoin.</li> </ul> <p><b>Santé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>3 médecins généralistes, 7 infirmiers et 5 infirmiers à domicile (avenue Meun, route d'Aras)</li> <li>2 pharmacies à proximité (avenue Milla + route d'Aras)</li> </ul> <p><b>Éducation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Activités liées au centre socio-culturel (Jeux en famille, ateliers adultes et jeunes Théâtre)</li> <li>Préférence d'animations aux activités dédiées aux jeunes : judo, Judo-Judo, ...</li> <li>Activités scolaires, péri-scolaires et/ou scolaires proposées par les collèges et lycées</li> </ul> <p><b>Tiers associatif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1 lieu associatif "de quartier" existant</li> <li>Apprentissage du Fonds de Participation des Habitants en conformité avec la charte régionale</li> </ul> <p><b>Environnement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 groupes scolaires Milla (Nouvel + neuf) et Voltaire (à construire et en cours)</li> <li>Milieu scolaire (DS Voltaire sur le secteur du collège Michale) (cours etc)</li> <li>Associés participants en faveur des enfants et des familles (présentation scolaire - cantine scolaire)</li> <li>Activités périscolaires (musique, écoles maternelles)</li> </ul>	<p>Peu d'activités liées pour les enfants durant les temps extrascolaires : 1 atelier du centre socio-culturel - sodas en famille, accueils de loisirs en dehors du quartier - 1 ALPHI 2/10 ans le mercredi après-midi - vacances scolaires à la Cité (2014 et 1 ALPHI 11/15 ans durant les vacances scolaires à la Cité 2)</p> <p>Des équipements de services sociaux existants en dehors des habitants du quartier : tables effectifs du CLEDS, Mais de santé liés au gynécologue Hochman</p> <p>Mémoire d'implication entre les acteurs de proximité - algorithme de certains acteurs (réseaux généralistes, infirmiers, associations) et psychologiques)</p> <p>Manque d'information et de formation vers les dispositifs sociaux donc pas de prise en charge préventive de la péroratoire dans 50% globale.</p> <p>Donc, absence de recours aux institutions en cas de problème de la part des habitants.</p> <p>Faible offre de soins de premiers recours - nombre insuffisant de praticiens (médecins généralistes, infirmiers, associations) et psychologiques)</p> <p>Pharmacies à proximité (pour les quartiers voisins)</p> <p>Références des parents à l'accompagnement médical et à l'accès aux soins.</p> <p>Tout de bien-être dans la CMC néo-va.</p> <p>Population à la santé fragile : négligence dans la prise en charge préventive de la santé, notamment concernant les vaccinations, enfants et jeunes.</p> <p>Consignes graves de usage du tabac, de l'alcool, l'usage d'alcoolisme (forte), consommation de substances nocives, auto-médication abusive et confiance psycho-sociale.</p> <p>Absence d'équipement de quartier structuré notamment orienté vers la jeunesse de services dédiés aux pré-adolescents de la jeunesse.</p> <p>Absence de parrainages Milla locale sur le quartier (surtout) et de certains acteurs (associations).</p> <p>En dehors du quartier, activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires proposées par les collèges et lycées.</p> <p>Présence de jeunes liés à l'école qui contribuent à des problèmes de sécurité, comportements déviants, colères, conflits, etc.</p> <p>Manque d'implication entre les acteurs de proximité (Milla local, MDS...)</p> <p>Tous associer facilement répondre du sein du quartier</p> <p>Difficulté à mobiliser les habitants dans des réunions bénévoles - usage du bénévolat</p> <p>Manque de visibilité des dispositifs et des moyens d'accès pour les associations</p> <p>Peu de communication, de mutualisation et d'échanges de concertation entre les associations (peu de liens entre les comités administratifs et les bénévoles)</p> <p>Problème de réponse aux attentes des habitants.</p> <p>Manque de participation des habitants, mais aussi des familles et de l'absence de qualité de l'environnement et du climat résidentiel qui régit.</p> <p>Absence d'opportunités d'implication scolaires du second degré</p> <p>Équipements publics communaux de la population : regard positif des familles sur l'école, mais manque de concertation, difficile à mobiliser (cette</p> <p>3 Ateliers (MDS) (MDS) en MDS (MDS) sur la section du collège 4.</p> <p>Manque d'implication : discuter sociaux acteurs</p> <p>Manque de visibilité sociale (associations) parents (Milla)</p> <p>Manque de concertation entre écoles et MDS</p>	<p>1. Renforcer l'action du centre socio-culturel dans le cadre de son projet (implication)</p> <p>2. Adapter le projet pédagogique des ALPHI et du CLEDS à la réalité du quartier et au projet global de développement du quartier (implication, partenariat, complémentarité des acteurs)</p> <p>3. Par le biais de la micro-école, garantir un nombre de places suffisant en faveur des parents à la recherche d'un emploi et dans un souci d'attractivité du quartier pour les habitants des entreprises (MDS, CMC, ...)</p> <p>4. Permettre le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>5. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>6. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>7. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>8. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>9. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>10. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>11. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>12. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>13. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>14. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>15. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>16. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>17. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>18. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>19. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>20. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>21. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>22. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>23. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>24. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>25. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>26. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>27. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>28. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>29. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>30. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>31. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>32. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>33. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>34. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>35. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>36. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>37. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>38. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>39. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>40. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>41. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>42. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>43. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>44. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>45. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>46. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>47. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>48. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>49. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>50. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>51. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>52. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>53. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>54. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>55. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>56. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>57. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>58. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>59. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>60. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>61. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>62. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>63. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>64. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>65. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>66. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>67. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>68. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>69. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>70. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>71. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>72. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>73. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>74. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>75. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>76. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>77. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>78. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>79. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>80. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>81. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>82. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>83. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>84. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>85. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>86. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>87. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>88. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>89. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>90. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>91. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>92. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>93. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>94. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>95. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>96. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>97. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>98. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>99. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>100. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p>	<p>1. développer l'action du centre socio-culturel dans le cadre de son projet (implication)</p> <p>2. Adapter le projet pédagogique des ALPHI et du CLEDS à la réalité du quartier et au projet global de développement du quartier (implication, partenariat, complémentarité des acteurs)</p> <p>3. Par le biais de la micro-école, garantir un nombre de places suffisant en faveur des parents à la recherche d'un emploi et dans un souci d'attractivité du quartier pour les habitants des entreprises (MDS, CMC, ...)</p> <p>4. Permettre le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>5. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>6. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>7. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>8. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>9. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>10. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>11. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>12. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>13. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>14. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>15. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>16. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>17. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>18. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>19. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>20. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>21. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>22. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>23. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>24. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>25. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>26. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>27. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>28. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>29. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>30. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>31. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>32. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>33. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>34. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>35. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>36. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>37. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>38. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>39. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>40. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>41. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>42. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>43. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>44. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>45. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>46. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>47. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>48. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>49. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>50. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>51. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>52. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>53. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>54. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>55. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>56. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>57. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>58. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>59. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>60. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>61. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>62. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>63. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>64. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>65. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>66. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>67. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>68. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>69. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>70. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>71. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>72. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>73. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>74. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>75. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>76. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>77. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>78. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>79. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>80. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>81. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>82. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>83. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>84. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>85. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>86. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>87. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>88. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>89. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>90. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>91. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>92. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>93. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>94. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>95. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>96. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>97. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>98. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>99. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p> <p>100. Appuyer le développement des associations locales et des entreprises (MDS) au sein de l'école</p>

Piliers	Axe(s)	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	<p>Infrastructures, équipements permettant le développement d'un milieu de vie dynamique et attractif (équipements sportifs, écoles du 1er degré, micro-école, présence du Louvre-Lens, équipements de loisirs...)</p> <p>Infrastructures de circulation de qualité...</p> <p>4 voies à double sens autour du quartier Jules Ferry &amp; C. Bains, de l'église, RD de Lorette et avenue Maës, 7 voies à sens unique entre les pontons radicaux et 3 places</p> <p>1 ligne de transports en commun tramway (M) avec fréquence tous les 30 minutes + 2 grandes lignes directes (L et T1) reliant l'ouest et le sud du territoire aux centres d'activités du centre ville et de Moyelles-Gœulches/Théâtre Beaumont.</p> <p>Reconversion et réhabilitation du centre de ville :</p> <p>PRO en cours d'achèvement par le Résidence Sellier</p> <p>Qualité des logements (matériaux, construction de logements neufs, modernisation des logements existants dans le PRO)</p> <p>Programme de logements neufs sur place (traces SDS - promoteur pour MFA pour logement social)</p> <p>Travail patrimonial (UNESCO)</p> <p>Proximité site du Mur peint des arts (ZAC centralité - lens et dynamique à venir)</p>	<p>Quartier à la périphérie de la ville, à l'image négative toujours prégnante ( voir l'entrecoupe le quartier du centre d'activités du centre ville)</p> <p>Pis de pollution industrielle avec les autres quartiers et notamment le centre ville</p> <p>Clairement autres regards à venir ou retrouver 105 voitures. Locaux vacants, Actuels du 4)</p>	<p>Travailler sur l'image du quartier en montrant les habitants dans les zones (zones d'activités, zones d'habitat, centre social, APS, associations du quartier)</p> <p>REUSSITES du centre social et de vie de quartier</p> <p>1. rénové un cadre d'habitat et de vie de quartier</p> <p>2. réflexion à mener concernant l'école Voltaire, les locaux associatifs &amp; article du 4</p> <p>3. développer une offre de services (commerces, services) - réflexion à mener sur les espaces et locaux disponibles afin de renforcer la présence de commerces et services de proximité aux abords du quartier</p> <p>4. Ouverture d'une seconde gymnase école Maës (janvier 2013)</p>
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	<p>Secteurs attractifs industrielles dans le quartier : entreprises près à proximité (avenue Maës, route d'Artois et rue NO Lorette)</p> <p>Plusieurs commerces de proximité (commerces, bar/tabac/PMU, supermarché, boulangerie, restauration...) au sein du quartier (rue NO Lorette) et autour.</p> <p>Proximité de zones d'activités (ZAC du Nord et Les Neufes), de zones commerciales de l'An 2000 à Lénin et de centre d'activités de centre ville de Lens</p> <p>Faciles d'accès par des axes routiers principaux (2 axes A218 secondaires, route d'Artois et avenue A. Maës)</p> <p>25 nouvelles à pied des bureaux de Pôle Emploi, Mission Locale, CC, et logis privés de formation</p> <p>Bonne accessibilité en transport en commun : 3 lignes de bus directes (avenue Maës et route d'Artois)</p>	<p>Proximité de commerces sur les avenues Maës et route d'Artois en limite de quartier</p> <p>Taux le plus élevés de personnes non diplômées (40%)</p> <p>Faible niveau de formation et chômage important</p> <p>Quartier le plus touché par le chômage (40% en 2010) et particulièrement chômage des jeunes et de longue durée</p> <p>Faible taux de motorisation</p> <p>Peu de mobilité des habitants</p>	<p>1. Interactions Sellier/CO4 à traiter + réflexion à tenir sur le devenir des sites de logements démolis (voir en : voir de Elv ?)</p> <p>2. Renouvellement/adaptation de l'offre de logements vacants sur Sellier</p> <p>3. Réflexion sur les évolutions stratégiques à proposer pour participer à la recherche d'activités du quartier : connexion avec Elvo/Lénin à étudier : ouvertures plus prononcées à venir</p> <p>Travailler sur les évolutions urbanistiques à proposer pour participer à la recherche d'activités du quartier : Lens et dynamique à établir entre la ZAC centralité et la Cité Sellier</p>
EGALITE DES CHANCES	<p>Changement d'image affective pour les habitants</p> <p>présence d'équipements publics</p>	<p>Proximité site de proximité de la gare Maës et route d'Artois en limite de quartier</p> <p>Proximité de commerces sur les avenues Maës et route d'Artois en limite de quartier</p> <p>Taux le plus élevés de personnes non diplômées (40%)</p> <p>Faible niveau de formation et chômage important</p> <p>Quartier le plus touché par le chômage (40% en 2010) et particulièrement chômage des jeunes et de longue durée</p> <p>Faible taux de motorisation</p> <p>Peu de mobilité des habitants</p> <p>Équipés pour être appel aux services complémentaires en cas de difficultés</p>	<p>Traiter problématique de la proximité site du Mur peint des arts (ZAC centralité - lens et dynamique à établir)</p> <p>Mettre à l'ordre du jour d'une politique de développement économique en rapport à la situation locale des demandeurs d'emploi ?</p> <p>Mise en relation du tissu économique du quartier - Appeler le secours d'accès à la formation et à l'emploi (monographie des demandeurs d'emploi)</p> <p>Mise en relation du tissu économique du quartier - Appeler le secours d'accès à la formation et à l'emploi (monographie des demandeurs d'emploi)</p> <p>Zac "job dating" nationale pour les jeunes entrées (en avec le pôle numérique culture et loisirs Lens Valérie)</p> <p>Création de classes d'initiation au centre social (à développer)</p> <p>Création de classes d'initiation (convention CO4/Ville) en lien avec le centre social d'activités dans micro-crèches... (à avoir relation de l'accès du CO4)</p>



**GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 2015-2020**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS**  
**VILLE DE LENS**  
**QP062024 QP062025 QP062026 QP062027 QP062029**

**Cité 2 : QP062026**

Salle Paul Sion*	rue Paul Sion
Groupe scolaire Basly/Roland*	boulevard du Marais
Stade Léo Lagrange*	rue du Chemin vert
(?! local SSM)	rue Dusouich

**Résidence Sellier/Cité 4 : QP062027**

Centre socio-culturel F. Vachala	rue Edouard Manet
Groupe scolaire Maës*	rue Abel Pentel
Groupe scolaire Voltaire*	rue Saint Valentin
Locaux associatifs	rue Saint Amé
Cercle amical du 4	place Saint Léonard
Stade René Mazereuw*	rue Jules Ferry

**Cité 9 : QP062029**

Salle Jacques Brel	rue La Pérouse
Groupe scolaire Marie Curie	rues La Rochefoucauld et La Pérouse
Stade Georges Carpentier*	rue Georges Carpentier

**Cité 12/14 : QP062024**

Groupe scolaire Jean Macé *	parvis de l'église Saint Edouard et grand chemin de Loos
Salle Bourez *	rue Cook
Salle René Houdart **	rue des Marronniers
Dispensaire SIA	rue Auguste Lefebvre
Stade Albert Debeyre**	rue Louise Michel
Ecole maternelle La Fontaine*	rue Benjamin Franklin
Foyer Louis Voisin*	rue Alfred Jacquemart
Ancien LEP*	parvis de l'église Saint Edouard
Groupe scolaire Marcelin Berthelot*	rue Auguste Lefebvre

**Grande Résidence : QP062025**

Centre socio-culturel A. Dumas	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire 2	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire Georges Lapierre	avenue Salvador Allende
Piscine Olympique Municipale*	rue Robert Schuman
Gymnase Jean Zay*	rue Robert Schuman
Crèche Suzanne Lacore	rue Andersen
Halle de sports Louis Faucquette*	rue du Traité de Westphalie
Groupe scolaire Jules Verne*	rue du Traité de Westphalie

\* situé à la limite des contours proposés par l'Etat

\*\* situé en dehors des contours proposés par l'Etat

## QPO62027 Commune de Eleu-dit-Leauwette

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
COHESION SOCIALE	<p>Quartier existant alentours constitué de logements Pas de Calais Habitat et Maisons et Cités et occupé par des familles et couples âgés. Proximité éducative : Groupe scolaire (maternelle + primaire) à 650m et école Primaire + Cyberbase fréquenté par tous les élèves des écoles à 350m. Médiathèque + Centre médical + Poste à 500m</p>		
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	<p>Commerces à environ 500m au Nord (boulangerie, salon de coiffure, pharmacie, café/tabac, épicerie) il faut se rapprocher du centre ville (rue Péri environ 1,5 km) pour trouver une équivalence de service (Chronodrive en plus, boucherie)</p>	<p>Arrête bus le plus proche à 800m, il s'agit du quartier le moins bien desservi en transports en commun, pas de développement de modes doux (à envisager) Seules les constructions récentes sont accessibles aux personnes handicapées, les maisons Pas de Calais Habitat ne le sont pas datant de début 2000, le complexe sportif se trouve à environ 1 km</p>	
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	<p>La commune accueille un ChronoDrive qui emploie des jeunes eleusiens. Actuellement 2 emplois d'avenir en contrat et un contrat d'apprentissage aux Services Techniques + plusieurs contrats CUI au sein des écoles et entretien bâtiments.</p>		
EGALITE DES CHANCES			



QP062027

Ville d'ELEU-DIT-LEAUWETTE

Liste des équipements rattachés :

- Salle Fléchier, rue Fléchier
- Ecole Primaire Jules Verne, rue Brossolette
- Cyberbase Espace Public Numérique, rue Brossolette
- Ecole Maternelle Gisèle Hernu, impasse Fassiaux
- Ecole Primaire Jules Fassiaux, impasse Fassiaux
- Centre culturel et sportif Darras, rue Ferrand



# QP062028 - Calonne, Marichelles, Vent de Bise - Liévin



Quartier prioritaire  
Quartier  
prioritaire

Bully-les-Mines

Aix-Noulène

Angres



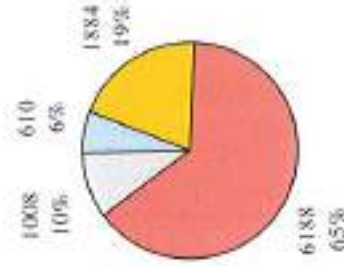
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

nombre d'individus des ménages 8682

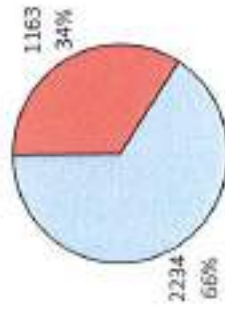
0 à 3 ans	610
4 à 5 ans	321
6 à 10 ans	700
11 à 14 ans	501
15 à 17 ans	362
18 à 25 ans	852
25 à 64 ans	4328
65 à 74 ans	422
75 ans et plus	586

moins de 3 ans 4 à 18 ans 18 à 64 ans plus de 65 ans

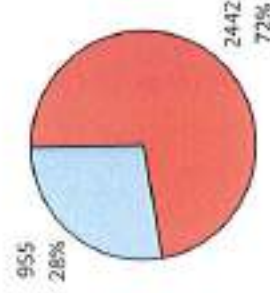


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

Logement collectif Logement individuel



Locataires Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 25 à 45%  
 part de logement en location : 65 à 75%  
 part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : plus de 40%  
 part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : plus de 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 70 à 75%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 50 à 60%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 30

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 25%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 60 à 90

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 6 à 110

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0

Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur le cadre du Contrat
<p><b>COHESION SOCIALE</b></p>	<p>Dispose d'un projet de territoire co-construit</p> <p>Vieillessement de la population</p> <p>2 villes voisines</p> <p>Dispose de lieux d'échange et de convivialité</p> <p>Une vie associative qui s'affirme</p> <p>2 lycées / 1 collège</p> <p>Proximité de l'ANAH</p>	<p>Manque d'investissement dans le vie du quartier</p> <p>Mécanisme de liens social sur le quartier du Vent de Bise</p> <p>Demande de plus en plus diversité du public vieillissant</p> <p>Des personnes isolées en grande précarité</p> <p>Difficulté à mobiliser les jeunes sur des dynamiques collective</p> <p>Taux des bénéficiaires CMU élevés</p> <p>Manque de professionnel</p>	<p>Travailler sur l'image et la valorisation des quartiers</p> <p>Proposer des actions éducatives à tout temps de la vie de l'enfant et du jeune dans le cadre d'action co-produite avec la famille</p> <p>Travailler sur les modes de gardes</p> <p>Mieux prévenir les conduites à risques</p> <p>Mieux valoriser l'existant</p> <p>Développer les actions intercommunales</p> <p>S'appuyer et développer les projets éducatifs de territoire.</p> <p>Renforcer et développer des réponses de proximités en lien avec les acteurs locaux.</p> <p>Nécessiter de former les responsables associatifs</p> <p>Développer les actions de prévention / développer la médiation sociale</p> <p>Mise en place d'un programme d'action multipartenairal</p> <p>Accompagner , développer et s'appuyer sur le centre culturel et social de territoire</p>
<p><b>CADRE DE VIE ET RENOUELEMENT URBAIN</b></p>	<p>Quartier entièrement rénové ou en cours de rénovation dans le projet ANRU</p> <p>Nombreux espaces verts</p>	<p>De plus en plus de comportements addictifs</p> <p>Mauvaise image du quartier</p> <p>Peu utilisés par les habitants</p> <p>Endroits peu entretenus</p>	<p>Rendre le secteur plus attractif</p> <p>Intervenir localement sur l'habitat vétuste</p> <p>Chercher à réintégrer le quartier dans la ville</p> <p>di-densifier le quartier / aérer le quartier</p> <p>Développer les actions Mieux vivre ensemble</p> <p>Travailler sur l'image et la valorisation des quartiers</p> <p>Apporter plus de mixité sociale et fonctionnelle</p> <p>améliorer le cadre de vie</p> <p>apporter de nouveaux équipements et services à la population</p> <p>créer des espaces publics de qualité</p> <p>Accompagner , développer et s'appuyer sur le réseau partenarial du centre culturel et social de territoire</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>Quelques commerces de proximités</p> <p>Nouvelle poste</p> <p>Service à la population développer dans le cadre du centre social</p> <p>Proximité des structures liés à l'emploi (Mission locale, pôle emploi,...)</p> <p>proximité de Lycées professionnels qui permet un accompagnement des jeunes vers des formations qualifiantes</p>	<p>Secteur des Manchelles n'abrite aucune entreprise</p> <p>Pas de service directe à la population</p> <p>Difficulté de mobilité</p> <p>Orientation suivie plutôt que choisie</p>	<p>Diminuer le taux de chômage</p> <p>Encourager le développement d'offre de proximité</p> <p>Renforcer les réponses de proximité</p> <p>Encourager les initiatives</p> <p>Développer les actions collectives</p> <p>Développer les actions de découvertes des formations professionnelles pour répondre aux besoins du marché.</p> <p>Création d'une "cellule commerce"</p> <p>Mettre en relation les commerce et les personnes sans emploi des quartiers</p> <p>Accompagner , développer toutes les actions en lien avec l'insertion dans le cadre du centre culturel et social de territoire</p> <p>Faire la promotion des actions existantes</p>
<p><b>EGALITE DES CHANCES</b></p>	<p>Centre Enfance Jeunesse</p> <p>PIE</p> <p>Ecoles présentes sur l'ensemble du quartier</p> <p>Centre de loisirs présents sur les différents secteurs</p> <p>PEOT signé et validé</p> <p>Signature de la charte "de la diversité est une force pour la République</p> <p>40% de jeunes de moins de 25 ans</p>	<p>Population jeune et non diplômé</p> <p>Majeurité reconnue en REP/REP</p>	<p>Vers un plan territorial de mixité égalitaire</p> <p>Renforcer la lutte contre les discriminations.</p> <p>Accompagner , initier, développer et s'appuyer sur le centre culturel et social de territoire</p>



**Ville de Liévin**  
**Liste des équipements rattachés**

**QP062028 Calonne Marichelles Vent de Bise**

Les écoles :

La Fontaine, Jean Macé, Lamendin, Jacques Brel, Véronèse, Prévert, Pape Carpentier, Marie Liétard, Berteloot (Maternelle et primaire), Marie Liétard, paul-Bert/ Littré/ Lamartine, IEM Vent de Bise  
LEP Hennebique  
Lycée Henri Darras, Collège Descartes Montaigne

Le Centre Social :

CCS Les Marichelles, Salle Barra

Salles de Sport :

Espérance Calonne, Noël Joseph, Salle de sport de Marie Liétard, Stade rollencourt, Hall Vézilier, hall de Tennis,

Culture :

Ecole de Musique, Arc en Ciel, temple, église St Martin, Maison de Tous, Chapelle

Divers :

Parc des équipages, Jardin Public, Parc mazarin



QP062029 - Les Hauts de Liévin, Rés. des Provinces, Cités 9-9bis - Liévin, Lens, Loos-en-Gohelle



Légende  
Quartier prioritaire



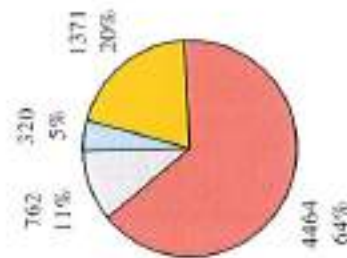
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

nombre d'individus des ménages 6155

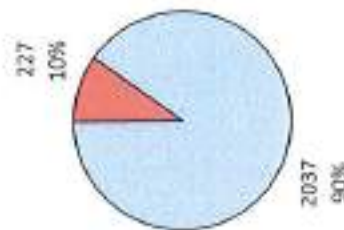
0 à 3 ans	320
4 à 5 ans	154
6 à 10 ans	483
11 à 14 ans	432
15 à 17 ans	302
18 à 25 ans	612
25 à 64 ans	3090
65 à 74 ans	345
75 ans et plus	417

□ moins de 3 ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans



Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ Logement collectif  
□ Logement individuel



■ Locataires □ Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 0 à 25%

part de logement en location : 65 à 75%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : 35 à 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 20 à 25%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : 30 à 35%

Part d'allocataires CAF percevant le RSA socle : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 70 à 75%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 0 à 20

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : plus de 30%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 30 à 60

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0

LIEUX	Habits	Avenir	Problèmes	Perspectives sur la durée du Centre
<b>COHESION SOCIALE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dispos d'un projet de territoire co-construit</li> <li>Tau associatif fort</li> <li>Centre Social actif sur 3 bâtiments</li> <li>3 groupes scolaires</li> <li>1 collège</li> <li>Dispos de lieux d'échanges et de consultation</li> <li>2 villes voisines / mixte</li> <li>1 chapelle en fonction</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quartier entièrement rénové</li> <li>Habitat mixte individuel</li> <li>Nombreux espaces verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'investissement dans la vie du quartier</li> <li>Manque de lieux ou d'un équipement sportif innovant</li> <li>Population en situation de plus en plus précaire</li> </ul>	<p>Besoin de créer du lien avec les villes voisines et le centre ville</p> <p>Travailler sur les propositions avec la base du 31/39</p> <p>Évaluer l'intégration et l'inscription à l'UNESCO pour en faire une force et une inspiration</p> <p>Proposer des actions éducatives à tout temps de la vie de l'enfant et du jeune dans le cadre d'action co-produite avec la famille</p> <p>Proposer des actions éducatives à tout temps de la vie de l'enfant et du jeune dans le cadre d'action co-produite avec la famille</p> <p>S'appuyer et développer les projets éducatifs de territoire</p> <p>Développer les actions intercommunales</p> <p>Mieux prévenir les conduites à risque</p> <p>Mieux valoriser l'espace</p> <p>Accompagner - développer et s'appuyer sur le centre culturel et social de territoire</p>
<b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 entrées sur le secteur : concessionnaires, épicerie...</li> <li>15 commerces</li> <li>Proximité des structures (à l'emploi (Missions locales, pôles emploi...))</li> <li>proximité de lycées professionnels qui permet un accompagnement des jeunes vers des formations qualifiantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvaise image du quartier</li> <li>Jardins peu entretenus</li> <li>Vies de chemin de fer qui abîme le quartier de la ville</li> <li>Collège mal rénové</li> <li>Peu utilisé par les habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforce le secteur plus attractif</li> <li>Valoriser les espaces verts et les espaces publics</li> <li>Développer les liens entre et entre quartier</li> <li>Améliorer les accès au collège / créer le chemin d'axe</li> <li>Développer les actions Mieux vivre ensemble</li> <li>Apporter plus de mixité sociale et fonctionnelle</li> <li>Améliorer le cadre de vie</li> <li>Appuyer de nouveaux équipements et services à la population</li> <li>Créer des espaces publics de qualité</li> <li>Accompagner, développer et s'appuyer sur le réseau partenarial du centre culturel et social de territoire</li> <li>Travailler les axes principaux et traversant du quartier (de Grenoy et bois en particulier) qui sont des entrées de ville</li> </ul>	<p>Encourager les initiatives</p> <p>Développer les actions collectives</p> <p>Développer les actions de découvertes des formations professionnalisées pour répondre aux besoins du marché</p> <p>Création d'une "école commerce"</p> <p>Mettre en relation les commerces et les personnes sans emploi des quartiers</p> <p>Créer le taux de chômage</p> <p>Rapprochement des services publics</p> <p>Accompagner, développer toutes les actions en lien avec l'intégration dans le cadre du centre culturel et social de territoire</p>
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comax Enfance Jeunesse</li> <li>PEE</li> <li>Centre de loisirs présents sur les différents secteurs</li> <li>PEDT signé et validé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quasiment en majorité sur la même route</li> <li>Difficulté de mobilité</li> <li>Diversification selon plaisir que choisit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de service public sur le quartier</li> <li>Problème de carte scolaire qui crée des inégalités</li> <li>Dogmement de centre ville de Labwin et des villes moyennes</li> </ul>	<p>Vers un lien territorial de mobilité égalitaire</p> <p>Renforcer la lutte contre les discriminations</p> <p>S'appuyer sur le projet de territoire du Centre Culturel Social Les Hauts de Labwin</p> <p>Mettre les jeunes au cœur de nos réflexions</p> <p>Développer toutes les instances participatives nécessaires et utiles</p> <p>Donner les moyens de la mobilité (culturelle et structurelle)</p> <p>Développer et accompagner toutes les initiatives permettant aux habitants de participer à la vie de la cité</p> <p>Accompagner, améliorer, développer et s'appuyer sur le centre culturel et social de territoire</p>
<b>ÉGALITÉ DES CHANCES</b>				



**Ville de Liévin**  
**Liste des équipements rattachés**

**QP062029 Hauts de Liévin, Provinces, 9/9 Bis – Liévin, Lens, Loos en Gohelle**

Les écoles :

Pierre Brossolette, Célestin Freinet, Georges Sand, Frédéric Chopin, Ecoles Léo Lagrange (Maternelle et primaire)

Ancien collège Pierre et Marie Curie

Le Centre Social :

Salle Bondeau, salle Pignon

Divers :

Stade de Football de St Albert

Salle Régnier

Eglise Saint Amé

Chapelle Ste Grace

Lieux de Culte Musulman rue Jules Guesdes





LENS CITE 9	Alcoba	Faisceaux	Proposés sur la durée du Contrat	OP062029
<p><b>Pré-avis</b></p> <p><b>CAHIER DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b></p>	<p>Infrastructures de circulation : 4 voies à double sens sur la voie principale traversant le quartier, aménagements axés à sens unique au cœur des parcs résidentiels, 3 petites places de jeu (6-10 ans) de la voie ferrée</p> <p>Évaluation géométrique partielle</p> <p>1 ligne de transports en commun tramway (41) avec fréquence tous les 30 minutes (voir P. Dors) + à la ligne (ou 1,8 km) 1 grande ligne directe (150) reliant l'ouest du territoire au centre d'activités du centre ville et au nord du territoire</p> <p>Requalification et réhabilitation du cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Voie en promenade (ZAC BOCC)</li> <li>Club sportif</li> <li>Soutil potentiel pour le dynamisme du milieu de vie et favoriser la mixité sociale (projet de TAT Lens, musée)</li> </ul> <p>Communication avec les autres quartiers voisins facilitée par la ligne de transports en commun 41 sur la voie principale P. Dors.</p> <p>Jardins de Louvre Lens</p>	<p>Pais de logements, villages et la restructurer aux besoins standards actuels</p> <p>Multifonctionnalité d'us affluents de dynamisme et de vitalité des abords du musée</p> <p>Quartier relié au reste de la ville par la voie ferrée et absence d'axe routiers principaux</p> <p>Espaces extérieurs publics tout-qualité</p> <p>Pais potentiel en équipements publics</p> <p>2 places dont un à CN des Fours + 1 groupe scolaire</p> <p>Présence très diffuse de commerces de proximité voir P. Dors (parabascRMI, café, resto Louvre)</p>	<p>Intégration du quartier à l'échelle de la ville au stade de planification</p> <p>1. renforcement des axes, réalisation d'axes existants transversaux (voir) en lien avec le plan de circulation et mise en œuvre de l'ajustement sous voie ferrée + facilité connexion centre ville</p> <p>2. réflexion à moyen des déplacements et circulation des habitants en regard aux nouveaux programmes immobiliers (voir Programme...)</p> <p>3. réflexion à moyen pour accéder le tracé de la ligne et aux besoins des habitants et des activités du quartier</p> <p>Faciliter les liaisons entre quartiers par un travail avec le SMT.</p> <p>4. Renforcer la bipolarité des axes et la connexion des espaces entre eux</p> <p>1. Mise en œuvre d'axe vert de projet et d'axe de circulation avec les habitants</p> <p>2. Projet de réhabilitation par les habitants</p> <p>Quartier Fonctionnel (voir) (à terme) et promoteur musée (stade de réhabilitation)</p> <p>En complément accompagner le développement de l'offre de services en termes de commerces et services :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>collaboration avec les habitants de réhabilitation entre administrations et habitants en continu</li> <li>valorisation du lien Louvre - 1/19 par la CALL (M&amp;A en cours)</li> <li>réflexion sur les temps et les lieux adaptés proposés à l'installation de commerces de proximité et une éventuelle collaboration avec la Région et la CCI pour favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS)</li> </ol>	
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>Quelques activités professionnelles dans le quartier : Administrations (Musée), et entreprises privées (Louvre Lens Village).</p> <p>Quelques commerces et services de proximité (parabascRMI, café, restauration (biologique)).</p> <p>A proximité (parc de l'Artsant, ZAC Europe et du Champ de Mars).</p> <p>Potential de développement économique - disponibilité foncière</p> <p>LouvreLensant2019 dans</p>	<p>Quartier relié au reste de la ville par la voie ferrée et absence d'axe routiers principaux</p> <p>Espaces extérieurs publics tout-qualité</p> <p>Pais potentiel en équipements publics</p> <p>2 places dont un à CN des Fours + 1 groupe scolaire</p> <p>Présence très diffuse de commerces de proximité voir P. Dors (parabascRMI, café, resto Louvre)</p>	<p>Proposer un atelier de prospective</p> <p>Restructurer le cœur d'attraction (voir) en première ZAC commerciale</p>	
<p><b>EGALITE DES CHANCES</b></p>	<p>Projet de la Cité Numérique Culturelle</p>	<p>Quartier relié au reste de la ville par la voie ferrée et absence d'axe routiers principaux</p> <p>Espaces extérieurs publics tout-qualité</p> <p>Pais potentiel en équipements publics</p> <p>2 places dont un à CN des Fours + 1 groupe scolaire</p> <p>Présence très diffuse de commerces de proximité voir P. Dors (parabascRMI, café, resto Louvre)</p> <p>Quartier relié au reste de la ville par la voie ferrée et absence d'axe routiers principaux</p> <p>Espaces extérieurs publics tout-qualité</p> <p>Pais potentiel en équipements publics</p> <p>2 places dont un à CN des Fours + 1 groupe scolaire</p> <p>Présence très diffuse de commerces de proximité voir P. Dors (parabascRMI, café, resto Louvre)</p> <p>Quartier relié au reste de la ville par la voie ferrée et absence d'axe routiers principaux</p> <p>Espaces extérieurs publics tout-qualité</p> <p>Pais potentiel en équipements publics</p> <p>2 places dont un à CN des Fours + 1 groupe scolaire</p> <p>Présence très diffuse de commerces de proximité voir P. Dors (parabascRMI, café, resto Louvre)</p>	<p>Proposer un atelier de prospective</p> <p>Restructurer le cœur d'attraction (voir) en première ZAC commerciale</p>	<p>Avoir le dialogue sociale par l'initiative pédagogique innovante : numérique projet école Louvre (temps plein extra scolaire)</p>

**GEOGRAPHIE PRIORITAIRE 2015-2020**  
**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS**  
**VILLE DE LENS**  
**QP062024 QP062025 QP062026 QP062027 QP062029**

**Cité 2 : QP062026**

Salle Paul Sion*	rue Paul Sion
Groupe scolaire Basly/Roland*	boulevard du Marais
Stade Léo Lagrange*	rue du Chemin vert
(?! local SSM)	rue Dusouich

**Résidence Sellier/Cité 4 : QP062027**

Centre socio-culturel F. Vachala	rue Edouard Manet
Groupe scolaire Maës*	rue Abel Pentel
Groupe scolaire Voltaire*	rue Saint Valentin
Locaux associatifs	rue Saint Amé
Cercle amical du 4	place Saint Léonard
Stade René Mazereuw*	rue Jules Ferry

**Cité 9 : QP062029**

Salle Jacques Brel	rue La Pérouse
Groupe scolaire Marie Curie	rues La Rochefoucauld et La Pérouse
Stade Georges Carpentier*	rue Georges Carpentier

**Cité 12/14 : QP062024**

Groupe scolaire Jean Macé *	parvis de l'église Saint Edouard et grand chemin de Loos
Salle Bourez *	rue Cook
Salle René Houdart **	rue des Marronniers
Dispensaire SIA	rue Auguste Lefebvre
Stade Albert Debeyre**	rue Louise Michel
Ecole maternelle La Fontaine*	rue Benjamin Franklin
Foyer Louis Voisin*	rue Alfred Jacquemart
Ancien LEP*	parvis de l'église Saint Edouard
Groupe scolaire Marcelin Berthelot*	rue Auguste Lefebvre

**Grande Résidence : QP062025**

Centre socio-culturel A. Dumas	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire 2	rue Gustave Courbet
Groupe scolaire Georges Lapierre	avenue Salvador Allende
Piscine Olympique Municipale*	rue Robert Schuman
Gymnase Jean Zay*	rue Robert Schuman
Crèche Suzanne Lacore	rue Andersen
Halle de sports Louis Faucquette*	rue du Traité de Westphalie
Groupe scolaire Jules Verne*	rue du Traité de Westphalie

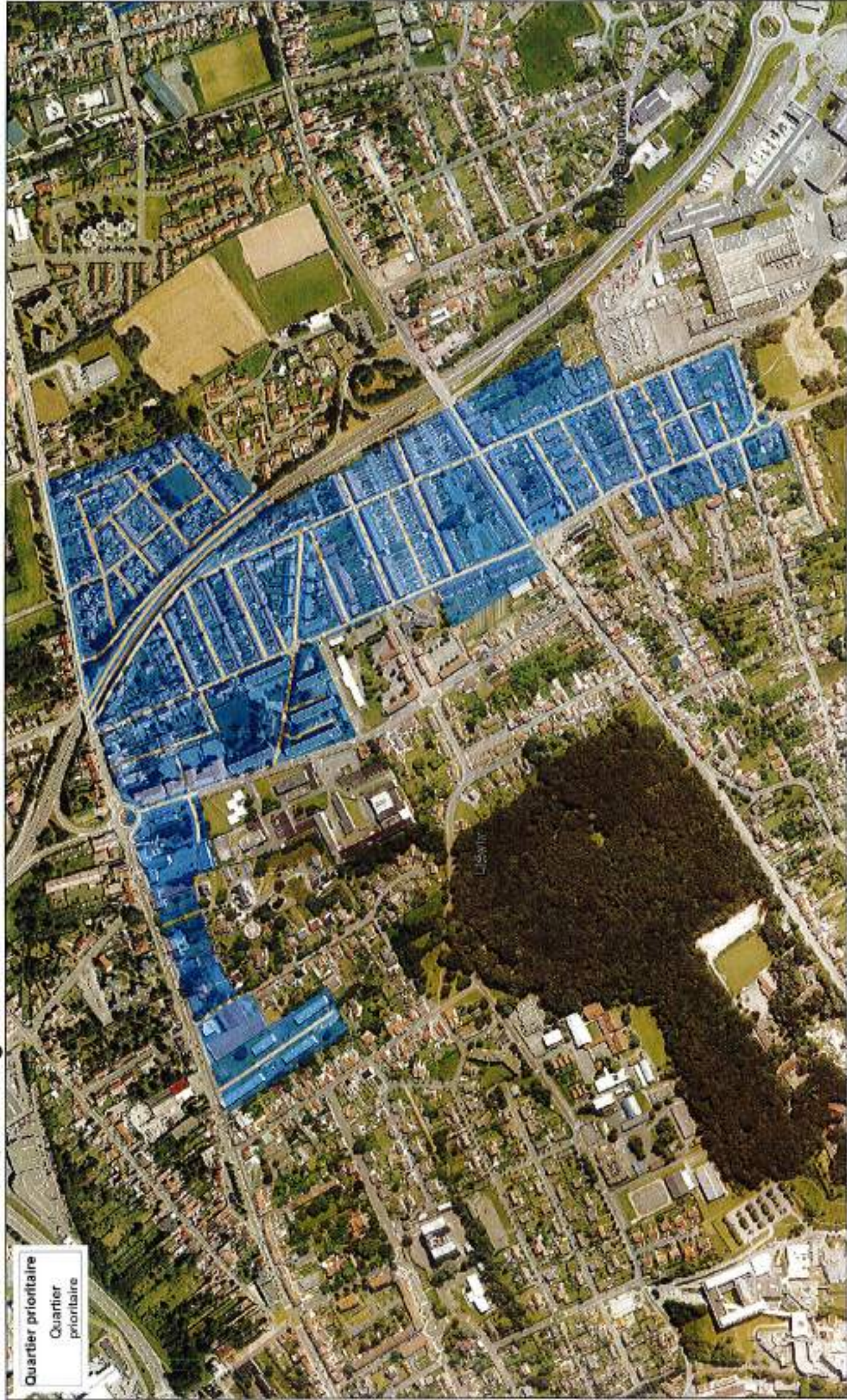
\* situé à la limite des contours proposés par l'Etat

\*\* situé en dehors des contours proposés par l'Etat



# QP062030 - Blum, Salengro, 109 - Liévin

Quartier prioritaire  
Quartier  
prioritaire



Commentaires :

Contrat de Ville 2015-2020  
CALL ECS



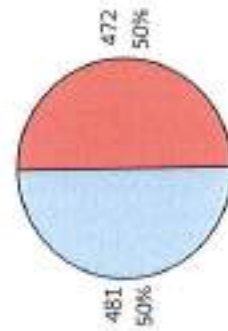
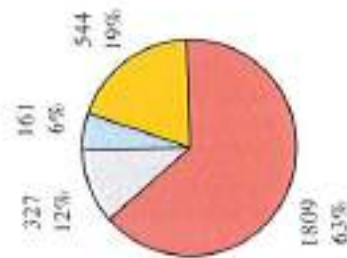
**Éléments d'analyse issus du carroyage INSEE**

*En : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger surfactif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)*

nombre d'individus des ménages : 2514

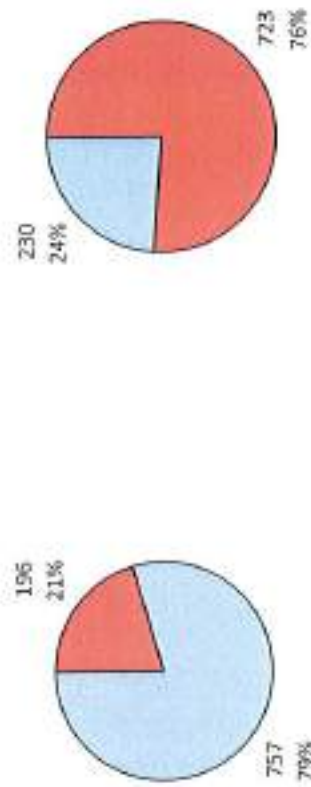
0 à 3 ans	161
4 à 5 ans	79
6 à 10 ans	198
11 à 14 ans	150
15 à 17 ans	117
18 à 25 ans	253
25 à 64 ans	1229
65 à 74 ans	153
75 ans et plus	174

moins de 3ans 4 à 18 ans 18 à 64 ans plus de 65 ans



Seuil de bas revenu : 11.250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

Logement collectif Propriétaires  
Logement individuel Locataires



**Éléments d'analyse issus du kit CGET**

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : plus de 40%  
part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 25 à 30%  
Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%  
Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : plus de 30%  
Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 70 à 75%  
Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%  
Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 30 à 40  
part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 25%  
Nb médecins généralistes pour 100000h : 60 à 90  
Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 6 à 110

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p><b>COHESION SOCIALE</b></p>	<p>Dispose d'un projet de territoire co-construit</p> <p>Tissu associatif fort</p> <p>Viellissement de la population</p> <p>1. collège</p> <p>2. villes voisines</p> <p>Dispose de lieux d'échanges et de convivialité</p>	<p>Manque d'investissement dans la vie du quartier</p> <p>Viellissement de la population</p> <p>De plus en plus de famille mono-parentale</p>	<p>Travailler sur l'image et la valorisation des quartiers</p> <p>Proposer des actions éducatives à tout temps de la vie de l'enfant et du jeune dans le cadre d'action co-produite avec la famille</p> <p>Travailler sur les modes de gardes</p> <p>Développer les actions intercommunales</p> <p>Travailler sur les modes de gardes</p> <p>Accompagner, développer et s'appuyer sur le centre culturel et social de territoire</p>
<p><b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b></p>	<p>Habitat niche et diversifié qui ont fait l'objet d'une réhabilitation</p> <p>Nombreux espaces verts</p>	<p>Mauvaise image du quartier</p> <p>Peu utilisés par les habitants</p> <p>Jardins peu entretenus</p>	<p>Rendre le secteur plus attractif</p> <p>Développer les actions Mieux vivre ensemble</p> <p>Apporter plus de mixité sociale et fonctionnelle</p> <p>améliorer le cadre de vie</p> <p>apporter de nouveaux équipements et service à la population</p> <p>créer des espaces publics de qualité</p> <p>Accompagner, développer et s'appuyer sur le réseau partenarial du centre culturel et social de territoire</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>Proximité de la ZAC de l'an 2000</p> <p>Près des services publics : PUE, Mission Locale... Association employeurs : 3ID</p> <p>Proximité des structures liés à l'emploi (Mission Locale, pôle emploi...)</p> <p>proximité de Lycées professionnels qui permet un accompagnement des jeunes vers des formations qualifiantes</p>	<p>Pas d'entreprise</p> <p>Peu de commerce de proximité</p> <p>Beaucoup de chômage de longue durée</p> <p>Taux de chômage élevé</p> <p>Difficulté de mobilité</p> <p>Orientation subie plutôt que choisie</p>	<p>Réduire le taux de chômage longue durée</p> <p>Développer les chantiers insertion</p> <p>Encourager les initiatives</p> <p>Développer les actions collectives</p> <p>Développer les actions de découvertes des formations professionnelles pour répondre aux besoins du marché.</p> <p>Création d'une "cellule commerce"</p> <p>Mettre en relation les commerces et les personnes sans emploi des quartiers</p> <p>Accompagner, développer toutes les actions en lien avec l'insertion dans le cadre du centre culturel et social de territoire</p>
<p><b>EGALITE DES CHANCES</b></p>	<p>Contrat Enfance Jeunesse</p> <p>PRE</p> <p>Ecoles présentes et à proximité immédiate</p> <p>Centre de loisirs présents sur les différents secteurs</p> <p>PEDT signé et validé</p> <p>Signature de la charte "de la diversité est une force pour la République"</p>	<p>Population jeune peu qualifiée</p> <p>Précarité de la population</p>	<p>Vers un plan territorial de mixité égalitaire</p> <p>Renforcer la lutte contre les discriminations.</p> <p>Accompagner, initier, développer et s'appuyer sur le centre culturel et social de territoire</p>

**Ville de Liévin**  
**Liste des équipements rattachés**

**QP062030** Blum, Salengro, 109

Les écoles

Jean-Jaurès (Maternelle et Primaire), Condorcet (primaire et maternelle), Petits Bois (Maternelle et Primaire)

Collège Riaumont, SEGPA de Riaumont

Le Centre Social/ jeunesse :

CCS Carpentier, salle amédée voisin, salle Lejeune, ACM Val de Souchez

Salles de Sport :

Diana, Mur d'escalade

Culture :

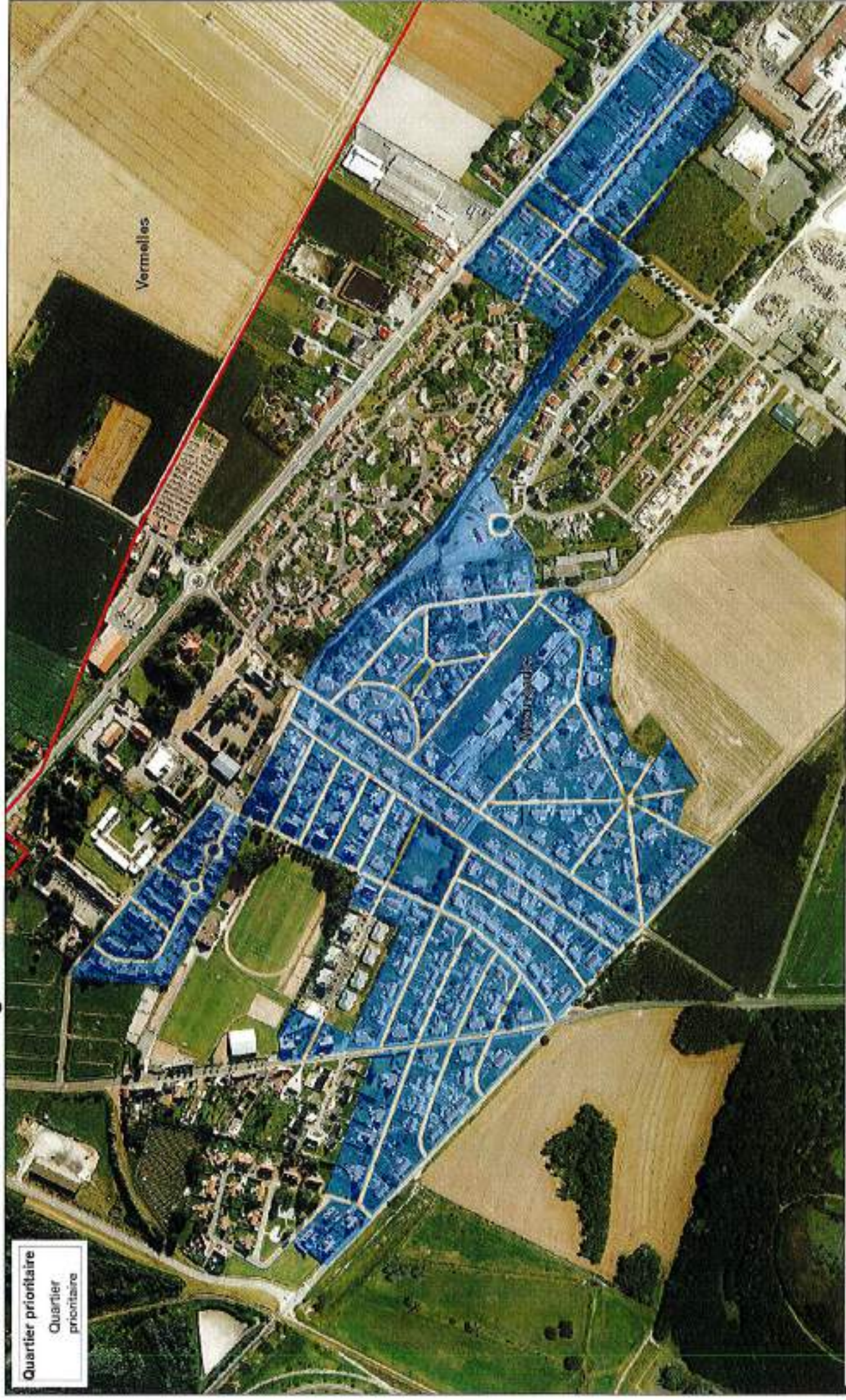
Notre Dame de Lourde

Divers :

Centre Hospitalier, CTM rue de l'abattoir, les grands bureaux, Le percot



# QP062031 - 3 Cités - Mazingarbe



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire



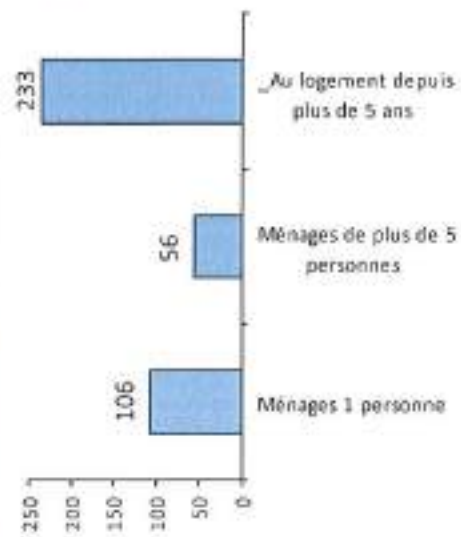
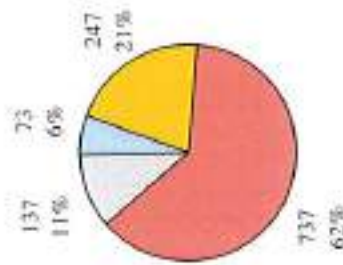
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NP : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

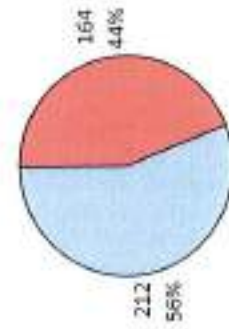
nombre d'individus des ménages 1057

0 à 3 ans	73
4 à 5 ans	34
6 à 10 ans	96
11 à 14 ans	69
15 à 17 ans	48
18 à 25 ans	100
25 à 64 ans	500
65 à 74 ans	56
75 ans et plus	81

□ moins de 3 ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans

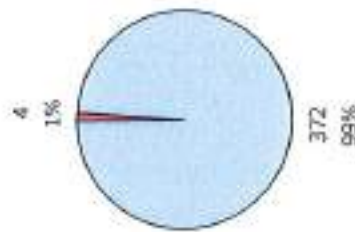


■ \_En dessous du seuil □ \_Au dessus du seuil

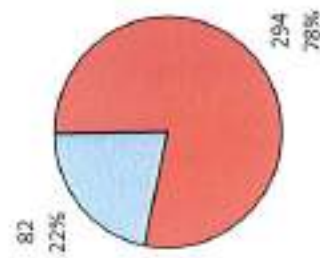


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ \_Logement collectif □ \_Logement individuel



■ Locataires □ Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logements HLM : 0 à 25%

part de logement en location : 75 à 85%

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



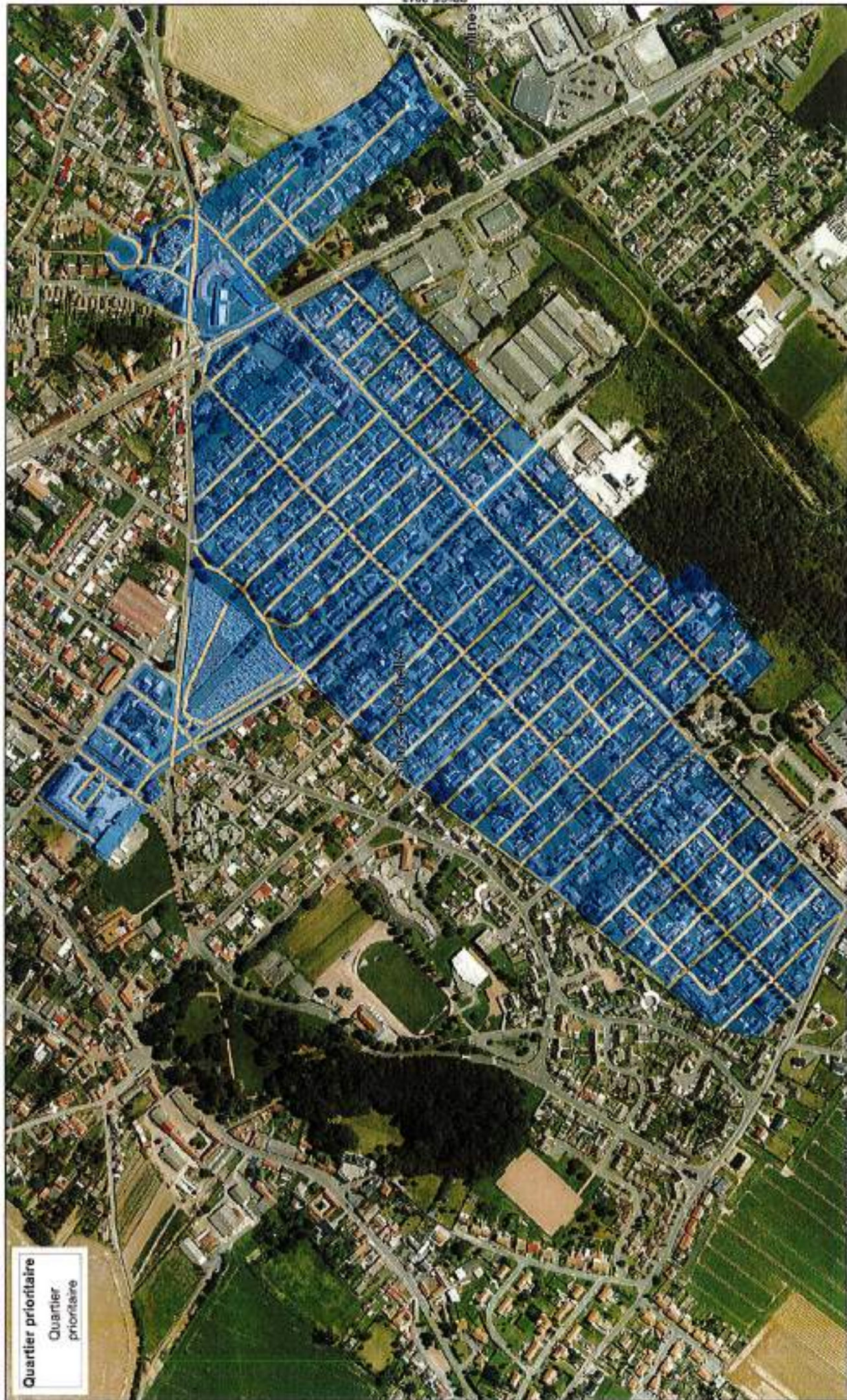
Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p><b>COHESION SOCIALE</b></p>	<p>De nombreux projets et actions portés par le Centre Social sur l'axe "Mieux vivre ensemble" Bonne volonté de solidarité qui s'organise</p>	<p>Faibles revenus des populations Les familles monoparentales représentent près de 10% des ménages Beaucoup d'associations au niveau communal, assez peu finalement impliquées sur la vie du Quartier, un tissu associatif à restructurer (à reconstruire) Peu de liens entre les sexes Des personnes isolées et en situation de grande précarité Banalisation de certains comportements (Alcool, tabac, cannabis, violences, ...) Difficulté d'accès aux soins Une mixité des publics à organiser Difficulté à mobiliser le public jeune/jeune adulte sur des dynamiques collectives Le public senior exprime de nouveaux besoins et attentes finalement assez peu ou mal pris en compte La question de la mobilité est préoccupante</p>	<p>Renforcer et développer des réponses de proximité (emploi, SAMÉ, seniors, jeunesse, culture, Estime de soi, ...) Développer des actions collectives Favoriser et accompagner les initiatives  Fédérer les acteurs, favoriser les coopérations Renforcer la lutte contre les discriminations en terme de SAMÉ (accès aux droits, ...) Favoriser et accompagner l'engagement  Mieux valoriser l'existant Mieux prévenir les conduites à risques</p>
<p><b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b></p>	<p>Le Centre Social élément structurant du quartier  Un habitat mixte rénové Des services de proximité présents Une offre de loisirs assez conséquente Création d'un centre culturel par la commune ( et d'un projet culturel) L'implémentation de la Maison des 3 Cités Espace informatique au Centre Social / Ateliers imprimante 3D</p>	<p>Fort sentiment d'appartenance Des difficultés à formuler des réponses aux actes d'incivilités Peu de mixité dans l'habitat Une mixité des publics à organiser Une configuration de la commune qui implique une certaine délimitation des services Des logements énergivores et des comportements à faire évoluer de manière durable Des outils numériques à mieux mobiliser Combinaison complexe avec la population des gens du voyage (sédentarisés ou pas) Pas de structure d'accueil de la petite enfance Les jeunes et les seniors, les plus impactés par le chômage</p>	<p>Renforcer les réponses de proximité sur les thématiques concernées (développement durable, implication dans la vie de la cité, services de proximité, ...) Développer des actions collectives Favoriser et accompagner les initiatives Fédérer les acteurs, favoriser les coopérations Développer et renforcer l'offre de mobilité Mieux utiliser l'offre de mobilité (Existant)  Mieux mobiliser et développer l'outil numérique au service des nouveaux besoins Favoriser un bien vivre ensemble</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>Des acteurs présents sur le territoire (Mission Locale, Régie de Quartier, Service emploi Insertion maître)</p>	<p>Problème de mobilité Contexte social et économique complexe Des problématiques de plus en plus complexes Un réseau des partenaires à renforcer Baisse des CDD et CDI Le chômage de longue durée a tendance à augmenter Fort engagement du public des 16-17 ans à la Mission Locale et du réseau de jeunes suivis Les jeunes bacheliers ont de plus en plus de mal à s'insérer Pas de programme de réussite éducative</p>	<p>Renforcement des réponses de proximité sur les thématiques concernées (emploi, initiative, ...) Développement des actions collectives Encourager et accompagner les initiatives Fédérer les acteurs, favoriser les coopérations</p>
<p><b>EGALITE DES CHANCES</b></p>	<p>Des actions visant à lutter contre les inégalités portées par le Centre Social (Lutte contre l'illettrisme, projet estime des soi, les rendez vous des bons plans, ...) Des actions visant à favoriser l'implication citoyenne</p>	<p>Nombreuses difficultés sociales Fort taux de chômage, grande précarité Isolément des publics Difficultés à regrouper le collectif et manière générale la mobilisation des habitants Mobilité (géographique et culturelle)</p>	<p>Renforcement des réponses de proximité sur les thématiques concernées (SAMÉ, accès aux droits, services de prox., réussite éducationnelles, ...)  Développement des actions collectives Renforcer et accompagner les initiatives Fédérer les acteurs, favoriser les coopérations Mieux valoriser les réussites</p>

La liste des équipements rattachés par QPV,	Adresse
Collège Blaise Pascal	Rue du Chat Noir
Ecole Kergomard	Rue Boileau
Ecole F. Pasteur	Rue Descartes
Maison des 3 Cités	Chemin de la Bassée
Foyer Gonthier	Rue Descartes
Stade et salle Watrelot	Rue Dumas
Boulodrome	Rue Dumas
Local associatif	Rue Dumas
Mediathèque	Rue A. Lefebvre
Salle Darras	Rue Briquet
Salle Anatole France	Rue Neuville St Vaast
Espace Culturel	Rue A. Lefebvre



# QP062032 - Cité 10 - Sains-en-Gohelle

Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire



PPIGE 2013



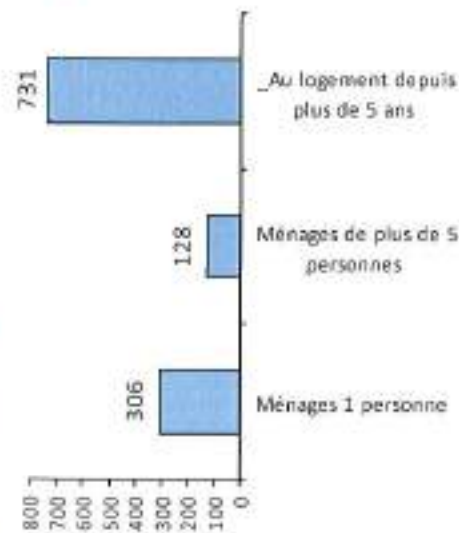
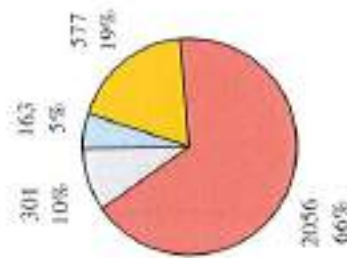
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

*Nb : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger surfactif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)*

nombre d'individus des ménages : 2796

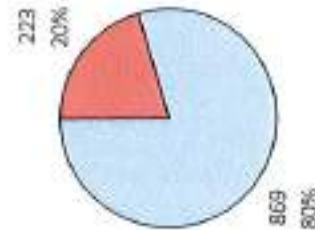
0 à 3 ans	163
4 à 5 ans	74
6 à 10 ans	198
11 à 14 ans	176
15 à 17 ans	129
18 à 25 ans	264
25 à 64 ans	1491
65 à 74 ans	149
75 ans et plus	152

□ moins de 3 ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans



Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ Logement collectif  
□ Logement individuel



■ Locataires  
□ Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 0 à 25%  
part de logement en location : 55 à 65%

Nb structures petite enfance (0-2 ans pour 1000h) : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



SARIS-ES-5 (MISE À JOUR)	Albanie	GP Cite 13	Tadjikistan	Ouzbékistan
Vieillesse	Volonté politique et mobilisation des citoyens. Les réseaux de participation institutionnalisés, rôle des acteurs participants institutionnalisés.	Absence d'engagement. Faible capacité. Faibles liens de la collectivité.	Difficulté pour répondre aux besoins de référence pour les associations par manque de structure. Une partie de la population est exclue des associations sportives, les autres sont exclues.	Restructuration des services et fourniture des services sociaux.
COMBINAISON SOCIALE	Engagement avec une structure ciblée de démocratie participative (réseaux sociaux/forums de quartier...)	Mobilisation difficile de la population non associative.	Des attentes pour les jeunes se répètent plus ou moins.	Développer les actions ciblées par le rôle en place d'une programmation culturelle et être avec les acteurs institutionnels du territoire.
	Des réseaux formels de participation des citoyens (PNUF...)	Des attentes pour les jeunes se répètent plus ou moins.	Santé/Qualité de vie - Manque d'entraide sociale. Problème d'hygiène.	Développer des actions innovantes et engageantes ciblées, actives, "à la carte" (ex: ateliers...)
	Le rôle associatif n'est pas le même (participation, solidarité, citoyenneté, formation et actions...)	Manque d'information / connaissance (éducation, santé, travail, addictions...)	Changement de rôle de la jeunesse.	Création d'une salle de sport.
	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence d'entraide sociale (entraide, solidarité, citoyenneté, formation et actions...)	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Création de centres de santé / Clinique à un lieu d'assemblée avec (école maternelle, école...)
	Une action de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Mise en place d'un plan de formation ciblée.
COURS DE VIE ET RENFORCEMENT LOCAL	Un city par la capitale de la ville de la jeunesse et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Création d'actions de jeunesse et d'engagement pour les 15-25 ans. Renforcement de la participation autour du développement durable. Temps d'information sur les opportunités d'emploi.
	Des services et structures existants (Point Information Jeunesse (CAJ/CCAJ)).	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Renforcer le partenariat avec les acteurs institutionnels (Ministère de l'Éducation).
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	Participation sociale (réseaux sociaux, forums de quartier...)	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Organiser un atelier de planification de l'éducation et de l'emploi.
	Des acteurs ciblées en priorité de GP (jeunes et les structures associatives).	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Organiser un atelier de planification de l'éducation et de l'emploi.
	Un Point Information Jeunesse (CAJ/CCAJ).	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Organiser un atelier de planification de l'éducation et de l'emploi.
EGALITE DES CHANCES	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Organiser un atelier de planification de l'éducation et de l'emploi.
	Une action de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Organiser un atelier de planification de l'éducation et de l'emploi.
	Un Point Information Jeunesse (CAJ/CCAJ).	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	L'absence de participation des jeunes et les structures associatives.	Organiser un atelier de planification de l'éducation et de l'emploi.

## **SAINS-EN-GOHELLE**

### **EQUIPEMENTS RATTACHES au Quartier Prioritaire Cité 10 (QP062032)**

#### **Etablissements scolaires**

Collège Jean Rostand  
Ecole maternelle Jean de La Fontaine  
Ecole primaire Jaurès Curie  
Ecole maternelle Jeannette Prin  
Ecole primaire Henri Barbusse  
Restaurant scolaire

#### **Foyers d'accueil**

Salle des Acacias  
Foyer de vie "les Iris"

#### **Equipements sportifs**

Salle des Sports Liberté  
Dojo  
2 terrains de foot (stade)  
1 terrain de tennis  
1 City Stade place Lyautey  
Terrain Carpi

#### **Equipements de services sociaux culturels, d'animation et d'information**

Centre Communal d'Action Sociale CCAS rue de l'égalité  
Espace Jeunesse Ludovic Leroy place Lyautey  
Salle Marguerite (Espace culturel) place de la Marne  
Ecole municipale de musique Benoit Lelong  
Centre Animation Jeunesse CAJ 2 et 4 rue de Nice  
Point Information Jeunesse PIJ place Lyautey  
Salles Espace Mace  
EPN Barbusse place Lyautey  
EPN Curie rue La Fontaine  
Salle des Fêtes  
Salle Trannin  
Maison rue Buffon



# QP062033 - Les Blanches Laines, Fosses 11, 12, 13 - Sallaumines, Avion



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire



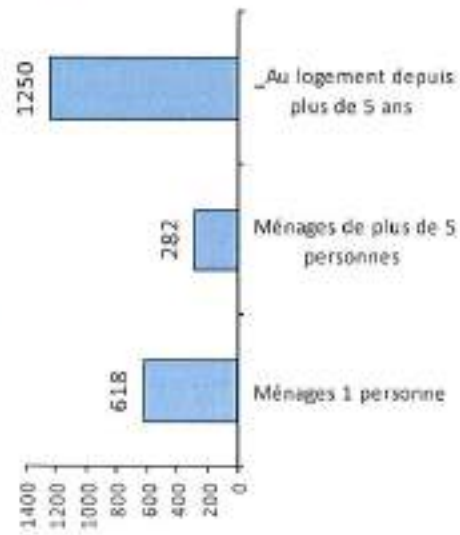
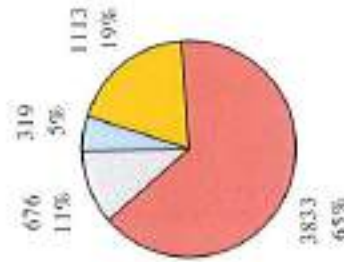
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

*NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)*

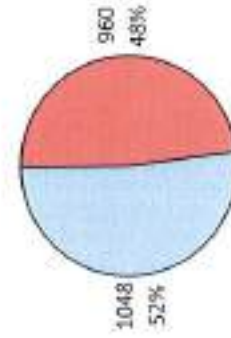
nombre d'individus des ménages 5265

0 à 3 ans	319
4 à 5 ans	187
6 à 10 ans	380
11 à 14 ans	320
15 à 17 ans	226
18 à 25 ans	553
25 à 64 ans	2604
65 à 74 ans	295
75 ans et plus	381

□ moins de 3 ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans



■ \_En dessous du seuil □ \_Au dessus du seuil

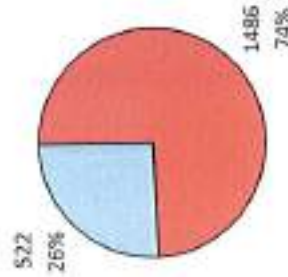


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ \_Logement collectif □ \_Logement individuel



■ Locataires □ Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 25 à 45%

part de logement en location : 65 à 75%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : plus de 40%  
part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : plus de 35%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : plus de 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 65 à 70%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%

Nb entreprises pour 10000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 30

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 15 à 20%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 0 à 30

Nb structures petite enfance (0-2 ans pour 1000h) : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0





*QP062033 - les blanches Laines Fosse 11 12 13 - Sallaumines*

**Bâtiments Rattachés**

<b>Designation</b>	<b>Adresse</b>
Centre A. France bas	Rue E. Dolet
Centre A. France haut + Parc Guimier	Rue E. Dolet
Ecole Mat Epinette	Rue Julien Lhommet
Ecole Mat Gisèle Foucart	Place Burczikowski
Ecole Maternelle Centre	Rue Séraphin Cordier
Ecole Maternelle Centre extension	Rue Séraphin Cordier
Ecole Prim Emile Zola	Rue Victor Filipic
Ecole Prim Henri Barbusse	Rue C. Darras
Ensemble Jaurès Filles	Rue Séraphin Cordier
Foyer Jacques Duclos	Rue Simons
Local Emile Moutor	Rue Séraphin Cordier
Maison de l'Art et de La Communication	Rue Athur Lamendin
Resto du Cœur	rue S.Cordier
Salle Cadras	Rue Edouard Vaillant
Salle de Sport A.France	Rue Etienne Dolet
Salle M. Thorez + Extension	Rue Francis Jiolat
Secours Populaire	Rue de Tourcoing
Auberge du Stade	Rue Edouard Vaillant



# QP062034 - Quartier du 3/15 - Sallaumines, Méricourt



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire



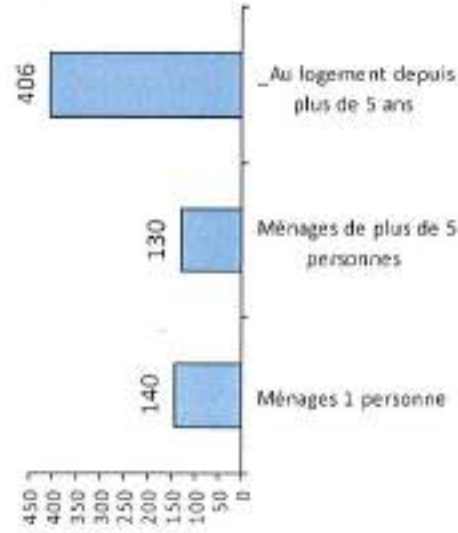
**Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE**

*NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger surfactif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)*

**nombre d'individus des ménages 1997**

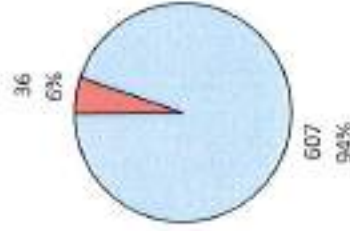
0 à 3 ans	148
4 à 5 ans	89
6 à 10 ans	187
11 à 14 ans	134
15 à 17 ans	114
18 à 25 ans	201
25 à 64 ans	922
65 à 74 ans	99
75 ans et plus	103

□ moins de 3 ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans

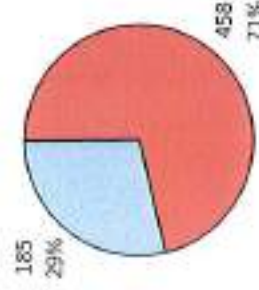


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ \_Logement collectif  
□ \_Logement individuel



■ Locataires □ Propriétaires



**Eléments d'analyse issus du kit CGET**

part de logement HLM : 0 à 25%

part de logement en location : 55 à 65%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : 35 à 40%

part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 20 à 25%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA : 30 à 35%

Part d'allocataires CAF touchant le RSA socio : 25 à 30%

Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 65 à 70%

Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 0 à 40%

Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 30

part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 20 à 25%

Nb médecins généralistes pour 100000h : 60 à 90

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

*NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0*



Piliers	Actus	Félicités	Perspectives sur la portée du Conseil
<p><b>CONSENSUS SOCIALE</b></p>	<p>Mixité des habitants. Un groupe d'habitants prêt à se mobiliser dans des actions collectives = 20 % des habitants sont attachés à leur quartier, du point de vue des habitants, l'un des atouts du quartier réside dans la tranquillité et les bonnes relations de voisinage qui permettent les échanges de services entre voisins... 3 associations locales qui animent régulièrement le quartier. Une des voisins, fille de Noël, fille de quartier. Dynamique créée grâce à la Gestion Urbaine de Proximité. Félicités de démocratie participative particulièrement dynamiques à Mérouville. Un quartier récemment rénové présente un très fort développement. Un quartier récemment rénové avec la participation des habitants (aménagement du parc de quartier de manière qualitative et durable). Diagnostic en marchant, réunions pratiques, porte à porte, participation aux réunions de quartier, rencontres avec l'architecte-paysagiste... Les habitants ont été de véritables acteurs du projet de renouvellement urbain. Un quartier jeune : près de 40 % de la population du quartier a moins de 20 ans.</p>	<p>Dans une moindre mesure, les habitants évoquent des problèmes de perte de lien social. Difficultés à mener des actions dans le quartier dans la mesure où actuellement il n'y a plus d'association locale. (fermeture de la maison de quartier et dispersion du CUEEP). Faible niveau de formation des ménages et des jeunes. 39 % des habitants n'ont aucun diplôme. Situation handicapante pour la réussite scolaire des enfants et pour l'accès à l'emploi des adultes. 1/3 des ménages ont des situations financières difficiles. 30 % des ménages disposent de moins de 1000 € par mois et 8 % de moins de 500 €. 41 % des ménages sont des retraités. 40 % des ménages a plus de 60 ans. 24 % moins de 40 ans. 40 % des jeunes n'ajoutent sans emploi. Régit sur 900 des habitants. Absence d'attribution de quartier. Des données sociales alarmantes : 25 % de familles monoparentales, 65 % de la population a un bas revenu, 32 % de familles monoparentales, 35 % de familles nombreuses (2 enfants et +), 24 % de bénéficiaires du RSA ? Plus de 22 % de demandeurs d'emploi de moins de 20 ans, 22 % de chômeurs de moins de 25 ans. Complément de deux administrations différentes sur le même quartier (Commission d'Action pour l'Écoute et l'Action pour Sallaumines) donc perte d'efficacité dans les interventions politiques et sentiment d'impuissance souvent évité par la population. Absence de services publics de proximité dans le quartier. Questions de la carte scolaire : dans la même rue les enfants vont dans des collèges différents et partager la même école est un bon vecteur de lien social entre les familles d'un même quartier (rencontre des parents, partage de jeux...) Moins de collaboration relativement faible dans les cités ou des enfants adultes, âgés parfois de bien plus que 25 ans habitent chez les parents.</p>	<p>Créer un équipement fédérateur dans lequel on poursuit y inclure des permanences d'élus, d'associations locales, d'objets culturels. Un espace dédié aux associations. Une salle pour l'animation, les réunions... On pourrait mener des actions qui créeraient du lien social dans le quartier. Divers ateliers sur le modèle des actions menées à la Maison de la Citoyenneté en particulier sur la parentalité. Faire de la cohésion sociale le terrain de la participation des habitants notamment les publics plus éloignés – voir le Conseil Citoyen. Assurer la réussite éducative comprise au sens large et non réduite uniquement au scolaire. Une réussite éducative qui garantisse une intégration économique, sociale et citoyenne. Développer les actions collectives et l'accompagnement personnalisé. Développement du travail en réseau : coordination entre les acteurs de la communauté éducative, les services municipaux, les médiateurs scolaires, les associations intervenant dans le champ éducatif (lecture, sport, loisirs, santé). Développer et diversifier l'offre de garde, soutenir les parents, renforcer la sécurité et l'absence de qualité d'accueil de tous les enfants, valide ou en situation de handicap. Développer toutes les formes de réseau qui rapprochent les associations, les administrations et les administrations afin qu'ils travaillent ensemble et investissent des alternatives qui permettent à chacun de trouver une place de choix dans la société. Favoriser le développement du réseau ESA (École Solidarité Accompagnement) afin de stabiliser les personnes en situation d'isolement et leur proposer un accompagnement pouvant les aider à sortir de l'exclusion. Pour que ces actions soient réalisables il faut mobiliser les compétences par le biais de rencontres, de projets. Mise en place d'un Atelier Santé Ville. Projet de changement des limites communales pour démanteler la zone d'intervention mais question de la cohérence administrative (notamment les zones d'intervention sociales) à régler. Expérimenter des actions innovantes en matière de pratiques participatives et comptes sur des micro-projets (budget participatif ?). Mettre en place des ateliers de médiation sociale dans le quartier. Insister du lien social par le biais d'actions d'intégration et de promotions de projets locaux portés par les habitants. Faire de la cohésion sociale le terrain de la participation des habitants notamment les publics plus éloignés – voir le Conseil Citoyen. Promouvoir un accès égal à la culture pour tous / toute de la culture un vecteur d'intégration sociale. Mettre à disposition un local associatif. Développer l'offre de services dans le quartier avec un équipement adéquat (maison) (cf. itinéraire bis de la Cité de Sallaumines).</p>

<p><b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b></p>	<p>Le renforcement de « pôle de quartier » autour d'un équipement fédérateur, est l'un des objectifs du projet de cohésion sociale de la ville de Salamina. Le quartier de 3/13 continue actuellement un terrain privilégié pour la réalisation de cet objectif du fait de la présence d'un équipement collectif (les anciens locaux du CUEEP ?) Une même histoire dans les bâtiments d'une ancienne école : il s'agit donc de réinvestir l'action publique dans le quartier et de profiter de l'opportunité que présente cet équipement pour réaménager le cœur de quartier.</p> <p><b>Présence de 3 équipements culturels : une école (dont un office français et un polonais), une chapelle orthodoxe et une mosquée très fréquentée.</b></p> <p>Présence d'un lieu de mémoire de dimension intercommunale : le parcours des rescapés (lieu à vocation historique et pédagogique dédié à la catastrophe du 10 mars 1968).</p> <p><b>Enjeu :</b> valoriser un équipement porteur de sens sur tout le bassin minier et susceptible de valoriser l'usage du quartier.</p> <p>Le parc urbain, construit au cœur du quartier dans le cadre d'une démarche participative menée avec les habitants (en 2012) est devenu un vrai lieu d'échanges et de rencontre. Les habitants se sont réellement appropriés cet espace familial et intergénérationnel (loisirs, jeux pour enfants, bancs...).</p> <p>L'enjeu du quartier a été fortement améliorée avec la construction des nouveaux logements.</p>	<p>Terrain délaissé non entretenu. Le taux de fréquentation annuel est assez faible 7 % Pas d'activités pour les enfants dans le quartier contrairement à Mercourt. Problèmes liés au stationnement, à la sécurité routière « vitesse et sans de circulation. Manque d'équipements produisant dans le quartier. Ce quartier est composé essentiellement d'habitat minier. Il est intercommunale, partagé entre les communes de Salamina et Mercourt. La partie méridionale est occupée par des opérations d'habitat réalisées contrairement à Salamina mais on y trouve également une partie de logements sociaux. Les jardins créés souvent devant les maisons ne sont pas toujours entretenus donnant une mauvaise image du quartier.</p>	<p>Définir le CUEEP et le city stade et sur l'impulsion fédérale créer un cœur de quartier avec équipements, logements, école pour jeunes enfants. <b>Améliorer les entrées et sorties du quartier en terme de circulation.</b> Poussier le développement des lieux. Quand l'offre de travail. Assurer l'équité de placement et de l'habitat dans les quartiers. La mise en œuvre d'une politique de placement qui concilie des objectifs de diversité de placement, de satisfaction et participation du droit au logement pour tous est essentielle. Permettre une continuité du parcours résidentiel. Permettre à tous citoyens salamiens et concernés les plus défavorisés de participer pleinement à la société et notamment d'être en emploi ou de rentrer dans un processus d'intégration. Travailler sur la mobilisation des acteurs économiques de la ville et en particulier les entreprises pour le recrutement, l'insertion, la qualification de Salamina, dans le cadre, par exemple, des chartes d'engagement territorial signées avec les entreprises. Lancer les projets de rénovation urbaine comme lever sur l'emploi local et la revitalisation économique des quartiers, en particulier les quartiers « politiques » de la ville : particulièrement touchés par les problématiques d'accès à l'emploi. Rapprocher l'offre et la demande d'emploi. Contribuer à la revalorisation économique et à l'attribution des quartiers en tant que des opérations de rénovation urbaine. Permettre l'accès à la qualification. Accueillir au public de 16-25 ans. Préciser au public de la géographie environnante. <b>Désormais : ouvrir le quartier sur la ville (réorienter la bannière géographique que constitue la route).</b> <b>Travailler avec les bailleurs sur l'amélioration du cadre de vie (les logements non rénovés notamment).</b> <b>Mettre en place un jardin partagé pour amener les habitants à faire :</b> <b>Créer un vrai partenariat avec la ville de Mercourt et la ville de Salamina Co-construire des projets communs. Lancement de quartier, développer des lieux de débat.</b> <b>Mettre en place un jardin partagé pour amener les habitants à reconstruire ensemble (partir d'une poterie).</b></p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>Proximité des commerces. Présence dans le quartier de la société de formation routière Jean Pajot. Présence d'une assise foncière de 50 000 m<sup>2</sup> entre l'ex RN 43 et la halte BMOF - un terrain constituant une opportunité stratégique proposition de le mettre à disposition pour créer un centre technique à l'époque du tramway et aujourd'hui du BMOF. Présence de la halte SNCF (dont l'opportunité a été améliorée d'un côté dans le cadre d'un projet mis en œuvre avec la participation des habitants) et d'une nouvelle ligne de bus dans le quartier.</p>	<p>Aucune entreprise dans le quartier mis à part la société Jean Pajot (formation routière) et les commerces de la zone nationale. Manque de mobilité des habitants. Grande suspicion et perte de confiance des jeunes à l'égard des politiques publiques, de l'Etat... La jeunesse a un regard « en chien de falaise » : on leur demande des études, expériences, compliquées pour au final ne pas leur proposer de travail ou alors payés au SMIC.</p>	<p>Travailler sur la formation, l'employabilité et l'emploi des jeunes. Terminer la requalification de la zone SNCF dans le cadre de l'action pour la mobilité. Engager une réflexion autour de l'implantation d'une pépinière d'entreprises sur l'ancien terrain devant le centre technique du tramway. A ce sujet cette pépinière pourrait être thématique tout en priorisant les projets de jeunes entrepreneurs (moins de 30 ans) soit en faisant prendre l'engagement aux entreprises (y implantant d'instaurer en priorité les jeunes de moins de 35 ans).</p>
<p><b>EQUALITE DES CHANCES</b></p>	<p>Grâce à ses associations de quartier, les jeunes sont partie prenante de la participation publique.</p>	<p>La jeunesse : grand absent de la participation publique. Les jeunes sont souvent stigmatisés dans le quartier (jeune = problème), cela est d'autant plus vrai sur la partie ou légalage. De plus beaucoup d'entre eux sont d'origine maghrébine ce qui renforce pas la situation. Echanger « jeune = problème ».</p>	<p>Favoriser le dynamisme du groupe de jeunes qui participent aux ateliers GUP. Interagir auprès des jeunes générations pour prévenir les processus de reproduction des situations de difficultés, il s'agit, par l'action publique de redonner une espérance de chances et des possibilités d'accès à l'éducation et aux ressources publiques (emploi, logement, le sport, les loisirs, la culture...), le public est en la continuité par ses enfants et les jeunes, les modes d'actions peuvent être concernés les femmes. Favoriser l'utilisation de la halte BMOF - Centre de Méricourt - pour promouvoir un accès à tous à la formation, l'emploi, aux soins, à la culture, aux études... (accès direct à la réinsertion sociale). Réaliser le lien de la jeunesse avec la politique et les institutions en les faisant participer à des projets concrets. Aborder les jeunes et les accompagner avec une autre casquette : jeune = absent = ressources (renforcement de paradigme). Favoriser un accès égal à tous aux soins. Favoriser la participation des jeunes aux dispositifs de démocratie participative (réviser à des modes de garde...) Lutter contre les discriminations.</p>



## **MERICOURT QP062034 et QP062045**

### **Liste des équipements rattachés aux quartiers politique de la ville :**

#### **Pour le quartier du 3/15 (partie Méricourt) :**

- Halte SNCF « corons de Méricourt ».
- Parcours du rescapé : lieu de mémoire de dimension intercommunale.
- Deux équipements culturels dans le quartier : une église et une mosquée.
- Salle municipale Aimé Lambert.
- Salle municipale Édith Piaf (au cœur du béguinage).
- Parc urbain au cœur du quartier (co-construit avec les habitants).

#### **Pour le quartier du Maroc :**

- Deux écoles (Neveu, maternelle et Mermoz, primaire).
- Terrain de jeux de proximité (type « City stade »).
- Résidence pour personnes âgées (Henri Hotte).
- Maison des Jeunes.
- Halte répit accueillant des adultes en situation de handicap.
- Annexe du Centre Social et d'Éducation Populaire.
- Cyber-Base (espace public numérique Louvre-Lens).

#### *Sur la partie du QPV dans l'EcoQuartier retenue en géographie prioritaire :*

- Espace public et culturel La Gare (médiathèque HQE).
- Crèche « La courte échelle » et relais d'assistantes maternelles.

#### *NB : en projet :*

- construction d'un restaurant municipal et centre social (voire épicerie solidaire).
- Maison médicale pluridisciplinaire.

#### **Équipements hors QPV mais rattachés aux deux (car fréquentés par les habitants des QPV) :**

- Centre social et d'Éducation Populaire Max Pol Fouchet.
- Local « Côté parents ».
- Complexe sportif Jules Ladoumègue.
- Maison de la Solidarité.
- CCAS.
- École de musique.
- Parc Léandre Létoquart et stade rue Raoul Briquet.

**QP062034- Quartier du 03/15 - Sallaumines/Méricourt**

***Bâtiments Rattachés***

<b>Designation</b>	<b>Adresse</b>
Ecole Mat Emile Basly	Impasse Parisse
Ecole Prim Emile Basly	Impasse Parisse
Foyer Gérard Philipe	Rue Florent Evrard
Collège Paul Langevin	Rue Jules Mattez
Lycée La peupleraie	Rue Jules Mattez



# QP062035 - Cité des Taberneaux - Wingles



Quartier prioritaire  
Quartier prioritaire



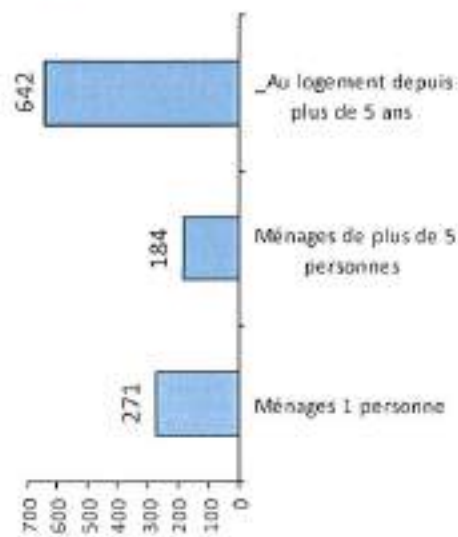
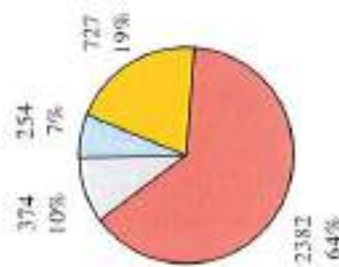
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB: la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

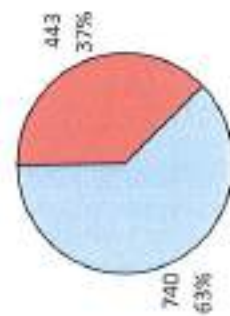
nombre d'individus des ménages 3363

0 à 3 ans	254
4 à 5 ans	108
6 à 10 ans	260
11 à 14 ans	207
15 à 17 ans	152
18 à 25 ans	359
25 à 64 ans	1649
65 à 74 ans	142
75 ans et plus	232

□ moins de 3 ans □ 4 à 18 ans □ 18 à 64 ans □ plus de 65 ans

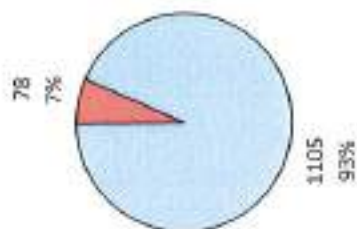


■ \_En dessous du seuil □ \_Au dessus du seuil

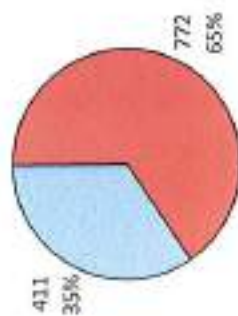


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

■ Logement collectif □ Logement individuel



■ Locataires □ Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 25 à 45%

part de logement en location : 0 à 55%

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



Piliers	Atouts	Faiblesses	Perspectives sur la durée du Contrat
<p><b>COHESION SOCIALE</b></p>	<p>Les habitants du quartier peuvent scolariser leurs enfants de la crèche au lycée dans un rayon d'1,5 km. Le tissu associatif est riche en nombre (1 association pour 100 habitants). Un tiers de la population a moins de 25 ans. La solidarité familiale reste forte. Le quartier est situé à proximité de la rue commerçante de la ville, à l'exception du secteur des Tabernaux. Dans le quartier il existe un cabinet médical, la PMI et un Centre Médico-sportif.</p>	<p>Malgré le nombre important d'associations, il est constaté un manque d'associations dans le domaine du social et de la santé. Le manque d'équipements de loisirs et de détente est significatif tels que les aires de jeux pour enfants, les mini stades de proximité, des espaces de réunions .... La zone d'activités du Pronet située au sein du quartier reste à développer. Il est également constaté le manque de commerces sur les secteurs excentrés du quartier ( cité des Tabernaux, ...). Le nombre de personnes sans qualification est important ainsi que le taux d'illettrisme. Les revenus sont faibles et la précarité est importante : factures impayées...</p>	<p>Developper le programme de réussite éducative. Mises en place d'actions pour favoriser la réussite sociale des familles. Améliorer le cadre de vie. Sensibiliser les habitants sur les économies d'énergie. Faciliter l'accès aux soins. Vulgariser l'utilisation de l'outil informatique ( ordinateur, logiciels, internet...).</p>
<p><b>CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN</b></p>	<p>Un quartier constitué à 100% de logements individuels dont 90% appartennent au bailleur social Maisons et Cités. Une majorité de maisons disposent de jardins. De nouveaux lotissements composés de maisons ont été réalisés récemment et d'autres projets sont en cours.</p> <p>- Dans le quartier vécu il existe les structures de l'ancien IMA. Cet équipement est à rénover pour un regroupement des services et organismes liés à l'emploi des jeunes, à la vie associative et aux associations caritatives avec la création d'un Point Infos Jeunes (PIJ). Les habitants sont également des usagers du complexe sportif et du stade Daniel.</p>	<p>Dans le domaine de l'habitat, le secteur de la Place Centrale reste à réhabiliter et mériterait d'être inscrit dans le prochain programme ANRU.</p>	<p>Réhabilitation du secteur de la Place Centrale. Appropriation par les habitants du cadre de vie. Rénovation de l'ancien IMA à transformer en plateforme multiservices liés à l'emploi et l'insertion des jeunes, la vie associative, création d'un Point Infos Jeunes.</p>
<p><b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI</b></p>	<p>l'existence d'une zone d'activités sur le quartier: la ZAL DU PRONET, d'un tissu d'insertion et de l'antenne de la Mission Locale.</p>	<p>La ZAL du Pronet est tournée actuellement à 50 % ... Un nombre important de demandeurs d'emplois est sans qualification et accuse des difficultés dans le domaine de la mobilité.</p>	<p>Le potentiel est intéressant à condition de travailler sur l'attractivité du secteur. Des entreprises pourraient s'implanter et être sources de création d'emplois. Aider les jeunes dans des cursus de formation qualifiante par le biais d'un fonds d'insertion jeunes. Mettre en oeuvre l'opération " un été en entreprise". Sensibiliser à la création d'entreprise. Aider au permis de conduire.</p>
<p><b>EGALITE DES CHANCES</b></p>	<p>L'égalité des chances est transversale à toutes les actions et projets.</p>		

QP062035

Contrat de Ville

**1) Liste des équipements sur le QPV :**

**a) Existants :**

- Maison de quartier ;
- Salle polyvalente Leclerc,
- Salle polyvalente Europa,
- Stade de Foot Danel,
- Une école maternelle ( Auriol –Joly ),
- Une école primaire Berthelot
- Un Centre d'Animation Jeunes,
- L'antenne de la Mission locale

**b) En cours:**

- Le Point Infos Jeunes ( PI ),

**2) Liste des équipements hors QPV ( vécu ) :**

**a) Existants :**

- Le collège Léon Blum,
- Le Lycée Voltaire ( général et technique ),
- L'école primaire Jules Ferry,
- Le complexe sportif Michel Bernard,
- Le sivom d'insertion,
- Le CCAS.

**b) En cours (projet ) :**

- Maison multiservices ( ancien IME )



# QP062045 - Quartier du Maroc, La Canche - Méricourt (Rouvroy)





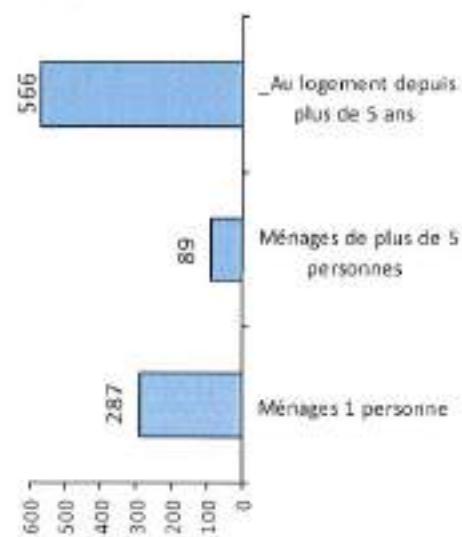
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

*NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger surfactif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)*

nombre d'individus des ménages 2089

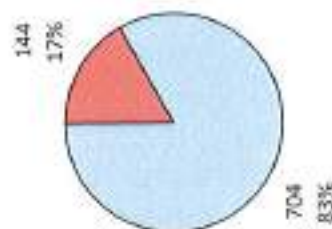
0 à 3 ans	115
4 à 5 ans	65
6 à 10 ans	151
11 à 14 ans	123
15 à 17 ans	90
18 à 25 ans	197
25 à 64 ans	1038
65 à 74 ans	120
75 ans et plus	190

moins de 3 ans 4 à 18 ans 18 à 64 ans plus de 65 ans

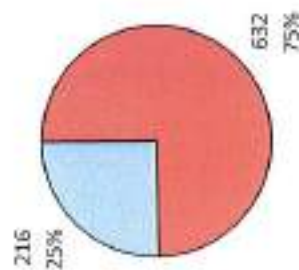


Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

Logement collectif Logement individuel



Locataires Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

- part de logement HLM : 0 à 25%
- part de logement en location : 55 à 65%
- part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué de plus de 50% de prestations sociales : 35 à 40%
- part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales : 20 à 25%
- Part d'allocataires CAF touchant le RSA : 30 à 35%
- Part d'allocataires CAF touchant le RSA socle : 25 à 30%
- Part d'allocataires CAF percevant une allocation logement : 70 à 75%
- Part d'allocataires CAF percevant des aides personnelles au logement : 40 à 50%
- Nb entreprises pour 1000h par rapport à l'ensemble des QPV régionaux : 0 à 20
- part de création d'entreprises dans l'ensemble des QPV régionaux : 25 à 30%
- Nb médecins généralistes pour 100000h : 30 à 60
- Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



MIRACOSTE	Filière	ABQP	Filière	Propositions de la CDE de Québec
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Préparer un tissu associatif dynamique	Préparer un tissu associatif dynamique	Des ménages aux revenus faibles : 67% de la population cohabite d'impôts sur le revenu, 70% d'habitants à bas revenus parmi lesquels 20% dépendent à 100% des prestations sociales	Lutter contre l'isolement des habitants du quartier. L'urgence de l'EcoQuartier consiste une interface environnement intégratrice pour la population du quartier de Miracoste.
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Promouvoir l'entraide et l'éducation populaire au cœur du quartier (Cyber-Banc, association d'entraide intermédiaires, personnes âgées, cours d'alphabétisation...)	Promouvoir l'entraide et l'éducation populaire au cœur du quartier (Cyber-Banc, association d'entraide intermédiaires, personnes âgées, cours d'alphabétisation...)	+ de 20% de familles monoparentales	Projet d'implémentation d'un centre social et d'éducation populaire au cœur de l'EcoQuartier de 4-5 Saül, qui jouxte le quartier de Miracoste : mise en œuvre d'activités de cohésion sociale, orientation pour les personnes fragiles, en souffrance de leur social.
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Vernaculaire sociale, culturelle et générationnelle dans le quartier. Tenues favorables aux pratiques de développement durable	Vernaculaire sociale, culturelle et générationnelle dans le quartier. Tenues favorables aux pratiques de développement durable	Phénomènes de délinquance précoce	Valoriser les pratiques citoyennes des habitants du quartier
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	La ville anime depuis 2013 un projet participatif autour de l'éco-citoyenneté : « si on finit un bout de chemin ensemble ? ». L'objectif est de connecter l'EcoQuartier (dont une partie est tenue en QPV) grâce à des cheminements piétons sécurisés, agréables voire ludiques construits avec les habitants (au départ vers au nord) et grâce à un budget participatif de 50 000 euros annuels. En 2015, le quartier de Miracoste a été choisi par ce collectif d'habitants comme secteur d'intervention pour créer des infrastructures piétonnes et améliorer le cadre de vie.	La ville anime depuis 2013 un projet participatif autour de l'éco-citoyenneté : « si on finit un bout de chemin ensemble ? ». L'objectif est de connecter l'EcoQuartier (dont une partie est tenue en QPV) grâce à des cheminements piétons sécurisés, agréables voire ludiques construits avec les habitants (au départ vers au nord) et grâce à un budget participatif de 50 000 euros annuels. En 2015, le quartier de Miracoste a été choisi par ce collectif d'habitants comme secteur d'intervention pour créer des infrastructures piétonnes et améliorer le cadre de vie.	Besoins de formation et accompagnement des différents acteurs qui résistent bien souvent de facteurs liés à leur environnement social, culturel et familial ou à des difficultés de santé qui peuvent entraver le développement et l'insertion scolaire. Le rôle est de	Soutenir et accompagner des micro-projets portés par les habitants (à l'image du PVI). Promouvoir le dispositif « accompagnement à la scolarité » et le renforcer par un accompagnement individuel des enfants via un PVI.
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Une partie du quartier restera dans le patrimoine « patrimoine mondial UNESCO »	Une partie du quartier restera dans le patrimoine « patrimoine mondial UNESCO »	Logement essentiellement mixte avec de plus en plus d'habitants qui dépendent et qui sont remplacés par des familles socialement fragiles	S'appuyer sur les équipements présents dans le quartier pour mixer les publics à l'occasion de projets de développement social : personnes âgées (forums), personnes handicapées (halte repas), enfants (école), parents et associations (foires, ateliers du centre social, cyber-banc...)
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Une présence d'équipements non négligeable : 3 écoles classiques en REP (une maternelle et une élémentaire), un terrain de jeux de proximité, un foyer pour personnes âgées, la Maison des Jeunes, des locaux associatifs, une Halle Répit accueillant des adultes en situation de handicap, une annexe du centre social et d'éducation populaire intégrant une Cyber-Banc	Une présence d'équipements non négligeable : 3 écoles classiques en REP (une maternelle et une élémentaire), un terrain de jeux de proximité, un foyer pour personnes âgées, la Maison des Jeunes, des locaux associatifs, une Halle Répit accueillant des adultes en situation de handicap, une annexe du centre social et d'éducation populaire intégrant une Cyber-Banc	Les jeunes du quartier fréquentent peu la Maison des Jeunes (certains d'entre eux qui posent problème font fuir les autres et altèrent une mauvaise réputation des lieux).	Lutter contre la délinquance et le sentiment d'insécurité (via la Cellule de Veille Sécurité notamment avec des éducateurs de rue)
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Le quartier qui jouxte l'EcoQuartier de 4-5 Saül : une vraie opportunité pour rassembler l'ensemble du quartier (rue de la Concorde urbaine et humaine, présence d'une passerelle) d'autant plus grâce aux équipements publics structurants présents : une médiathèque et une crèche mais en projet une maison de santé pluridisciplinaire, une annexe de la maison locale, un restaurant central et un centre social et d'éducation populaire	Le quartier qui jouxte l'EcoQuartier de 4-5 Saül : une vraie opportunité pour rassembler l'ensemble du quartier (rue de la Concorde urbaine et humaine, présence d'une passerelle) d'autant plus grâce aux équipements publics structurants présents : une médiathèque et une crèche mais en projet une maison de santé pluridisciplinaire, une annexe de la maison locale, un restaurant central et un centre social et d'éducation populaire	Logement essentiellement mixte avec de plus en plus d'habitants qui dépendent et qui sont remplacés par des familles socialement fragiles	Promouvoir le pouvoir d'agir des habitants via le Conseil Citoyen
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Un projet en cours de construction d'un restaurant solidaire central et de centre social et d'éducation populaire au cœur de l'EcoQuartier. Le projet qui sera co-construit avec les habitants du quartier de Miracoste (bâtiment conforme aux ambitions de la troisième révolution industrielle « Riffais »), ce restaurant sera également ouvert aux personnes âgées et sera donc un lieu de rencontres et d'interactions. De plus, il sera approvisionné en circuit court par des maraichers et des producteurs prioritaires issus du territoire de l'agriculture locale. Il constituera un outil d'éducation à la santé par l'alimentation. En outre, la présence d'une épicerie solidaire (actuellement en réflexion quant au lieu d'implantation) et d'une cuisine pédagogique permettra de (re)apprendre la cuisine familiale	Un projet en cours de construction d'un restaurant solidaire central et de centre social et d'éducation populaire au cœur de l'EcoQuartier. Le projet qui sera co-construit avec les habitants du quartier de Miracoste (bâtiment conforme aux ambitions de la troisième révolution industrielle « Riffais »), ce restaurant sera également ouvert aux personnes âgées et sera donc un lieu de rencontres et d'interactions. De plus, il sera approvisionné en circuit court par des maraichers et des producteurs prioritaires issus du territoire de l'agriculture locale. Il constituera un outil d'éducation à la santé par l'alimentation. En outre, la présence d'une épicerie solidaire (actuellement en réflexion quant au lieu d'implantation) et d'une cuisine pédagogique permettra de (re)apprendre la cuisine familiale	Logement essentiellement mixte avec de plus en plus d'habitants qui dépendent et qui sont remplacés par des familles socialement fragiles	Projet de création d'un jardin partagé qui permettra d'évaluer vers un projet de verges. Quant à son soit l'opération d'aménagement, quelle que soit sa nature, sera issue d'une démarche participative.
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Des habitants fidèles à leur quartier : peu de turn-over (mis à part le remplacement des jeunes froids). Globalement ils trouvent leur quartier agréable à vivre.	Des habitants fidèles à leur quartier : peu de turn-over (mis à part le remplacement des jeunes froids). Globalement ils trouvent leur quartier agréable à vivre.	Logement essentiellement mixte avec de plus en plus d'habitants qui dépendent et qui sont remplacés par des familles socialement fragiles	Faire du projet de restaurant central un levier de mobilisation et de fédération des énergies du quartier et de la ville.
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Actions développées dans le cadre du projet CUCS « Énergie Jeunes » : embauche de jeunes pour réaliser des travaux dans le quartier : équipement sportif de proximité, Foyer pour personnes âgées, Maison des Jeunes...	Actions développées dans le cadre du projet CUCS « Énergie Jeunes » : embauche de jeunes pour réaliser des travaux dans le quartier : équipement sportif de proximité, Foyer pour personnes âgées, Maison des Jeunes...	Logement essentiellement mixte avec de plus en plus d'habitants qui dépendent et qui sont remplacés par des familles socialement fragiles	Poursuivre les initiatives d'embauches de jeunes du quartier pour réaliser des travaux (chantiers-écoles, actions Politiques de la Ville...)
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Le village expérimente un dispositif de para-jeux citoyens de jeunes qui favorisent bien et qui conviendrait de développer / généraliser.	Le village expérimente un dispositif de para-jeux citoyens de jeunes qui favorisent bien et qui conviendrait de développer / généraliser.	Logement essentiellement mixte avec de plus en plus d'habitants qui dépendent et qui sont remplacés par des familles socialement fragiles	Faciliter l'accès au service public de l'emploi, être la promotion des dispositifs existants en terme d'emploi... Moyen : projet de mise à disposition d'un local dans l'EcoQuartier pour accueillir une antenne de la Mission Locale.
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Égalité des territoires	Égalité des territoires	Logement essentiellement mixte avec de plus en plus d'habitants qui dépendent et qui sont remplacés par des familles socialement fragiles	Poursuivre les actions d'accompagnement des jeunes vers l'emploi à l'instar de l'initiative « mentorat du para-jeux citoyens
COURS DE VIE ET D'ÉVALUATION	Égalité des territoires	Égalité des territoires	Logement essentiellement mixte avec de plus en plus d'habitants qui dépendent et qui sont remplacés par des familles socialement fragiles	Promouvoir un accès égal pour tous aux droits sociaux, aux soins, à la prévention et à la santé.

## **MERICOURT QP062034 et QP062045**

### **Liste des équipements rattachés aux quartiers politique de la ville :**

#### **Pour le quartier du 3/15 (partie Méricourt) :**

- Halte SNCF « corons de Méricourt ».
- Parcours du rescapé : lieu de mémoire de dimension intercommunale.
- Deux équipements culturels dans le quartier : une église et une mosquée.
- Salle municipale Aimé Lambert.
- Salle municipale Édith Piaf (au cœur du béguinage).
- Parc urbain au cœur du quartier (co-construit avec les habitants).

#### **Pour le quartier du Maroc :**

- Deux écoles (Neveu, maternelle et Mermoz, primaire).
- Terrain de jeux de proximité (type « City stade »).
- Résidence pour personnes âgées (Henri Hotte).
- Maison des Jeunes.
- Halte répit accueillant des adultes en situation de handicap.
- Annexe du Centre Social et d'Éducation Populaire.
- Cyber-Base (espace public numérique Louvre-Lens).

#### *Sur la partie du QPV dans l'EcoQuartier retenue en géographie prioritaire :*

- Espace public et culturel La Gare (médiathèque HQE).
- Crèche « La courte échelle » et relais d'assistantes maternelles.

#### *NB : en projet :*

- construction d'un restaurant municipal et centre social (voire épicerie solidaire).
- Maison médicale pluridisciplinaire.

#### **Équipements hors QPV mais rattachés aux deux (car fréquentés par les habitants des QPV) :**

- Centre social et d'Éducation Populaire Max Pol Fouchet.
- Local « Côté parents ».
- Complexe sportif Jules Ladoumègue.
- Maison de la Solidarité.
- CCAS.
- École de musique.
- Parc Léandre Létoquart et stade rue Raoul Briquet.







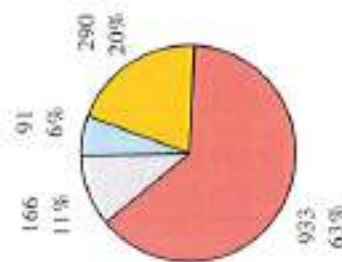
Eléments d'analyse issus du carroyage INSEE

NB : la présente analyse peut amener à des chiffres de poids démographiques en léger sur-effectif par rapport au poids retenu (approximation des périmètres aux carreaux concernés pouvant intégrer des populations limitrophes)

nombre d'individus des ménages 1314

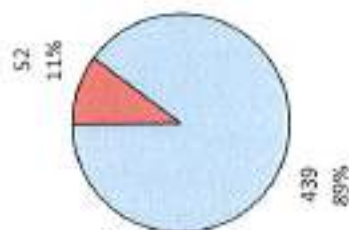
0 à 3 ans	91
4 à 5 ans	51
6 à 10 ans	98
11 à 14 ans	80
15 à 17 ans	61
18 à 25 ans	130
25 à 64 ans	637
65 à 74 ans	70
75 ans et plus	96

moins de 3 ans 4 à 18 ans 18 à 64 ans plus de 65 ans



Seuil de bas revenu : 11 250 euros par an soit 60 % du revenu médian national

Logement collectif  
Logement individuel



Locataires Propriétaires



Eléments d'analyse issus du kit CGET

part de logement HLM : 25 à 45%  
part de logement en location : 55 à 65%

Nb structures petite enfance 0-2 ans pour 1000h : 0

NB : l'interprétation peut prêter à confusion, par exemple : 1 structure Petite Enfance dans une commune de 10000 habitants renvoie la valeur 0



Enjeux	Atouts	Faiblesses	Axes	perspectives
Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tissu associatif dense et varié avec un noyau d'associations facilement mobilisable sur les projets</li> <li>- Equipements sportifs variés (terrains de jeux de proximité, piscine municipale proche...)</li> <li>- Création récente d'une médiathèque</li> <li>- Ecoles ayant fait l'objet de rénovation (ex : création groupe scolaire Voltaire-Séverin) permettant de bonne condition d'accueil des enfants</li> <li>- structures d'accueil enfance et petite enfance développées (Accueil de loisirs, CAJ)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un taux de chômage plus élevé que sur l'unité urbaine Douai-Lens sur la commune et plus encore sur les quartiers</li> <li>- Un nombre important de jeunes sans diplôme ou à faibles qualifications</li> <li>- une proportion importante de familles monoparentales</li> <li>- une tendance au fatalisme, au repli sur soi et à la sous-estimation</li> <li>- un rapport à l'école difficile pour de nombreux parents</li> </ul>	Inclusion sociale et laïcité (jeunesse, citoyenneté, sport, culture...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- encourager les activités des associations sportives en direction des habitants quel que soit leur âge et en faire un vecteur de lien social</li> <li>- favoriser l'accès pour tous aux actions culturelles (rôle central de la médiathèque pour initier et coordonner les projets sur le territoire : journées thématiques, rencontre d'écrivains, d'artistes...)</li> <li>- développer les actions intergénérationnelles et interculturelles (ateliers mémoires, journées sport pour tous, grande fête estivale FestiCité à proximité immédiate du quartier...)</li> <li>- favoriser la démarche participative</li> <li>- soutenir la parentalité</li> </ul>
			Insertion professionnelle – repérage et valorisation des compétences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser la création de partenariat entre les différents acteurs emploi/formation (maison de l'emploi, PLIE, AFPA...)</li> <li>- Permettre aux demandeurs d'emploi (notamment les jeunes) de s'informer, de s'orienter et de construire un parcours professionnel (intervention du PIJ)</li> <li>- travailler, grâce à des intervenants extérieurs, sur la confiance en soi</li> <li>- favoriser l'information aux entreprises et commerces locaux quant aux compétences professionnelles des habitants</li> </ul>
			Réussite éducative – excellence	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'implication des parents dans la réussite éducative des enfants (aide au développement d'ateliers type « café lecture »)</li> <li>- conforter les savoirs de base par la mise en place d'ateliers avec intervenants extérieurs (lecture, écriture, théâtre)</li> <li>- valoriser le travail effectué par les enfants</li> </ul>
			Santé physique et mentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser le partenariat des acteurs santé (médecins, associations type Fil d'Ariane...)</li> <li>- mettre en place un atelier Santé Ville</li> <li>- Développer les actions de prévention (addiction, obésité...) et orienter vers les structures susceptibles de prendre les habitants en charge</li> </ul>

Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un habitat diversifié (coexistence locatifs/logements privé, cités minières/LTO/PdC Habitat...) dû à une réhabilitation récente de la cité 10 (ANRU)</li> <li>- présence d'une desserte en transports urbains (lignes 23 et 25)...</li> <li>- réalisation de jardins ouvriers</li> <li>- existence d'une cellule de veille et d'un club de prévention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- respect de l'environnement et de la propreté trop souvent négligés par les habitants</li> <li>- ... mais des passages peu fréquents (1 bus/heure)</li> </ul>	Coordination du peuplement des quartiers et parcours résidentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- s'appuyer sur les outils existants (PLH...)</li> </ul>
			Bien vivre et « bien-être » dans son logement – Lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les partenariats avec les bailleurs sociaux</li> <li>- mise en place d'une GUP</li> <li>- favoriser la communication et l'intervention de toute structure susceptible d'intervenir dans la sensibilisation des habitants</li> </ul>
			Poursuite de la rénovation des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre les actions en faveur de l'environnement</li> <li>- impliquer les habitants dans l'amélioration de leur cadre de vie (fleurissement, mobilier urbain...)</li> </ul>
			Agir sur la tranquillité publique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer le pilotage partenarial en matière de sécurité et de prévention et poursuivre le travail réalisé dans le cadre de la cellule de veille</li> <li>- sensibiliser aux droits et devoirs de chacun</li> <li>- mettre en place des actions de prévention de la délinquance en y associant les parents</li> <li>- intégrer la problématique « sécurité » dans les aménagements à venir du quartier</li> </ul>
Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- changement de l'image du quartier grâce à la réhabilitation urbaine</li> <li>- Cyberbase</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- peu de petits commerces</li> <li>- manque de permanences en termes de services publics</li> </ul>	Développement économique des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuivre le soutien à la création et/ou reprise d'activités commerciales</li> </ul>
			Développement de l'offre de services de proximité et requalification des espaces et équipements publics de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer les partenariats afin de rechercher la mise en place de permanences au sein des quartiers (maison de l'emploi...)</li> </ul>
			Soutien à la mobilité des habitants	
			Aller vers la ville intelligente (numérique...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- améliorer l'utilisation des NTIC des habitants quel que soit leur âge (cyberbase, intervention des agents de police spécialisés...)</li> </ul>
Renforcer l'égalité des chances			L'égalité des chances pour tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>- démocratiser l'accès à la culture et donner à tous la possibilité de s'approprier différents outils (numérique, livre, DVD...)</li> <li>- lutter contre l'échec scolaire et l'illettrisme (école, activités périscolaires, ateliers culturels...)</li> <li>- Mener des actions permettant la mixité en termes d'âges, de sexe, d'origines culturelles)</li> </ul>



## Equipements rattachés BILLY-MONTIGNY QP062021 et QP062047

### • Equipements scolaires :

- ✓ Ecoles Louise Michel (QPV Transvaal Centre)
- ✓ Ecole Doisneau (QPV Transvaal Centre)
- ✓ Groupe scolaire Voltaire/Sévigné (QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ Collège David Marcel (accueillant des élèves des deux QPV)
- ✓ Ecole Suzanne Lanoy (QPV Languedoc – cité 10)

### • Equipements culturels :

- ✓ Médiathèque Nelson Mandela (menant des actions en direction des deux QPV)
- ✓ Espace culturel Léon Delfosse (proximité du QPV Transvaal Centre et accueillant également du QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ Espace culturel Léo Ferré (proximité du QPV Transvaal Centre)
- ✓ Espace socio-culturel Picasso (QPV Transvaal Centre)

### • Equipements sportifs :

- ✓ Stade Paul Guerre et tous ses équipements intérieurs : (vocation à accueillir les publics des deux QPV)
- ✓ Piscine municipale Louis Aragon (proximité QPV Languedoc – cité 10 et vocation à accueillir les publics des deux zones)
- ✓ Stand de tir (proximité du QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ City stade centre sportif Lucien Delannoy (proximité du QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ Boulodrome de la cité 10 (proximité du QPV Languedoc – cité 10)
- ✓ Ecole de danse (proximité du QPV Transvaal - Centre)
- ✓ Parc Léo Lagrange
- ✓ Stade Gabriel Péri (proximité du QPV Transvaal - Centre et vocation à accueillir les publics des deux zones)

### • Equipements sociaux :

- ✓ Salle d'œuvres sociales (proximité du QPV Transvaal - Centre et vocation à accueillir des publics des deux zones)
- ✓ CCAS (vocation à accueillir les publics des deux QPV)
- ✓ Crèche et halte-garderie (proximité du QPV Transvaal - Centre et vocation à accueillir les publics des deux QPV)
- ✓ Centre de loisirs (QPV Languedoc – cité 10 et vocation à accueillir les publics des deux zones)
- ✓ Centre Germinal CAJ (QPV Languedoc – cité 10 et vocation à accueillir les publics des deux zones)
- ✓ PIJ (proximité du QPV Transvaal – Centre et vocation à accueillir les publics des deux zones)
- ✓ Foyer pour personnes âgées Guy Mollet (vocation à accueillir les publics des deux zones)

### • Equipement de loisirs

- ✓ Parc Urbain (proximité du QPV Transvaal - Centre et vocation à accueillir les publics des deux zones)

## LE CONTRAT DE VILLE, UN CONTRAT UNIQUE

### UN CONTRAT PARTENARIAL

La loi impose une vision partagée et partenariale élargie si on la compare au Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Cette démarche vise à assurer la mobilisation des habitants et des partenaires tant en moyens humains qu'en financements notamment dans l'objectif de mobilisation prioritaire des crédits de droit commun dans les programmes opérationnels du contrat de ville.

Sont cosignataires du contrat de ville : la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'Etat, le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, les communes concernées, le Rectorat, le Tribunal de Grande Instance, les chambres consulaires, les bailleurs sociaux représentés par l'Association Régionale de l'Habitat, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, la Caisse des Dépôts et Consignations, l'Agence Régionale de Santé et le Pôle Emploi.

L'Etat préconise de s'appuyer sur les 3 piliers de la cohésion sociale :

- Cohésion Sociale.
- Cadre de vie et renouvellement urbain.
- Développement économique et Emploi.



### UN CONTRAT CONSTRUIT AUTOUR DE 4 ENJEUX FONDAMENTAUX ET IMPLIQUANT LES HABITANTS

Depuis la rentrée 2014, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a organisé des sessions de travail avec l'ensemble des partenaires en vue de l'élaboration du présent contrat.

Sur la base du diagnostic et des échanges en comité technique, les élus et partenaires ont retenu, lors du comité de pilotage stratégique, les enjeux suivants :

- **Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.**
- **Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.**
- **Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville.**
- **Renforcer l'égalité des chances et la lutte contre toutes les discriminations.**





En complément, les partenaires ont souligné la nécessité de retrouver, dans chaque objectif opérationnel, la **participation des habitants** dans une logique de transversalité incontournable. Cet objectif d'ordre général du présent contrat nécessite une approche partenariale et engagée sur des modalités à définir.

Cette volonté d'implication des habitants se traduit par la mise en place des **conseils citoyens**, instances définies dans l'article 7 de la loi du 21 février 2014.

#### LES CONSEILS CITOYENS ET LEUR REPRESENTATION

L'article 7 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit qu'un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

##### Article 7

I. – Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives.

Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.

Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des contrats de ville.

Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement.

Le représentant de l'Etat dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.

Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence.

Les modalités d'application du présent article sont précisées par un arrêté du ministre chargé de la ville. Cet arrêté détermine, en particulier, les garanties de représentativité et d'autonomie des conseils citoyens.

II. – L'article L. 2143-1 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé :  
« Dans chaque commune soumise à l'obligation de création d'un conseil de quartier, le maire peut décider que le conseil citoyen prévu à l'article 7 de la loi n. 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine se substitue au conseil de quartier. »

Les conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville.

La constitution des conseils citoyens est du ressort des communes concernées telles qu'elles sont définies au décret du 30 décembre 2014.

La commune, avec l'appui du Délégué du Préfet, définit le nombre de membres des collèges « habitants » et « acteurs locaux ».

Il est recommandé la diffusion la plus large possible au moyen de différents outils d'une information sur la mise en place du conseil citoyen pour le quartier. A l'occasion d'une réunion publique, il sera fait appel à candidatures spontanées ; si elles sont plus nombreuses que l'objectif, il est procédé à un tirage au sort, sinon il conviendra de procéder à un nouvel appel à candidatures.

La liste des membres du conseil citoyen sera arrêtée par le représentant de l'Etat dans le département.

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Ces conseils citoyens seront structurés soit en collectifs d'habitants sur décision des membres, soit en association Loi 1901.

Par leur contribution et participation, ils contribueront à élaborer des propositions et leur mise en œuvre dans leurs quartiers respectifs et ce pour chacun des enjeux définis au contrat. Dans le cas des quartiers en renouvellement urbain, ces conseils citoyens seront mobilisés dès la phase de réflexion.

Les représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville.

La CALL a sollicité l'appui méthodologique du Conseil Régional afin de proposer des modes opératoires de concertation et des schémas de représentation des conseils citoyens aux instances communautaires.

Les premières pistes s'orientent vers la mise en place d'une instance intermédiaire rassemblant 2 ou 3 représentants des conseils citoyens des 21 quartiers, et pour les quartiers intercommunaux, a minima un représentant par commune.

Cette instance sera le lieu d'échanges et d'information pour les membres des conseils citoyens. Elle désignera en son sein 4 représentants (2 femmes et 2 hommes) chargés de les représenter avec voix délibérative dans les instances de pilotage communautaires.

Ces délégués seront élus pour un mandat de deux ans afin d'assurer le renouvellement au sein des instances de pilotage sur la durée du contrat.



## UN CONTRAT DE PROJETS

Dans le souci de répondre aux besoins et préoccupations des habitants, la CALL et les partenaires ont mis en place, dans un premier temps des consultations auprès des communes, et dans un deuxième temps des groupes de travail partenariaux afin de définir le contenu du présent contrat selon les enjeux exposés ci-dessus.



Le Comité de Pilotage Stratégique a validé l'arbre des objectifs opérationnels suivants :

1. **Enjeu : Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale,**
2. **Enjeu : Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement,**
3. **Enjeu : Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville,**
4. **Enjeu transversal : Renforcer l'égalité des chances**

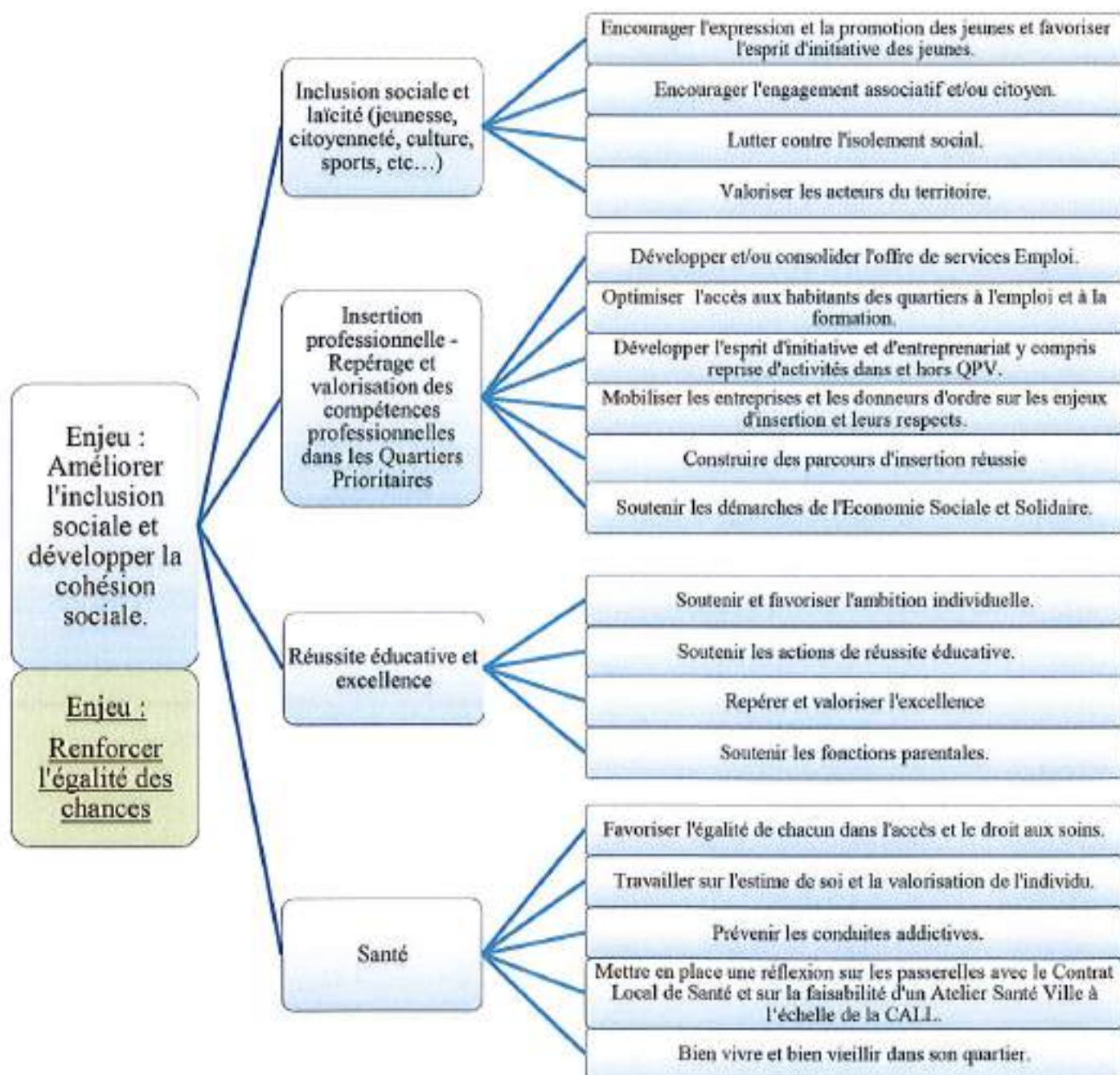
*Ce dernier enjeu a fait l'objet d'une analyse particulière et il a été convenu de le traiter de manière transversale et d'intégrer, à chacun des trois premiers enjeux, les notions de lutte contre toutes formes de discriminations.*

## 1- Enjeu : Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.

L'extrême diffusion dans les villes des situations de précarité et de difficulté des ménages place au cœur de l'action de la CALL la question de l'équilibre territorial et donc du développement :

- D'une offre de services accessible par tous,
- De l'autonomie et de l'accès à des parcours qualifiants (emploi, formation, éducation,...).

A ce titre, le Projet de Territoire de Cohésion Sociale de la CALL porte également pour ambition de placer les habitants au cœur de ce projet et d'en faire les acteurs de la transformation du territoire.





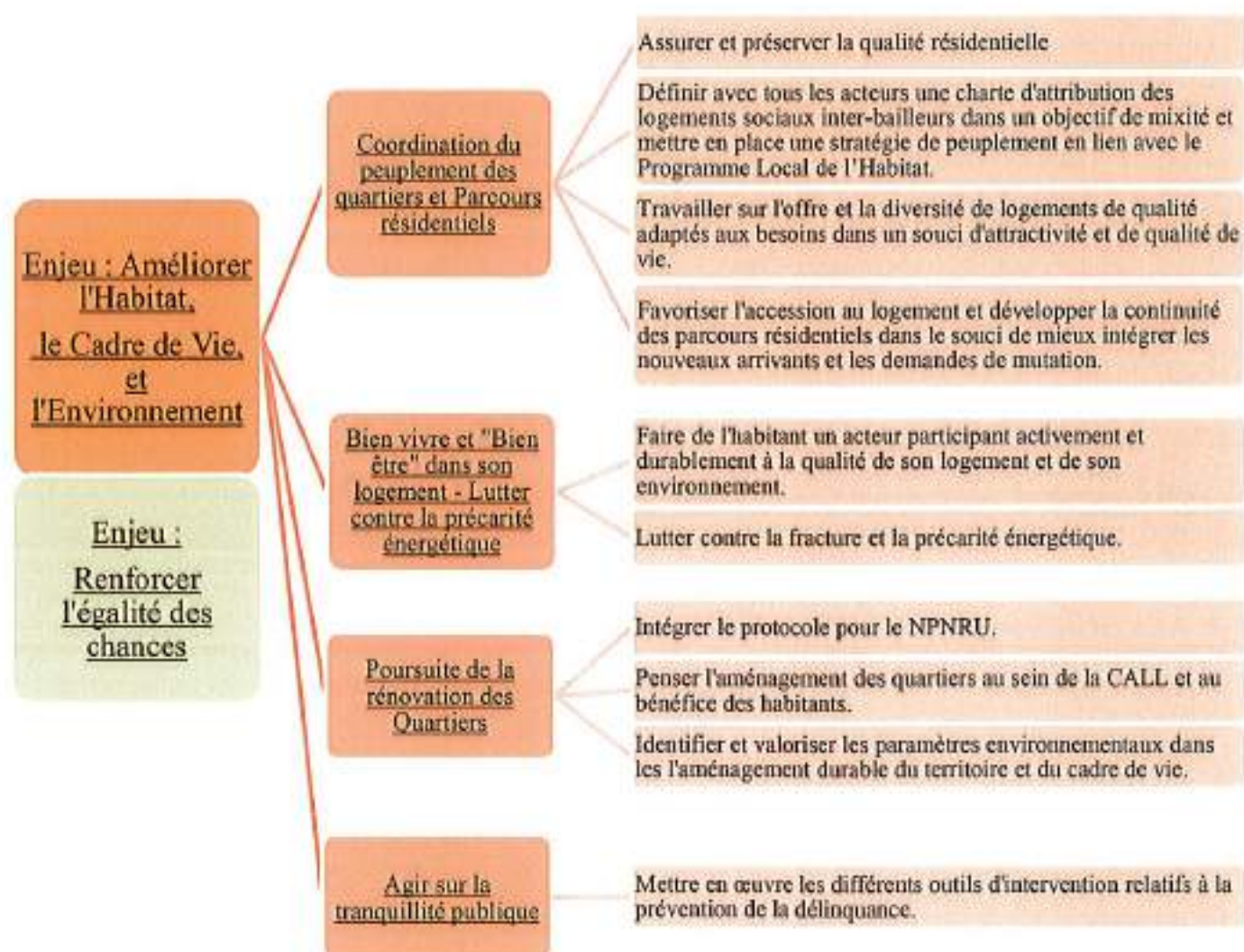
## 2- Enjeu : Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.

La mise en œuvre d'un habitat diversifié, de qualité, réparti de manière équilibrée sur le territoire constitue l'une des clés de la stratégie Habitat de la CALL mettant notamment en exergue une volonté de privilégier la cohésion sociale ainsi que l'attractivité renouvelée des quartiers et les parcours résidentiels (cf. PLH 2015 – 2020).

Par cette stratégie la CALL marque sa détermination à relever le défi d'un développement solidaire et durable dans le plein exercice de ses différentes compétences.

Toutefois si la promotion d'une mixité sociale passe tout autant par la diversification des types de logement que par le développement de l'offre de service public et des moyens de mobilité, elle réside également dans la veille à exercer sur le peuplement des quartiers les plus en difficulté.

Ainsi la CALL, dans le respect des prérogatives communales, assurera pleinement le rôle qui lui est légitimement dévolu pour qu'émerge un consensus d'agglomération sur une stratégie de peuplement permettant la réduction des disparités et spécialisations territoriales ainsi que le redéveloppement de l'attractivité résidentielle.

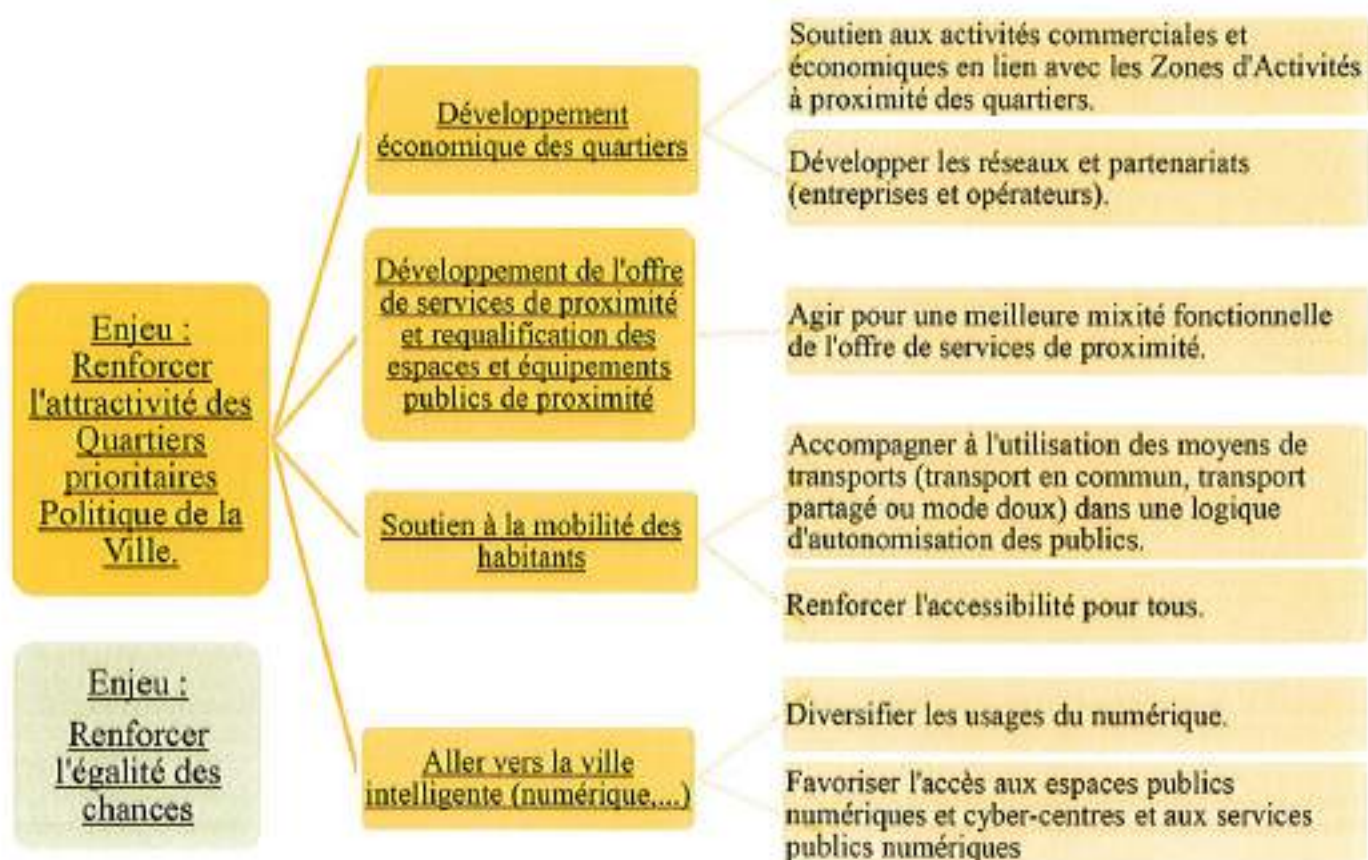


### 3- Enjeu : Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville.

Fort du succès économique et populaire du Louvre Lens la CALL s'est engagée avec l'appui de ses partenaires dans la mise en œuvre d'un projet économique ambitieux pour que cette dynamique profite à l'ensemble du tissu économique local, qu'il s'agisse de ses filières d'excellence ou de son économie de proximité, mais également et surtout à la population locale et particulièrement aux jeunes du territoire (PLDE 2015 – 2020)

L'identité économique du Territoire ainsi redéfinie est propre à en améliorer l'attractivité et à permettre à la population de bénéficier de la dynamique entrepreneuriale locale.

Dans cette stratégie l'enjeu d'un déploiement local de la Troisième Révolution Industrielle au titre notamment de la mise en mobilité des populations et du développement de quartiers et bâtiments « intelligents » constitue une priorité de mobilisation et d'action dans les quartiers de la géographie prioritaire.





## DES OUTILS AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

### ➤ LE RENOUVELLEMENT URBAIN

#### Etat des lieux de la Rénovation Urbaine

A ce jour, les opérations de rénovation urbaine ANRU se sont développées sur 5 communes de l'agglomération : Angres, Avion, Billy-Montigny, Lens et Liévin.

Elles ont permis la livraison de 787 logements locatifs sociaux et 59 logements sociaux en accession.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accompagnait ces programmes de rénovation urbaine au titre de ses compétences assainissement, gestion des déchets (tri sélectif) et habitat (Aide à la création de logements sociaux, Fonds de Rénovation Urbaine), moyennant une participation totale de 14,4 millions € soit une enveloppe annuelle moyenne d'environ 1,6 million € toutes actions confondues.

La poursuite de cette politique de requalification du parc social reste nécessaire pour accompagner l'évolution des besoins et est aujourd'hui affichée comme un enjeu prioritaire du nouveau PLH : repositionnement de l'offre sociale et attractivité résidentielle des quartiers, production adaptée au vieillissement...

#### STRATEGIE COMMUNAUTAIRE EN COURS DE FINALISATION

L'intervention de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin doit demain croiser les enjeux sociaux, urbains et environnementaux pour réaliser des projets à mixité sociale et intergénérationnelle insérés au mieux dans les quartiers, du point de vue urbanistique et environnemental : cette dynamique de projet urbain intégré doit viser l'excellence territoriale.

La moindre disponibilité foncière en secteur urbain et la volonté de gestion raisonnée des sols sur l'ensemble du territoire communautaire rendent prioritaire le recyclage foncier et la requalification d'ilots en milieu urbain ou de friches issues de l'activité industrielle, artisanale, commerciale...

La paupérisation de certains parcs immobiliers (notamment miniers) suppose également une action globale : lutte contre la précarité énergétique, développement des équipements publics, incitation à la participation des habitants aux opérations de rénovation ...

Ainsi pour ce qui concerne le « parc social minier » : si les cités minières ont pu représenter durant la période d'exploitation un modèle urbain d'avant-gardisme, reflet de la puissance de l'industrie charbonnière de cette période, elles se sont largement détériorées à l'arrêt de cette activité, et leur typologie s'est avérée inadaptée aux besoins contemporains.

Les enjeux de rénovation se trouvent actuellement considérablement renouvelés et amplifiés, suite à l'inscription de ce parc immobilier au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre de ses qualités architecturales et patrimoniales.

Trente cités minières de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, dont certaines sont reprises dans la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, et autour du Louvre-Lens (Cités des Provinces, du 12-14, du 9, Jeanne d'Arc, du 4), intègrent ainsi ce « paysage culturel évolutif vivant » : dès lors, l'enjeu dépasse la préservation du patrimoine, pour s'étendre à l'éco-renouvellement urbain, en lien avec le schéma directeur EURALENS CENTRALITE, l'intensification urbaine liée à l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et à l'intégration du Louvre-Lens.

Dans ces cités pilotes, il s'agirait donc de tirer parti des qualités architecturales et paysagères et de pallier les défauts de typologie uniforme et de construction énergivore, pour repenser l'attractivité résidentielle, la mixité et la lutte contre le réchauffement climatique.



Trois axes fondamentaux doivent ainsi conduire l'action de la collectivité et de ses partenaires :

- Associer étroitement les habitants à cette rénovation, par la sensibilisation aux nouveaux usages éco-énergétiques, aux modes de gestion alternatifs des eaux, des déchets et des espaces verts.
- Agir pour un habitat plus respectueux de l'environnement, notamment par la mise en œuvre d'une densification qualitative, articulée avec un travail paysager et pouvant même permettre l'implantation de services à la personne.
- Tisser des liens entre les cités et les intégrer à la ville en utilisant comme levier la politique des Grands Projets communautaires tels que la Base 11/19, le Louvre Lens et demain le Pôle de Conservation des Collections du musée du Louvre.

Ces axes font écho aux orientations politiques retenues pour le contrat de ville qui se veut évolutif, participatif avec une réelle implication des habitants dès les phases de réflexion. De plus, le repositionnement des quartiers dans leurs communes et dans l'agglomération est un objectif essentiel du renouvellement urbain. Enfin, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie en lien avec la création d'emplois de proximité sont également des pistes de travail du contrat.

Ces éléments, au même titre que ceux développés dans le nouveau règlement général de l'ANRU adopté le 15 septembre 2014, constitueront les orientations et le cadre de référence que la Communauté d'Agglomération entend mettre en œuvre et adapter en fonction des typologies propres à chaque quartier, avec l'ensemble des communes concernées ainsi que leurs partenaires publics et privés, dans le protocole de préfiguration du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) en cours d'élaboration.

A ce titre les projets de renouvellement urbain qui seront mis en œuvre dans « les quartiers politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants » devront favoriser la diversification de l'habitat pour permettre de développer l'attractivité résidentielle ( diversification de l'offre de logement coordonnée à l'échelle du Territoire notamment sur les enjeux liés aux programmes d'accession à la propriété et à la programmation et gestion du logement locatif intermédiaire ) et développer de nouvelles formes et ambitions de gestion urbaine de proximité

**Pour le territoire de Lens-Liévin, sont respectivement concernés à ce jour la cité du 12-14 de Lens au titre du NPNRU d'intérêt national et les quartiers République d'Avion et Vent de Bise de Liévin au titre du NPNRU d'intérêt régional.**

#### **PROTOCOLE UNIQUE DE PREFIGURATION**

Prévu par la loi, il doit être mis en œuvre au niveau de notre Territoire dans le cadre du contrat de ville, préalablement au processus de contractualisation à intervenir avec l'ANRU pour chaque projet de renouvellement urbain.

Celui-ci doit notamment permettre de définir les objectifs suivants :

- Arrêter un programme urbain dont la faisabilité aura été expertisée,
- Déterminer les conditions de mise en œuvre du projet opérationnel (procédures d'aménagement utilisées, soutenabilité financière, calendrier, organisation et pilotage...),
- Apporter les moyens nécessaires à la réalisation des études et ingénierie indispensables à l'élaboration de ce programme urbain,
- Définir les modalités d'association des habitants pendant la phase de formalisation du protocole.



Pour ce faire, les villes d'Avion, de Lens et de Liévin, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et les bailleurs sociaux concernés territorialement ont estimé que pour permettre la conduite et l'élaboration du dossier de rénovation urbaine des quartiers retenus au titre du NPNRU la mise en place d'un groupement de commandes conjoint constituait une solution adaptée en termes de pilotage, de définition et de portage d'une ambition commune et de mutualisation de moyens et compétences techniques.

Cette démarche devra permettre d'élaborer un protocole de préfiguration unique pour les 3 quartiers concernés (Programme d'intérêt national : Lens 12/14 – Programme d'intérêt régional : Avion République et Liévin Vent de Bise) et ainsi apporter plus de cohérence aux dossiers de rénovation urbaine proposés par le territoire.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération appuiera particulièrement la mise en œuvre d'une stratégie globale d'innovation urbaine tendant à :

- la mutation des pratiques sociales et des usages de la ville : dispositifs d'optimisation des consommations d'énergie ou d'eau, de développement de l'éco-mobilité et de l'appropriation des espaces par leurs habitants et usagers etc...
- l'amélioration de la gestion des espaces urbains et des réseaux : efficacité des services publics locaux, mutualisation des infrastructures et des services urbains, gestion différenciée des espaces urbains, économie circulaire,
- la conception des équipements, infrastructures et espaces urbains : mise en œuvre d'îlots ou quartiers à énergie positives (EnR, récupération et/ou stockage de l'énergie, « smart grids »), boucles courtes de recyclage des eaux pluviales et usées,
- l'apport des technologies de l'information en vue d'améliorer l'efficacité des services urbains, mais aussi de renforcer les liens avec et entre les habitants, ainsi que le sentiment d'appartenance au territoire.

La participation des habitants au projet de territoire s'est déclinée autour d'actions de sensibilisation des collégiens à l'éco-citoyenneté, à l'appropriation du patrimoine et aux métiers des filières d'excellence du territoire, ainsi que par l'insertion des jeunes en décrochage scolaire et l'aide à la reprise d'activité des adultes.

Le PLH l'aborde sous plusieurs angles :

- ateliers urbains sur des thèmes ciblés : économies d'énergie, auto-réhabilitation, projets de rénovation.
- appels à projets pour l'habitat participatif.
- sensibilisation aux nouveaux usages éco-énergétiques, aux modes de gestion alternatifs des eaux, déchets et espaces verts et valorisation de l'auto-réhabilitation.

Pour précision, le PLH affiche des orientations communes avec le SCOT :

- Produire 1310 logements/an sur le territoire de la CALL: par une stratégie foncière volontariste, une offre diversifiée, un renforcement de l'accession sociale.
- Améliorer l'existant: lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique, rénover le patrimoine social, particulièrement minier.
- Répondre aux besoins spécifiques: personnes âgées, jeunes, hébergement d'urgence et d'insertion ...
- Partager une démarche transversale: agir en partenariat sur la base d'une culture partagée.

Le programme d'actions du PLH se traduit en 4 orientations :

- Mettre en marché 1310 logements par an répondant à une diversité de besoins.
- Agir pour l'amélioration et l'adaptation du parc existant.
- Logement des publics particuliers.
- Partager la politique de l'habitat.



## ➤ LE PEUPEMENT

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a adopté son second Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2015-2020. Ce PLH a affirmé son engagement à élaborer une politique de peuplement au service du droit au logement pour tous et de l'équilibre des territoires. Le PLH 2 propose donc de mettre en œuvre une stratégie de peuplement à l'échelle communautaire pour développer une solidarité d'agglomération qui contribuera à réduire les disparités territoriales et à redonner de l'attractivité résidentielle au territoire et à ses quartiers.

En effet, toutes les catégories sociales doivent être représentées sur le territoire. L'action publique de la CALL doit permettre aux quartiers prioritaires de la politique de la ville de gagner en attractivité et aux autres quartiers de s'ouvrir à l'accueil d'autres populations.

Il est apparu nécessaire à la Communauté d'Agglomération et aux bailleurs et acteurs sociaux de réfléchir ensemble aux enjeux de peuplement de leur parc respectif et de poser la base d'un partenariat dans un document cadre : **une charte intercommunale de peuplement**.

Dans un objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, l'article 97 de la loi pour l'Accès au logement et un Urbanisme rénové du 24 mars 2014 (loi ALUR) confie aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat. Les objectifs sont de : simplifier les démarches des demandeurs, améliorer l'information dispensée au demandeur, gérer les demandes de façon partagée au niveau intercommunal et le tout dans le cadre d'une politique intercommunale et inter partenariale des attributions.

Ce sera la **Conférence Intercommunale du Logement**, coprésidée par le préfet, qui sera l'instance de pilotage global de la politique de peuplement permettant de mieux concilier dans un cadre transparent le droit au logement et l'objectif de mixité sociale.

Pour ce faire, les EPCI ayant des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville et/ou dotés d'un PLH approuvé, doivent :

- ✓ **Créer une Conférence Intercommunale du Logement** : chargée d'adopter les orientations en matière d'attribution de logements sociaux ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les représentants de tout organisme titulaire de droits de réservation et de suivre la mise en œuvre de la conférence mentionnée ci-dessous. C'est une instance de pilotage global de la politique de peuplement et de l'ensemble de ses outils.
- ✓ **Elaborer un plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur** (complété par les décrets du 13 mai 2015) : qui définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information du demandeur (obligatoire), et qui initie un système de cotation de la demande liée à un système de qualification de l'offre de logements (facultatif), et de location choisie.





## ➤ L'EUROPE

Dans la logique de la démarche de développement durable et partagé, la CALL s'est également engagée dans l'appel à candidature pour les Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), volet européen du Contrat de Ville.

Stratégie locale intégrée et participative, articulant développement territorial et cohésion sociale, l'ITI communautaire mobilisera l'effet levier du FEDER sur 3 catégories d'actions:

1. Promotion de l'entrepreneuriat, sensibilisation des jeunes en formation...
2. Essaimage numérique éducatif et culturel, notamment par la création d'une Ecole numérique, reliée aux Espaces Publics Numériques du territoire et à son tissu économique (métiers d'art, numérique culturel...)
3. Renouvellement urbain dans ses aspects efficacité énergétique et mobilité alternative.

Son périmètre est resserré autour de l'aire d'attraction du BHNS et des secteurs à enjeux (patrimoine UNESCO, activité économique, grands projets et équipements numériques, futur centre hospitalier) en cohérence avec les documents stratégiques.

La CALL s'attachera également, hors ITI, à mobiliser les fonds européens :

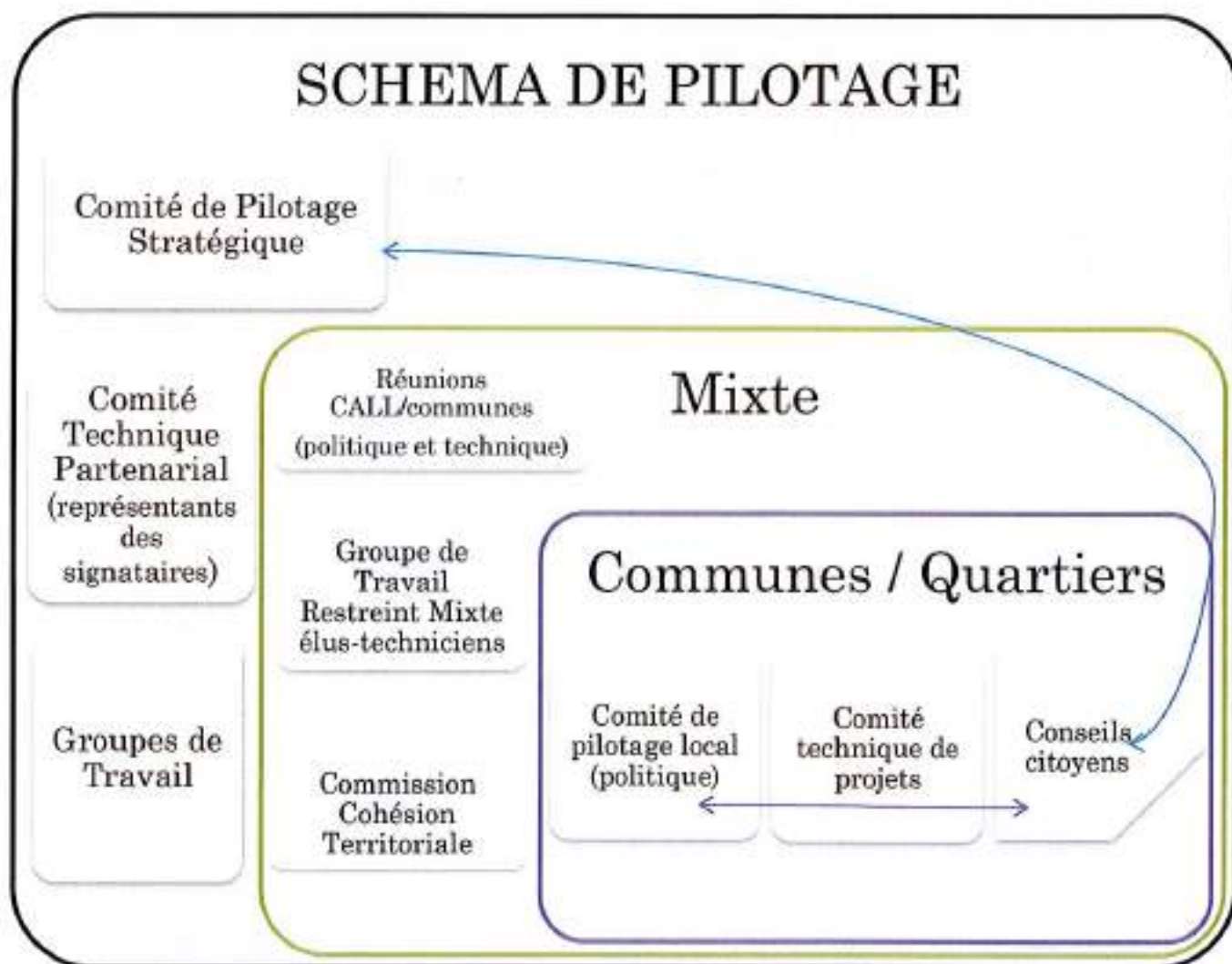
- Pour l'insertion professionnelle et la mobilité, en propre ou via les dispositifs auxquels elle apporte un soutien financier : FSE pour la formation et l'emploi, ERASMUS+ pour la mobilité des jeunes étudiants, apprentis et stagiaires, FEDER INTERREG pour la « promotion de l'esprit d'entreprise » (France Wallonie Flandres), « l'innovation sociale » (2 Mers) suivant les appels à projets à venir et dans la mesure de leur conformité avec les orientations stratégiques de l'agglomération.
- Pour le renouveau urbain : via les appels à projets du PO Régional 2014-2020, notamment « Préserver et développer le patrimoine (...) remarquable (...) » pour le développement de sa filière innovante autour des métiers d'art et du patrimoine et pour la réhabilitation de l'ancien site minier « 11-19 » à vocation économique, culturelle et environnementale.



➤ **UNE NOUVELLE GOUVERNANCE PARTENARIALE**

La loi induit un changement d'organisation et de modes de faire ensemble. Cette nouvelle modalité nécessite une gouvernance adaptée, fédérée autour du copilotage Etat/EPCL.

Ainsi, il est convenu de mettre en place le schéma de pilotage suivant :



**Liste des partenaires-signataires :** la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, l'Etat, le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais, le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, les communes concernées, le Rectorat, les Procureurs de la République des TGI de Béthune et Arras, les chambres consulaires, les bailleurs sociaux représentés par l'Association Régionale de l'Habitat, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, l'Agence Régionale de Santé, le Pôle Emploi et la Caisse des Dépôts et Consignations.

En parallèle, d'autres partenaires non-signataires pourront être associés en tant que de besoin aux différentes instances techniques d'animation du contrat de ville.

### ➤ UNE ANIMATION REFOUNDEE SUR LES PARTENARIATS

Le contrat de ville est géré par l'EPCI et l'Etat.

L'animation du Contrat de Ville sera gérée à l'échelle agglomération, en s'appuyant sur les ingénieries mises en œuvre par les communes et les partenaires au présent contrat.

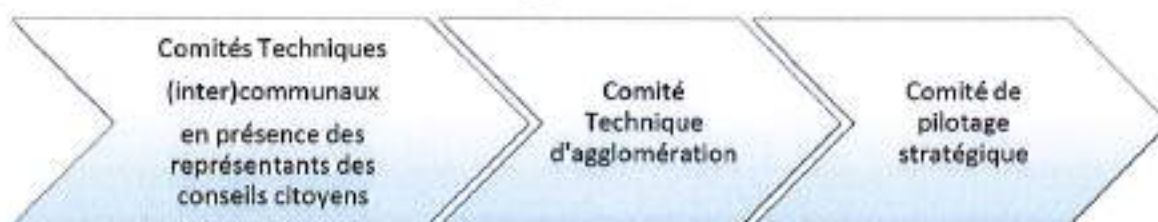
La CALL recherche un dispositif de mutualisation des compétences existantes au sein des différentes structures partenaires, en complément d'une équipe d'agglomération en charge du pilotage du contrat de ville.

Une équipe projet rassemblant les techniciens des partenaires sera mise en œuvre afin de renforcer le dispositif de pilotage et de développer des compétences de proximité en direction des porteurs de projets.

Les communes favorisent selon des modalités qui leurs sont propres l'articulation entre les différents services communaux et les partenaires du territoire afin de monter avec eux des projets qui permettent d'améliorer la vie quotidienne des habitants de ces quartiers, de lutter contre la ségrégation urbaine, de favoriser un véritable parcours social, professionnel et citoyen pour la population qui y réside.

Sur les territoires inscrits dans les perspectives du NPNRU, les chargés de mission du développement urbain seront associés aux démarches du contrat de ville.

Les modalités d'organisation de l'ingénierie communautaire seront définies en lien avec les capacités financières de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.



### ➤ UN NECESSAIRE DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le présent Contrat de Ville est conçu pour être évolutif dans la durée 2015 à 2020. Les évolutions ne pourront être identifiées que dans le cadre d'une évaluation fonctionnelle incluant les indicateurs de performance mais aussi, bien au-delà de l'évaluation propre à chaque action, par l'élaboration d'un dispositif alimenté par les données respectives des partenaires.

Extrait de l'Article 6 : ...

Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du contrat de ville....

L'évaluation sera permanente et se doit de porter sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs partagés. A ce stade, le plan d'actions fait apparaître une liste d'indicateurs qui sera affinée au cours de prochains groupes de travail.

Le dispositif sera également évalué annuellement sur son fonctionnement et sur la mobilisation des acteurs et des financements.

Il devra également prendre en considération l'instauration obligatoire des conseils citoyens et les associer pour leur expertise d'usage du quartier et dans la perspective de l'élaboration des orientations soumises au comité de pilotage stratégique.

Les modalités de constitution de cette instance dédiée sont en cours de définition en lien avec la mission d'appui du Conseil Régional. Elles seront présentées lors d'un prochain comité de pilotage stratégique.



Les premières pistes envisagées font apparaître la nécessité de créer un référentiel et des outils partagés. En complément des groupes de travail existants, un groupe de travail dédié à l'évaluation sera constitué pour le dispositif d'évaluation en continu et le recours à une expertise extérieure est prévu pour les évaluations à mi-parcours et finale.

Cette instance sera conçue en lien avec l'Observatoire National de la Politique de la Ville prévu par la Loi.

A ce stade, quelques indicateurs sont pré-identifiés :

- L'âge de la population par tranches fines.
- La part des familles monoparentales.
- Le taux d'emploi par tranche d'âge et par genre.
- Le nombre d'entreprises et la taille de l'entreprise (sans salarié, avec salariés et avec 50 salariés ou plus).
- La médiane du revenu fiscal mensuel par Unité de Consommation.
- Le taux de dépendance à 50% et à 100% aux prestations sociales.
- La part des actifs occupés ouvriers ou employés...
- La part des 15-17 ans non scolarisés.
- La part des 15 ans et plus non diplômés (par genre).
- Le statut d'occupation des logements.
- Le nombre de médecins généralistes pour 1000 habitants.
- Le flux mobilité domicile travail (recensement – INSEE) : échelle commune.
- La mobilité résidentielle.
- L'IDH4 : indicateur composite.

#### ➤ DES PROGRAMMATIONS ANNUELLES

Afin d'assurer la mise en œuvre du présent contrat de ville, il sera procédé au lancement d'appels à projets annuels sur la base du tableau des objectifs retenus au présent contrat.

La sécurisation des porteurs de projets sera recherchée par le biais par exemple de conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations et les communes.

Les modalités d'organisation des programmations seront validées chaque année par le comité de pilotage stratégique.

La CALL organise chaque année une rencontre des porteurs en partenariat avec les cosignataires, dont l'objet est de présenter l'appel à projets et l'articulation avec les autres appels à projets existants.

Le comité des financeurs mis en place à cette occasion rassemble l'ensemble des signataires du contrat de ville.

Le plan d'actions partagé et évolutif est joint en annexe.

Enjeu Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.		
Axe Stratégique Inclusion sociale et laïcité (jeunesse, citoyenneté, culture, sports, etc...)		
Objectifs opérationnels	1_1_1	1_1_2
	Encourager l'expression et la promotion des jeunes et favoriser l'esprit d'initiative des jeunes	Encourager l'engagement associatif et/ou citoyen
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre de partenaires associés au projet mesure de l'impact de l'utilisation de supports innovants nombre d'actions issues et promues par les jeunes	fréquence et mobilisation de l'expertise d'usage des habitants (ex: CCIT) nombre d'instances de concertation et de consultation collectif nombre de création d'associations nombre de projets accompagnés nombre de services civiques
qualitatifs	enquête de satisfaction	enquête de satisfaction Participation des collégiens et des lycéens aux conseils de vie collégienne et lycéenne
Compétences de Droit Commun identifiées	DDCS CAF CD62	DDCS CR CD62 VILLE DSDEN
Acteurs - Partenaires concernés	DSDEN CR CD62 EPCI villes centres sociaux conseils citoyens Mission Locale	CR VILLE EPCI CD62 DDCS DRJSCS DSDEN Mission Locale
public cible	jeunes de 0 à 30 ans	tous publics
Précisions sur les attendus	mettre en œuvre des actions en cohérence avec les dispositifs de droit commun développer des supports innovants d'expression et de communication préférer la logique de prévention ou de promotion à celle de réparation développer l'autonomisation des publics	développer la vie associative et citoyenne insérer les actions dans les cadres locaux d'interventions en respect des cadres départementaux, régionaux et nationaux Développer l'engagement citoyen
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance		



Enjeu Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.		
Axe Stratégique Inclusion sociale et laïcité (jeunesse, citoyenneté, culture, sports, etc...)		
Objectifs opérationnels	1_1_3 Lutter contre l'isolement social	1_1_4 Valoriser les acteurs du territoire
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre d'actions de proximité Veille sociale des collaborateurs de terrain Nombre de Diagnostic sociaux réalisés Nombre d'accompagnement sociaux individualisé accordé nombre de Logements partagés	nombre de porteurs associatifs nombre d'heures de qualification (annualisées)
qualitatifs		enquête de satisfaction promotion d'actions innovantes dans les établissements scolaires
Compétences de Droit Commun identifiées	CD62 Bailleurs Sociaux VILLE	DDCS DIRECTE Ville DSDEN CAF OPCA
Acteurs - Partenaires concernés	CD62 Bailleurs Sociaux VILLE EPCI Centres Sociaux	CR CD62 CAF62 Ville EPCI centres sociaux ARS DDCS DSDEN Maison de l'Emploi POLE EMPLOI
public cible	tous publics en situation ou en voie de marginalisation	tous publics (habitants, associatifs, techniciens, travailleurs sociaux, élus)
Précisions sur les attendus	apporter une vigilance sur les populations fragilisées (personnes âgées, en situation de handicap,...) agir de manière coordonnée en s'appuyant sur des modalités de repérage partenariales et sur les réseaux existants	mettre en œuvre le principe de coformation (éléments de langage communs) sécuriser les acteurs et porteurs de projets monter les acteurs en qualification et favoriser l'accès à la formation développer des outils d'information et de communication (ex : FAQ)
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance		

Enjeu Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.		
Axe Stratégique Insertion professionnelle : Repérage et valorisation des compétences professionnelles dans les Quartiers Prioritaires		
Objectifs opérationnels	1_2_1 1-Développer et/ou consolider l'offre de services Emploi	1_2_2 Optimiser l'accès aux habitants des quartiers à l'emploi et à la formation
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre d'actions et événements Pôle Emploi dans les quartiers présence spécifique dans QPV impact des informations collectives nombre d'habitants bénéficiaires accompagnés	nombre d'informations en direction des personnes des QPV nombre d'actions renforcées à destination des publics concernés typologie des actions menées Veiller à la satisfaction des objectifs PV des dispositifs de droit commun
qualitatifs	satisfaction des habitants : offre de service en lien avec les besoins des habitants ?	enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires favoriser l'accompagnement global (mobilité, garde d'enfants, accompagnement formation et emploi)
Compétences de Droit Commun identifiées	DIRECTE POLE EMPLOI CONSEIL REGIONAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS MAISON DE L'EMPLOI	ETAT (DIRECTE, FSE...) CR CD62 CCI CMA
Acteurs - Partenaires concernés	CONSEIL REGIONAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DIRECTE MISSION LOCALE MAISON DE L'EMPLOI organismes agréés IEF CMA/CCI POLE EMPLOI PLIE ASSOCIATIONS (création entreprises...) CAP Emploi	DIRECTE POLE EMPLOI MISSION LOCALE MAISON DE L'EMPLOI SIAE PLIE CD62 CR CAP Emploi organismes agréés IEF
public cible	tous publics	tous publics
Précisions sur les attendus	rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics renforcer les implications dans les quartiers construire des parcours vers l'emploi/ou qualifiants	privilégier des actions d'accompagnement renforcé rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics traiter entre autres les points suivants : maîtrise des savoirs de base, illettrisme, mobilité, estime de soi, savoir-être, santé rechercher l'articulation avec les dispositifs de droit commun
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se construira pour et avec le public cible en faction L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se construira pour et avec le public cible en faction L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance	la participation des femmes aux actions d'information et d'accompagnement	Point de vigilance sur les moyens apportés pour favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi



Enjeu Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.		
Axe Stratégique Insertion professionnelle Repérage et valorisation des compétences professionnelles dans les Quartiers Prioritaires		
Objectifs opérationnels	1_2_3	1_2_4
	Développer l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat y compris reprise d'activité dans et hors QPV	Mobiliser les entreprises et les donneurs d'ordre sur les enjeux d'insertion et leurs respects
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre de créations et de maintien à 3 ans nombre de reprises nombre de participants aux infocoll	nombre de personnes suivies dans le PLIE nombre d'heures d'insertion en faveur des HQPV/ nombre de clauses d'insertion nombre de groupements d'employeurs créés
qualitatifs	commission partenariale de suivi des créateurs nature des activités créées	nombre d'actions de recrutements spécifiques valoriser les compétences des publics (MRS)
Compétences de Droit Commun identifiées	EPCI CDC CR CD62 CCI CMA Directe	FSE PLIE CR CD62 Bailleurs sociaux associations DIREECTE ANRU
Acteurs - Partenaires concernés	EPCI DIREECTE POLE EMPLOI CDC MICRO-CREDITS Mission Locale CR (PRCTE, PLDE) CD62 associations d'accompagnement CCI Bailleurs sociaux	CD62 Bailleurs sociaux CCI CMA PLIE POLE EMPLOI CGPME GEIQ Clubs d'entreprises
public cible	tous publics	donneurs d'ordre
Précisions sur les attendus	mettre en place l'information et la sensibilisation assurer la pérennisation et la sécurisation des entreprises créées par ce biais favoriser la coordination des acteurs autour de ce sujet (niveau régional et départemental) favoriser l'implantation des activités au regard des opportunités foncières et des dispositions légales (exonérations, ...) Accompagner les créateurs dans la gestion administrative et comptable	recourir davantage aux clauses d'insertion favoriser la mutualisation des heures d'insertion s'inscrire en lien avec la charte entreprises et quartiers et la plateforme Avenir et Emploi des Jeunes mobiliser les acteurs dans une logique de performance des entreprises locales
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme....	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance	L'action fera l'objet de communication dès sa conception	REM : un avenant pourra intervenir avec les chambres consulaires

Enjeu Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.		
Axe Stratégique Réussite éducative - Excellence		
Objectifs opérationnels	1_3_1 Soutenir et favoriser l'ambition individuelle	1_3_2 Soutenir les actions de réussite éducative
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre d'actions de promotion (de l'excellence) de l'ambition Pourcentage de scolaire en internat Pourcentage d'orientation en 2nde Générale Technique et Professionnelle	nombre de démarches intercommunales nombre de PEDT mis en place nombre de décrocheurs scolaires repérés nombre de PRE nombre d'actions (adaptées) innovantes
qualitatifs	suivi de cohorte nombre d'instances de coordination	suivi de cohorte (bilan 4 ans, DPL3, validation du socle commun...) nombre d'instances de coordination
Compétences de Droit Commun identifiées	DSDEN DDCS CR CD62	DSDEN DDCS CD62 ARS
Acteurs - Partenaires concernés	DSDEN CIO POLE EMPLOI DDCS Bouilleurs Sociaux Centres Sociaux IEJ DIREECTE CD62 CR	DSDEN CD62 Centres Sociaux CAF ARS DDCS DRAC VILLE Mission Locale Plateforme de décrochage scolaire
public cible	0-30 ans : jeunes et scolaires	scolaires
Précisions sur les attendus	privilégier l'orientation "choisie" plutôt que "subie" en mettant l'accent sur les acteurs s'appuyer sur et valoriser les dispositifs existants (internat, ...) encourager la mobilité physique par un accompagnement adapté assurer la coordination et la communication sur les moyens existants	favoriser la prise en charge globale de la problématique jeune offrir un accompagnement individualisé associant les parents dans une logique de soutien aux fonctions parentales renforcer les liens familles-écoles (écoles, collèges, lycées) privilégier le recours aux outils de repérage précoce (bilan des 4 ans, DPL), et les coordonner (coordination primaire-collège, cellule de veille éducative) articuler les actions avec le PRE quand il existe et dans la logique de projet des PEDT mobiliser le plan de lutte contre le décrochage scolaire Favoriser la scolarisation précoce en maternelle Mettre en place de véritables parcours organisés d'éducation artistique et culturelle
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en faction L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en faction L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance	Point de vigilance : travailler sur l'ensemble des représentations (mixité égalitaire, mixité sociale, ...)	Point de vigilance : travailler sur la levée des freins à l'accès aux soins



Enjeu Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale		
Axe Stratégique Réussite éducative - Excellence		
Objectifs opérationnels	1_3_3 Repérer et valoriser l'excellence	1_3_4 Soutenir les fonctions parentales
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre de talents détectés nombre et typologie des actions de détection nombre d'initiatives jeunes soutenues nombre de sollicitation des dispositifs existants	
qualitatifs	suivi de cohorte y compris accompagnement	
Compétences de Droit Commun identifiées	CD62 DSDEN CR	
Acteurs - Partenaires concernés	CD62 DSDEN CR DIREECTE	
public cible	tous publics	
Précisions sur les attendus	lutter contre les freins favoriser la mutualisation privilégier les outils et supports de médiation (social, culturel, sportif, ...) se baser sur les centres d'intérêt des publics soutenir les compétences psychosociales et casser les schémas de reproduction	
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance	Point de vigilance : s'appuyer sur les instances locales existantes	

Enjeu Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale		
Axe Stratégique Santé physique et mentale		
Objectifs opérationnels	1_4_1	1_4_2
	Favoriser l'accès aux droit, maintenir voire renforcer l'offre de soins primaires sur le territoire	Redéfinir, avec les autres partenaires, les priorités d'actions du contrat local de santé notamment à destination des publics de la politique de la ville
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre de projets soutenus dans les zones en difficultés	limité à 3 le nombre de priorité dans le CLS nombre d'actions à destination des publics prioritaires
qualitatifs		
Compétences de Droit Commun identifiées	soutien au projet conduisant à l'amélioration des conditions d'accès aux soins dans les zones identifiées comme en difficultés par l'ARS	financement d'action de prévention par l'ARS
Acteurs - Partenaires concernés :	Mission Locale ARS CPAM URPS CARM Professionnels de santé libéraux	Mission Locale PLIE ARS les signataires du CLS
public cible	publics des quartiers prioritaires	population des quartiers prioritaires
Précisions sur les attendus		
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme, ...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance		



Enjeu Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.		
Axe Stratégique Santé physique et mentale		
Objectifs opérationnels	1_4_3	1_4_4
	Inscrire la CALL dans le contrat local de santé mentale et faire de l'estime de soi et la valorisation de l'individu une priorité d'action de ce CLSM	Réfléchir aux modalités de développer de l'ingénierie en matière de santé, notamment, au travers d'un atelier santé ville
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre de priorités arrêtées nombre d'actions engagées	
qualitatifs	date de la première AG du CLSM définition des priorités pour décembre 2015	
Compétences de Droit Commun identifiées	financement de 50 d'une ETP pour le pilotage du CLSM par l'ARS	
Acteurs - Partenaires concernés	CALL CAHC Etablissements de santé plus les acteurs locaux (à compléter) CCAS Association Le cheval Bleu	
public cible	population ayant des problématique de bien être et de santé mentale	
Précisions sur les attendus		
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance		

Enjeu Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.		
Axe Stratégique Coordination du peuplement des quartiers et Parcours résidentiels		
Objectifs opérationnels	2_1_1	2_1_2
	Assurer et préserver la qualité résidentielle	Définir avec tous les acteurs une charte d'attribution des logements sociaux inter-bailleurs dans un objectif de mixité et Mettre en place une stratégie de peuplement en assurant le lien avec le PLH
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre de dégradations constatées nombre d'incidents relevés nombre d'intervention technique dans le logement nombre de projets de proximité	nombre de dossiers examinés dans le cadre de la charte nombre de réunions d'instances inter-bailleurs
qualitatifs	enquête de satisfaction "qualité" enquête ARHLM	suivi de cohorte mise en place de la conférence d'attribution à l'échelle de la CALL
Compétences de Droit Commun identifiées	CD62 (PMI+ RAM) DDCS Bailleurs Sociaux	EPCI Bailleurs Sociaux ARHLM DDTM Sous-Préfecture de l'arrondissement de Lens VILLES
Acteurs - Partenaires concernés	Bailleurs Sociaux DDCS CD62 DDSP ARHLM Habitants Associations conseil de quartier conseils citoyens	VILLES CD62 CAF Bailleurs Sociaux EPCI DDTM (loi ALUR et loi LAMY) représentants des associations de locataires
public cible	tous publics	tous publics
Précisions sur les attendus	agir sur la diversité de l'offre de logements agir sur la tranquillité et sur la sécurité dans le logement et dans son environnement mobiliser les dispositifs de droit commun pour favoriser le lien social (adultes-relais, service civique,...) rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics mise en place d'une GUP	respecter le contenu de la charte accompagner les familles (y compris PLAI) mettre en évidence la cohérence avec les cadres (PLH, Loi Lamy, SCOT,...) rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance		



Enjeu Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.		
Axe Stratégique Coordination du peuplement des quartiers et Parcours résidentiels		
Objectifs opérationnels	2_1_3	2_1_4
	Travailler sur l'offre et la diversité de logements de qualité adaptés aux besoins dans un souci d'attractivité et de qualité de vie	Favoriser l'accès au logement et développer la continuité des parcours résidentiels dans le souci de mieux intégrer les nouveaux arrivants et les demandes de mutation
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre et typologie des logements taux de mutation sociale et classique taux de rotation	taux de mutation (confort et social) nombre de logements labellisés CG nombre d'accès de jeunes à un logement autonome
qualitatifs		
Compétences de Droit Commun identifiées	Bailleurs Sociaux DDTM	Bailleurs Sociaux CD62
Acteurs - Partenaires concernés	Bailleurs Sociaux ARS DDTM	Bailleurs Sociaux CD62 FSL associations de partenaires Mission Locale CLLAJ
public cible	tous publics	tous publics
Précisions sur les attendus	renforcer l'offre au regard des évolutions de la composition du ménage adapter et diversifier l'offre de logement présente sur le QPV (modularité,...) faciliter l'accès à la propriété prendre en compte les locataires "ayant droit" prendre en compte les paramètres environnementaux dans l'aménagement ITI 4e rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics	mettre en œuvre la continuité des parcours en lien avec la charte intégrer les orientations du PLH assurer le lien avec la politique de rénovation urbaine proposer un accompagnement social individualisé pour les ménages rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics mise en place du CLLAJ Aider au montage des dossiers FSL
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées.	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées.
Point de vigilance		Point de vigilance : commission DALO + PLAI

Enjeu Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.		
Axe Stratégique Bien vivre et "Bien être" dans son logement - Lutter contre la précarité énergétique		
Objectifs opérationnels	2_2_1	2_2_2
	Faire de l'habitant un acteur participant activement et durablement à la qualité de son logement et de son environnement	Lutter contre la fracture et la précarité énergétique
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre d'actions collectives nombre d'accompagnement individuel nombre de logements RT2012 nombre de logements insalubres ou indignes	nombre d'actions de sensibilisation sur le terrain nombre de personnes sensibilisées mesurer l'impact des réhabilitations thermiques sur les charges nombre de bénéficiaires des tarifs sociaux nombre de logements réhabilités nombre de bénéficiaires APL mesurer l'impact des charges sur les ressources des personnes bénéficiant de l'APL
qualitatifs	nombre de réunions des partenaires en lien avec les dispositifs d'insertion	
Compétences de Droit Commun identifiées	CD62 DDCS CAF EPCI	CR EPCI ANAH CD62
Acteurs - Partenaires concernés	Bailleurs Sociaux CD62 EPCI DSDEN associations UDCCAS Centres Sociaux PIMMS EDF ANAH	Bailleurs Sociaux EPCI CR CD62 Centres Sociaux CCAS EDF EAU
public cible	tous publics	tous publics
Précisions sur les attendus	mettre en œuvre des actions collectives mobilisant les habitants accompagner les locataires de logements dégradés rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics	rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics sensibiliser à l'environnement et aux écogestes en responsabilisant les habitants autour des notions environnementales mieux consommer mettre en place les outils de repérage des bâtiments énergivores
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme, ...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance		



Egpa: Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.			
Axe Stratégique: Politique de la rénovation des Quartiers			
Objectifs opérationnels	2.3.1	2.3.2	2.3.3
	Intégrer le protocole pour le NPNBU	Permettre l'aménagement des quartiers au sein de la CALL et au bénéfice des habitants	Identifier et valoriser les paramètres environnementaux des logements existants du territoire et du cadre de vie
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)			
quantitatifs	mise en œuvre des études application des préconisations des études nombre de chartes d'orientation mises en œuvre		
qualitatifs			
Compétences de Droit Commun identifiées	DDTM Bailleurs Sociaux VILLES PLIE		
Acteurs - Partenaires concernés	Bailleurs Sociaux VILLES CR EPCI CD62 DDTM PLIE		
public cible	QPV en RU PIR et PIN		
Prévisions sur les attendus	maximiser l'habitat le plus en amont possible de la démarche inscrire les projets dans les orientations des documents stratégiques de l'agglomération mettre en place les comités de suivi de la Gestion Urbaine de Proximité		
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme, ...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en faction L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en faction L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en faction L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance	Point de vigilance : le renouvellement urbain n'est pas limité aux QPV en ANRU		

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
PLAN D'ACTIONS**

Enjeu	Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.
Axe Stratégique	Agir sur la tranquillité publique
Objectifs opérationnels	2_4_1 Mettre en œuvre les différents outils d'intervention relatifs à la prévention de la délinquance
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)	
quantitatifs	OTT de l'ARHLM Tableaux des Contrats Locaux de Sécurité nombre de Conseil des Droits et des Devoirs des Familles nombre d'adultes-relais affectés à la médiation nombre de FPH et FTU mis en œuvre nombre d'habitants mobilisés rapport de la Zone de Sécurité Prioritaire Lens-Sallaumines
qualitatifs	
Compétences de Droit Commun identifiées	Procureur CR TADAO EPCI DDSP
Acteurs - Partenaires concernés	EPCI VILLES et polices municipales DDSP TADAO Bailleurs Sociaux CDDF / Cellules de Veille CLS ARHLM CLSPD DDCS clubs de prévention / Médiateurs sociaux
public cible	tous publics
Précisions sur les attendus	mettre en œuvre des actions en cohérence avec les orientations du CLSPD en cours de configuration mettre en œuvre des outils de configuration permettant d'associer et d'impliquer les habitants et les acteurs de la GUP
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en Faction L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance	Point de vigilance : favoriser l'accès au droit pour tous



Enjeu Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville.		
Axe Stratégique Développement économique des quartiers		
Objectifs opérationnels	3_1_1	3_1_2
	Soutien aux activités commerciales et économiques en lien avec les Zones d'Activités à proximité des quartiers	Développer les réseaux et partenariats (entreprises et opérateurs)
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	nombre et typologie d'activités créées nombre d'emplois implantés nombre de locaux relais dans les ZAL montants des aides allouées	nombre de réseaux créés nombre de groupements d'entreprises nombre d'acteurs mobilisés nombre d'acteurs suivis
qualitatifs	impact des pôles d'excellence enquête de satisfaction auprès des entrepreneurs	suivi de cohorte
Compétences de Droit Commun identifiées	CR (PLDE) EPARECA CDC VILLES	CR CD62 PLIE MISSION LOCALE MAISON DE L'EMPLOI DIRECCTE EPCI VILLES associations
Acteurs - Partenaires concernés	Baillleurs Sociaux VILLES MAISON DE L'EMPLOI POLE EMPLOI CR CD62	CR CD62 PLIE MISSION LOCALE MAISON DE L'EMPLOI DIRECCTE EPCI VILLES associations Baillleurs Sociaux
public cible	tous publics	tous publics
Précisions sur les attendus	rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics cibler le type d'activités en fonction des besoins du QPV  Agir sur la régulation de l'offre de services  renforcer la compétitivité des entreprises  mieux articuler les implantations avec les projets de renouvellement urbain et les opportunités foncières	rechercher la mutualisation et la coordination des moyens locaux améliorer le repérage partagé des publics s'appuyer sur les atouts du territoire pour renforcer la synergie faciliter la mise en réseau des acteurs et des entreprises encourager les groupements d'entreprises
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchés	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchés
Point de vigilance	Point de vigilance : prendre en considération les compétences respectives des acteurs	Point de vigilance : prendre en considération les documents stratégiques locaux

CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
PLAN D' ACTIONS

<p>Enjeu Axe Stratégique</p>	<p>Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville. Développement de l'offre de services de proximité et requalification des espaces et équipements publics de proximité</p>
<p>Objectifs opérationnels</p>	<p>3_2_1 Agir pour une meilleure mixité fonctionnelle de l'offre de services de proximité</p>
<p>Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)</p>	
<p>quantitatifs</p>	<p>nombre et typologie de l'offre de services nombre de réunions préalables</p>
<p>qualitatifs</p>	<p>moyens de communication utilisés</p>
<p>Compétences de Droit Commun identifiées</p>	<p>CAF CD62 VILLES CR</p>
<p>Acteurs - Partenaires concernés</p>	<p>CD62 CAF VILLES CR Bailleurs Sociaux DDTM conseils citoyens habitants Centres Sociaux PLIE MISSION LOCALE</p>
<p>public cible</p>	<p>tous publics</p>
<p>Précisions sur les attendus</p>	<p>réduire les temps d'accès favoriser la réflexion partenariale en amont des projets associer les habitants aux décisions rechercher la responsabilisation des habitants acteurs de l'évolution en vue de sortir des difficultés veiller au maillage de l'accessibilité pour tous</p>
<p>Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...</p>	<p>L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet  L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées</p>
<p>Point de vigilance</p>	



Enjeu Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville.		
Axe Stratégique Soutien à la mobilité des habitants		
Objectifs opérationnels	3_3_1	3_3_2
	Accompagner à l'utilisation des moyens de transports ( transport en commun, transport partagé ou mode doux ) dans une logique d'autonomisation des publics	Renforcer l'accessibilité pour tous
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	typologie des moyens de transports offerts aux habitants nombre d'ateliers de mobilité nombre de participants nombre d'actions typologie des actions innovantes	nombre d'habitants mobilisés nombre d'interventions structurelles nombre d'actions d'accompagnement nombre de demandes de modification nombre de réalisation effective
qualitatifs	nombre d'alternatives à la voiture taux d'usagers par sexe mobilité des familles monoparentales	
Compétences de Droit Commun identifiées	CAF CD62 Centres Sociaux CR SMT VILLES FSE POLE EMPLOI Mission Locale PLIE	APF CD62 (MDPH) DDTM DDCS VILLES Bailleurs Sociaux
Acteurs - Partenaires concernés	VILLES CAF CD62 CR Centres Sociaux associations conseils citoyens TADAO Mission Locale PLIE	APF CD62 (MDPH) DDTM DDCS VILLES Bailleurs Sociaux Centres Sociaux IME TADAO associations DSDEN
public cible	tous publics	tous publics
Précisions sur les attendus	innover et favoriser les conditions d'expérimentation de la mobilité faciliter l'acquisition ou l'accès aux moyens de déplacement mobiliser les dispositifs existants (mobilité à l'international, sac à dos, VACAF,...) associer et impliquer les habitants aux types de mobilité à développer	accompagner, informer et communiquer sur les droits à l'accès pour tous
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance		

Enjeu Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville.		
Axe Stratégique Aller vers la ville intelligente (numérique,...)		
Objectifs opérationnels	3_4_1	3_4_2
	Diversifier les usages du numérique	Favoriser l'accès aux espaces publics numériques et cyber-centres et aux services publics numériques
Evaluation (1 à 3 indicateurs) à titre indicatif (à valider dans l'animation et le volet évaluation)		
quantitatifs	Fréquentation des espaces info formation	fréquentation
qualitatifs	impact du numérique dans la vie sociale du QPV	
Compétences de Droit Commun identifiées	DSDEN CAF CD62 CR EPN Pôle d'excellence Métiers du numérique EPCI VILLES	DSDEN CAF CD62 CR CDC EPN Pôle d'excellence Métiers du numérique EPCI VILLES
Acteurs - Partenaires concernés	DSDEN CAF CD62 CR CDC EPN Pôle d'excellence Métiers du numérique Bailleurs sociaux Centres Sociaux POLE EMPLOI Maison de l'Emploi Mission Locale	EPN Pôle Numérique Culturel Opérateurs Pôle d'excellence Métiers du numérique
public cible	tous publics	tous publics
Précisions sur les attendus	s'appuyer sur le Centre de Ressources Numériques Territorial agir sur l'isolement social lié aux NTIC accompagner et informer sur les atouts existants en matière de numérique agir en prévention sur les publics addict favoriser l'accessibilité des habitants aux applications du numérique dans leur quotidien	s'appuyer sur les EPN, cyber-centres, Pôle Numérique Culturel favoriser les conditions d'accès au haut débit dans les QPV
Les attentes quant à la participation des habitants, à la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme-homme,...	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet  L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées	L'ensemble des acteurs et l'ensemble du droit commun doivent être associés à l'élaboration du projet  L'action se constituera pour et avec le public cible en l'action L'égalité femme/homme et la lutte contre les discriminations seront recherchées
Point de vigilance	Point de vigilance : les publics en situation d'isolement social usagers du numérique	



#### ➤ UNE MOBILISATION DES PARTENAIRES

- la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- les communes concernées,
- l'Etat,
- les services déconcentrés de l'Etat (DDTM, DDCS, DIRECCTE, DRJSCS, DRAC)
- le Rectorat,
- l'Agence Régionale de Santé
- les Procureurs de la République des TGI de Béthune et Arras,
- le Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais,
- le Conseil Départemental du Pas-de-Calais,
- les chambres consulaires,
- les bailleurs sociaux et l'Association Régionale de l'Habitat,
- la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,
- le Pôle Emploi,
- la Caisse des Dépôts et Consignations.

La mobilisation des partenaires est la traduction des deux principes suivants :

1. Le droit commun doit être mobilisé prioritairement aux crédits spécifiques dans les actions menées en direction des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.
2. De même, le droit commun sera renforcé sur les territoires en veille active (ex-Contrat Urbain de Cohésion Sociale).

## ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

La CALL est compétente pour tout ce qui concerne la Politique de la Ville et ses dispositifs. A ce titre et dans le cadre de ses compétences, la CALL s'engage à :

- Mettre en œuvre le présent contrat de ville au profit des habitants des quartiers prioritaires, selon les enjeux suivants :
  - Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale.
  - Améliorer l'Habitat, le Cadre de Vie, et l'Environnement.
  - Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville.
  - Renforcer l'égalité des chances et la lutte contre toutes les discriminations.
- Configurer une équipe projet pour mener à bien les objectifs opérationnels affichés.
- Organiser un comité de pilotage stratégique annuel et un comité technique par semestre.
- Animer le dispositif correspondant avec l'appui des partenaires et au moyen de groupes de travail collaboratifs.
- Organiser chaque année un appel à projets si possible unique avec les partenaires.
- Mettre en place un comité des financeurs à l'échelle de la CALL chargé d'analyser les participations et les contributions des partenaires aux actions éligibles.
- Participer au cofinancement de projets dans le respect de ses compétences et de ses capacités financières.
- En assurer l'évaluation.
- Mettre en œuvre la clause de revoyure au terme des trois premières années.
- Porter la réflexion sur le Pacte Financier Fiscal de Solidarité avec les communes concernées.

En complément, la CALL s'est engagée sur des dispositifs visant l'ensemble du territoire :

- ✓ Contrat Local de Santé Lens-Liévin/Hénin-Carvin.
- ✓ Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- ✓ Stratégie de Développement Economique et Plan Local de Développement Economique.
- ✓ Habitat : Programme Local de l'Habitat.

L'article 6 de la loi précise les interventions sur les territoires et champs de compétences respectifs de l'EPCI et des communes, tel que repris ci-dessous :

Extrait de l'Article 6 : ...

Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville. ...



## ENGAGEMENTS DES COMMUNES

Il a été convenu entre l'EPCI et les communes de présenter un engagement partagé. Ainsi, les communes concernées par la Politique de la Ville s'engagent collectivement à :

- Participer à la mise en œuvre et au suivi du contrat de ville dans le(s) quartier(s) prioritaire(s) qui les concernent, notamment par la mise en place d'un référent technique communal sur la Politique de la Ville.
- Participer au cofinancement de projets dans le respect de leurs compétences et de leurs capacités financières.
- Mettre en œuvre les instances prévues au contrat : comité de pilotage local et comité technique de projets.
- Mettre en œuvre les conseils citoyens tels qu'ils sont préconisés dans le cadre de référence.
- Participer aux différentes instances partenariales.
- Pour celles qui sont concernées par le NPNRU, leurs engagements figureront dans le protocole d'accord en cours de rédaction.



PRÉFÈTE  
DU  
PAS-DE-CALAIS

### **Les services de l'État**

Avec la loi du 21 Février 2014, la politique de la ville a été replacée au cœur des politiques d'intervention de l'État dans les quartiers prioritaires. La mobilisation des moyens de droit commun constitue à ce titre un axe majeur de la réforme de la politique de la ville.

Afin de transposer cet engagement dans les contrats de ville, plusieurs conventions d'objectifs interministérielles ont été signées avec le ministère de la ville. Ces conventions présentent les engagements de chaque ministère en termes d'objectifs opérationnels et de moyens pour les territoires de la politique de la ville.

Les modalités de leur déclinaison territoriale et de leur suivi ont été précisées dans la circulaire du Premier Ministre n° 5706/SG du 26 mars 2014, qui s'est traduit par un important travail d'inventaire du droit commun sur les territoires.

Outre l'engagement par les services de l'État à mobiliser massivement ses moyens de droit commun, des crédits spécifiques seront consacrés à la politique de la ville. Ces crédits, qui ont été sanctuarisés pour la période 2015/2017, seront mobilisables après l'examen et l'interpellation des moyens de droit commun de l'État, des collectivités, et de leurs partenaires.

**Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, et en cohérence avec les besoins exprimés lors du diagnostic de territoire, les services de l'État du Pas de Calais s'engagent à mettre en œuvre les engagements ministériels.**

Ces engagements sont déclinés et présentés ci-dessous en fonction de chaque service territorial.

### **La Préfecture du Pas de Calais et la Sous-Préfecture de Lens**

La Préfecture du Pas-de-Calais et plus localement la Sous-Préfecture de Lens assureront le pilotage interministériel du contrat de ville en veillant au respect des engagements de l'État et à la bonne coordination des actions menées entre tous les partenaires, parties prenantes du contrat de ville.

Les services de l'État veilleront à une équitable répartition des crédits accordés au titre de la politique de la Ville entre les différents quartiers et bassins de vie de la collectivité concernée par un contrat de ville.

C'est ainsi que les crédits accordés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance seront fléchés en priorité vers les quartiers prioritaires ainsi que vers les quartiers de veille qui le nécessitent.

Les différents dispositifs d'accompagnement vers l'emploi mis en œuvre à l'échelle de l'arrondissement (IEJ, Garantie Jeunes, emplois d'avenir, contrats aidés...) bénéficieront aux jeunes des quartiers prioritaires tout en garantissant une équitable répartition de ces moyens à l'échelle de l'arrondissement.

La sous-préfecture de Lens, en lien avec les élus, les délégués de la Préfète et les services concernés des collectivités veillera à l'évaluation des actions mises en œuvre localement. Les porteurs d'actions innovantes seront valorisés et bénéficieront de l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre des projets retenus par les différents comités ou instances décisionnaires.



## **La Direction Départementale en charge de la Cohésion Sociale (DDCS) du Pas-de-Calais**

La pauvreté, source de la définition des quartiers prioritaires de la politique de la ville, justifie une territorialisation du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017 mobilisant en région l'ensemble des acteurs des politiques de solidarité : les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, ainsi que des personnes en situation de pauvreté elles mêmes.

Dans le cadre de cette territorialisation du PPLPIS, la DDCS veillera particulièrement à :

- Mieux prendre en compte les situations de précarité et de très grande précarité dans les QPV à travers notamment la déclinaison des axes stratégiques du nouveau plan pluriannuel d'accès au logement et à l'hébergement pour les personnes défavorisées
- Soutenir en matière d'aide alimentaire les associations habilitées et qui interviennent dans les quartiers prioritaires de la ville

Les associations sportives et les activités physiques et sportives constituent un levier efficace au service de la cohésion sociale et de l'égalité des territoires dans les Quartiers Prioritaires de la Ville. A ce titre, le contrat de ville, en tant que projet de territoire, doit comprendre cette dimension sportive à travers la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive. Pour ce faire, la DDCS s'engage résolument à :

- Cibler davantage les quartiers prioritaires dans les projets éligibles aux interventions du centre national du développement du sport (CNDS) permettant de concentrer les moyens. (équipements sportifs et subventions),
- Favoriser l'implication des associations sportives dans la réforme des rythmes éducatifs afin qu'une offre en APS soit intégrée aux projets éducatifs territoriaux (PEDT) et ce via notamment la mise à disposition d'outils pédagogiques développés par le Ministère, la CAF et les fédérations sportives
- Augmenter la part des emplois aidés CNDS en QP
- Développer en lien avec la DRJSCS les diagnostics partagés de l'offre sportive

Les décisions prises lors de la réunion du comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 confirment la nécessaire mobilisation en faveur de la jeunesse. Les jeunes en QPV apparaissent en effet plus souvent frappés par l'échec scolaire, les difficultés d'accès à l'emploi et la précarité. Les jeunes des quartiers populaires se distinguent également par de nombreux talents et potentiels. La DDCS accompagnera donc la territorialisation des politiques en faveur de la jeunesse et veillera à renforcer l'engagement des jeunes dans les quartiers de la CALL retenus dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire et ce à travers les mesures suivantes :

- Maintenir une offre de loisirs accessible et pédagogique (OVVV, ACM) porteuses de valeurs citoyennes (ouverture culturelle, mémoire, pratique sportive) et porteuses de transversalités avec l'ensemble des dispositifs du territoire : information jeunesse (PIJ, PAEJ, missions locales), actions de parentalité (participation, co-construction avec les parents). Dans ce cadre, la référence à un PEDT revêt une importance capitale.
- Augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale ;
- Porter la part des jeunes issus des QP en service civique à 25% et veiller à respecter le principe d'universalité. Bien qu'il s'agisse d'un dispositif d'engagement volontaire, l'ensemble des porteurs d'enjeux (Etat, organismes et tuteurs) veilleront à ce que ce « temps fort » puisse s'inscrire en consolidation de l'employabilité du jeune volontaire, que ce soit à travers la découverte de nouveaux champs (économie sociale et solidaire, développement durable) ou de carrières (métiers du social, de l'animation). A cet égard, toute initiative visant à accompagner, orienter, élargir les opportunités sera discriminée favorablement dans le cadre des appels à projet (accompagnement à la rédaction du CV, mise en réseau, journée d'information, speed-dating/forum emploi, conventionnements divers).
- Veiller à accompagner les jeunes pour qu'ils puissent prendre toute leur place dans les conseils citoyens et ainsi favoriser leur participation aux instances de démocratie locale.

Agissant auprès des habitants et en lien étroit avec eux, de nombreuses associations de proximité contribuent à préserver le lien social dans les quartiers de la politique de la ville. La DDCS sera ainsi particulièrement vigilante pour permettre de donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité à travers les axes d'orientation suivants:

- Faciliter le travail des acteurs associatifs via l'allègement des procédures, le conventionnement pluriannuel global priorisé, la mobilisation et soutien du Pôle ressources d'aide au développement de la vie associative de proximité (PRAVA)<sup>1</sup> dont il lui revient d'accueillir toute association ou porteur d'un projet associatif qui en fait la demande afin de l'informer, l'orienter, le conseiller et l'accompagner ;
- Soutenir les petites associations de proximité afin de conforter le maillage associatif de proximité ;
- Décliner la Charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations en cours de refonte en veillant à intégrer les problématiques des acteurs associatifs des quartiers prioritaires.

Les décisions adoptées par le gouvernement dans le cadre du comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes du 30/11/2012 permettent d'impulser une politique volontariste d'égalité réelle entre les femmes et les hommes sur tous les territoires. Elles doivent être déclinées dans les quartiers de la politique de la ville en vue de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes. Plusieurs leviers pourront être mobilisés notamment via:

- le soutien à une offre de pratique sportive mixte pour favoriser les activités physiques et sportives du public féminin
- le renforcement de l'accès des femmes des quartiers prioritaires aux actions d'information sur les droits des femmes : meilleure prise en compte des habitantes des quartiers par les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

---

<sup>1</sup> Sur le territoire de la CALL : AEE du Pas-de-Calais (Association d'Action Éducative) - Maison des Sports du Département 9 rue Jean Bart - 62143 ANGRES 03 21 72 67 04



*Contribution de la DDTM du Pas de Calais aux engagements de l'Etat  
dans le Contrat de Ville de la CA de Lens-Liévin*

- Appuyer le développement des services à la mobilité des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Particulièrement, appuyer la communauté d'agglomération dans tout plan visant l'amélioration de la desserte des quartiers prioritaires par les transports collectifs.

- Suivre la mise en œuvre de la TVA à taux réduit (5,5%) pour l'accès social dans les quartiers prioritaires en lien avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine.

- Suivre la mise en œuvre de la reconduction de l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La reconduction de cet effort financier devra notamment faire l'objet de contreparties de la part des bailleurs en matière de gestion urbaine.

Synthèse mesures emploi/développement économique Directe

**Dispositifs mobilisables**

Dispositifs	Dév. économique	Développement de l'emploi			Présence des ML dans les OPV	Thématiques transverses (circ. PM du 15/10/2014)	
		Elévation des niveaux de qualification	Accomp. vers l'emploi	Mobilisation des leviers d'accès à l'emploi		Caractère spécifique de lutte contre les discriminations	Caractère spécifique de la mesure en faveur de la jeunesse
NACRE	X						
Compétences clés		X					
Ecoles de la 2 <sup>ème</sup> chance		X	X	X		X	
EPIDE (Cambrai, Doullens)		X	X	X		X	
Emplois d'avenir		X		X		X	
Alternance		X		X		X (apprentissage)	
Missions locales			X		X	X	
CIVIS			X			X	
Conventions de parrainage			X			X	
CUI - CAE				X			
CUI - CIE				X			
IAE				X			

**Clauses d'insertion**

				X			
--	--	--	--	---	--	--	--

**Nouveaux dispositifs à expérimenter à partir de 2015**

Conventions de revitalisation	X			X			
Garantie Jeunes		X		X		X	
IEJ		X			X		X
Cie Starter				X			X



## Description des dispositifs mobilisables, rôle de la Direccte, partenariats et cofinancements

### Développement économique

Dispositifs	Description	Rôle de la Direccte	Principaux Partenariats / Cofinancements
<b>NACRE</b>	Le parcours NACRE vise à accompagner le porteur de projet de création ou de reprise d'entreprise, en lui proposant un appui technique et financier en 3 phases : aide au montage, aide à la structuration financière et à l'intermédiation bancaire, aide au démarrage et au développement qui permet au porteur de projet de mettre son projet en perspective de démarrage et anticiper les difficultés (durée de 36 mois au total, décomposés en 3 périodes de 12 mois, à compter de l'immatriculation de l'entreprise). Peuvent notamment bénéficier du dispositif les publics en difficultés ou les personnes créant une entreprise implantée au sein d'un quartier prioritaire.	Conventionnement. d'opérateurs de la création Direccte en lien avec la CDC	CDC Pôle emploi Organisme d'appui
<b>Convention de revitalisation</b>	A côté des dispositifs concernant les obligations sociales des employeurs envers leurs salariés licenciés pour motif économique, à travers notamment la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi, le législateur a instauré une <b>responsabilité territoriale</b> à la charge des entreprises, dont les suppressions d'emplois affectent, de par leur ampleur, l'équilibre d'un ou de plusieurs bassins d'emploi. C'est ainsi que, les entreprises, in bonis, de plus de 1 000 salariés ou appartenant à un groupe de plus de 1 000 salariés sont tenues de contribuer à la création d'activité et au développement des emplois ainsi que d'atténuer les effets des licenciements sur les autres entreprises, dans ces territoires. La décision d'assujettissement appartient au représentant de l'État dans le département, et se concrétise par la signature d'une convention avec l'entreprise.	Négociation et suivi de la convention en lien avec les services préfectoraux	Entreprises Collectivités locales

### Développement de l'emploi

Dispositifs	Description	Rôle de la Direccte	Principaux Partenariats / Cofinancements
<b>Ecoles de la 2<sup>ème</sup> chance</b>	Les E2C sont destinées aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi. Elles ont plusieurs objectifs : assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté, mettre en valeur l'alternance pour une meilleure insertion professionnelle, mettre en œuvre une démarche partenariale en amont avec les entreprises et les organismes de formation qualifiants. Enfin, elles proposent un accompagnement individualisé et permanent des élèves (aide à la construction d'un projet professionnel, remise à niveau des savoirs de base, reconquête de la confiance en soi, stages permettant la découverte de premiers gestes professionnels). Le parcours comporte obligatoirement 4 temps : émergence du projet d'insertion sociale et professionnelle, apprentissage de gestes et de comportements professionnels élémentaires est réalisé en partenariat avec des entreprises locales, recherche d'une sortie positive – contrat de travail/formation qualifiante/ alternance. A l'issue du parcours, le jeune reçoit une attestation de compétences acquises personnalisée.	Financement des structures sur la base d'un nombre de places Pilotage et suivi	Conseil régional Collectivités locales DRJSCS (ACSE) Taxe d'apprentissage
<b>EPIDe</b>	L'EPIDe accueille des jeunes volontaires âgés de 18 à 25 ans sans qualification professionnelle et sans emploi, en situation de retard ou d'échec scolaire, voire en risque de marginalisation. Le dispositif accueille et héberge des jeunes motivés et désireux de rompre avec la fatalité de l'échec, les aide à retrouver leur place dans la société en favorisant leur entrée dans la vie active, et les assiste dans la réussite de leur projet social et professionnel, grâce à un parcours adapté et individualisé. La formation proposée est tant civique que comportementale et permet une remise à niveau des fondamentaux scolaires et une orientation débouchant sur un projet professionnel établi en liaison avec les entreprises partenaires du dispositif. L'EPIDe dispose de 18 centres dont un à Cambrai et Doullens.	Financement DGEFP Pilotage et suivi Direccte via un protocole régional	UR DGEFP ministère de la défense Ministère de la Ville
<b>Emploi d'avenir (EA)</b>	L'EA est un contrat unique d'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Par ce dispositif il s'agit de proposer un emploi aux jeunes ainsi qu'un meilleur accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. L'employeur perçoit une aide financière de l'Etat d'au moins 7,5% pour le secteur non marchand et 35% pour le marchand. Les EA sont réservés aux jeunes de 16 à 25 ans sous conditions. A titre dérogatoire, les jeunes résidant dans une zone urbaine sensible, bénéficient d'une dérogation à la qualification maximale autorisée.	Financement d'une aide à l'embauche et d'une aide à l'accompagnement (ML) Promotion, pilotage et suivi	Missions locales Pôle emploi Conseil régional Conseil général Agefiph – Cap emploi



<b>Alternance</b>	<p>Pour se former en alternance, deux types de contrats : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Tous deux permettent de concilier travail en entreprise et formation théorique.</p>	<p>Promotion et développement des mesures</p>	<p>Conseil Régional Chambres consulaires CpCA Branches professionnelles Centre de gestion de la Fonction publique</p>
<b>Missions locales (ML)</b>	<p>Les ML informent, orientent, et accompagnent en construisant avec les jeunes un parcours personnalisé vers l'emploi notamment au travers du CIVIS et de l'accompagnement des emplois d'avenir. Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, au logement, aux droits, à la citoyenneté. Elles contribuent particulièrement à la mise en œuvre des emplois d'avenir. Elles sont cofinancées par l'Etat. Elles accueillent et prennent en charge un public dont une partie est issue des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>	<p>Une CPO est signée entre l'Etat (via la DIRECCTE) et chaque ML. Cet outil unique de conventionnement permet la négociation d'objectifs, de moyens et de résultats, au regard d'un diagnostic partagé.</p>	<p>Collectivités territoriales Pôle emploi FSE-IEJ</p>
<b>Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)</b>	<p>Le CIVIS est un programme d'accompagnement vers l'emploi, pour les jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle et dont le niveau de qualification est inférieur ou équivalent à un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel, n'ayant pas achevé le premier cycle de l'enseignement supérieur et inscrits en tant que demandeurs d'emploi depuis plus de douze mois au cours des dix-huit derniers mois. Ce contrat, conclu avec l'Etat, permet aux jeunes signataires de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et régulier par un référent unique d'une ML, du régime général de la sécurité sociale pendant les périodes où ils ne bénéficient d'aucune protection sociale, d'une allocation qui peut être versée pendant les périodes où ils ne reçoivent aucune rémunération. Le CIVIS est renouvelable pour une durée d'un an maximum, si l'objectif d'insertion professionnelle n'est pas atteint.</p>	<p>Financement de l'allocation CIVIS (crédits pilotés) Pilotage et suivi</p>	<p>Missions locales</p>
<b>Contrat unique d'insertion CAE</b>	<p>Le contrat unique d'insertion CAE est un contrat destiné à favoriser l'embauche de personnes en difficultés d'insertion professionnelle dans le secteur non marchand. Les employeurs ayant recours à ce contrat bénéficient d'une prise en charge partielle par l'Etat du coût de cet emploi.</p>	<p>Crédits pilotés Pilotage et suivi d'une enveloppe de contrats</p>	<p>Pôle Emploi Conseil général Missions locales Caps emploi</p>
<b>Contrat unique d'insertion CIE</b>	<p>Le contrat unique d'insertion CIE est un contrat destiné à favoriser l'embauche de personnes en difficultés d'insertion professionnelle dans le secteur marchand. Les employeurs ayant recours à ce contrat bénéficient d'une prise en charge partielle par l'Etat du coût de cet emploi.</p>	<p>Crédits pilotés Pilotage et suivi d'une enveloppe de contrats</p>	<p>Pôle Emploi Missions locales Caps emploi</p>
<b>Insertion par l'activité économique</b>	<p>L'IAE qui permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Il existe 4 catégories de SIAE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Les entreprises d'insertion</b> : produisent, dans tous secteurs économiques, des biens et services en vue de leur commercialisation. Elles embauchent des jeunes ou des adultes en grande difficulté sociale et professionnelle ou précarité.</li> <li>• <b>Les entreprises de travail temporaire d'insertion</b> : réservent les missions d'intérim que leurs contrats ces entreprises à des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle. Les salariés en insertion bénéficient d'un suivi et d'un accompagnement social et professionnel, tant au cours de leurs missions qu'entre ces missions, et d'une aide à la recherche d'emploi.</li> <li>• <b>Les associations intermédiaires</b> : ont pour objet la mise à disposition de personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle auprès de particuliers, d'entreprises, d'associations ou de collectivités locales, à titre onéreux mais à but non lucratif.</li> <li>• <b>Les ateliers et chantiers d'insertion</b> : associent, dans une démarche pédagogique, formation, accompagnement et production de biens et services, et permettent une mise en situation de travail.</li> </ul> <p>Les SIAE peuvent solliciter une aide de l'Etat : le fonds départemental d'insertion</p>	<p>Financement d'aides au poste Financement du FDI Pilotage et suivi des structures et des parcours d'insertion</p>	<p>Conseil général Conseil régional Collectivités locales Structures Réseaux IAE Pôle emploi</p>
<b>Garantie jeunes</b>	<p>Annoncé en janvier 2013 dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale, le dispositif « Garantie jeunes » est, au même titre que les emplois d'avenir et les emplois francs, un dispositif créé pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes. Ce dispositif s'inscrit dans la dynamique de la garantie européenne décidée par le Conseil européen qui a pour ambition de proposer rapidement des solutions aux jeunes sortis du système éducatif.</p> <p>Il s'adresse, en priorité, aux jeunes de 18 à 25 ans révolus en situation de précarité (ressources inférieures au RSA) qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET). Le contrat par lequel le bénéficiaire s'engage à respecter les termes de l'accompagnement et accepter les propositions qui lui sont faites est signé pour un an renouvelable. Le jeune bénéficie d'un accompagnement renforcé et de propositions adaptées de formation ou d'emploi. La signature du contrat donne droit à une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active.</p> <p>Les neuf missions locales du pas de calais sont mandatées par l'Etat en tant qu'opératrices du dispositif.</p>	<p>Deployment du dispositif Pilotage animation et suivi Financement des missions locales</p>	<p>Conseil général Conseil régional Collectivités locales Missions locales Réseaux IAE Pôle emploi</p>



IEJ	<p>L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) est un outil de la mise en œuvre de la garantie européenne pour la jeunesse décidée par la Commission Européenne fin 2012.</p> <p>6 Milliards d'euros pour l'emploi des jeunes sont octroyés aux régions à fort taux de chômage des jeunes : 106 Millions d'euros pour la région NPDC répartis entre l'Etat et le Conseil régional.</p> <p><b>Le public visé : Tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation (les « NEET »), inactifs ou chômeurs (inscrits ou non en tant que demandeurs d'emploi)</b></p> <p><b>L'objectif : Proposer à ces jeunes un emploi de qualité, une formation, un apprentissage ou un stage, dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou de leur sortie de l'enseignement formel</b></p>	Déploiement du dispositif Pilotage, animation et suivi Financement des actions	Conseil régional Pôle Emploi Missions locales
-----	---	--	---

### Lutte contre les discriminations

Conventions de parrainage	<p>Le parrainage vise à faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, notamment les jeunes, en les faisant accompagner par des personnes bénévoles formées à cet effet.</p> <p>L'objectif du parrainage est de créer du lien social, lutter contre les discriminations, créer de nouvelles solidarités intergénérationnelles et de modifier les représentations sociales.</p> <p>Un réseau de parrainage doit à la fois mobiliser le public bénéficiaire et mobiliser des parrains en associant les acteurs économiques du territoire.</p> <p>Il bénéficie aux personnes rencontrant des difficultés spécifiques d'insertion professionnelle, en raison notamment de leur faible niveau de formation, du milieu social défavorisé auquel ils appartiennent, de l'image négative attachée aux quartiers qu'ils habitent, d'une discrimination fondée sur l'origine ethnique, de leur handicap physique ou de leur absence de réseaux de relation pour les introduire auprès des employeurs. Les réseaux sont portés par des acteurs divers</p>	Financement annuel d'actions de parrainage Suivi des actions	Missions locales Associations
---------------------------	--	--	----------------------------------

### indicateurs disponibles par dispositif

Dispositifs	Indicateur	Source	Niveau
NACRE	% des résidents QPV parmi les bénéficiaires de NACRE	DARES	Département
Ecoles de la 2 <sup>ème</sup> chance	% des jeunes QPV accueillis en E2C	Régional Bilan par E2C	A expertiser par école de la 2 <sup>ème</sup> chance (les E2C ont été créées en fonction des territoires des CCI)
EPIDE	% des jeunes QPV accueillis EPIDE	Régional Bilan EPIDE	A expertiser pour l'établissement
Emplois d'avenir	% de jeunes QPV dans les entrées en contrat	Missions locales Caps emploi	ML : par territoires de compétence des missions locales Cap Emploi : par bassin d'emploi
Alternance	% des résidents QPV en alternance	DARES	Département
Missions locales	% des jeunes QPV en demande d'insertion (JDl)	DARES	Région/Département/mission locale
CIVIS	% des jeunes QPV en Civis	ARML	Par territoires de compétence des missions locales
Parrainage	% des jeunes QPV en parrainage	Unité territoriale Unité régionale Directe	Unité territoriale : par territoires de compétence des missions locales Unité régionale : par exploitation des bilans
CUI – CAE - CIE	% des résidents QPV entrés dans les contrats	TBB départemental Politique Ville	Département
IAE	% des SIAE implantées en QPV % des postes en insertion dans les SIAE implantées en QPV	Unité territoriale directe	Bassin d'emploi
Clauses d'insertion	% des résidents QPV en clause d'insertion (entrées) % des heures réalisées par les résidents QPV	MDE/ PLIE avec agrégation au niveau de l'unité territoriale	Bassin d'emploi
Garantie jeunes	% des résidents QPV entrés dans les contrats	TBB départemental	Département /Bassin d'emploi



## Engagement et contribution de la DRAC Nord-Pas-de-Calais

A l'instar des précédents contrats de ville, la DRAC accompagne les collectivités dans leur dynamique favorisant l'accès à la culture des publics qui en sont le plus éloignés.

Pour ce faire les établissements labellisés par le ministère, les structures subventionnées par la DRAC, les équipes artistiques ont pour objectif, inscrit dans le cahier des charges de leur projet, de permettre aux différents publics issus de la géographie prioritaire d'accéder prioritairement aux contenus de leur offre culturelle et artistique.

Ces établissements, structures ou équipes doivent permettre l'élaboration d'actions spécifiques à l'endroit de ces publics.

Ces actions doivent être élaborées dans le cadre d'un partenariat avec la sphère sociale et éducative afin de mieux répondre aux attentes des publics concernés.

La DRAC mobilise des crédits de droit commun à destination de ces différents partenaires.

La masse financière créditée pour appuyer cette politique est variable selon les exercices budgétaires et les territoires concernés.

Cette aide, également variable selon les propositions faites par ces acteurs, concerne l'intégralité des territoires relevant du territoire d'intervention, avec une discrimination positive, un effort particulier pour les quartiers en contrat unique.

La DRAC souhaite élaborer un partenariat avec les collectivités, les secteurs géographiques concernés par le contrat unique.

Celles-ci peuvent bénéficier de résidences Artiste Rencontre Territoire, spécifiques à la politique de la ville, nommées QU(ART)IER.

Ces résidences font l'objet d'un accompagnement financier de la DRAC et de celui de l'État dans le cadre de la programmation du contrat unique. Ces résidences sont élaborées conjointement par tous les partenaires concernés par la problématique et sont appuyées par l'ingénierie de la DRAC.

Par ailleurs les collectivités bénéficiant ou souhaitant bénéficier du dispositif C.L.E.A (Contrat Local d'Education Artistique) sont ou seront accompagnées par les services de la DRAC et du rectorat.

En outre plusieurs dispositifs de droit commun tels que: ART, ARTS, MIIA... peuvent faire l'objet d'une contractualisation spécifique avec les territoires qui le souhaiteraient.

Dans le cadre de cette politique d'éducation et de sensibilisation artistique et culturelle, la prise en compte spécifique des habitants, notamment des plus jeunes, des quartiers relevant de la géographie prioritaire fait l'objet d'une discrimination positive.



académie  
Lille

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Pas-de-Calais  
éducation  
nationale

## CONTRIBUTION DE L'EDUCATION NATIONALE AU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN (CALL)

Division des élèves

Bureau DE3

Bureau des actions  
éducatives, culturelles et  
partenariales

Dossier suivi par

Karine DERNONCOURT

Téléphone

03 21 23 82 54

Courriel

ce.02de3@ac-lille.fr

20, boulevard de la liberté

BP 90016

62021 Arras Cedex

L'éducation est un enjeu fondamental de réussite et d'épanouissement des jeunes des quartiers,

Trop d'écart subsistent encore en matière de réussite éducative entre les élèves des quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire,

La réduction des inégalités en matière de réussite scolaire porte en elle l'élévation générale du niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les enfants. Ce double objectif est au cœur de la refondation de l'Ecole de la République.

Le ministère de l'Education nationale s'engage résolument pour réduire les inégalités territoriales, favoriser la cohésion sociale et la réussite scolaire.

Ce partenariat se traduit par :

- des engagements en faveur de l'amélioration de la réussite éducative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- des engagements sur le caractère prioritaire des quartiers de la politique de la ville pour l'affectation de moyens, notamment dans le cadre de l'éducation prioritaire,
- des engagements en faveur d'une collaboration renforcée pour le pilotage des dispositifs éducatifs dans les quartiers de la politique de la ville.

Les quartiers de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) retenus dans le cadre de la nouvelle géographie de la politique de la ville bénéficient des dispositifs que le ministère de l'Education nationale déploie au titre de l'éducation prioritaire (REP et REP+), celle-ci a pour objectif de réduire les écarts de résultats scolaires et d'insertion professionnelle entre les élèves de ces quartiers et ces structures scolaires, et ceux qui relèvent uniquement du droit commun.

Les établissements scolaires de la CALL inscrits dans la géographie de l'éducation prioritaire ( REP et REP + ) à partir de septembre 2015 sont :

**Le collège Paul Langevin de Avion et les écoles rattachées :**

AVION	LOUIS ARAGON-ELSA TRIOLET	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
AVION	HENRI WALLON	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
AVION	MANDELA-ROLLAND	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
AVION	SUZANNE LANOY	ECOLE MATERNELLE
AVION	FRANK-MICHEL	ECOLE MATERNELLE
AVION	PRIN-COTTON	ECOLE MATERNELLE

**Le Collège David Marcelle de Billy-Montigny et les écoles rattachées :**

BILLY-MONTIGNY	LOUISE MICHEL	ECOLE MATERNELLE
BILLY-MONTIGNY	VOLTAIRE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
BILLY-MONTIGNY	ROBERT DOISNEAU	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
BILLY-MONTIGNY	SUZANNE LANOY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE

**Le Collège Emile Zola de Fouquières les Lens et les écoles rattachées :**

FOUQUIERES-LES-LENS	JEAN MACE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
FOUQUIERES-LES-LENS	JACQUES PREVERT	ECOLE MATERNELLE
FOUQUIERES-LES-LENS	JULES FERRY	ECOLE MATERNELLE
FOUQUIERES-LES-LENS	JULES FERRY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
FOUQUIERES-LES-LENS	CONDORCET-CURIE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE

**Le collège Langevin-Wallon de Grenay et les écoles rattachées :**

GRENAY	FERDINAND BUISSON	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
GRENAY	EDMOND BINCE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
GRENAY	JEAN ROSTAND	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
GRENAY	JEANNETTE PRIN	ECOLE MATERNELLE
GRENAY	JACQUES PREVERT	ECOLE MATERNELLE
GRENAY	MARCEL MORIEUX	ECOLE MATERNELLE



**Le collège Victor Hugo de Harnes et les écoles rattachées :**

HARNES	ANATOLE FRANCE	ECOLE MATERNELLE
HARNES	LOUIS PASTEUR	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
HARNES	JOLIOT CURIE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
HARNES	EMILE ZOLA	ECOLE MATERNELLE
HARNES	JEAN JAURES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
HARNES	LOUISE MICHEL	ECOLE MATERNELLE
HARNES	HENRI BARBUSSE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE

**Le collège Jean Zay de Lens et les écoles rattachées :**

LENS	SOPHIE BERTHELOT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	GEORGES LAPIERRE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	EMILIENNE MOREAU	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	EMILE BASLY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	JULES VERNE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	JEAN DE LA FONTAINE	ECOLE MATERNELLE
LENS	BRACKE-DESROUSSEAUX	ECOLE MATERNELLE
LENS	ROLAND	ECOLE MATERNELLE
LENS	GEORGES LAPIERRE	ECOLE MATERNELLE
LENS	SOPHIE BERTHELOT	ECOLE MATERNELLE

**Le collège Jean Jaurès de Lens et les écoles rattachées :**

LENS	MARIE CURIE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	ALFRED MAES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	VOLTAIRE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	JEAN MACE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	LOUIS PASTEUR	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LENS	FERDINAND BUISSON	ECOLE MATERNELLE
LENS	ALFRED MAES	ECOLE MATERNELLE
LENS	VOLTAIRE	ECOLE MATERNELLE
LENS	LOUIS PASTEUR	ECOLE MATERNELLE
LENS	MARIE CURIE	ECOLE MATERNELLE

**Le Collège Pierre et Marie Curie de Liévin et les écoles rattachées :**

LIEVIN	JEAN JAURES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	JEAN JAURES	ECOLE MATERNELLE
LIEVIN	CELESTIN FREINET	ECOLE MATERNELLE
LIEVIN	PIERRE BROSSOLETTE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	JACQUES PREVERT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	VERONESE	ECOLE MATERNELLE
LIEVIN	LEO LAGRANGE	ECOLE MATERNELLE
LIEVIN	LEO LAGRANGE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	ARTHUR LAMENDIN	ECOLE MATERNELLE
LIEVIN	JEAN MACE MIXTE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	JEAN DE LA FONTAINE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	JACQUES BREL	ECOLE MATERNELLE

**Le collège Danielle Darras Riaumont de Liévin et les écoles rattachées :**

LIEVIN	CONDORCET-GERMINAL	ECOLE MATERNELLE
LIEVIN	FLOREAL-PRAIRIAL	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	DES PETITS BOIS	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	ADRIENNE BERTELOOT MIXTE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	MARIE LIETARD	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
LIEVIN	PAPE CARPANTIER	ECOLE MATERNELLE
LIEVIN	ADRIENNE BERTELOOT	ECOLE MATERNELLE

**Le Collège Blaise Pascal de Mazingarbe et les écoles rattachées :**

BULLY-LES-MINES	JEAN DE LA FONTAINE	ECOLE MATERNELLE
BULLY-LES-MINES	JEAN ZAY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
BULLY-LES-MINES	GEORGE SAND	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
MAZINGARBE	JAURES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
MAZINGARBE	PAULINE KERGOMARD	ECOLE MATERNELLE
MAZINGARBE	VICTOIRE LAMPIN	ECOLE MATERNELLE
MAZINGARBE	MARIE CURIE	ECOLE MATERNELLE
MAZINGARBE	BEUGNET-EVRARD	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
MAZINGARBE	FRANCE-PASTEUR	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE



**Le collège Henri Wallon de Méricourt et les écoles rattachées**

MERICOURT	GINETTE NEVEU	ECOLE MATERNELLE
MERICOURT	JEAN MERMOZ	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
MERICOURT	PAULINE KERGOMARD	ECOLE MATERNELLE
MERICOURT	PIERRE ET MARIE CURIE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
MERICOURT	SAINT EXUPERY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE

**Le collège Jean Rostand de Sains en Gohelle et les écoles rattachées :**

SAINS-EN-GOHELLE	JEAN DE LA FONTAINE	ECOLE MATERNELLE
SAINS-EN-GOHELLE	JEANNETTE PRIN	ECOLE MATERNELLE
SAINS-EN-GOHELLE	JAURES-CURIE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
SAINS-EN-GOHELLE	JEAN MACE-HENRI BARBUSSE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE

**Le collège Paul Langevin de Sallaumines et les écoles rattachées :**

SALLAUMINES	HENRI BARBUSSE	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
SALLAUMINES	JEAN JAURES	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
SALLAUMINES	EMILE ZOLA	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
SALLAUMINES	EMILE BASLY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
SALLAUMINES	DU CENTRE	ECOLE MATERNELLE
SALLAUMINES	EPINETTE	ECOLE MATERNELLE
SALLAUMINES	GISELE FOUCART	ECOLE MATERNELLE

**Le collège Léon Blum de Wingles et les écoles rattachée :**

WINGLES	LEON BLUM	ECOLE MATERNELLE
WINGLES	EMILIENNE MOREAU	ECOLE MATERNELLE
WINGLES	SUZANNE BLIN	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
WINGLES	AURIOL-JOLY	ECOLE MATERNELLE
WINGLES	SOPHIE BERTHELOT	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE
WINGLES	JULES FERRY	ECOLE ELEMENTAIRE OU PRIMAIRE

A ce titre, ils bénéficieront progressivement des mesures permettant aux élèves d'être accompagnés plus fortement dans leur apprentissage, leur ambition scolaire et dans la construction de leur parcours scolaire à savoir :

- la scolarisation des moins de 3 ans
- le dispositif « plus de maîtres que de classes »
- la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle
- l'accompagnement éducatif et personnalisé au collège
- le développement de l'utilisation des TICE et du numérique
- le soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants, notamment dans le cadre du programme de réussite éducative
- la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec la plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs
- l'affectation d'un coordonnateur pour le réseau d'éducation prioritaire écoles-collèges.

Les écoles sortantes de l'éducation prioritaire mais implantées au sein d'un quartier prioritaire ou qui peuvent lui être rattachées bénéficieront de taux d'encadrement privilégiés tenant compte de la scolarisation des moins de 3 ans et seront éligibles au dispositif « Plus de maîtres que de classes ».

Les écoles implantées au sein d'un quartier prioritaire ou qui peuvent lui être rattachées (hors éducation prioritaire) feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la scolarisation des moins de 3 ans et seront éligibles au « Plus de maîtres que de classes ».

L'éducation nationale s'engage pour l'ensemble de ces établissements à renforcer l'expertise des enseignants, notamment dans le cadre de l'amélioration :

- des relations avec les familles
- du climat scolaire : l'expertise de l'Equipe Mobile de Sécurité pourra être mobilisée pour la réalisation de diagnostics de climat scolaire en tant que de besoin, et l'aide à la conception de réponses aux besoins identifiés.

Fait à Arras, le 23 avril 2015

Pour le Recteur,  
Le Directeur académique  
des services de l'Education Nationale

Jean-Yves BESSOL



## **Contribution de l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais au volet santé du contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin**

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est un enjeu majeur pour l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nord-Pas-de-Calais. Elle constitue l'un des axes de son Programme Régional de Santé (PRS), décliné territorialement notamment par les contrats locaux de santé ou par la participation de l'Agence à la politique de la ville.

Le Nord-Pas-de-Calais cumule en effet, pour la majorité des pathologies et déterminants de santé, les plus mauvais indicateurs de la France métropolitaine. Les facteurs sociaux, environnementaux et comportementaux génèrent des inégalités sociales et territoriales de santé qui pèsent lourdement sur l'état de santé de la population du Nord – Pas-de-Calais. Ces inégalités se vérifient également au sein de la région et en particulier des territoires de la politique de la ville.

La prise en compte de ces facteurs ne relève pas du seul ressort de l'ARS, elle impose que l'ensemble des partenaires politiques et institutionnels mettent en œuvre une stratégie territoriale concertée pour conjuguer et articuler leurs politiques en faveur notamment des territoires de la politique de la ville et ce, dans le respect des champs de compétences de chacun.

C'est pourquoi l'ARS Nord-Pas-de-Calais s'est engagée avec les communes de la CALL et la CAHC dans un CLS.

L'Agence souhaite désormais renforcer son action dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

L'ARS s'engage ainsi, en s'appuyant sur l'existant, à mobiliser ses moyens humains et/ou ses crédits de droit commun selon les orientations ci-dessous, en lien avec les priorités de la Stratégie nationale de santé que sont la santé des enfants et des jeunes, le bien vieillir, le cancer, les addictions et la santé mentale.

### ***1) Améliorer l'accès aux droits notamment par un meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et aux soins :***

L'absence de couverture maladie constitue un facteur de renoncement aux soins. Les personnes ne sont pas toujours informées ou inscrites dans les dispositifs existants. Par ailleurs, pour les professionnels, il n'est pas toujours simple de pouvoir renseigner les personnes sur leurs droits en matière de santé, rendus complexes par les évolutions législatives et réglementaires fréquentes.

Les actions soutenues par l'Agence concernent :

- les actions visant, en lien avec la CPAM de l'Artois, à simplifier les dispositifs et à développer les partenariats entre les différents services accueillant des personnes en situation de précarité (CCAS, Missions locales, structures de soins de premier recours, etc.) ;
- le dispositif d'Adulte relais « médiateur santé », selon le cahier des charges établi, en lien avec la Préfecture.

Une fois les droits ouverts, l'accès aux soins impose de pouvoir disposer d'une offre de soins de proximité.

Les quartiers de la politique de la ville inscrits dans les territoires identifiés par l'ARS comme fragiles ou en difficulté font l'objet d'un accompagnement prioritaire. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins et du pacte territoire santé. Il vise à soutenir :

- l'installation de professionnels de santé ;
- l'exercice en équipe pluridisciplinaire, notamment le développement des maisons de santé, et la coopération entre les structures de soins de premiers recours et les hôpitaux de proximité ;
- les projets de télémédecine.

## **2) Faire la CALL un contributeur du Conseil Local en Santé mentale :**

La santé mentale au sens large du terme est un élément primordial contribuant au bien vivre et au bien vivre ensemble.

Le territoire de l'Artois-Douais compte nombre d'acteurs engagés et dynamiques sur cette thématique. Néanmoins, la mise en synergie de ces acteurs n'est pas toujours aisée.

Afin de coordonner les actions et les acteurs qui concourent à l'amélioration de la santé mentale sur le territoire, l'ARS finance 50% d'un temps de coordinateur conformément aux engagements pris conventionnellement.

## **3) Renforcer les Initiatives de prévention et d'éducation pour la santé contribuant notamment au bien vieillir :**

L'état de santé des populations vivant dans les quartiers inscrits en politique de la ville impose la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé afin de limiter les effets liés à la perte d'autonomie des personnes âgées.

L'ARS accompagnera de manière prioritaire les actions collectives qui répondront aux priorités et aux critères de qualité définis par l'ARS dans le cadre de son appel à projets ou de cahiers des charges.

Dr Jean-Yves GRALL



## Tribunal de grande instance de Béthune

### Contribution des services de la Justice, dans le cadre de la convention Triennale d'objectifs pour les quartiers prioritaires.

Les contrats de ville, dont les principaux enjeux se cristallisent autour de la réussite éducative, du logement, de l'économie et de l'emploi, comportent également un volet essentiel, celui de la cohésion sociale.

La cohésion sociale constitue en effet l'un des piliers de la démarche commune et intègre différentes problématiques, dont l'objectif premier est d'assurer le respect et l'égalité des droits, et des libertés, l'accès au droit, l'aide aux victimes, ainsi que la lutte contre divers phénomènes de délinquance, afin que soit satisfaite, partout, et plus particulièrement dans les quartiers prioritaires, la légitime aspiration des populations à une vie familiale apaisée, et à la quiétude dans l'espace public.

Les services de la Justice, et plus particulièrement le Procureur de la République, déjà présents aux côtés des élus dans le cadre des CLSPD et des différentes cellules locales de veille, souhaitent s'impliquer plus encore avec les élus, la population et ses représentants au sein des quartiers, dans le cadre de l'accès au droit, de l'aide aux victimes, et de la lutte contre toutes les formes de criminalité.

Si l'accès au droit, grâce notamment à l'implantation de nombreux PAD, et d'une MJD, est d'ores et déjà assez largement assuré au sein du département du Pas-de-Calais, ainsi que l'aide apportée aux victimes, grâce à un travail quotidien auprès des plus fragiles, réalisé par l'association AVIJ, mandatée par le Parquet, il convient toutefois de cibler mieux encore certains phénomènes de délinquance locale qui perturbent la tranquillité publique, ainsi :

- Les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine,
- les occupations illicites de halls d'immeubles,
- les « rodéos » dans les espaces publics,
- les faits de violence en général,
- les dégradations de biens publics,

mais aussi

- les diverses discriminations,
- les violences infra familiales,
- l'habitat indigne,
- l'absentéisme scolaire,
- la consommation immodérée d'alcool notamment dans l'espace public.

Il est clair que l'action permanente des services de Police et de Justice ne peut qu'être optimisée par le recueil de renseignements sur ces différentes infractions et leurs auteurs présumés.

Dans cette perspective, l'implication efficiente des "conseils de quartier" sera de nature à renforcer

l'efficacité de l'aide, qu'avec les services de l'État et des Collectivités Territoriales, ceux de la Justice se proposent d'apporter, par une réponse ciblée, pour lutter plus efficacement contre ces divers phénomènes qui troublent la paix sociale.

Par ailleurs, l'attention portée à l'éducation des enfants et des adolescents, constitue une priorité pour les populations concernées. C'est pourquoi, avec les élus, les services de la jeunesse du tribunal de grande instance de Béthune (Juges des enfants, Parquet, PJJ, SPIP), l'éducation nationale, les services spécialisés du Conseil Général et des CCAF, il convient de développer, au-delà des "conseils des droits et devoirs des familles" initiés par la loi du 5 mars 2007, diverses actions en faveur des jeunes, ainsi :

- Prévention de la récidive
- lutte contre l'absentéisme scolaire
- emplois d'avenir dédiés
- actions ville-vie vacances
- centres de loisirs
- ateliers santé
- travaux d'intérêt général
- actions de réparation des préjudices à caractère éducatif
- développement des stages de citoyenneté
- stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants
- stages de formation à la circulation routière
- développement en lien avec l'Education Nationale des interventions en milieu scolaire, en présence des magistrats de la jeunesse, notamment sur les thèmes de la lutte contre les discriminations, et en faveur de l'égalité des droits et des obligations.

Le procureur de la république





Depuis de nombreuses années, la Région Nord Pas de Calais est fortement engagée dans la Politique de la ville notamment dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers et de l'amélioration de la cohésion sociale.

La Région a repositionné son intervention dans le cadre d'une **stratégie de développement social durable des territoires** qui ambitionne d'impulser une démarche d'égalité des territoires dans une logique de transformation économique, écologique, et sociale qui profite à tous.

Le Développement social durable des territoires s'inscrit dans le cadre suivant :

- Des démarches et dispositifs favorisant la **mobilisation des habitants des quartiers défavorisés** et leur implication citoyenne,
- Une **approche différenciée des territoires** (plus large que les seuls quartiers prioritaires de l'Etat, afin de relire la logique de territorialisation de l'action régionale au profit d'une plus grande cohésion sociale et territoriale)
- Des collectivités territoriales compétences sur lesquelles s'appuyer, principalement les EPCI, dans une logique de **mobilisation renforcée des politiques régionales au service du projet de territoire**.

La Région Nord Pas de Calais s'engage dans la politique de la ville à travers sa démarche de **Développement Social Durable des Territoires** autour de trois objectifs :

- Promouvoir de nouveaux modèles territoriaux de développement au travers de la Troisième Révolution Industrielle
- Mettre les initiatives pour l'avenir et l'emploi des jeunes au cœur des politiques régionales
- Favoriser l'émancipation des individus et leur capacité d'intégration dans la société.

### Les modalités d'intervention de la Région Nord Pas de Calais

**Une délibération Cadre a été signée le 16 février 2015** et pose les engagements de la Région Nord Pas de Calais dans le cadre des futurs contrats de ville (cf. Annexe).

L'engagement de la Région s'appuiera sur cette délibération cadre fixant le périmètre global d'intervention du Conseil Régional en matière de politique de la ville.

Même si les enjeux des quartiers définis dans le cadre de la réforme restent une priorité pour les partenaires signataires, la Région souhaite une approche plus globale favorisant l'attractivité et l'égalité des territoires.

**La Région Nord Pas de Calais mobilisera prioritairement les politiques de droit commun sur l'ensemble des territoires, y compris les moins attractifs.**

Les moyens du droit commun pourront être renforcés par la mobilisation de crédits spécifiques au titre du renouvellement urbain et de la cohésion sociale. La mobilisation de fonds européens, notamment à travers l'Investissement Territorial Intégré dans le cadre du FEDER, pourra faire effet levier, via la mobilisation d'une enveloppe financière spécifique à la politique de la ville de 81 M d'€ (*voir plus en détail ci-dessous*).

### Les engagements sur les orientations stratégiques des intercommunalités ou des villes, pilotes de la compétence « politique de la ville »

Dans le cadre du contrat de ville des EPCI 2015 – 2020, la Région Nord Pas de Calais s'engage à se mobiliser sur les trois axes stratégiques du projet territorial de développement social, en s'appuyant notamment sur ses politiques de droit commun.

Son intervention sera renforcée par des crédits spécifiques concernant la participation des habitants et la gestion urbaine de proximité et de rénovation urbaine.

L'ensemble des territoires en situation de fragilité (quartiers prioritaires, communes ou quartiers en veille) sont éligibles aux financements spécifiques de la Région, **dans le cadre du périmètre géographique retenu par la collectivité territoriale compétente et inscrite dans le cadre du contrat de ville.**

### *Sur le Développement Economique – Enjeu 3 Renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires politique de la ville*

---

Le Plan Local de Développement Economique correspond à la mise en œuvre d'un plan d'actions opérationnel pluriannuel. Il traduit le point de rencontre entre les priorités économiques portées localement par la Communauté d'agglomération Lens Liévin et les priorités retenues par la Région dans le Schéma Régional de Développement Economique.

La Communauté d'agglomération Lens Liévin a contractualisé un premier Plan Local de Développement Economique (PLDE) sur la période prolongée 2009-2012 et les élus ont affiché leur volonté de travailler au renouvellement de ce dispositif au cours de l'année 2013. Pendant les travaux, la Région s'est engagée aux côtés de la Communauté d'agglomération Lens Liévin afin d'élaborer un document stratégique portant sur une vision partagée du développement économique du territoire. En séance plénière des 17-18-19 décembre 2014, les élus régionaux ont décidé d'approuver la stratégie de développement économique « Communauté de Lens Liévin solidaire et créative – Territoire d'excellence économique et d'innovation touristique », adoptée par le Conseil de la Communauté de Lens Liévin par délibération en date du 15 décembre 2014.

Ainsi, la Région s'engage à accompagner le territoire autour de 3 axes :

- Territoire du futur et de l'innovation
- Lens Liévin Agglomération ouverte et attractive
- Lens Liévin Agglomération active et inclusive

qui se déclinent en 11 objectifs stratégiques :

1. Appuyer le développement des filières d'excellence et des grands projets
2. Faire de notre territoire une terre d'innovation touristique
3. Développer les parcs d'activités du futur
4. Construire une nouvelle identité économique et améliorer son attractivité
5. Ouvrir le territoire sur l'extérieur et accompagner les entreprises dans le développement à l'international
6. Appuyer le développement de l'artisanat, du commerce et des services
7. Utiliser la formation pour que les habitants soient bénéficiaires et acteurs du développement économique
8. Accompagner les jeunes dans leurs parcours de formation et leur recherche d'emploi
9. Développer la culture d'initiative et favoriser l'entrepreneuriat
10. Ancrer et développer l'agriculture périurbaine
11. Dynamiser et conforter le tissu industriel existant tout en favorisant l'implantation de nouvelles activités industrielles

auxquels s'ajoute un 12ème objectif dédié à l'Economie Sociale et Solidaire.

La déclinaison opérationnelle de cette stratégie constitue l'ossature du Plan Local de Développement Economique (PLDE 2015-2020), plan d'actions coconstruit avec l'ensemble des acteurs du développement économique, de l'emploi et de la formation du territoire; ce nouveau Plan Local de Développement Economique sera présenté en Commission Permanente de la Région le 6 juillet 2015.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire :

**Sur le développement économique des quartiers**



- L'initiative « la suite dans les idées » (sur la sensibilisation à la création d'entreprises)
- Le partenariat et le dialogue social territorial
- Le financement des opérateurs au titre du PRCTE et qui interviennent dans les quartiers
- Le dispositif « mini entreprise » : accompagnement de l'enseignant avec des élèves pour création de petites entreprises

**Sur le soutien aux activités commerciales et économiques :** mobilisation du dispositif Citélab, élaboration de diagnostics locaux pour le développement d'activités économiques de proximité et de l'esprit d'initiatives pouvant aboutir à des micro projets de quartiers.

#### **Sur l'accompagnement des publics vers l'emploi**

- Les interventions dans les quartiers pour la création d'activités pour les femmes (par exemple, via association Initiatives plurielles)
- mobilisation de la délégation de services publics « Compétences clés » mise en place dès septembre 2015 : la cible Politique de la ville est une des cibles prioritaires.
- Le financement des PLIE pour le montage d'actions en direction de publics spécifiques
- Les outils de création de structures d'insertion ou ETTI
- L'initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ) : renforcement des crédits engagés par le FSE en faveur des jeunes (le FSE préconise de cibler 10% de bénéficiaires relevant des territoires prioritaires de la politique de la ville : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_137311//appel-a-projets-initiative-pour-emploi-des-jeunes-iej](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_137311//appel-a-projets-initiative-pour-emploi-des-jeunes-iej))
- La plateforme pour l'emploi des jeunes et le réseau de chefs d'entreprises à mobiliser
- L'appel à projet formation insertion des jeunes (FIJ) : [http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_144103//appel-a-projets-formation-insertion-des-jeunes-fij](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_144103//appel-a-projets-formation-insertion-des-jeunes-fij)
- ...

#### **Sur la volonté de lever les freins à l'emploi**

- La création d'activités liées à l'Economie Sociale et Solidaire en lien avec le PLDE
- La mobilisation d'un DLA collectif
- les dispositifs d'appui à la lutte contre l'illettrisme
- l'accès à la formation professionnelle

### **1- Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes**

Le Pacte pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes s'appuie dans sa mise en œuvre opérationnelle sur 14 plateformes territoriales et a permis la création d'un plan régional pour le développement de la médiation sociale :

#### **Plateformes territoriales pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes :**

14 plateformes territoriales ont été créées en vue de favoriser les circuits courts entre les jeunes de la Région et les Entreprises. Chacune de ces plateformes s'appuient sur une ingénierie (un(e) responsable et un(e) assistant(e)) et un réseau de chef de file métiers (chefs d'entreprises du territoire concerné, engagé pour accompagner l'emploi des jeunes). Les événements organisés par les plateformes (rencontres jeunes entreprises) peuvent être organisés dans des quartiers prioritaires et/ou concernés des jeunes habitants dans ces quartiers.

La médiation sociale peut constituer un outil au service du développement économique et du mieux vivre ensemble au sein des quartiers prioritaires. La Mission Régionale d'Appui pour le Développement de la Médiation a établi un document cadre sur les champs et modalités de déploiement de dispositifs de médiation sociale dans les quartiers. En ce sens, la MRA pourra apporter son ingénierie et accompagner les initiatives prises par des structures et des territoires voulant avancer sur le sujet. En complément, la Région pourra accompagner financièrement, dans la limite de l'enveloppe financière annuelle définie, des actions expérimentales de développement de dispositifs de médiation sociale (4 à 5 actions financés chaque année pour une intervention moyenne de 25 000 €).

## **2- Plans Locaux de Développement Economique :**

La stratégie et le plan d'actions établis pour chaque contractualisation PLDE pourra alimenter le volet économique du Contrat de Ville. L'ingénierie PLDE (agent en en charge de l'animation du Plan) et les instances (Comité Technique et Conseil de Gouvernance) pourront être mobilisées pour alimenter les travaux et les réflexions.

Plusieurs dispositifs régionaux peuvent être repris et déployés dans le cadre des contrats de ville :

### **La Suite dans les Idées :**

Les actions de sensibilisation à l'initiative et l'entrepreneuriat menées dans le cadre de cette stratégie touchent principalement les jeunes (dont ceux des établissements scolaires des quartiers prioritaires) et les femmes.

### **Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises :**

Le dispositif CitésLab apparaît comme un dispositif adapté aux problématiques rencontrées. Outre le fait de s'attaquer au changement culturel de la population des quartiers, le partenariat mis en place entre le chef de projet CitésLab et les partenaires locaux de la création d'entreprise, de la formation et de l'emploi offre la possibilité à la personne sensibilisée de s'inscrire à nouveau dans une démarche projet. Par ailleurs l'ensemble du parcours d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises, proposé grâce au soutien notamment de la Région et du FEDER par la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMAR), la Chambre de commerce et d'industrie (CCIR) et les 3 associations du réseau BGE, permettent d'accompagner des porteurs de projets issus et/ou s'implantant dans les quartiers prioritaires. Il existe également des outils financiers soutenus par la Région dédiés à l'ensemble des projets de créations (fonds de garantie, prêt d'honneur, capital-risque), et des aides directes pour les projets à potentiel (Contrat de création, aide directe de la Région) et ceux des demandeurs d'emploi (DRAC).

### **Programme régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire :**

Pour accompagner les projets ESS dans les quartiers prioritaires, il est possible de faire appel aux structures d'accompagnement à la création d'activité ESS, cofinancées par la Région. Pour les financer, il existe des outils d'aides directes proposées par la Région (Contrat de Création, Contrat d'appui au développement de l'ESS), ou financés notamment par elle (outils France Active, Autonomie et Solidarité, les Cigales...). Ces actions sont renforcées dans le cadre de certains volets ESS des PLDE (actions d'animation, appel à projet, innovation).

La Région finance également les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi, qui accompagnent des personnes habitant en quartiers prioritaires et facilitent la mise en œuvre des clauses d'insertion.

### **Programme régional Commerce :**

Le Programme régional de dynamisation des entreprises commerciales et de service, qui deviendra à compter de juin 2015 le Programme régional commerce, comporte des actions collectives portées par la CCIR qui permettent d'accompagner les entreprises dans leur développement et leur consolidation, voire dans le déploiement de projets nouveaux (Ardan). Il existe également un fonds de garantie pour ces entreprises porté par France Active et la SIAGI.



## **Programme Régional de Développement de l'Artisanat :**

Le PRDA offre une palette d'actions collectives dédiées au développement des entreprises artisanales portées par la CMA. Il existe également un fonds de garantie pour ces entreprises porté par France Active et la SIAGI, ainsi qu'une Plateforme dédiée au financement de projets de reprises artisanales.

### **3- Le financement des PME-PMI**

#### **Les subventions aux PME-PMI**

Le contrat de développement est une subvention destinée aux PME pour que celles-ci concrétisent et mettent en œuvre un projet de développement ambitieux et intégrant les préoccupations sociales et environnementales. Ce projet doit être d'au moins 200 000 euros d'investissements et créateur d'un nombre significatif d'emplois. En matière d'entreprise de services à haute valeur ajoutée, la création d'au moins 10 emplois doit être prévue.

#### **Les organismes régionaux de financement et de garantie**

A côté des aides directes, la Région a développé plusieurs types d'outils pouvant être mobilisés pour faciliter le financement des projets d'entreprise : le capital investissement (dont une liste exhaustive est disponible sur le site *jetrouvedesfondspropres*), la garantie, le co-investissement immobilier dans les zones politiques de la ville.

- FINORPA : accompagne des entreprises à toutes les étapes de leur vie en intervenant en fonds propres et quasi-fonds propres (capital, obligations convertibles, prêts participatifs). Les tickets sont compris entre 100 000 et 1 000 000 d'euros.

- FINOVAM : société régionale d'amorçage, réalise des apports en fonds propres (obligations convertibles et capital) pour les entreprises en phase d'amorçage et innovantes.

- NORD France AMORCAGE, société de co-investissement intervient aux côtés d'autres investisseurs privés, fonds ou business angels en doublant le ticket d'intervention.

- Le Fonds Régional de Garantie Finorpa apporte des garanties sur financements bancaires des PME et ETI. La quotité de risque maximal pouvant être prise par le FRG s'élève à 50% du montant du prêt et 1 000 000 d'euros

- Le fonds de garantie Bpi-région Nord Pas de Calais sur dotations régionales apporte, comme le FRG-Finorpa des garanties sur prêts bancaires.

La Région a également mis en place avec la Bpi un certain nombre de prêts participatifs spécifiques (innovation non technologique, transmission, amorçage et revitalisation).

**Batixia, société d'investissement régionale**, investit dans l'immobilier d'activité pour relancer l'activité économique dans les zones politique de la ville.

Le volet urbain est piloté à la Région par la Direction de l'Aménagement Durable, y compris sur l'animation de l'ITI qui constitue une partie importante du volet européen des contrats de ville d'agglomération, mais aussi sur le développement et le renouvellement urbain, ainsi que la gestion urbaine de proximité.

#### **A/ Sur le développement et le renouvellement urbain**

En 2005, le Conseil Régional a signé la première convention régionale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Dans le cadre de cette convention, le Conseil Régional a souhaité prioriser son action sur la qualité de vie des habitants en privilégiant :

- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (la création ou le renforcement de nouveaux services aux habitants),
- La recomposition urbaine pour intégrer les quartiers dans les villes,
- La qualité de l'habitat.

Les conventions signées sur 2005-2015 ont permis le soutien de projets de rénovation urbaine complexes.

En 2009, l'Etat a souhaité étendre la rénovation urbaine aux quartiers anciens dégradés (Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

La Région a acté le principe de conventionner avec l'Etat, l'ANAH et l'ANRU autour de plusieurs objectifs :

- La lutte contre l'habitat indigne
- La requalification durable et énergétique de l'habitat ancien dégradé,
- La lutte contre la vacance, le soutien aux opérations d'amélioration du cadre de vie et de qualité urbaine,
- La prise en compte des démarches de développement durable dans les projets.

Dans le cadre de la réforme actuelle de la politique de la ville, un **nouveau programme de renouvellement urbain** sera concentré sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus lourds.

La Région sera partenaire des programmes de rénovation urbaine sur les quartiers retenus par l'Etat au travers de la mise en œuvre de ses compétences (lycées, transports, emploi formation ...).

**L'engagement de la Région peut de nouveau jouer un effet levier non négligeable sur le territoire régional en :**

- ciblant les modalités de son partenariat par une mobilisation de ses politiques de droit commun sur les quartiers retenus et par une « territorialisation » des crédits spécifiques « politique de la ville »
- identifiant une enveloppe dédiée pour inscrire dans les projets de rénovation urbaine la mise en œuvre des priorités régionales (plan 100 000 logements [Investissement et accompagnement], la lutte contre la précarité énergétique, la TESR, la troisième révolution industrielle, l'égalité des territoires, la lutte contre la péri-urbanisation (priorité au quartier ancien dégradé) et de façon optionnelle les interventions type PRU 1 sur les équipements ou l'espace public.

La Région définira les modalités de son intervention lors d'une délibération cadre lors du 1er semestre 2015 qui précisera les périmètres d'intervention choisis en accord avec la stratégie portée par l'EPCI dans le cadre du contrat de ville, les modalités de gouvernance et d'association avec les partenaires signataires et les critères de ses financements.

#### **B/ Sur le cadre de vie et la Gestion Urbaine de Proximité**

L'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement d'un quartier peuvent relever de la gestion urbaine de proximité. Ils doivent cependant répondre à une exigence démocratique : la participation des habitants. L'expérience montre en effet que la mobilisation de cette expertise citoyenne est une garantie essentielle pour éviter les erreurs de gestion et les investissements contreproductifs ou décalés.



- La GUP est une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active. Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre :
- **d'améliorer la qualité de vie** des habitants dans leurs quartiers, à travers l'amélioration de leur cadre de vie et des services proposés ;
  - de contribuer à **améliorer l'ambiance urbaine** et à **renforcer la qualité des équipements et services urbains** ;
  - de contribuer à **lutter contre la faible attractivité des logements**, qui se traduit par la vacance et le fort taux de rotation dans ces quartiers ;
  - de mieux **coordonner les acteurs**, notamment les interventions des bailleurs entre eux et avec les services des collectivités locales et de **clarifier les modalités de gestion** entre propriétaires immobiliers et collectivités locales ;
  - de prendre en compte le souci de **qualification des agents de proximité** et renforcer l'organisation des structures pour soutenir leur action ;
  - de **pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements** réalisés sur le bâti dans les quartiers d'habitat social et la valeur marchande des services existants ;
  - d'assurer la **qualité des investissements** réalisés sur les espaces extérieurs (incluant la prise en compte du Développement Durable, la lutte contre la précarité énergétique, ...)
  - de **valoriser l'image** de ces quartiers.

La Région peut soutenir un ensemble de projet qui relèvent de :

- La mise en œuvre de programme d'actions de gestion urbaine de proximité ;
- La création et l'animation de jardins communautaires participatifs ;
- Les projets relatifs à la mémoire des quartiers en mutation ;
- L'accompagnement social lié à la réhabilitation énergétique des logements, en particulier dans le cadre du plan « 100.000 logements » mis en œuvre par le Conseil Régional ;
- L'appropriation des nouveaux espaces urbains ;
- Les démarches participatives visant à la sécurisation des espaces publics, la propreté urbaine, le respect du cadre de vie et la clarification des domanialités ou la redéfinition de la vocation des espaces, notamment dans le cadre d'un Fonds de Travaux Urbains.

### **C/ Sur l'Investissement Territorial Intégré, à travers l'ITI**

En appui, les fonds européens pourront être mobilisés pour accompagner la transformation urbaine, écologique et sociale du territoire, notamment dans le cadre des Investissements territoriaux intégrés. Le volet européen du contrat de ville pourra mobiliser des moyens du FSE et du FEDER, notamment à travers l'ITI.

**L'Investissement Territorial Intégré (ITI)** constitue un nouvel instrument créé pour la période 2014-2020 qui permettra de soutenir une stratégie territoriale à caractère intégré, en couplant les budgets d'au moins deux axes prioritaires différents retenus dans un ou plusieurs programmes :

- L'axe 1 - investir pour une région de la connaissance, entreprenante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la Sri-Si (Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente) : 12 M€
- L'axe 2 - Accompagner la transformation de la société régionale et la transition énergétique à travers le développement des usages et services numériques d'intérêts publics : 6 M€
- L'axe 3 - Conduire la transition énergétique en région Nord-Pas de Calais : 36 M€
- L'axe 4 - Accroître la capacité du Nord-Pas de Calais à s'adapter aux changements tout en améliorant son attractivité et sa visibilité : 27 M€

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

#### **Sur le renouvellement urbain et la réhabilitation du parc de logements :**

- Un engagement dans le NPNRU : nouveau programme national de renouvellement urbain ;

- Le plan 100 000 logements : [http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5151/le-plan-100-000-logements](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5151/le-plan-100-000-logements)
- La troisième révolution industrielle : une opportunité pour enrichir les perspectives de développement local et améliorer la qualité de vie notamment par la consommation responsable. Elle s'articule autour de 5 piliers : énergies renouvelables, bâtiments producteurs d'énergie, stockage de l'énergie, réseaux intelligents, transports non polluants.  
<http://www.latroisiemerevolutionindustrielleennordpasdecals.fr/>
- La stratégie régionale climat, les politiques d'aménagement diverses, développement économique, transports, environnement ...
- [http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5189/lutte-contre-le-changement-climatique](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5189/lutte-contre-le-changement-climatique)

**Sur le cadre de vie et le développement de réponse de proximité :**

- Le plan de développement de la médiation sociale + la mission d'appui France Médiation (financement d'une action expérimentale œ qui peut être accompagnée en amont par une démarche d'appui méthodologique au territoire)
- Le Contrat Régional d'Initiatives pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (CRISAC)
- Les crédits spécifiques Gestion Urbaine de proximité dont les fonds de travaux urbains (FTU) ...
- ...



**Cette double dimension (2 axes du contrat de ville sur la cohésion sociale et les valeurs de la république)** est pilotée par la Direction des Partenariats Internationaux et Régionaux, notamment via le service citoyenneté et territoire en charge des questions d'éducation populaire et de participation des habitants, qui constituent le volet social et citoyen de l'intervention de la Région.

Par ailleurs, la DPIR a en charge la **coordination globale de la politique de la ville** en préparant les demandes de contributions des autres Directions de la Région :

- en lien étroit avec les chefs de file de la dimension économique (DAE) et urbaine (DAD), sur la mobilisation renforcée du « Droit commun »
- via la sollicitation des différents services compétents sur les sujets relevant de leur expertise.

**Un des enjeux majeurs de la réforme de la politique de la ville est la participation des habitants** : le pouvoir d'agir des habitants dans les quartiers prioritaires sera renforcé grâce aux conseils citoyens.

La Région, par son engagement depuis une vingtaine d'années dans les dispositifs de démocratie participative, est un partenaire de premier plan sur cette question. Certains de dispositifs impulsés et accompagnés par la Région, comme les « Fonds de Participation des Habitants » et « Nos Quartiers d'Été » existent depuis 1990 et s'inscrivent en faveur de la participation des habitants dans les quartiers relevant de la politique de la ville ou ayant des difficultés spécifiques identifiées.

Elle développe depuis de nombreuses années des politiques en faveur de la cohésion sociale qui se traduisent par deux enjeux du SRADDT répondant aux objectifs « promouvoir le bien-être et le mieux vivre ensemble » et « mobiliser les ressorts de la citoyenneté et favoriser les pratiques interterritoriales ».

**Elle encouragera toutes les démarches développant la capacité d'agir des habitants et encouragera la mise en réseau des conseils citoyens et la mise en place d'instance territoriale de débat public favorisant une véritable prise en compte de la parole des habitants au niveau intercommunal.**

#### **A/ Volet Education Populaire**

La Région Nord – Pas de Calais repositionne son approche en matière de citoyenneté et de consommation responsable et met en place une **politique d'éducation populaire** en l'inscrivant dans les grands enjeux régionaux du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, de la Transformation Écologique et Sociale Régionale et de la Troisième Révolution industrielle.

L'Éducation Populaire vise l'émancipation des citoyens pour qu'ils puissent être acteurs de la démocratie. Elle contribue à développer le pouvoir et la capacité d'agir de manière individuelle et collective.

3 thématiques prioritaires ont été retenues :

- **la consommation responsable** pour permettre à tous les citoyens, quel que soit leur statut ou leur lieu de vie, de mieux saisir la réalité de la société, du monde dans lequel ils vivent, de donner du sens à leurs actions et de pouvoir agir collectivement. Le Conseil Régional souhaite notamment développer des modes de consommation plus responsables en faisant du citoyen un acteur essentiel de ce changement, et encourager la mise en réseau des acteurs de la consommation responsable, développer des transversalités et de nouvelles formes de collaboration, développer la connaissance en la matière. Un des axes d'intervention privilégié est la mise en place d'actions de sensibilisation à la consommation responsable et l'animation de lieux d'échanges pour prévenir les risques et dérives liés à la consommation au quotidien.

- **l'égalité dans l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations (dont l'égalité femmes/hommes)** pour reconnaître à chacun des droits, une égalité d'accès à l'espace public, à la connaissance, à l'expression et à la capacité d'initiative. Les actions menées en ce sens portent sur la capacité de chacun à s'impliquer collectivement et individuellement dans la vie de la cité ; elles favorisent des temps de rencontre, incitent à la constitution d'espaces d'échanges en direction de publics en déni de citoyenneté et/ou victimes de discriminations liées aux origines, à la couleur de peau, à l'orientation sexuelle, aux modes de vie...

Il s'agit également de réaffirmer le respect des droits fondamentaux liés à la personne humaine et notamment vis-à-vis d'un public extrêmement fragilisé.

- **L'engagement des jeunes** pour qu'ils contribuent à la consolidation des projets associatifs, qu'ils participent à une mobilisation citoyenne au service de l'intérêt général, qu'ils puissent se former, acquérir et consolider des compétences, développer des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être.

Cette démarche s'appuie sur un réseau d'acteurs engagés sur ces sujets, aussi bien au niveau régional que local, comme par exemple les centres sociaux, les CLAP et les écoles de consommateurs et les acteurs associatifs

## **B/ Volet « politique de la ville », via le Développement Social Durable des Territoires**

La contribution sur crédits spécifiques de la Région porte principalement sur l'enjeu central et transversal de la participation des habitants et leur qualification à travers des dynamiques de projet.

Le cadre stratégique « Développement Social Durable des Territoires » (DSDT) (*délibération 20142549 du 13 octobre 2014*) est une composante du cadre d'intervention de la Région en matière de « politique de la ville » (*délibération 20150390 du 16 février 2015*), au titre de la mobilisation de crédits spécifiques.

Le DSDT s'appuyant sur 4 types d'accompagnement permettant de réduire les inégalités sociales et territoriales et cela passe donc par un rattrapage de l'accompagnement régional au profit des territoires connaissant le plus de difficultés.

L'accompagnement des habitants se fait dans le cadre d'un processus qui comprend différentes étapes. Ces différentes étapes, graduées, sont nécessaires pour permettre l'émancipation des citoyens et le développement de la démocratie participative :

- **Mobiliser tous les publics, y compris les publics les plus éloignés** des acteurs partenaires institutionnels et socioculturels pour les rendre acteurs de leur environnement (notamment à travers les « Fonds de Participation des Habitants ») ;

- **Développer les expérimentations et les innovations** permettant de développer les compétences citoyennes et entrepreneuriales (notamment à travers l'opération « Nos Quartiers d'Été ») ;

- **Structurer le développement social durable**, à travers une co construction des projets de territoire avec les acteurs et les habitants (à travers des actions structurantes visant à impulser des dynamiques de territoire) ;

- **Investir dans la Gestion Urbaine de Proximité**, afin d'améliorer le cadre de vie (voir *Gestion Urbaine de Proximité*).

L'appel à projet DSDT a été lancé en novembre 2014 et a été concerté avec les intercommunalités concernées en charge du pilotage et de l'animation de la politique de la ville.

## **C/ La mobilisation des politiques de droit commun relevant de la cohésion sociale et de l'accessibilité aux services publics**

Différentes politiques relevant du Droit Commun de la Région peuvent être mobilisées, à travers différents dispositifs accompagnés par la Région et qui peuvent contribuer à améliorer la cohésion sociale et la citoyenneté.

Concrètement, (et sans être exhaustif), au regard des politiques et dispositifs déjà engagés par la Région Nord Pas de Calais, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par le soutien aux actions suivantes :

**Sur l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale**



- La Région prévoit une **clause de revoyure** à l'issue des élections régionales de fin 2015 pour définir les objectifs et les moyens qu'elle engagera dans le cadre du contrat de ville sur la période 2016-2020. Cette clause permettra d'intégrer le nouveau périmètre de compétences de la Région issu de la loi NOTRe ainsi que l'évolution du périmètre géographique (Nord Pas de Calais Picardie).
- Sur le volet européen, un **avenant sera signé en fin d'année sur la mobilisation de l'ITI**
- Le recensement des politiques régionales, et leur déclinaison à travers les différents dispositifs existant dans le Nord-Pas de Calais et la Picardie est actuellement en cours afin de favoriser des regards croisés et une meilleure cohérence des politiques publiques afin d'inscrire une **nouvelle organisation administrative qui permettra la continuité de l'action publique de la Région Nord-Pas de Calais Picardie, sur les deux territoires réunis, à partir de 2016 dans le cadre de la « nouvelle région ».**

- favoriser le soutien à la vie associative pour favoriser l'engagement citoyen et notamment les jeunes

#### Sur les conditions de participation des habitants

- Les dispositifs régionaux « **Nos quartiers d'été** », les « **Fonds de participation des Habitants** », « **Fonds d'initiatives des territoires et des acteurs** » relevant du « Développement Social Durable des Territoires » : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_139261//soutien-aux-projets-relevant-du-developpement-social-durable-des-territoires](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_139261//soutien-aux-projets-relevant-du-developpement-social-durable-des-territoires)
- Le soutien prioritaire sur les champs de la participation citoyenne à travers la politique de **démocratie participative**, comme par exemple via l'Instance Régionale de Débat Public : [https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5317/les-dispositifs](https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5317/les-dispositifs)
- La **politique d'éducation populaire** : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_116209//soutien-aux-projets-d-education-populaire](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_116209//soutien-aux-projets-d-education-populaire)
- La stratégie et les actions **d'écocitoyenneté** : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_5190/strategie-regionale-d-ecocitoyennete](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_5190/strategie-regionale-d-ecocitoyennete)
- Favoriser la mobilité des jeunes et notamment à l'international.

#### Sur les questions de mobilité et d'aménagement numérique des territoires (condition nécessaire à l'autonomie des individus)

- Une stratégie **d'aménagement numérique du territoire**, notamment à travers le grand projet « Région Numérique » et le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) : [https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_61222/region-numerique](https://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_61222/region-numerique)
- Le dispositif TIM PASS ([http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_19877//timpass](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_19877//timpass))

#### Sur la promotion de la santé et faciliter l'accès aux soins et aux droits et aux équipements de santé

- Lien avec une réflexion sur la **médiation sociale** et les acteurs de terrain
- Une politique volontariste de santé, en 2015, autour d'un appel à projet sur la prévention/santé et un soutien à certains projets de Maisons de Santé Pluridisciplinaires dans le cadre d'un meilleur accès aux soins primaires pour tous.

#### Sur la réduction des inégalités et favoriser le lien social

- Les dispositifs d'accompagnement du milieu associatif : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_140109//aide-au-developpement-de-la-vie-associative-adva-tetes-de-reseau-d-education-populaire](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_140109//aide-au-developpement-de-la-vie-associative-adva-tetes-de-reseau-d-education-populaire)
- Le lien entre la plateforme de décrochage scolaire et la politique de formation permanente

#### Sur l'accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale

- La démarche de **démocratisation de la culture** sur les territoires, via l'appel à projet « Culture à partager » : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_55227//cultures-a-partager](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_55227//cultures-a-partager)
- Le soutien à la **création artistique et au développement culturel** : [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_54385//soutien-aux-evenements-culturels-et-artistiques-en-region](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_54385//soutien-aux-evenements-culturels-et-artistiques-en-region)
- [www.nordpasdecals.fr/jcms/c\\_54900//aide-a-la-location-de-materiel-scenique-technique-et-d'exposition](http://www.nordpasdecals.fr/jcms/c_54900//aide-a-la-location-de-materiel-scenique-technique-et-d'exposition)



## **ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT CONTRAT DE VILLE DE LA CALL**

*Fort de son Projet Stratégique Départemental pour un Département solidaire innovant et durable,  
Fort de l'ensemble de ses politiques publiques qui couvrent largement les champs de la politique de la ville,  
Fort de son travail en faveur de l'inclusion sociale dans une démarche de développement global,*  
le Département du Pas-de-Calais, garant des solidarités territoriales et humaines, inscrit son action dans une dynamique plus large de développement durable du territoire au sein d'espaces de projet.

Il souhaite à ce titre accompagner la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en soutenant une politique publique de revalorisation des zones urbaines en difficulté et visant à réduire les inégalités entre les territoires.

Au travers de son implication dans la politique de la ville, le Département confirme son rôle de chef de file et d'assembleur du développement social.

L'implication du Département dans la politique de la ville pour la période 2015-2021 permettra ainsi de réaffirmer quatre enjeux, au cœur de tous ses partenariats :

1. Premier enjeu : le caractère obligatoire et réglementaire de certaines politiques départementales et de leur déclinaison au travers des schémas, pactes, plans qui marquent les priorités du Département avec comme ambition le déploiement d'une dynamique de développement social.  
Dans une société au risque permanent de fragmentation, le Département fait en effet le pari d'un investissement dans le développement humain Celle-ci nécessite de mettre en commun des compétences sociales, culturelles, sportives, d'éducation, de mobilité et plus largement les compétences des habitants.
2. Deuxième enjeu : une meilleure prise en compte par l'EPCI des priorités et objectifs départementaux tels que :
  - engagement dans la bataille pour l'emploi pour les bénéficiaires du RSA et les jeunes de moins de 30 ans ;
  - engagement conjoint dans la lutte contre la précarité énergétique ;
  - engagement dans le programme « garantie jeunes » et plus largement l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie ;
  - engagement dans une approche de développement social dont le Département est le chef de file ;
  - engagement pour le renforcement de l'accessibilité des quartiers et la mobilité de ses habitants.
3. Troisième enjeu : l'importance de l'ingénierie départementale déjà déployée sur les territoires concernés et de la mobilisation de ses dispositifs de droits commun sur ces quartiers.
4. Quatrième enjeu : renforcer la démarche de contractualisation avec l'E.P.C.I. en utilisant le Contrat Territorial de Développement Durable comme outil de négociation et de mise en œuvre d'enjeux partagés entre le Département et l'E.P.C.I., d'expérimentations et d'innovations dès lors qu'elles relèvent d'un intérêt départemental et sous réserve de ses futurs champs de compétences issus de la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. En effet, les actions développées dans ces quartiers pourront être financées par la mobilisation des crédits et dispositifs de droit commun mais également, à budget départemental constant, par des « pas de côté » en priorisant nos interventions et programmations sur les actions et équipements structurants du quartier ou rattachés à ce quartier

Sur le territoire de la CALL, le Département a élaboré, dans le cadre d'un très large partenariat, un Pacte Territorial de la Jeunesse qui, au-delà des mesures phare et dispositifs du Pacte Départemental de la Jeunesse prévoit un ensemble d'actions visant à favoriser l'autonomie de tous les jeunes dans le domaine de la santé, de l'emploi formation, du logement, et de la mobilité ainsi que la promotion de l'exercice de la citoyenneté.

Le Département veillera à ce que ces actions touchent de façon large les jeunes issus des quartiers retenus dans la programmation de la politique de la ville, que ces actions soient conduites par le Département lui-même ou par ses partenaires.

La participation du Département à l'élaboration et au suivi du contrat de ville à l'échelle de la CALL devra dès lors répondre aux trois modalités suivantes :

- Etre associé à la gouvernance du contrat de ville par une participation aux comités techniques et comités de pilotage, le Président de Commission Territoriale étant le représentant du Département au Comité de Pilotage Stratégique
- Contribuer à toutes les étapes de la démarche, depuis l'élaboration du diagnostic jusqu'à la mise en œuvre du contrat
- Prendre part au suivi et à l'évaluation des actions réalisées et à l'observation de l'évolution de ces quartiers.

Au titre de la mise en œuvre du contrat, le Département prendra part à la démarche initiée par l'Etat avec l'ensemble des partenaires financiers visant à faire converger, dès 2016, son appel à projet avec ceux des différents partenaires du contrat de ville dans une volonté de faire émerger et de favoriser le financement de projets innovants et structurants répondant aux enjeux et orientations du contrat de ville du territoire.

Les contrats de ville mobilisant les politiques de droit commun du Département, leur évaluation passera nécessairement par un travail propre à l'institution sur la base de critères construits autour des priorités affirmées tels que la bataille pour l'emploi, la lutte contre la précarité énergétique, l'autonomie des jeunes ou encore la mobilité. Cette évaluation pourrait être partagée avec les partenaires, mais selon les modalités fixées par le Département lui-même et permettant d'avoir une approche identique pour l'ensemble des contrats de ville du Pas-de-Calais





## La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord – Pas-de-Calais

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord – Pas-de-Calais est un établissement public administratif de l'Etat dont la mission première est de représenter et de défendre les intérêts de l'Artisanat de la région.

Dans le cadre des Contrats de Ville, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord – Pas-de-Calais s'engage à :

- Faire partie des instances stratégiques.
- Participer aux instances opérationnelles et techniques.

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord – Pas-de-Calais s'engage également pour l'année 2015 sur quatre axes de travail :

### **1. Offrir un parcours d'insertion professionnelle et sociale en faveur des jeunes de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation**

Le Dispositif Régional d'Accompagnement et de Mise en Apprentissage des Jeunes (DRAMAJ)\* a pour objectif d'accompagner les jeunes de moins de 26 ans identifiés comme « NEET », sans emploi et ne suivant ni études ni formation, dans l'élaboration et la réalisation de leur projet professionnel.

Ce dispositif doit permettre à ces jeunes d'accéder à une qualification et / ou un diplôme par le biais de l'apprentissage.

En lien avec les partenaires intervenant sur les Quartiers Politique de la Ville, la Chambre de métiers et de l'artisanat portera une attention particulière aux jeunes issus de ces quartiers.

### **2. Développer l'apprentissage dans l'artisanat**

En lien avec le Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes en Nord – Pas-de-Calais, le dispositif **Direct Artisanat\*\*** a pour objectifs d'identifier des solutions d'emploi pour les jeunes et d'accompagner les recrutements des entreprises artisanales.

L'agent développeur Direct Artisanat a pour mission de promouvoir l'apprentissage et de prospecter les entreprises artisanales.

En lien avec les partenaires intervenant sur les Quartiers Politique de la Ville, il cherchera à faciliter la mise en relation des jeunes issus de ces quartiers avec les entreprises artisanales.

### **3. Développer la création / reprise d'entreprise**

La Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord – Pas-de-Calais est un opérateur du Programme Régional de Création et Transmission d'Entreprise (PRCTE) \*\*\*.

Elle accompagnera tout porteur de projet de création ou reprise d'entreprise artisanale issu des Quartiers Politique de la Ville.

En lien avec les différents acteurs de la création / reprise d'entreprise, elle s'associera à toutes les manifestations qui pourraient être menées à l'intérieur de ces quartiers dans le but de promouvoir l'entreprenariat.

#### **4. Accompagner le développement des entreprises artisanales**

Dans le cadre du Programme Régional de Développement de l'Artisanat (PRDA) \*\*\*\*, la chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord – Pas-de-Calais dispose d'une offre de services permettant l'accompagnement au développement des entreprises artisanales.

Elle proposera aux entreprises inscrites au Répertoire des Métiers domiciliées dans les Quartiers Politique de la Ville, le dispositif « Vision 360 », véritable diagnostic complet de l'entreprise ainsi que les autres dispositifs du PRDA.

\* Dispositif cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen et l'I.E.J.

\*\* Dispositif cofinancé par l'Union Européenne avec le Fonds Social Européen et la Région Nord-Pas de Calais

\*\*\* Programme cofinancé par l'Union Européenne, l'État, la Région Nord - Pas de Calais, les Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais et la Caisse des dépôts.

\*\*\*\* Programme cofinancé par l'Union Européenne, la Région Nord - Pas de Calais et les Conseils Départementaux du Nord et du Pas de Calais



## Le contrat de ville. un contrat Unique

### ENGAGEMENTS DES BAILLEURS HLM PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CALL

Les principaux bailleurs institutionnels ont réaffirmé leurs contributions au contrat de ville. Ils s'engagent à :

- Participer à la mise en œuvre et au suivi du contrat de ville dans le cadre d'un partenariat inter – bailleurs / USH à l'échelle de la CALL,
- Participer à la co-production des plans d'actions à mener dans le cadre du contrat de Ville, sur les quartiers où ils sont présents,
- Contribuer à la mise en place des Conseils Citoyens au cœur des quartiers, notamment en favorisant la participation des habitants,
- Coproduire le protocole de préfiguration, en lien avec les collectivités concernées, les habitants et les partenaires de la Politique de la Ville (pour Maisons et Cités et Pas de Calais habitat),
- Participer de manière active à l'élaboration de la Convention de Gestion et d'Attribution des logements sociaux à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Lens Liévin, notamment en proposant, dans le cadre d'un partenariat inter bailleurs - USH, à l'échelle de la CALL, des objectifs et principes partagés visant à favoriser le parcours résidentiel des habitants et la mixité sociale sur les quartiers.
- Assurer une qualité de service adaptée dans les quartiers prioritaires, conformément aux prescriptions du « cadre national d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine », établi par le Ministère de la Ville , de la Jeunesse et des Sports et l'Union Sociale pour l'Habitat. (pour les bailleurs bénéficiant de l'abattement TFPB)

1/ sur le volet « améliorer l'exclusion sociale et développer la cohésion sociale » :

- Contribuer à l'animation des quartiers et à la lutte contre l'isolement social en favorisant la participation des habitants, en incitant les initiatives habitants, en développant des actions locales en lien avec les acteurs locaux,
- Contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes, en partenariat avec les structures locales ou dans le cadre de clauses spécifiques dans les marchés, au titre de la Charte Régionale inter-bailleurs pour la Promotion Durable de l'Insertion par l'Activité économique pour Maisons et Cités, Pas de Calais habitat et SIA).

2-3/ sur les volets « améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'environnement » et « renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville »

- Participer, en lien avec les partenaires et les habitants, aux actions relevant de l'amélioration du cadre de vie, de la gestion urbaine de proximité, de la sécurité des quartiers, de l'amélioration de l'attractivité des quartiers.
- Participer aux comités techniques de Gestion Urbaine de Proximité mis en place sur les Quartiers prioritaires et placés sous le pilotage des collectivités.
- Assurer, en partenariat inter bailleurs, une cohérence en termes de production et de programmation Offre de logements sociaux sur le Territoire de la CALL,
- Poursuivre les actions d'amélioration et d'adaptation du parc, en visant notamment à améliorer le confort et à limiter les dépenses énergétiques, dans le cadre des programmations budgétaires de chaque bailleur,
- Participer activement aux comités et instances partenariales organisées pour veiller à la sécurité dans les quartiers, partager et remonter les situations et difficultés rencontrées auprès des partenaires afin de mettre en place des actions adaptées.
- Favoriser et accompagner la diversité de l'offre de service au cœur des quartiers, en poursuivant le partenariat déjà mis en place pour permettre le maintien des structures existantes dans les quartiers, contribuer en lien avec les collectivités à l'accueil de nouvelles offres de services dans les quartiers.















## Présentation synthétique de MAISONS et CITES Soginorpa

Premier bailleur régional, Maisons & Cités gère un patrimoine de 61 815 logements répartis sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais (décembre 2013) :

- 17 163 logements répartis sur 53 communes du département du Nord.
- 44 652 logements répartis sur 78 communes du Pas-de-Calais

L'ensemble des logements se répartit sur 700 cités, implantées dans 131 communes.

Maisons et Cités propose et développe une offre de logements et de services adaptés aux besoins de la clientèle, quels que soient son âge, son parcours et son projet.

Porteurs d'une mission d'intérêt général, ce sont des partenaires privilégiés des collectivités locales dans leurs projets d'aménagement. Dans le neuf comme dans l'ancien, les opérations intègrent une dimension sociale et une exigence de qualité architecturale, urbanistique et environnementale, ce qui contribue ainsi à la transformation des territoires et de leur image.

En développant la mixité, l'accompagnement et le lien social, Maisons et Cités assume pleinement l'essence même de sa mission de bailleur social et contribue ainsi quotidiennement et durablement à offrir un cadre de vie agréable où il fait bon vivre ensemble.

En janvier 2014, Maisons et Cités a entamé son changement de statut : Maisons et Cités Soginorpa est devenu une société anonyme HLM.

Sur le Volet urbain, Maisons et Cités souligne quatre orientations majeures :

- Réaffirmer son rôle de bailleur social comme opérateur urbain auprès des collectivités locales mais aussi comme opérateur social et économique,
- Mettre en cohérence les politiques d'agglomération en matière d'habitat avec l'objectif de diversification urbaine et résidentielle des quartiers HLM,
- Promouvoir l'intensification et la densification,
- Intervenir sur des quartiers ne bénéficiant pas du NPRU

Cela doit se traduire, conformément au plan de stratégie patrimoniale élaboré dans une perspective de 15 à 20 ans par :

- La poursuite des efforts sur le parc non réhabilité en favorisant les opérations visant à réduire la fracture énergétique des ménages,
- La mise en valeur du patrimoine classé UNESCO,
- Le renouvellement du parc obsolète en développant le neuf pour répondre aux besoins
- La résidentialisation de certains quartiers.

## Réerves quant aux contributions de Maisons et Cités au contrat de ville 2015-2020

Il convient toutefois de rappeler concernant le volet cohésion sociale une incertitude sur la possibilité pour Maisons & Cités Soginorpa de pouvoir bénéficier de l'abattement de 30% de TFPB.

Le ministère du logement a été saisi de ce problème, et cette incertitude devrait bientôt être levée. Dans l'attente, nous nous inscrivons dans une démarche d'intention.

Notre contribution sur les différents enjeux du contrat de ville sera entérinée dès lors que sera confirmée notre éligibilité au financement des actions habituellement consenties aux bailleurs sociaux.

Dans l'attente, Maisons et Cités ne peut s'inscrire que dans une démarche d'intention compte tenu d'une rupture d'égalité vis à vis des autres bailleurs sociaux.

En conséquence, la contribution sur les différents enjeux du contrat de ville ne pourra être entérinée qu'en contre partie du financement des actions proposées habituellement consenties aux bailleurs institutionnels, que ce soit sur le volet économique de cohésion sociale ou de renouvellement urbain cadre de vie.

## Les engagements sur les objectifs opérationnels

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, Maisons et Cités s'engage à se mobiliser sur le Projet Territorial de Développement Social, à travers les objectifs repris dans le tableau de synthèse inter bailleurs.

### Les engagements au titre du NPNRU : (cité 12/14 à Lens)

Répondant à tous les critères de l'article 5 de la loi du 21 février 2014, la cité du 12-14 de Lens a donc été inscrite sur la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le NPNRU a également sélectionné la cité du 12-14 sur la liste des quartiers présentant des dysfonctionnements urbains important.

A ce titre, Maisons & Cités a défini des objectifs opérationnels à mettre en œuvre :

- **Démolitions-Reconstructions de logements** dans l'optique d'une densification, notamment à proximité des centralités pouvant être créées (centre commercial de proximité, TCSP, équipement médical ...)
- **Réhabilitations de logements** anciens nécessitant une amélioration thermique et une remise en état général voir une réorganisation plus en phase avec les modes de vie contemporains
- **Créations et rénovations des équipements** de la cité prenant en considération les nouveaux besoins ainsi que les grands projets communaux et supra-communaux comme le déplacement du CHL et la reconquête de son ancienne friche
- **Rénovations des voiries et des espaces publics** de la cité ainsi que l'intégration d'un TCSP afin de désenclaver la cité, de gérer au mieux l'irrigation de la future friche du CHL et de renforcer la liaison avec la Grande Résidence
- **Implantations de commerces et de services** intégrés à la cité pour le développement de l'activité économique et apporter de la mixité fonctionnelle



Pour cela, quelques études pertinentes devraient être menée conjointement par les différents partenaires (CALL, ville de Lens, SMT ...), notamment pour le tracé et la traversé des transports en commun dans le quartier ainsi que l'accessibilité et le maillage du quartier ou encore sur l'impact du déménagement du Centre Hospitalier Lensois et la nécessité de commerces et services sur le secteur (besoin médicaux par exemple).

Les engagements sur le volet renouvellement urbain/cadre de vie :

Pour le volet renouvellement urbain cadre de vie, M&C a réalisé son projet de contribution financière dont vous trouverez ci-après un exemplaire : il a été établi pour l'instant à l'échelle du Bassin Minier.

M&C fera parvenir, dès que possible, une répartition par EPCI en vérifiant au préalable- dans le cadre de l'étude que nous avons lancée- la compatibilité de nos propositions avec les résultats attendus dans le cadre des financements ITI, en particulier pour l'axe 3, priorité 4c (améliorer l'efficacité énergétique...) avec des valeurs de consommation après travaux inférieurs à 104kwh/m2/an par logement (sauf pour les logements en classe G : 130kwh/m2/an) et aussi pour l'axe 4, priorité 6c (valorisation du parc Unesco) en priorisant – autant que faire se peut – les sites nécessitant un réaménagement intérieur avec isolation thermique et installation d'une VMC.

En tout état de cause, M&C souhaite prioriser les actions privilégiant l'amélioration thermique du parc qui a un impact non négligeable sur le confort des habitants situés en géographie prioritaire, mais aussi sur les budgets de ces ménages ne disposant que de faibles ressources.

**Projet de contribution de M&C aux contrats de ville**  
en vue d'une contractualisation avec les partenaires publics.

**Volet renouvellement urbain/cadre de vie**  
(requalification des cités minières inscrites en géographie prioritaire)

### 1/ Préambule :

Avec **26000 logements** (répartis sur près de **180 cités minières**) repris en **géographie prioritaire**, (soit plus de **40% de son parc** et le double de celui des anciennes zones urbaines sensibles), sur un total de 62000 logements, M&C est très impactée par la pauvreté précarité de ses quartiers en géographie prioritaire avec **des problématiques sociales et patrimoniales** que l'on rencontre d'une façon générale sur l'ensemble du tissu minier et sur l'ensemble des quartiers de veille.

Avec le soutien financier des partenaires publics (Etat, ANRU, Région, Départements, Intercommunalités, ...), Maisons & Cités SOGINORPA souhaite développer des réponses adaptées aux enjeux patrimoniaux susceptibles :

- d'une part, d'améliorer les conditions de vie et les conditions financières de la population logée dans ces quartiers ;
- d'autre part, d'améliorer l'attractivité de l'offre de logements et de favoriser ainsi les conditions d'une plus grande mixité sociale .

**Ces enjeux patrimoniaux nécessitent bien évidemment d'être intégrés dans le cadre d'une approche sociale, à contractualiser dans le cadre des prochains contrats de ville, et visant :**

1° à assurer une concertation approfondie avec les habitants, pour garantir la satisfaction future des occupants et favoriser une plus grande implication citoyenne ;

2° à assurer un accompagnement social fort des ménages en difficulté, ainsi que des ménages dont le relogement s'avèrera indispensable pour la réalisation des travaux intérieurs aux logements ;

3° à assurer un accompagnement des ménages ayant bénéficié de travaux de rénovation énergétique pour les guider dans les nouveaux modes d'utilisation de leur logement et favoriser l'atteinte effective des objectifs de performance énergétique recherchés.

Pour ce faire, les actions d'accompagnement récemment initiées par M&C Soginorpa à titre expérimental pourront être étendue à d'autres quartiers ;

4° à assurer une plus grande mixité sociale et une plus grande diversité de statuts d'occupation dans certaines cités fragiles ou en voie de fragilisation sur le plan de l'occupation sociale.

Pour ce faire des chartes de peuplement permettront de veiller attentivement aux équilibres sociaux. La mise en vente de logements, dans le cadre d'un fort accompagnement d'ingénierie et financier, pourra aussi être envisagée.



## 2/ Le patrimoine minier inscrit en Politique de la Ville et ses enjeux spécifiques :

### 2.1/ Réhabilitation :

Principalement construit dans les années 1920, ce patrimoine a déjà connu une première réhabilitation, (apport de salle de bains dans un 1<sup>er</sup> temps et chauffage central dans un 2<sup>nd</sup> temps).

Selon les époques et les politiques techniques et financières, ces réhabilitations ont été toutefois plus ou moins complètes en termes :

- de performance thermique,
- de qualité du cadre de vie (qualité des espaces publics et des espaces extérieurs privés),
- d'adaptation des logements aux besoins de la clientèle (qualité des cellules intérieures des logements).

### 2.2/ Patrimoine Unesco :

On soulignera que la qualité architecturale de ce patrimoine, dont 40 % sont désormais inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité, ne permet pas d'envisager des démarches massives de démolition / reconstruction ; **elle oblige donc à inventer une démarche de « remise à neuf des logements anciens », avec des travaux d'amélioration thermique et de reconfiguration intérieure des pièces.**

### 2.3/ Démolitions/reconstruction :

Lorsque les réhabilitations apparaissent déraisonnables, des opérations de démolition – reconstruction sont aujourd'hui réalisées et financées (hors patrimoine Unesco) par Maisons & Cités SOGINORPA, ce qui peut conduire parfois à une ambition urbaine et architecturale limitée (bilans des opérations d'aménagement équilibré par la seule commercialisation de lots libres de constructeurs).

### 2.4/ Accession sociale à la propriété :

**Les opérations d'accession sociale se heurtent à la faible solvabilité de la population locale.**

2.5/ Situation au regard de la performance énergétique : une proportion de logements extrêmement énergivores, incomparativement plus élevée au sein du parc de M&C que dans la moyenne nationale des organismes HLM :

	Classe énergétique G	Classe F+G	Classe E+F+G
Logements M&C	16%	19%	46%
Moyenne nationale logements HLM	1%	4%	27%

Objectif de performance énergétique après travaux :

- o **atteindre de suite la classe C** (150kwh/m<sup>2</sup>.an) selon spécification liée aux éco-prêts de la CDC
- o atteindre, si possible, à **moyen terme** et de façon ordonnancée (étant donné l'ampleur des travaux) **un niveau de performance « BBC rénovation »**

Contraintes : **spécificités qui imposent l'isolation thermique par l'intérieur et impactent le coût des opérations d'amélioration thermique :**

- o logements individuels,
- o briques à préserver,

Coût unitaire : 40 000€/logement

## 2.6/ Conditions de réalisation des travaux

Il faut travailler **en logements vides au gré des mutations** (notamment en cas de présence d'amiante) ou **en opérations tiroirs** pour des opérations groupées (ex : cités pilotes) ce qui impose une gestion des opérations de relogements.

2.7/ Situation au regard du cadre de vie : le traitement de l'environnement a très peu été pris en compte dans le cadre des opérations de réhabilitation anciennes.

Il résulte de cette situation une image dégradée et **une perte d'attractivité** des cités sans oublier certains problèmes de voisinage, ce que la précédente contractualisation ANRU a permis de régler sur certains sites par l'intermédiaire de projets de résidentialisation.

### Objectif : Résidentialisation

(végétalisation et harmonisation des clôtures, enfouissement des réseaux aériens en accompagnement des travaux pouvant être entrepris sur les voiries publiques, aires de stationnement privées, ...),

Coût : estimé aux environs de 3 à 6 000 € / logement, selon la consistance des travaux réalisés.

NB : Ces travaux mériteraient parfois d'être accompagnés par une revalorisation des voiries et espaces publics, sous la maîtrise d'ouvrage des communes et intercommunalités.

## 2.8/ Situation au regard des besoins à l'adaptation des logements aux besoins de la clientèle

### Objectif :

La configuration de certains logements avec des pièces de moins de 9m<sup>2</sup> et de séjours de moins de 15 m<sup>2</sup> ainsi que le manque de diversification en terme de typologie, nécessite d'entreprendre de façon plus résolue la **reconfiguration des logements** insuffisamment adaptés à la demande de la clientèle actuelle et future (enjeux très prégnants dans les sites classés UNESCO dans la mesure où l'alternative des démolitions ne peut être envisagée qu'avec réserve).



**Pour ces travaux de regroupement, d'extension ou de reconfiguration, chaque cas est un cas particulier,**

**Coût** : on peut fixer un ordre de grandeur d'environ 10 à 30 000 € / logement.

**NB** : à ce coût direct doivent s'ajouter **des frais d'accompagnement** (coût de la vacance technique, coût des opérations de relogement, ...) que l'on peut fixer à 7 500 € / logement.

### **3/ Interventions proposées :**

Au vu des spécificités du patrimoine de Maisons & Cités SOGINORPA et de ses enjeux, il est proposé que la contractualisation avec les partenaires publics porte sur :

#### **3.1. L'amélioration thermique des logements les plus énergivores (classes F et G), avec l'objectif de traiter l'ensemble de ces logements dans un délai de 10 ans.**

Cet objectif nécessitera **une action étendue à l'ensemble des cités concernées classées en Politique de la Ville.**

**3.2 La reconfiguration intérieure de certains types de logements inadaptés** à la demande des locataires, afin d'assurer l'attractivité des cités concernées à une population suffisamment diversifiée d'un point de vue social et afin d'améliorer la qualité de vie des occupants actuels souhaitant profiter de ces travaux d'amélioration.

Cette action peut porter sur **les différentes cités suivantes classées en Politique de la Ville**, étant précisé que les logements concernés nécessitent par ailleurs aussi des travaux d'amélioration thermique :

EPCI	COMMUNE	CITE	Nombre de logements
CALL	LENS	Cités 9 et 12	
CALL	BULLY LES MINES	Cité 2- Cité des Alouettes	
CALL	MAZINGARBE	Cité 2	
CALL	LIEVIN	Cité Saint Albert	
CALL	SAINS EN GOHELLE	Cité 10 de Béthune	
ARTOIS COM	BARLIN	Cité des Soeurs	
VALENCIENNES METROPOLE	FRESNES SUR ESCAUT	Cité Soulte Haute	107
CCCO	MASNY	Cité du Garage	20 (p)
CCCO	MASNY	Cité Vullemin	89 (p)
CCCO	ECAILLON		
CAPH	ESCAUDAIN	Cité Schneider	148(p)
CAPH	LOURCHES		
CAPH	DENAIN	Cité Chabaud Latour	49(p)
CAD	DOUAI	Cité Ferronnière	223(p)

#### **3.3 La résidentialisation de plusieurs cités présentant un cadre de vie de médiocre qualité.**

Cette intervention pourrait être contractualisée sur certaines cités jugées prioritaires, seule et/ou en accompagnement de projets de rénovation des voiries et espaces publics.

Cette action peut être ciblée sur les différentes cités suivantes classées en Politique de la Ville, étant précisé par ailleurs que nombre des logements concernés nécessiteraient aussi des travaux d'amélioration thermique :

EPCI	COMMUNE	CITE	Nombre de logements
ARTOIS COM	BETHUNE	Cité du 8 ter	
	NOEUX LES MINES	Cité du Stade	
	NOEUX LES MINES	Cité du 3	
CALL	SALLAUMINES	Cité du 3 Sud	
	MERICOURT	Cité 4/5	
	FOUQUIERES LES LENS	Cité du Transvaal	
CAHC	HENIN BEAUMONT	Cité Darcy	160
	EVIN MALMAISON	Cité Cornuault	260
	MONTIGNY EN GOHELLE	Cité Plaine	
CAD	AUBY	Cité Justice	136
	DOUAI	Cité Solitude	128
		Cité Ferronière	223
VAL METROPOLE	CONDE SUR ESCAUT	Cité Saint Pierre	80
VAL METROPOLE	ANZIN	Cité du Mont de la Veine	71
CA PH	ESCAUDAIN	Cité Schneider	148
CA PH	LOURCHES		
CCCO	MASNY	Cité du Champ Fleuri	200
	MASNY	Cité du Garage	20
	MASNY	Cité Vullemin	89

#### **3.4. La réalisation de certaines opérations de démolition – reconstruction d'ores et déjà engagées ou planifiées :**

L'aide financière des partenaires institutionnels pourrait porter prioritairement sur le bouclage des opérations d'aménagement et sur le soutien à la production de logements en accession sociale.

Les opérations aujourd'hui engagées, à des stades plus ou moins avancés, qui pourraient nécessiter un soutien des partenaires publics sont les suivantes :

EPCI	COMMUNE	CITE	Nombre de logements à démolir
ARTOIS COM	MARLES MINES	Cité du Rond- Point	150 à 200
	AUCHEL	Cité 3	100 env
	BRUAY LA BUISSIERE	Cité Ancien Monde	50 env
CALL	WINGLES	Cité 7	100 env
	LIEVIN	Cité 2/5 Calonne	Déjà engagé
CAHC	LIBERCOURT	Cité du Bois Epinoy Cité Gare	Déjà engagé
CAD	LALLAING	Cité Bonnel	Déjà engagé
VAL METROPOLE	FRESNES SUR ESCAUT	Cité Soult Basse	Déjà engagé
CA PH	LOURCHES/ESCAUDAIN	Cité Schneider	Intervention mixte + réhab + résidentialisation



#### 4. Un premier cadrage financier :

##### 4.1 Engagements de M&C :

En préalable, on rappellera que Maisons & Cités SOGINORPA s'attache à développer des politiques d'investissement dynamiques, toutes centrées sur des actions prioritaires pour le territoire du Bassin Minier et en parfaite cohérence avec les politiques gouvernementales :

4.1.1. Maisons & Cités SOGINORPA assure la **réhabilitation lourde d'environ 1 000 logements par an**, avec des coûts allant de 60 à 100 000 € par logement (chauffage central, extension cuisine salle de bains, isolation thermique, mise aux normes thermiques...),

Ce programme de réhabilitations lourdes, menées en parallèle des travaux de normalisation des VRD par le GIRZOM s'achèvera, pour l'essentiel, à l'horizon 2017(avec environ 5 000 logements restant à traiter à ce jour).

4.1.2. Maisons & Cités SOGINORPA s'engage dans la **construction de 1 000 logements par an** (si l'augmentation du rythme de construction développé ces dernières années est considérable, le taux d'accroissement du patrimoine (1 000 logements construits / 62 000 logements = 1,6 %) reste à un niveau très en deçà de la moyenne nationale des organismes HLM (2,5 à 3 %)).

Sur ces 1 000 logements par an, on peut estimer qu'environ **150 logements /an sont situés dans les quartiers en Politique de la Ville**, notamment dans le cadre d'opérations de démolition-reconstruction ou dans l'objectif de diversifier l'offre de logements dans ces quartiers.

L'investissement financier correspondant, sur une période de 5 ans, peut être estimé aux environs de :

$$150\,000\ \text{€} \times 750\ \text{logements} = 110\ \text{M€}.$$

4.1.3. Maisons & Cités SOGINORPA a engagé depuis 2 ou 3 ans une nouvelle politique de **renovation énergétique** (qui doit monter en puissance à terme). Ces travaux sont quasi intégralement financés sur fonds propres, compte tenu des faibles marges d'augmentation de loyers disponibles.

Les volumes actuels sont de 250 à 300 logements par an et le plan stratégique vise une augmentation de cette activité à hauteur de **700 logements par an d'ici 2018**. Il n'en reste pas moins que ce chiffre apparaît trop faible si on le compare au volume d'environ 11 000 logements actuellement en classes énergétiques F ou G.

##### 4.2 Besoins financiers complémentaires :

###### 4.2.1 Amélioration thermique des logements en classe F ou G :

Les efforts financiers qui peuvent être réalisés par Maisons & Cités SOGINORPA pour l'amélioration thermique de ses logements (amélioration thermique de logements

anciennement rénovés et amélioration lourde de logements ayant fait l'objet d'un refus de travaux), pour les 5 prochaines années, sont d'environ :

- Amélioration thermique : 3 000 logements x 40 000 € = 120 M€
- Amélioration lourde : 1 000 logements x 60 000 € = 60 M€
- Total : 180 M€

Objectif : en se limitant au périmètre des cités en Politique de la Ville, l'effort financier serait d'environ 65 M€, pour un volume de 1 500 logements environ.

Besoins financiers : attribution d'une subvention de 3 000 € / logement permettant de couvrir peu ou prou le surcoût d'environ 5 à 10 % qui est généré par les spécificités du patrimoine minier.

**Le besoin financier qui découlerait de cette forme d'intervention serait de l'ordre de :**

$$3\,000\ \text{€} \times 1\,500\ \text{logts} = 4,5\ \text{M€}.$$

Objectif : traiter l'ensemble des logements en classes énergétiques F et G sur les cités classées en Politique de la Ville dans un délai de 10 ans (plutôt que dans le délai de 15 / 20 ans qui correspond aux capacités financières actuelles de Maisons & Cités),

Besoins financiers : renforcer les capacités financières de Maisons & Cités SOGINORPA pour traiter environ 3 000 logements supplémentaires sur lesdites 10 années.

Sur une période de contractualisation de 5 ans, le **besoin financier qui découlerait de cette forme d'intervention serait de l'ordre de :**

$$1\,500\ \text{logts} \times 40\,000\ \text{€} = 60\ \text{M€}.$$

**Sous-total Maisons & Cités SOGINORPA pour les améliorations thermiques : 65 M€**

**Sous-total Partenaires publics pour les améliorations thermiques : 64,5 M€**

**Volume global de 3 000 logements traités sur 5 ans .**

#### **4.2.2 Résidentialisation**

Les capacités financières de Maisons & Cités SOGINORPA permettent d'envisager la résidentialisation d'environ 150 ou 200 logements par an sur l'ensemble du patrimoine, ce qui est, il faut le convenir, très faible compte tenu de la priorité accordée aux améliorations thermiques et aux constructions neuves.

Un objectif (raisonnable) pour les cités en Politique de la Ville et sur une période de contractualisation de 5 ans pourrait être fixé aux environs de 1 500 logements.

Besoins financiers : un financement 50 % - 50 % entre Maisons & Cités SOGINORPA et les partenaires publics.



Le besoin financier global qui découlerait de cette forme d'intervention serait de l'ordre de :

$$5\,000\ \text{€} \times 1\,500\ \text{logts} = 7,5\ \text{M€}.$$

Sous-total Maisons & Cités SOGINORPA pour les résidentialisations : 3,75 M€

Sous-total Partenaires publics pour les résidentialisations : 3,75 M€

Volume global de 1 500 logements traités sur 5 ans .

#### **4.2.3 Reconfiguration des logements obsolètes (en parallèle de leur amélioration thermique)**

Le nombre de logements à reconfigurer en cités Politique de la Ville, en parallèle de leur rénovation thermique, n'est pas déterminé à ce jour.

Un objectif (raisonnable) pour les cités en Politique de la Ville et sur une période de contractualisation de 5 ans pourrait être fixé aux environs de 1 000 logements.

Besoins financiers : financement 50 % - 50 % entre Maisons & Cités SOGINORPA et les partenaires publics.

Le besoin financier qui découlerait de cette forme d'intervention serait de l'ordre de :

$$1\,000\ \text{logts} \times 15\,000\ \text{€} = 15\ \text{M€}.$$

Etant précisé que le chiffre moyen de 15 000 € / logement recoupe des situations très différentes, pouvant aller de 10 à 30 000 € par logement.

Sous-total Maisons & Cités SOGINORPA pour les reconfigurations : 7,5 M€

Sous-total Partenaires publics pour les reconfigurations : 7,5 M€

Volume global de 1 000 logements traités sur 5 ans

#### **4.2.4 Gestion des opérations de relogement**

Pour les raisons techniques précédemment indiquées, Maisons & Cités devra procéder à l'amélioration thermique et/ou à la reconfiguration intérieure des logements à partir de logements préalablement libérés.

Evaluation : sur un volume global de 4 000 logements, on peut estimer que 1 500 environ seront traités selon le flux des mutations spontanées, et que 2 500 seront traitées dans le cadre d'opérations nécessitant des relogements spécifiques préalables.

Besoins financiers : les surcoûts liés à la vacance technique, aux opérations de relogement, aux frais de protection de logement, ... peuvent être estimés aux environs de 6 000 € / logement.

Le besoin financier global qui découlerait de cette forme d'intervention serait de l'ordre de :

$$6\ 000\ \text{€} \times 2\ 500\ \text{logts} = 15\ \text{M€}.$$

Une prise en charge à 50 % par les partenaires publics serait nécessaire.

**Sous-total Maisons & Cités SOGINORPA pour les opérations de relogement : 7,5 M€**

**Sous-total Partenaires publics pour les opérations de relogement : 7,5 M€**

4.2.5 Réalisation des opérations de démolition - reconstruction sur 10 opérations (cf 3.4)

Le besoin financier global qui découlerait de cette intervention serait de l'ordre de :  
= 27,5 M€.

**Sous-total Maisons & Cités SOGINORPA pour les opérations de démolition/reconstruction : 20 M€**

**Sous-total Partenaires publics pour les opérations de démolition/reconstruction : 7,5 M€**

4.2.6 Réalisation d'opérations d'accession sociale à la propriété

Le soutien aux opérations d'accession sociale à la propriété pourrait se faire selon les modalités actuelles de l'ANRU, à savoir une subvention de 10 000 € par logement.

Objectif : en toute première approche, la production pourrait se situer aux environs de 300 logements en accession sociale

Besoins financiers : sur une durée de contractualisation de 5 ans, le besoin financier qui résulterait de cette forme d'intervention serait de l'ordre de :

$$150\ 000\ \text{€} \times 300\ \text{logements} = 45\ \text{M€}$$

Les subventions de la part des partenaires publics s'élèveraient aux environs de :

$$10\ 000\ \text{€} \times 300\ \text{logts} = 3\ \text{M€}.$$

**Sous-total Maisons & Cités SOGINORPA pour l'accession sociale : 45 M€**

**Sous-total Partenaires publics pour l'accession sociale : 3 M€**

**Volume global de 300 logements produits sur 5 ans**

4.2.6 Réalisation d'opérations d'aménagement

Le soutien aux opérations d'aménagement est difficile à estimer sans un examen très précis de chaque opération.



Constat : on constate cependant aujourd'hui que les opérations d'aménagement nécessitent très souvent la production d'environ 30 à 40 % de lots libres de constructeurs, pour permettre de financer les travaux de VRD et d'équilibrer les bilans financiers.

Besoins financiers : une subvention d'environ 500 à 1 000 k€ par opération permettrait de limiter le recours aux lots libres de constructeurs et/ou d'améliorer sensiblement la qualité urbaine des projets d'aménagement.

Le besoin financier qui découlerait de cette forme d'intervention peut donc être estimé aux environs de :

10 opérations x 500 à 1 000 k€ = 7,5 M€.

Sous-total Maisons & Cités SOGINORPA pour les opérations d'aménagement : 20 M€

Sous-total Partenaires publics pour les opérations d'aménagement : 7,5 M€

Volume global de 10 opérations menées sur 5 ans

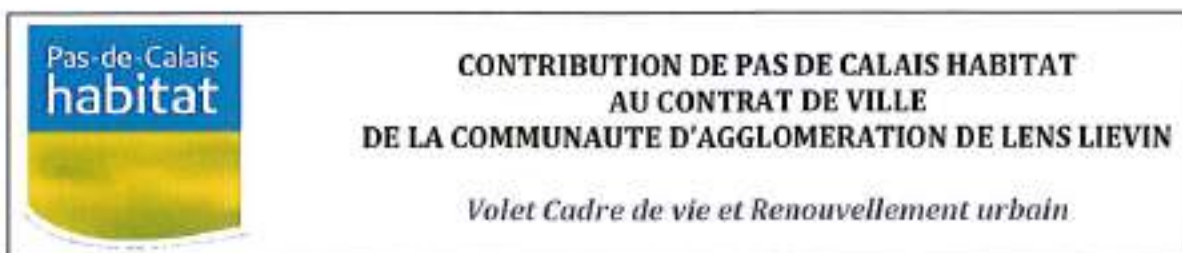
### 5. Synthèse

La contractualisation pour le développement social et urbain des quartiers en Politique de la Ville

Porterait ainsi sur :

Contractualisation sur 5 ans	Investissement Maisons & Cités SOGINORPA	Subventions Partenaires publics
Construction de 750 logements neufs	110M€	-----
Amélioration thermique de 4000 logements	65M€	64,5M€
Reconfiguration intérieure de 1 000 logements	7,5M€	7,5M€
Résidentialisation de 3 000 logements	3,75M€	3,75M€
Gestion des opérations de relogement	7,5M€	7,5M€
Production de 300 logements en accession sociale	45M€*	3 M€
Réalisation de 10 opérations d'aménagement par démolition/reconstruction	20M€	7,5M€
<b>Total arrondi</b>	<b>259M€</b>	<b>94M€</b>

\* vente aux futurs acquéreurs



### Patrimoine en géographie prioritaire

Le patrimoine Pas de Calais habitat situé sur la Communauté d'agglomération de Lens Liévin se compose de 10 387 logements. 61% de ce patrimoine relève de la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville définie dans le cadre de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Sociale et urbaine du 21 février 2014. Ce taux est porté à 70% en intégrant la bande des 300m autour des quartiers prioritaires.

Quartiers prioritaires	Nombre de logements PdCh secteur QPV	Nb de Logements PdCh Secteur QPV + 300m
AVION République Cité 4	1 294	1 467
LENS Grande Résidence	1 572	1 620
<i>Lens</i>	1 517	1 526
<i>Vendin le Vieil</i>	54	93
<i>Loison sous Lens</i>	1	1
LENS Sellier Cité 4	396	468
<i>Lens</i>	366	368
<i>Eleu dit leauwette</i>	30	100
LENS Cité 2	46	47
<i>Lens</i>	46	46
<i>Loison sous Lens</i>		1
LENS Cité 12/14	1	1
LIEVIN Calonne Marichelles Vent de bise	1 374	1500
LIEVIN Les Hauts de Liévin	392	495
<i>Liévin</i>	391	494
<i>Lens</i>	1	1
LIEVIN Blum Salengro	375	471
<i>Liévin</i>	375	464
<i>Eleu</i>		1
SALLAUMINES Blanches Laines	352	357
GRENAY Cité 11-5	221	241
<i>Grenay</i>	91	91
<i>Loos en Gohelle</i>	130	150
BILLY FOUQUIERES Transvaal Centre	94	147
<i>Fouquières</i>	94	120
<i>Billy Montigny</i>		27
BULLY MAZINGARBE Les Brebis	80	81
<i>Bully les Mines</i>	63	64
<i>Mazingarbe</i>	17	17
SAINS EN GOHELLE Cité du 10	60	240
BILLY Languedoc Cité du 10	26	94
MERICOURT Quartier du Maroc	24	24
SALLAUMINES MERICOURT 3/15	-	23
<i>Noyelles sous Lens</i>		23
MAZINGARBE Les 3 cités	-	15
WINGLES Cité des Taberneaux	-	2
<b>TOTAL</b>	<b>6 307</b>	<b>7 293</b>



### Répartition par communes

COMMUNES	QPV	Nb de logts PDCH sur la commune	QPV + 300m
LIEVIN	2 140	3 268	2 458
LENS	1 931	2 116	1 942
AVION	1 294	1 719	1 467
SALLAUMINES	352	444	357
LOOS EN GOHELLE	130	263	150
GRENAY	91	125	91
FOQUIERES	94	162	120
BULLY LES MINES	63	295	64
SAINS EN GOHELLE	60	281	240
VENDIN	54	167	93
ELEU DIT L.	30	114	107
BILLY MONTIGNY	26	195	121
MERICOURT	24	347	24
MAZINGARBE	17	235	32
LOISON SOUS LENS	1	46	2
NOYELLES S/ LENS	-	130	23
WINGLES	-	2	2

### Les projets de renouvellement urbain en cours d'étude et de développement en lien avec les collectivités sur les quartiers prioritaires :

- AVION Quartier de la République et LIEVIN Vent de bise / Jean Lebas

Ces deux quartiers ont été retenus comme Quartiers d'intérêt régional. L'identification des orientations d'actions à mener sur ces quartiers fera l'objet d'un travail partenarial dans le cadre de l'élaboration du Protocole de Préfiguration.

- FOQUIERES LES LENS - Résidence du Quart de 6 heures.

Financements nécessaires  
Cadre contrat de ville  
(subvention)

- |  |           |        |
|--|-----------|--------|
| ⇒ Relogement des familles en inter bailleurs   | 2015-2016 |        |
| ⇒ Démolition de 88 logements (1,7 M€)  | 2017-2018 | 1,7 M€ |
| ⇒ Recomposition urbaine du site après libération en cohérence avec le PLH et la convention intercommunale de mixité sociale qui sera établie et annexée au contrat de ville. | 2018-2020 |        |

- SALLAUMINES – Quartier des Blanches Laines - Résidence Picasso

- |  |           |        |
|--|-----------|--------|
| ⇒ Relogement des familles en inter bailleurs   | 2015-2016 |        |
| ⇒ Démolition de 80 logements (1,5 M€)  | 2017      | 1,5 M€ |
| ⇒ Recomposition urbaine du site après libération en cohérence avec le PLH et la convention intercommunale de mixité sociale. | 2018-2020 |        |

• LENS – Résidence Sellier

Financements nécessaires  
Cadre contrat de ville  
(subvention)

Poursuite des actions menées dans le cadre ANRU 1

⇒ Nécessité de poursuivre et pérenniser les actions menées en ANRU 1, dans le cadre d'un comité technique partenarial de suivi de Gestion Urbaine de Proximité	2015-2020	
⇒ Poursuite des actions de renouvellement urbain avec la démolition de 60 logements immeubles Peguy Renan) (1,6 M€) et relogement préalable concerté des familles	2016-2018	1,6 M€
⇒ Recomposition urbaine du site après libération en cohérence avec le PLH et la convention intercommunale de mixité sociale.	2018-2020	

*p.m. : Hors QPV / BILLY MONTIGNY - Cité 10 - Résidences Dru Bribes Brossolette - 36 logements en orientation RU*

Les projets de renouvellement présentés ci - avant concernent des secteurs sensibles, identifiés comme tels dès les études menées dans le cadre du Grand Projet de Ville porté par la Communauté d'agglomération au début des années 2000. Ces secteurs sont caractérisés par un habitat dense et par la concentration de problématiques dégradant les conditions de vie des habitants et leur attractivité.

Des actions importantes de renouvellement urbain se doivent d'y être rapidement menées, tant d'un point de vue urbain que social, afin de :

- améliorer la qualité de vie des habitants dans leurs quartiers (cadre de vie, tranquillité, sécurité),
- valoriser l'image de ces derniers,
- poursuivre l'aménagement du Territoire de manière cohérente en terme d'intégration urbaine de ces secteurs et adaptée aux besoins des habitants.

Le montant prévisionnel global des subventions qui sera sollicité par Pas de Calais habitat auprès de la CALL dans le cadre du contrat de ville afin de mener ces actions de renouvellement urbain et d'amélioration de l'attractivité des quartiers s'élève à 4,8 M€.

**Opérations de réhabilitations thermiques 2015-2020 programmées sur les quartiers prioritaires :**

- ⇒ LOOS EN GOHELLE Rue Dubois - 30 logements (630k€)
- ⇒ ELEU Résidence Jean Moulin - 28 logements (840k€)
- ⇒ LIEVIN Marichelles Nord, Avenue de la Résistance - 219 logements (4,6 M€)
- ⇒ LIEVIN Rue Boussoutrot - 36 logements (756k€)

Ces interventions ont pour objectifs : l'amélioration du cadre de vie et du confort des habitants, l'amélioration de la performance énergétique des logements et en conséquence une diminution des charges en énergie pour les ménages, le renforcement de l'attractivité du patrimoine et en conséquence des quartiers concernés.

Le prix de revient prévisionnel de ces opérations s'élève à 6,8M€. Le montant prévisionnel des subventions correspondantes, qui sera sollicité par Pas de Calais habitat auprès de la CALL dans le cadre du Contrat de Ville, s'élève à 1,7 M€.

*p.m. : hors QPV / MERICOURT Picasso Neruda 46 logements (1,6M€)*



## Présentation synthétique de SIA Habitat

SIA Habitat est un organisme HLM, qui appartient au Groupe SIA, gère plus de 32 000 logements en région Nord-Pas-de-Calais répartis sur 180 communes. La qualité des logements et du service rendu est au cœur de la stratégie du groupe.

Le Groupe SIA propose une offre de logements diversifiée :

Des logements neufs en accession à la propriété via Escaut Habitat

Des logements anciens en accession sécurisée à la propriété via SIA Habitat

Des terrains libres de constructeurs via Escaut Habitat et HDF Lotir (société de LTO Habitat)

La politique sociale de SIA Habitat est récente avec la création du département de gestion sociale en 2010.

Un fonds de dotation (le fonds social) a été créé au niveau du groupe et permet de soutenir des actions collectives ou individuelles d'accompagnement des familles les plus fragiles (emploi, culture, vie sociale, accès au logement), favorisant le vivre ensemble dans les quartiers et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

Conscient des impacts sociaux, environnementaux et économiques de son activité, le Groupe SIA intègre les enjeux de RSE - Responsabilité Sociale et Environnementale - au cœur de sa stratégie.

## Les engagements sur les objectifs opérationnels

Dans le cadre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Lens – Liévin 2015 – 2020, SIA Habitat s'engage à se mobiliser sur les trois enjeux du Contrat de Ville, à travers les objectifs et sous objectifs suivants.

### *Enjeu 1 : Améliorer l'inclusion sociale et développer la cohésion sociale*

Axe 1 : Inclusion sociale et laïcité

- Objectif opérationnel 3 : Lutter contre l'isolement social

Axe 2 : Insertion professionnelle – Repérage et valorisation des compétences professionnelles dans les Quartiers Prioritaires

- Objectif opérationnel 3 : Développer l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat y compris reprise d'activité dans et hors QPV
- Objectif opérationnel 4 : Mobiliser les entreprises et les donneurs d'ordre sur les enjeux d'insertion et leur respect
- Objectif opérationnel 6 : Soutenir les démarches de l'Economie Sociale et Solidaire

Axe 3 : Réussite éducative – Excellence

- Objectif opérationnel 1 : Soutenir et favoriser l'ambition individuelle

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la CALL ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

La mobilisation des clauses d'insertion sur toutes les opérations de réhabilitation, les marchés espaces verts (axe 2)

L'engagement partenarial sur les chantiers d'insertion (axe 2)

L'accompagnement de ménages en situation d'impayés de loyers (axe 1 – objectif 3)

Les équipes qui repèrent des ménages locataires en impayés de loyers ont la possibilité de mandater des opérateurs associatifs.

## Enjeu 2 : Améliorer l'Habitat le Cadre de Vie, et l'Environnement

Axe 1 : Coordination du peuplement des quartiers et parcours résidentiels

- Objectif opérationnel 1 : Assurer et préserver la qualité résidentielle
- Objectif opérationnel 2 : Définir avec tous les acteurs une charte d'attribution des logements sociaux inter-bailleurs dans un objectif de mixité et Mettre en place une stratégie de peuplement en assurant le lien avec le PLH
- Objectif opérationnel 3 : Travailler sur l'offre et la diversité de logements de qualité adaptés aux besoins dans un souci d'attractivité et de qualité de vie
- Objectif opérationnel 4 : Favoriser l'accession au logement et développer la continuité des parcours résidentiels dans le souci de mieux intégrer les nouveaux arrivants et les demandes de mutation

Axe 2 : Bien vivre et "Bien être" dans son logement - Lutter contre la précarité énergétique

- Objectif opérationnel 1 : Faire de l'habitant un acteur participant activement et durablement à la qualité de son logement et de son environnement
- Objectif opérationnel 2 : Lutter contre la fracture et la précarité énergétique

Axe 3 : Poursuite de la rénovation des quartiers

- Objectif opérationnel 1 : Intégrer le protocole NPNRU

Axe 4 : Agir sur la tranquillité publique

- Objectif opérationnel 1 : Mettre en œuvre les différents outils d'intervention relatifs à la prévention de la délinquance

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la CALL ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

### Le renforcement de sa politique de proximité

Depuis 2010, SIA Habitat développe sa présence dans la proximité auprès de ses locataires notamment avec la présence de gardiens sur les résidences et le développement des loges, points d'accueil des résidences.

### La signature et la participation active à la démarche de charte de peuplement intercommunale (axe 1 - Objectif 2)

SIA Habitat met en place une politique de peuplement interne et liée à chaque résidence. La charte de peuplement de SIA Habitat traduit la volonté partagée de définir dans les résidences SIA Habitat des engagements concertés en matière de droit au logement et de politique d'attribution avec l'objectif de favoriser la qualité de vie des locataires, dans le respect de la mixité sociale.

### La diversification du parc et de l'offre de logement ou encore l'adaptation des logements au vieillissement et aux personnes à mobilité réduite, au cas par cas (axe 1 - Objectif 3)

### La démarche de parcours résidentiel du locataire ou les mutations dites « sociales » (axe 1 - objectif 4)

### Le pilotage social des opérations de réhabilitation (axe 2 - objectif 1)

Dans le cadre des réhabilitations du parc SIA Habitat, un pilotage social est prévu afin d'accompagner les locataires durant la phase de réhabilitation puis dans l'appropriation de leur logement et de leur nouvel environnement.

### Les réhabilitations thermiques des logements envisagées sur le territoire (axe 2 - objectif 2)

### La participation aux cellules de veille CISP ou la possibilité de signature de conventions TIG (axe 4 - objectif 1)

## Enjeu 3 : Renforcer l'attractivité des Quartiers prioritaires Politique de la Ville

Axe 1 : Développement économique des quartiers

- Objectif opérationnel 1 : Soutien aux activités commerciales et économiques en lien avec les Zones d'Activités à proximité des quartiers



- Objectif opérationnel 2 : Développer les réseaux et partenariats (entreprises et opérateurs)

Axe 2 : Développement de l'offre de services de proximité et requalification des espaces et équipements publics de proximité

- Objectif opérationnel 1 : Agir pour une meilleure mixité fonctionnelle de l'offre de services de proximité

Axe 3 : Soutien à la mobilité des habitants

- Objectif opérationnel 2 : Renforcer l'accessibilité pour tous

Axe 4 : Aller vers la ville intelligente (numérique, ...)

- Objectif opérationnel 1 : Diversifier les usages du numérique

Concrètement, au regard des actions déjà engagées par SIA Habitat sur la CALL ou sur d'autres territoires, la contribution au contrat de ville pourrait se traduire par :

**La mobilisation de l'agence mobile sur les territoires en géographie prioritaire pour aller vers les publics les plus éloignés (axe 1 - objectif 2 et axe 2 - objectif 1)**

Une expérimentation est menée depuis septembre 2014 : une agence mobile rayonne sur les 5 agences de la Région pour aller à la rencontre des publics les plus éloignés et moins mobiles (une journée par semaine par agence, une demi-journée par mois et par commune).

Cette Agence mobile peut être utilisée pour des permanences dans le cadre d'opérations de réhabilitation ou encore en partenariat avec l'ANGDM ou les CCAS.

**La réflexion sur la mise en place et l'extension à l'échelle de notre parc d'une conciergerie numérique (axe 4 - objectif 1)**

## Le patrimoine en géographie prioritaire

SIA Habitat dispose de **2169 logements** répartis sur les communes en géographie prioritaire :

- 105 logements sur Lens
- 384 logements sur Liévin
- 226 logements sur Angres
- 51 logements sur Avion
- 261 logements sur Billy Montigny
- 50 logements sur Bully Les Mines
- 181 logements sur Harnes
- 85 logements sur Hulluch
- 411 logements sur Méricourt
- 123 logements sur Sallaumines
- 124 logements sur Vendin le Vieil
- 155 logements sur Wingles.

Ils se répartissent sur les zonages de la manière suivante :

### Camus (Angres – Liévin)

- 226 logements individuels sur les résidences des bruyères, Duguay Trouin, Elsa Triolet et Louis Aragon

### Quartier St Elie – Fosse 13 (Hulluch, Haisnes, Douvrin)

- 70 logements individuels sur la résidence des mouettes
- 15 logements individuels PLAI

### République – Cité 4 (Avion)

- 46 logements individuels sur les résidences d'Arleux et de Bourgogne
- 5 logements individuels PLAI sur la résidence de Bourgogne

### Cité des Brebls (Bully Les Mines, Mazingarbe)

- 50 logements individuels sur la résidence Marechal Leclerc

### Cité du Transvaal – Centre de Montigny (Billy Montigny – Fouquières les Lens)

- 55 logements individuels sur les résidences Romain Rolland, Jules Ferry et Fernand Leger
- 206 logements collectifs sur les résidences Jules Verne, Henri Wallon, Romain Rolland, Jules Ferry, Fernand Leger et Max-Pol Fouchet

#### **Cité Bellevue (Harnes)**

- 130 logements individuels sur les résidences du Jura, du Barrois, des Vosges, de Dole et Ulysse
- 43 logements collectifs sur les résidences du Barrois et des Vosges
- 8 logements individuels PLAI sur les résidences de Dole et Ulysse

#### **Grande résidence (Lens, Lolson sous Lens, Vendin le Vieil)**

- 134 logements individuels sur les résidences Cité du 8 (Lens), Les Peupliers et les Acacias (Vendin le Vieil)
- 8 logements collectifs sur la résidence Les Peupliers
- 20 logements individuels PLAI sur la résidence Les Peupliers

#### **Calonne – Marichelles – Vent de bises (Liévin, Angres)**

- 261 logements individuels sur les résidences Le Muid, cité des Genettes, Les Marichelles
- 26 logements collectifs sur la résidence des Provinces (Liévin)
- 2 logements individuels PLAI sur la résidence Le Muid

#### **Les Hauts de Liévin – Résidence des Provinces – Cité9-9bis (Liévin, Lens, Loos en Gohelle)**

- 162 logements individuels sur les résidences Montesquieu, Montaigne, des Provinces (Lens), Les Primevères, St Albert (Liévin)

#### **Cité 10 (Sains en Gohelle)**

- 13 logements individuels sur la résidence du 10

#### **Les Blanchés Laines – Fosse 11 12 13 (Sallaumines – Avlon)**

- 69 logements individuels sur les résidences de l'Aisne, du Marquenterre et Apollo
- 52 logements collectifs sur les résidences Apollo et Nelson Mandela
- 2 logements individuels PLAI diffus sur Sallaumines

#### **Cité des Taberneaux (Wingles)**

- 114 logements individuels sur les résidences Copernic, Julienne Gaillard, Les Ritournelles et les Champs Dorés
- 32 logements collectifs sur la résidence Copernic
- 9 logements individuels PLAI sur les résidences Julienne Gaillard, Les Ritournelles et les Champs Dorés

#### **Quartier du Maroc – La Canche (Méricourt – Rouvrois)**

- 304 logements individuels sur les résidences de la Croisette, du Parc et du Fort de Vaux
- 99 logements collectifs sur les résidences de la Croisette et du Parc
- 8 logements individuels PLAI sur la résidence Michel Colucci



LTO Habitat est un organisme HLM appartenant au Groupe SIA, et qui gère plus de 11 000 logements répartis sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et de la Somme (décembre 2014) :

- 1063 logements répartis sur 14 communes du département du Nord.
- 8632 logements répartis sur 109 communes du Pas-de-Calais
- 21 logements répartis sur 2 communes de la Somme (qui seront mis en service courant 2015)

Un fonds de dotation (le fonds social) a été créé au niveau du groupe et permet de soutenir des actions collectives ou individuelles d'accompagnement des familles les plus fragiles (emploi, culture, vie sociale, accès au logement), favorisant le vivre ensemble dans les quartiers et le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées.

*La société met en place de nombreuses actions en faveur des locataires. Les éléments qui suivent en sont quelques exemples qui ont été mis en place sur certaines résidences, à titre indicatif.*

#### *L'accompagnement vers l'emploi et le développement économique, priorités pour le territoire*

Au regard des actions déjà engagées par LTO Habitat sur l'ensemble des territoires, la société intervient sur des problématiques variées dont certaines répondent aux attentes des contrats de villes :

**Mise à disposition gratuitement de cellules commerciale pour permettre le déploiement de ruches d'entreprises (ex sur CARVIN)**

**La mobilisation des clauses d'insertion sur toutes les opérations de réhabilitation, les marchés espaces verts**

LTO Habitat dispose de clauses d'insertions dans les marchés publics liés notamment aux espaces verts et au nettoyage. L'intervention d'artisans locaux est également favorisée.

- L'action « Un toit, un emploi », a permis d'accompagner des jeunes dans le cadre de leur insertion à la fois sociale et professionnelle.
- Partenariat avec INTERMAID (Wattignies), entreprise de réinsertion professionnelle dans le secteur du nettoyage.

**L'accompagnement de ménages en situation d'impayés de loyers**

- Les équipes qui repèrent des ménages locataires en impayés de loyers ont la possibilité de mandater des opérateurs associatifs.

Les accompagnements sociaux sont majoritairement réalisés par l'APSA et parfois par « Rencontre et loisirs »

#### *Le renouvellement urbain et le cadre de vie au service d'une meilleure attractivité des quartiers*

Lto intervient dans le cadre de :

**La signature et la participation active à la démarche de charte de peuplement intercommunale**

- LTO veille, au travers de ses commissions d'attribution à respecter les engagements pris auprès de l'Etat en matière de critères d'attributions. Une attention est également portée sur la mixité sociale des résidences.

Certains secteurs (ex : MEL/LMCU), sont gérés dans le cadre d'une convention intercommunale ; cette dernière introduit des objectifs de relogements de familles dites « prioritaires »

### **La mobilisation de sa politique de proximité**

- LTO Habitat développe sa présence dans la proximité auprès de ses locataires notamment avec la présence de 3 médiateurs sur l'ensemble de son patrimoine
- LTO Habitat initie sur les EPCI du Bassin Minier en Pas-de-Calais, des actions collectives éco-citoyennes, « Ecologie Nomie » en partenariat avec le Conseil Départemental du Pas de Calais qui s'appuie sur une mallette des bonnes pratiques avec distribution de multiprise, livret,... EDF solidarité (aide à l'accès tarif 1ere nécessité)
- Un partenariat avec le PIMMS, sur les secteurs de la CALL et la CACH a été mis en oeuvre afin de faciliter l'accès au droit des locataires (juridique)
- Fête des voisins
- Action « Ma résidence et moi » : Les services de proximités et de médiations se rendent dans les Hall des immeuble afin d'échanger avec les habitants autour d'un café, et d'anticiper les réclamations.

### *La cohésion sociale, levier du développement territorial*

#### **Le développement d'un site internet LTO Habitat**

- Possibilité de consulter son dossier (solde,...), déposer une réclamation ou autres demandes, télécharger des pièces administratives (pour toute demande d'achat, location) via un extranet client.
- Dans le cadre de la précarité numérique : Durant la journée écologie de BULLY les mines, un partenariat avec l'association ECOCLIC a été mis en place. Cette association récupère répare et revend à faible prix des ordinateurs.

#### **Une participation aux cellules de veille CISPD**

- Lto participe à toutes les cellules de veille, contrats locaux de sécurités et CLSPD, dont il a connaissance.

#### **Des démarches de médiation sur le patrimoine LTOHabitat**

- LTO a renforcé ses équipes par l'embauche de 3 médiateurs pour l'ensemble de son patrimoine afin de travailler sur le mieux vivre ensemble à travers des animations de quartier, des actions collectives. Ils ont également des missions de gestion des conflits et de conciliation.

#### **Le développement des jardins partagés et d'actions en faveur d'une meilleure alimentation**

- LTO Habitat met en place depuis fin 2014 une animation autour d'un jardin partagé sur certains secteurs. Durant les journées Eco Logie Nomie, une sensibilisation aux bonnes pratiques alimentaires est faite.

#### **Le soutien aux actions intergénérationnelles et de lutte contre toutes les formes de discrimination**

- Concernant les Seniors : des chèques CESU ont été mis à disposition afin de leur permettre de financer des services à la personne.

#### **Favoriser la réussite éducative**

- 3 baux associatifs (rencontre et loisirs) ont été signés dans le cadre de la réinsertion de jeunes en ruptures familiales et sociales, et disposant d'un projet de vie.
- Mise à disposition gratuite de locaux sur la ville de CARVIN afin de réaliser un suivi périscolaire des enfants, en pied d'immeuble, de les sensibiliser aux bonnes pratiques écologiques (réalisation de scénettes et de jeux de rôles)

### *Valeur de la République et citoyenneté*

#### **Le soutien aux initiatives collectives des habitants sur les quartiers**

- LTO met en place depuis plusieurs années, une animation territoriale qui propose des actions collectives en faveur des locataires autour de l'embellissement du logement (intérieur), du reverdissement des espaces collectifs et l'animation et la coordination de la fête des voisins (sur certaines résidences)). Ces actions sont accompagnées par les équipes de proximités (médiateurs).



## CONTRAT DE VILLE

-----

### ENGAGEMENTS DE LA CAF DU PAS-DE-CALAIS

La CAF du Pas-de-Calais est en mesure d'apporter sa contribution aux dynamiques développées sur les territoires retenus au titre du contrat de ville selon trois axes :

- 1) la mise à disposition de ses expertises et de son ingénierie sociale
- 2) l'implication de ses 9 antennes de développement social
- 3) la mobilisation de ses moyens financiers

#### **1) La mise à disposition de ses expertises et de son ingénierie sociale :**

##### 1.1. Les données statistiques

- Pour assurer le versement des prestations à près de 280.000 foyers, la CAF du Pas-de-Calais détient de très nombreuses statistiques qu'elle est autorisée à transmettre à ses partenaires en respectant les limites imposées par la Commission nationale informatique et liberté (CNIL)
- La fourniture de ces données est gracieuse mais nécessite la signature d'une convention fixant les conditions de leur utilisation.

##### 1.2. L'ingénierie sociale

- la CAF du PAS-DE-CALAIS emploie de nombreux travailleurs sociaux expérimentés au contact des populations sur l'ensemble du territoire départemental ainsi que des cadres et des conseillers thématiques qui constituent une réelle ressource en terme d'ingénierie sociale
- Elle pourra donc en cas de sollicitation enrichir les réflexions collectives et favoriser le déploiement d'actions adaptées aux différents publics

## 2) L'implication de ses 9 antennes de développement social :

- l'action sociale de la CAF du PAS-DE-CALAIS est territorialisée à partir de 9 antennes. Les équipes pourront dans le cadre de leurs champs de compétences soutenir les projets élaborés sur les territoires retenus au titre de la politique de la ville
- Cette organisation permettra d'assurer une présence significative au sein des différentes instances et ainsi de faire le lien avec le pilotage général de la CAF
- Cette implantation de proximité constituera en outre un atout pour une mise en œuvre éclairée des actions décidées partenarialement

## 3) La mobilisation de ses moyens financiers

### 3.1. Les fonds nationaux

- La convention d'objectifs de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales pour la période 2013/2017 a préservé les financements alloués aux CAF pour la conduite de leurs politiques d'action sociale
- Les moyens significatifs ainsi mis à disposition des organismes locaux sont très appréciables au regard des contraintes financières imposées aux collectivités territoriales et locales
- Dans ces conditions, la CAF du PAS-DE-CALAIS mettra tout en œuvre pour recourir aux lignes de financement ouvertes pour le Département

### 3.2. Les Fonds propres

- Au-delà des financements nationaux et de manière complémentaire, la CAF du PAS-DE-CALAIS s'engage à apporter une contribution financière majorée pour les opérations qui lui seront soumises au titre du contrat de ville. Cette intervention supplémentaire ne modifiera cependant pas les critères d'acceptabilité des dossiers.
- C'est parce que les allocataires les plus vulnérables de la CAF du PAS-DE-CALAIS sont particulièrement nombreux sur les territoires retenus au titre du présent contrat de ville que celle-ci s'engagera avec volontarisme dans l'action partenariale.





**pôle emploi**

**POLE-EMPLOI de LENS ZOLA – LENS BOLLAERT – LIEVIN**  
**CONTRAT DE VILLE**

*Pôle emploi s'engage à :*

- Faire partie des instances stratégiques
- Participer aux instances opérationnelles et techniques notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économique, pour amener son analyse du territoire.
- Effectuer le suivi des indicateurs liés à l'emploi repris dans la convention d'objectifs signée par Pôle emploi
- A être force de propositions quant aux actions qui pourront faire l'objet d'un financement « quartier prioritaire » (participation aux comités de lecture d'appels à projet en lien avec le volet emploi)
- Former, sensibiliser les collaborateurs des agences Pôle-emploi aux problématiques liées aux QPV.

*Et selon trois axes :*

**1) Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires**

Pôle emploi dispose de 3 implantations sur l'agglomération de Lens-Liévin accessibles via les services de transports en commun ; ces 3 agences, en proximité des QPV, couvrent l'intégralité des nouveaux Quartiers Politique de la Ville à la fois sur la demande d'emploi mais aussi pour les entreprises.

Pôle emploi travaille en partenariat avec plusieurs acteurs présents au sein des quartiers, notamment avec la Mission Locale (avec une délégation de services pour le suivi d'une partie des jeunes de moins de 26 ans), les CCAS, PIJ et collectivités.

Afin de renforcer encore l'accessibilité de ses services dans les 18 quartiers prioritaires, Pôle emploi propose d'accompagner les personnels d'accueil présents au sein des quartiers (animateurs des quartiers, Espace public numérique, Cyberbase, PIJ, etc....) à la connaissance de l'offre de services de Pôle emploi et notamment à la découverte de l'ensemble des nombreux services disponibles à distance (pole-emploi.fr de l'inscription à l'indemnisation en passant par la recherche d'offre d'emploi ou la connaissance des dispositifs d'aide)

Cet accompagnement pourrait prendre la forme

- d'une formation des agents d'accueil ou relais à la connaissance de l'offre de services physique et dématérialisée de Pôle emploi.
- d'un outil synthétique de présentation détaillée des services de Pôle emploi et pourrait être renouvelé a minima chaque année pour tenir compte des évolutions des services proposés.

**2) Renforcer, adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers prioritaires de la politique de la ville**

Pôle emploi affecte ses ressources avec une attention particulière pour les agences concernées par les quartiers prioritaires (les renforts en CDI 2012 et 2013 ont été répartis entre les agences au regard du poids des quartiers ZUS)

Chaque personne inscrite à Pôle emploi dispose d'un conseiller référent avec un accompagnement gradué selon 3 modalités et ce avec des fréquences et nature de contacts qui varient selon le besoin :

- Suivi : Aiguiller le demandeur dans sa recherche, lui transmettre des opportunités ou des offres
- Guidé : Appui plus régulier dans la recherche par des contacts plus personnalisés
- Renforcé : Appui soutenu dans la fréquence et la nature des contacts.

Pour certaines personnes, le suivi peut être confié dans le cadre de conventions de co-traitance à des partenaires tels que la Mission Locale pour les jeunes ou Cap Emploi pour les travailleurs handicapés.

Une attention particulière sera portée pour les demandeurs d'emploi habitant les quartiers prioritaires de sorte à ce que ceux-ci soient représentés au moins à la hauteur de leur poids dans l'accompagnement renforcé de Pôle emploi.

Pour améliorer l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires, Pôle emploi s'engage à

**a) Adapter certaines aides et prestations au regard des besoins des quartiers avec un assouplissement des critères d'éligibilité ou des dispositions plus favorables**

- Des périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel à volume horaire adapté à la population (immersion/évaluation au sein de l'entreprise)
- Des aides dérogatoires pour faciliter la recherche et la reprise d'emploi
- La mise en œuvre de prestations expérimentales spécifiques (ex en 2014 ; une prestation ciblée au bénéfice des jeunes des quartiers)
- Ponctuellement l'animation d'ateliers ou évènementiels au sein des quartiers.

**b) Développer des coopérations pour lever les freins à l'emploi**

- Travail en cours avec le Conseil Général pour proposer un accompagnement global (emploi/social)
- Rapprochement avec des animateurs de quartiers pour faire venir les jeunes notamment sur les actions proposées par Pôle emploi
- Renforcement des liens avec les acteurs du SPRO pour sécuriser les parcours d'orientation, formation, alternance (en lien avec la PSAD pour les décrocheurs scolaire, le CIO et le SAOIP)
- Renforcer le partenariat avec les chambres consulaires et la BGE pour la promotion de la création et reprise d'activité au sein des quartiers et notamment avec le Cité Lab.

**b) Mettre en place des actions pour favoriser le recrutement des résidents des quartiers prioritaires par les entreprises**

si les conditions matérielles le permettent,

- organiser le Forum de l'accompagnement vers l'emploi au sein des quartiers
- développer une cartographie des salles dans les quartiers pouvant accueillir nos actions,
- organiser en partenariat des job-datings au sein des quartiers,
- pour les recrutements en lien avec une clause sociale, dès lors où Pôle-emploi en a connaissance, localiser les opérations de recrutements au cœur des quartiers.

Travailler le plus en amont possible avec la CALL les projets de recrutement pour pouvoir proposer l'offre de service globale de Pôle-emploi et plus particulièrement la méthode de recrutement par simulation qui permet de proposer aux employeurs des candidats sélectionnés sur les habiletés plutôt que sur les CV (Méthode non discriminante).

**3) Mobilisation de la politique de l'emploi**

Pôle emploi assure

- la prescription et la gestion des emplois aidés (CIE, CAE) et des contrats de génération.
- la promotion des dispositifs d'alternance et emplois d'avenir en respectant les objectifs ou dispositions plus favorables prévues dans les textes pour la gestion de ces dispositifs (taux préférentiel, % de contrats dédiés aux quartiers prioritaires).

Pour renforcer la mobilisation de la politique de l'emploi au bénéfice des publics habitant les quartiers prioritaires, Pôle emploi s'engage à :

- Renforcer la communication et la promotion autour des dispositifs de politiques publiques dans les quartiers (information directe ou via des relais présents dans les quartiers sur les mesures ou les formations)
- Renforcer les liens et l'animation avec les acteurs de l'IAE pour sécuriser les entrées et le suivi des parcours.





## L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de *la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin*.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

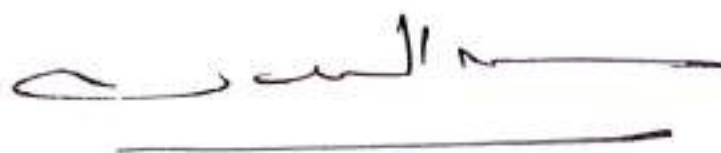
3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la « résidentialisation » d'immeubles.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

LES SIGNATURES

<p>Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin</p>  <p>Sylvain ROBERT Président</p>	<p>Préfecture du Pas-de-Calais</p>  <p>Fabienne BUCCIO Préfète</p>
<p>Conseil Départemental du Pas-de-Calais</p>  <p>Michel DAGBERT Président</p>	<p>Conseil Régional Nord – Pas-de-Calais</p>  <p>Daniel PERCHERON Président Représenté par Majdouline SBAI Vice-Présidente en charge de la Citoyenneté, de la Coopération décentralisée et des Relations internationales</p>

Sous la présidence du  
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports



Patrick KANNER



<p>Ville d'ANGRES</p>  <p>Maryse ROGER-COUPIN</p>	<p>Ville d'AVION</p>  <p>Jean-Marc TELLIER Vice-Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais</p>	<p>Ville de BILLY-MONTIGNY</p>  <p>Bruno TRONI</p>
<p>Ville de BULLY-LES-MINES</p>  <p>François LEMAIRE Ville de GRENAY</p>	<p>Ville d'ELEU-DIT-LEAUWETTE</p>  <p>Bernard PRUNEAU Ville de HARNES</p>	<p>Ville de FOUQUIERES-LEZ-LENS</p>  <p>Michel BOUCHEZ Ville de HULLUCH</p>
 <p>Christian CHAMPIRE Ville de LENS</p>	 <p>Philippe DUQUESNOY Ville de LIEVIN</p>	 <p>André KUCHCINSKI Ville de LOISON-SOUS-LENS</p>
 <p>Sylvain ROBERT Ville de LOOS-EN-GOHELLE</p>	 <p>Laurent DUPORGE Conseiller Départemental du Pas-de-Calais Ville de MAZINGARBE</p>	 <p>Daniel KRUSZKA Ville de MERICOURT</p>
 <p>Jean-François CARON Ville de SAINS-EN-GOHELLE</p>	 <p>Bernard URBANIAK Ville de SALLAUMINES</p>	 <p>Bernard BAUDE Ville de VENDIN-LE-VIEIL</p>
 <p>Alain DUBREUCQ Ville de WINGLES</p>	 <p>Christian PEDOWSKI</p>	 <p>Didier HIEL</p>
 <p>Maryse LOUP</p>		

<p>EDUCATION NATIONALE</p>  <p>Jean-Jacques POLLET Recteur d'Académie</p>	<p>TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ARRAS</p>  <p>Hugues WEREMME Procureur de la République</p>	<p>TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BETHUNE</p>  <p>Philippe PEYROUX Procureur de la République</p>
<p>CAISSE DES DEPOTS</p>  <p>Brigitte LOUIS Directeur Régional Adjoint</p>	<p>AGENCE REGIONALE DE SANTÉ</p>  <p>Jean-Yves GRAAL Directeur Général</p>	<p>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES</p>  <p>Alain DUBREUCQ Président</p>
<p>POLE EMPLOI ARTOIS- DOUAISIS</p>  <p>Anne DAUCHEZ Directrice Territoriale</p>	<p>CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE</p>  <p>Edouard MAGNAVAL Président</p>	<p>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES</p>  <p>Jean-Claude BURGER Directeur</p>
<p>CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT</p>  <p>David ZECCHINEL Vice-Président</p>	<p>ASSOCIATION REGIONALE POUR L'HABITAT</p>  <p>Jean-Pierre RENE Président</p>	<p>MAISONS ET CITES</p>  <p>Jacques VERNIER Président</p>
<p>PAS-DE-CALAIS HABITAT</p>  <p>Jean-Claude LÉROY Président</p>	<p>SOCIÉTÉ IMMOBILIERE DE L'ARTOIS</p>  <p>Christophe CAPPE Président du Directoire</p>	<p>LTO HABITAT</p>  <p>Clotilde DAMBLIN Directrice Clientèle</p>
<p>ICF HABITAT NORD-EST</p>  <p>Valérie DHERSIN Directeur Clientèle</p>		



<p>SA DU HAINAUT</p>  <p>Marlène VORIOU, Directrice de la Gestion Locative</p>	<p>Immobilière Nord-Artois</p>  <p>Rémi CERVELLO, Directeur Général</p>	<p>Habitat du Nord</p>  <p>Slimane TIR, Directeur</p>
<p>Maisons &amp; Cités Habitat</p>  <p>Dominique SOYER, Directeur Général.</p>	<p>Habitat 62-59 Picardie</p>  <p>Stéphanie TANFIN, Responsable d'agence</p>	

### LES ANNEXES EN FONCTION DE LEURS SIGNATURES

- Loi 2014-170 du 21 février 2014
- Décret 2014-930 du 30 décembre 2014
- Circulaire du Premier Ministre du 30 juillet 2014
- Liens vers les conventions nationales
- Liens vers les conventions-cadres avec les associations de collectivités
- Le cadre de référence du Conseil Citoyen
- Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance
- Le rapport d'étape du Cabinet ORGECO sur l'élaboration du Projet de Territoire de Cohésion Sociale
- Les délibérations : CALL Conseil Régional Conseil Départemental communes
- Dès leurs signatures, les annexes obligatoires (convention locale liée aux contreparties à l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la convention intercommunale de gestion des logements sociaux, le pacte financier fiscal de solidarité et la convention de renouvellement urbain).



Remerciements aux élus des communes concernées, et aux représentants des signataires et remerciements particuliers aux techniciens des collectivités et aux Délégués de la Préfète pour leur implication dans les travaux d'élaboration de ce document.